

x-rite

colorchecker CLASSIC

# ÉLÉMENTS

DE L'HISTOIRE

## DE FRANCE,

DEPUIS CLOVIS JUSQU'A LOUIS XV;

PAR M. L'ABBÉ MILLOT,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

HUITIÈME ÉDITION,

CORRIGÉE et augmentée d'observations sur le règne de LOUIS XV, concernant les mœurs de la cour, le ministère, les finances, les progrès de l'esprit humain; continuée jusqu'à la mort de LOUIS XVI, par CH. MILLON, et jusqu'au jour du couronnement de Napoléon I<sup>er</sup>, empereur et roi, par M. DELISLE DE SARÈS, membre de l'Institut de France.

TOME TROISIÈME

A PARIS,

CHEZ ARTAUD, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N.º 37.

1806.

*Rey 1983*





MILLOT

HI TOIRY  
DE FRANCE

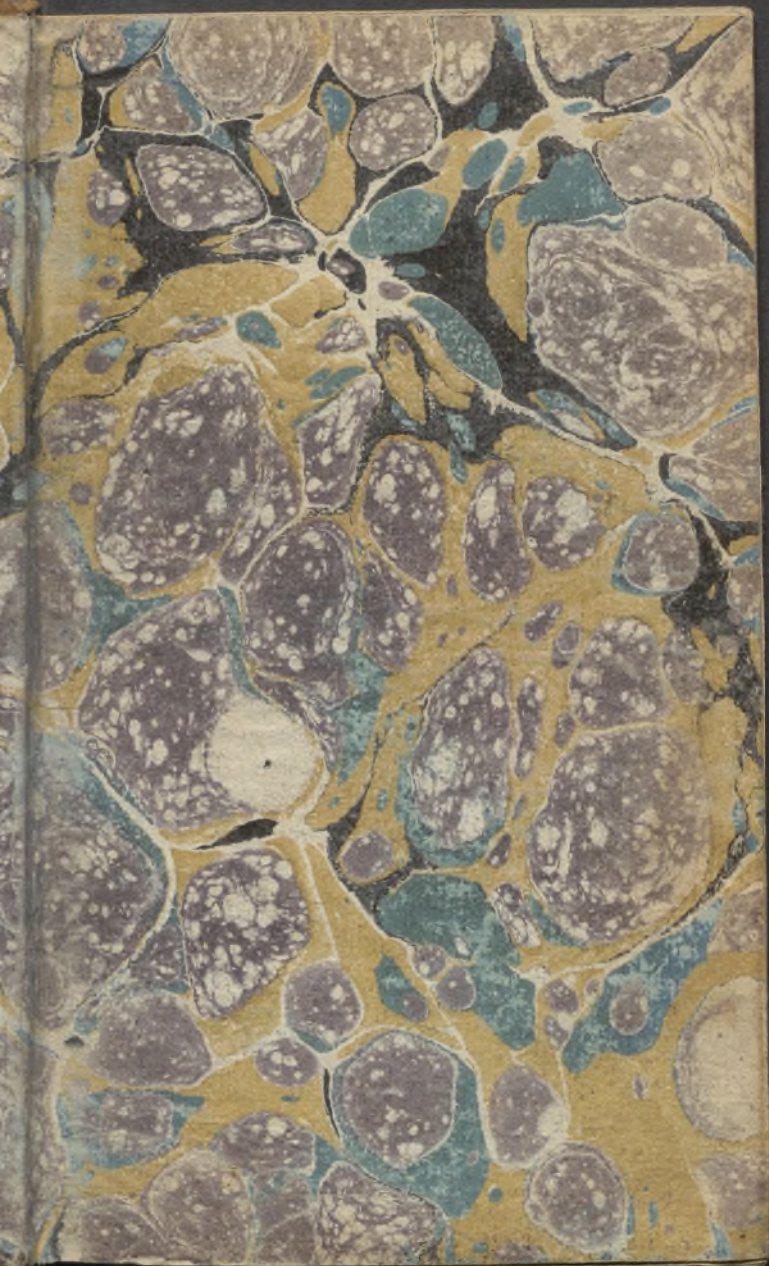
3

3915



3915











OF THE PRESS

REPRODUCED





OEUVRES

DÉ

M. L'ABBÉ MILLOT.

OF U V R E S

D E

DE LA BARRIE MILLOIS



# ÉLÉMENTS

DE L'HISTOIRE

DE FRANCE,

DEPUIS CLOVIS JUSQU'A LOUIS XV;

PAR M. L'ABBÉ MILLOT,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

~~~~~  
HUITIÈME ÉDITION,

CORRIGÉE et augmentée d'observations sur le règne de LOUIS XV, concernant les mœurs de la cour, le ministère, les finances, les progrès de l'esprit humain; continuée jusqu'à la mort de LOUIS XVI, par CH. MILLON, et jusqu'au jour du couronnement de Napoléon I<sup>er</sup>, empereur et roi, par M. DELISLE DE SALES, membre de l'Institut de France.

TOME TROISIÈME.

—  
A PARIS,

CHEZ ARTAUD, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N.º 37.

1806.

Rey 1983

ÉLÉMENTS

DE L'HISTOIRE

DE FRANCE

DEPUIS GUY DE BOURGUE JUSQU'À

PAR M. L'ABBÉ MIGNOT

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES

NOUVELLE ÉDITION

Opuscule de la collection des Œuvres complètes de M. de Guizot, par M. de Guizot, Paris, chez M. de Guizot, 1841.

TOME TROISIÈME

A PARIS

CHEZ M. DE GUIZOT, RUE DE LA HARPE, N. 121

1841



---

---

# É L É M E N S

DE L'HISTOIRE

DE FRANCE.

---

H E N R I I V.

LA France ne pouvait desirer de maître plus digne que Henri IV de la gouverner, ni plus capable de réparer ses malheurs. C'était un prince né avec une grande ame, un beau génie, un jugement admirable; formé par une éducation mâle et simple; endurci aux fatigues de la guerre; éprouvé par l'infortune, qui apprend aux rois à être hommes; parvenu à l'âge de trente-six ans, où l'esprit et le corps ont toute leur force; plein de droiture et de franchise, de générosité pour ses amis, d'affection pour les peuples, trop susceptible des faiblesses de l'amour, mais aimant la

III.

1

---

---

1589.  
Caractère  
de  
Henri IV.

gloire et le bien public, préférablement aux plaisirs; calviniste modéré et sans entêtement, disposé à maintenir la religion dominante, à l'embrasser même, quand on l'aurait détrompé de ses erreurs.

Sa religion  
empêche  
de le  
reconuaitre.

Cependant la plus grande partie de la France refusait de le reconnaître. Chef de la branche de Bourbon-Vendôme, descendant de Robert, comte de Clermont, cinquième fils de saint Louis, quoiqu'il ne fût parent du dernier roi qu'au vingt-deuxième degré, les lois lui assuraient la couronne. Il n'avait contre lui que sa propre religion, barrière presque insurmontable dans un temps de fanatisme et de révolte. Le duc d'Epemon et plusieurs seigneurs de l'armée se retirèrent d'abord, sous prétexte que leur conscience ne leur permettait pas de servir un prince hérétique. La plupart des autres lui demeurèrent fidèles, à condition qu'il s'en rapporterait au jugement du concile. Mais le duc de Mayenne, qui, soit modération, soit politique, ne voulait point du titre de roi, le fit donner



au vieux cardinal de Bourbon, encore prisonnier, qu'on proclama quelques mois après sous le nom de Charles X.

L'armée royale, forte de trente mille hommes au commencement du siège de Paris, diminuait considérablement tous les jours. Les désertions fréquentes, la retraite d'une foule d'officiers qui demandaient leur congé, le manque d'argent, les scrupules des catholiques, la défiance des huguenots, tout contribuait à l'affaiblir. Henri IV leva le siège et se retira vers Dieppe, n'ayant plus que cinq à six mille combattans. On délibéra dans son conseil s'il passerait en Angleterre, tant les ligueurs avaient de supériorité. Mayenne le poursuivait avec une armée trois ou quatre fois plus nombreuse que la sienne. Il se vantait déjà d'une victoire infaillible. Le *Béarnois* (c'est le nom que la ligue donnait au monarque) ne pouvait, disait-il, lui échapper, à moins de se jeter dans la mer. Le péril était effrayant; mais Henri n'en redoutait aucun.

Avantages  
des  
ligueurs.

Mayenne  
est battu par  
le roi.

La bataille d'Arques confondit les espérances des rebelles. Il les défit avec sa petite armée (1). Ce fut en partie la faute du duc de Mayenne, trop lent dans ses opérations, appesanti par la masse de son corps, et qui perdait beaucoup de temps au lit et à table. « S'il n'y va pas d'une autre façon, dit Henri IV, je suis assuré de le battre toujours à la campagne. » L'activité infatigable et l'extrême sobriété du roi lui donnaient tout l'avantage sur son ennemi. On a écrit qu'il usait plus de bottes que l'autre n'usait de souliers.

Paris pres-  
que forcé.

Après sa victoire, ayant reçu un renfort de quatre mille Anglais, il va porter la terreur jusqu'à Paris, où l'on avait répandu le bruit de sa défaite. Il s'empare de cinq faubourgs l'épée à la main. Si le canon était arrivé un peu plus tôt, la ville pouvait être forcée. Les ducs de Mayenne et de Nemours y rentrèrent pour la défendre. Il s'en fallait

---

(1) Après cette bataille, Henri IV écrit à Crillon: *Pends-toi, brave Crillon; nous avons combattu à Arques et tu n'y étais pas.*



bien que Henri fût au terme de ses épreuves.

Tout le royaume était déchiré, Entreprise contre Henri IV. et le parti de la ligue dominait. Quelques parlemens excitaient la rebellion. Celui de Toulouse rendit un arrêt fanatique qui ordonnait des processions en mémoire de l'assassinat de Henri III, et qui déclarait Henri IV incapable de succéder à la couronne. Sixte-Quint avait envoyé un légat avec commission de faire élire un roi, tel que la cour de Rome pouvait le souhaiter; et ce légat, Gaétano, ne ménageait rien, quoique les ordres du pontife l'obligeassent à des ménagemens. Philippe II, roi d'Espagne, demandait le titre de protecteur de la France, pour la démembler au gré de son ambition. Ce prince artificieux voulait se rendre maître de la ligue. En lui accordant des secours médiocres, il se proposait de la tenir toujours dans la dépendance. Mais le duc de Mayenne, résolu de ne pas se donner un maître, fit avorter ses projets, sans se priver de ses secours. Il diminua le pouvoir des Seize,

dont l'audace ne connaissait plus de frein.

1590.  
Bataille  
d'Ivry.

La journée d'Arques avait terni sa réputation. Pour la rétablir par une action d'éclat, il marcha contre le roi qui assiégeait Dreux, et qui leva aussitôt le siège pour aller combattre. Malgré l'avantage du nombre, le duc fut encore défait à Ivry. Cette fameuse bataille pourrait seule immortaliser Henri IV. Général et soldat, il montra autant d'habileté que de bravoure. C'est là qu'avant l'action, parcourant les rangs avec un air de gaieté qui présageait la victoire, il dit aux troupes : « Enfans, si les cornettes vous manquent, ralliez-vous à mon panache blanc ; vous le trouverez tous les jours au chemin de l'honneur et de la gloire. Dieu est pour nous. » On le crut mort dans la mêlée. Dès qu'il reparut couvert du sang de ses ennemis, ses soldats devinrent autant de héros. Les ligueurs furent taillés en pièces. Le maréchal de Birotteau commandait le corps de réserve, et sans être au fort du combat, eut beaucoup de part à la victoire. L

félicita le roi en ces termes : « Sire ,  
 « vous avez fait aujourd'hui ce que  
 « devait faire Biron , et Biron ce que  
 « le roi devait faire. » La clémence  
 du vainqueur releva la gloire de son  
 triomphe. *Sauvez les Français!*  
 s'écriait-il en poursuivant les fuyards.  
 Tous ces traits peignent le grand  
 homme qui possède l'art de gagner  
 les cœurs. On doit y ajouter les ca-  
 resses, les éloges dont il honora ses of-  
 ficiers. Le maréchal d'Aumont étant  
 venu le soir prendre ses ordres, il  
 l'embrassa tendrement, l'invita à  
 souper, le fit asseoir à sa table. « Il  
 « est bien juste, dit il, qu'il soit du  
 « festin, puisqu'il m'a si bien servi  
 « à mes noces. »

Bonté du  
 roi.

Admirez sur-tout la réparation  
 qu'il avait faite à Schomberg. Ce gé-  
 néral des Allemands, quelques jours  
 avant la bataille, lui demanda la  
 paye de ses troupes. Les finances  
 manquaient; un mouvement de dé-  
 pit emporte le roi : « Jamais homme  
 « de cœur, répondit-il, n'a demandé  
 « de l'argent la veille d'une bataille. »  
 Se repentant d'une vivacité inju-  
 rieuse, il saisit, pour la réparer, le

Réparation  
 qu'il fit à  
 Schomberg.



moment où l'on allait se battre.  
 « M. de Schomberg, dit-il, je vous  
 « ai offensé. Cette journée sera peut  
 « être la dernière de ma vie : je ne  
 « veux point emporter l'honneur d'un  
 « gentilhomme ; je sais votre mérite  
 « et votre valeur ; je vous prie de  
 « me pardonner, et embrassez-moi.  
 Schomberg lui répondit : « Il est vra  
 « que V. M. me blessa l'autre jour  
 « aujourd'hui elle me tue ; car l'hon  
 « neur qu'elle me fait, m'oblige de  
 « mourir en cette occasion pour son  
 « service. » Le brave Allemand si  
 guala en effet sa valeur, et fut tué  
 auprès du roi.

Blocus de  
 Paris.

Après quelques lenteurs causées  
 par le besoin d'argent, Henri IV  
 forme le blocus de Paris. Le duc de  
 Nemours, frère utérin du duc de  
 Mayenne, y commandait en qualité  
 de gouverneur. Il pourvut à tout  
 avec une prudence et une activité  
 singulières. Cependant le cardinal  
 de Bourbon meurt dans sa prison de  
 Fontenai en Poitou, bon prélat, af  
 fectionné au roi son neveu, et qui s'  
 tait prêté aux manéges des ligueurs  
 moins par ambition de prince que par

zèle de catholique. Alors la Sorbonne décide solennellement que Henri de Bourbon, hérétique, fauteur d'hérétiques, relaps et excommunié, ne peut être admis à la couronne, *quand même il serait absous des censures*; qu'on est obligé en conscience de l'empêcher d'y parvenir; qu'en mourant pour une si sainte cause, on s'assure *la palme du martyre*. Le parlement, ou plutôt le reste de cette illustre compagnie, par une lâcheté ou un délire inconcevable, approuve ce décret, aussi plein d'extravagance que de fureur, et défend, sous peine de mort, de parler d'aucune composition avec le roi.

Décret de la Sorbonne.  
Fanatisme des Parisiens.

Pour comble de démente, on forme une espèce de régiment de prêtres et de moines qui parcourent les rues en procession, la cuirasse sur le dos et le mousquet sur l'épaule; spectacle ridicule, mais propre à exciter le fanatisme de la populace. Le légat voulut animer la troupe par sa présence. Un de ces nouveaux soldats tira pour le saluer, ne sachant pas sans doute que son arquebuse était chargée à balle. L'aumônier du légat reçut le

Régiment de prêtres et de moines.

coup, et mourut dans le carrosse. Il fut regardé aussitôt comme un saint. On s'écria qu'il était allé droit au ciel; que personne n'en pouvait douter, puisque *monseigneur le légat, qui savait bien ce qui en était, l'assurait ainsi.*

Famine  
dans la ville.

Il restait environ deux cent vingt mille personnes dans Paris. Trois mois de blocus avaient épuisé les vivres. La famine devenait intolérable. On était déjà réduit à pulvériser les os de morts pour en faire du pain. Les religieux, qui inspiraient l'ardeur du martyr, n'étaient pas les plus indifférens pour la vie. Une visite, faite dans les couvens, dévoila leurs manœuvres intéressées; Mézerai assure qu'on trouva, même dans celui des capucins, d'abondantes provisions. Cette découverte fut une petite ressource. Mais Paris ne pouvait échapper à Henri IV, si, par un excès de bonté, il n'eût souffert que les bouches inutiles se retirassent, que ses propres officiers et ses soldats fissent entrer des rafraîchissemens pour leurs amis. On raconte que deux paysans qui allaient être pendus pour

Bonté  
excessive de  
Henri.



avoir amené du pain à une poterne, s'étant jetés à ses genoux, et lui représentant qu'ils n'avaient d'autre moyen de gagner leur vie : « Allez en paix, leur dit-il en leur donnant l'argent qu'il avait sur lui : le Béarnais est pauvre ; s'il en avait davantage, il vous le donnerait. » Imprudence peut-être, mais imprudence digne d'admiration. « J'aimerais quasi mieux, disait ce bon prince, n'avoir point de Paris, que de l'avoir tout ruiné par la mort de tant de personnes. »

Cependant la nécessité rendait les Parisiens plus traitables. Malgré les décrets de la faculté de théologie et les arrêts du parlement de la ligue, il y eut quelques conférences pour un accommodement. On offrit de se soumettre, pourvu que le roi renonçât au calvinisme; mais regardant le succès comme infaillible, il voulait imposer les conditions. Un événement imprévu lui fit perdre le fruit de tant de travaux. Philippe II, qui craignait la fin des troubles, et qui se flattait d'y gagner la couronne de France, avait ordonné au duc de Parme,

Le duc de Parme délivra Paris.

Alexandre Farnèse, gouverneur des Pays-Bas, de marcher au secours de Paris, quelque dangereux qu'il fût de dégarnir des provinces exposées aux entreprises des Hollandais. Ce fameux général approche avec une puissante armée. Henri IV, au désespoir, lui présente la bataille, et lui fait dire que de son côté il ne l'esquiva jamais. « Pour moi, » répond le duc de Parme, je l'esquiverai à ses dépens, et quiconque m'y contraindra, en saura plus que moi. » La délivrance de Paris était le but de son expédition; il réussit sans peine. Ce coup de foudre répandit le découragement parmi les troupes du roi. Elles manquaient d'argent, d'habits, de nourriture. Le roi lui-même, n'ayant pas de quoi dîner, alla manger un jour dans la tente de François d'O, surintendant des finances, dont la table n'était que trop bien servie.

Embarras  
et pauvreté  
du roi.

Journée des  
*farines.*

Le duc de Parme se retira bientôt dans les Pays-Bas; la guerre continua en France avec la même animosité, sans rien produire de mémorable. Des officiers, déguisés en paysans,

tentèrent de surprendre Paris. Ils feignaient d'y amener de la farine; ils devaient s'emparer d'une porte; des troupes cachées dans le voisinage auraient accouru: le roi attendait le moment. On refusa d'ouvrir la porte, et le coup fut manqué. C'est ce qu'on nomma la *journée des farines*. Elle fut cause qu'on reçut garnison espagnole. Un ennemi étranger augmenta les malheurs publics. C'était le duc de Savoie, qui, non content d'avoir usurpé le marquisat de Saluces, voulait envahir le Dauphiné et la Provence. Lesdiguières, un des plus grands hommes de guerre de ce temps-là, rebelle sous les règnes précédens en qualité de calviniste, mais fidèle à Henri IV, et zélé pour sa propre fortune, mit le Dauphiné à couvert de l'invasion. Il envoya demander ensuite le gouvernement de Grenoble. Le roi refusa d'abord, de l'avis de son conseil, parce qu'il s'était engagé à réserver les gouvernemens pour les catholiques. « Messieurs, dit l'envoyé de Lesdiguières, votre réponse inopinée m'a fait oublier un mot; c'est

Invasion  
du duc de  
Savoie.

Lesdiguières  
sauve le  
Dauphiné.



« que, puisque vous ne trouvez pas  
 « à propos de donner à mon maître  
 « le gouvernement de Grenoble,  
 « vous songiez aux moyens de le lui  
 « ôter. » Cette hardiesse ne déplut  
 point à Henri IV. Lesdiguières était  
 tout puissant dans sa province : on  
 avait besoin de lui ; on jugea que,  
 dans un cas extraordinaire, il fallait  
 passer sur les règles. Il est des con-  
 jonctures où l'autorité affaiblie ne se  
 soutient qu'en mollissant.

L'ennemi  
 reçu en  
 Provence.

C'était beaucoup de garantir le  
 Dauphiné ; mais le duc de Savoie fut  
 plus heureux en Provence. On le re-  
 çut dans le pays, comme s'il en eût  
 été le souverain. Le parlement d'Aix  
 l'en déclara gouverneur, et lui donna  
 le titre de général sous la couronne  
 de France. Le meilleur des rois était  
 toujours regardé comme un tyran  
 par ceux qui ne croyaient pas qu'on  
 pût régner sans être catholique ;  
 préjugé fatal, dont l'ambition se ser-  
 vait pour exercer une véritable ty-  
 rannie.

1591.  
 Entreprises  
 de Rome. Rome fut toujours redoutable dans  
 ces conjonctures orageuses. Sixte-  
 Quint était mort en 1590, méprisant

la ligue, qu'il favorisait par une fausse bienséance, et estimant Henri IV, qu'il outrageait par politique: Grégoire XIV, né sujet du roi d'Espagne, abusa encore plus que Sixte de l'autorité pontificale. Il publia des monitoires, pour ordonner sous peine d'excommunication, à toute sorte de personnes, de quitter le parti d'un roi hérétique, relaps, persécuteur de l'Eglise, excommunié, et privé de tous ses domaines (c'était le style ordinaire). Il envoya de l'argent et promit des troupes aux ligueurs. En vain le roi ne cessait de protester qu'il était prêt à se faire instruire, et que ses ennemis l'en empêchaient par une guerre opiniâtre: on ne daignait avoir égard ni à ses raisons ni à ses promesses, tant l'esprit de faction envenimait l'aigreur du faux zèle.

À Rome et à Paris on travaillait moins pour la religion que pour le roi d'Espagne. Cet ambitieux monarque se flattait d'usurper la France, comme il s'était emparé du Portugal; il prétendait y régner, ou du moins y faire régner sa fille. Comptant sur

Politique de  
Philippe II.

sa politique et ses trésors, il disait déjà *ma ville de Paris, ma ville de Rouen*, etc. Les Seize entraient avec ardeur dans ses vues. Leur insolence croissait tous les jours, jusqu'à vouloir maîtriser le duc de Mayenne. Furieux de ce que le parlement avait renvoyé absous un particulier dont ils sollicitaient la mort, ils saisirent trois magistrats, entre autres le président Brisson, alors le chef de sa compagnie ; ils les condamnèrent à être pendus, et les firent exécuter.

Mayenne les réprime.

A la nouvelle de cet attentat, Mayenne absent se hâte de revenir ; il dissimule quelques jours, il livre enfin au supplice quelques-uns de ces furieux. Bussi-le-Clerc, le plus coupable de tous, devenu gouverneur de la Bastille, obtint la permission de se retirer. Ainsi fut détruite la tyrannie des Seize, faction composée de quelques curés fanatiques et d'un grand nombre de gens de la lie du peuple, aussi redoutable aux chefs de la ligue, qu'à l'héritier de la couronne. Le curé Pelletier avait en le front de dire en pleine assemblée, ayant l'exécution des trois ma-



gistrats : *C'est trop endurer, il faut jouer des couteaux.* Voilà comme des prêtres mêmes prétendaient défendre la cause de Dieu ! Il s'était formé un troisième parti en faveur du jeune cardinal de Bourbon, fils du prince de Condé tué à Jarnac. Le roi découvrit l'intrigue, et l'étouffa, en s'assurant de la personne du cardinal.

Le jeune  
cardinal de  
Bourbon.

Elisabeth et les princes protestans d'Allemagne lui ayant envoyé des troupes, il entreprit le siège de Rouen, l'un des boulevards de la ligue. On avait dit des Parisiens qu'ils savaient mieux jeûner que se battre. Ce fut le contraire à Rouen. Villars-Branças, parfaitement secondé par la garnison et les bourgeois, se défendit avec une valeur dont il y a peu d'exemples dans l'histoire. Henri IV s'exposa souvent comme un officier de fortune. Rosni, l'invitant à se ménager : « Mon ami, » répondit-il, puisque c'est pour ma gloire et pour ma couronne que je combats, ma vie et toute autre chose doivent être comptées pour rien. » L'attaque et la défense

Henri as-  
siège Rouen.

étaient également vives ; mais les rebelles auraient enfin succombé, le duc de Parme n'était encore venu à leur secours.

---

1592.  
Farnèse  
délivre la  
place.

Le roi marcha avec une partie de l'armée pour le combattre. Il fut blessé d'un coup de mousquet dans une action, où, suivi de quarante chevaux seulement, il affronta témérairement trente mille hommes. Les ennemis pouvaient le poursuivre et le prendre. Le duc de Parme le croyant soutenu de toute sa cavalerie, manqua cette occasion décisive. On en murmura ; sa prudence fut taxée de faiblesse. « J'avais pensé », dit-il pour sa justification, « avoir une affaire à un général d'armée, et non pas à un capitaine de chevaux légers, tel que je connais maintenant le roi de Navarre. » Duplessis-Mornai, qui joignait la sagesse à la bravoure, écrivit au roi : « Sire, vous avez assez fait l'Alexandre, il est temps que vous soyez Auguste. C'est à nous à mourir pour vous, et c'est là notre gloire ; vous, sire, de vivre pour la France, et j'ose vous dire que ce vous es

« devoir. » Henri fut contraint de lever le siège de Rouen. Mais les revers n'étaient qu'un aiguillon pour exciter son courage.

Il poursuit le duc de Parme, engagé dans le pays de Caux. Ce général, manquant de vivres, serré de près, malade d'une blessure, se voit à son tour dans un extrême péril. Il ne peut échapper qu'en passant la Seine à Caudebec, où elle est fort large. L'entreprise paraissait impossible ; le roi ne songea pas même à y mettre obstacle. Un pont de bateaux se trouva prêt, sans qu'il en eût le moindre soupçon. Les ennemis passent, détruisent le pont, et retournent vers Paris. On dit que le duc de Parme ayant envoyé demander au roi ce qu'il pensait de sa retraite, il répondit brusquement qu'il ne se connaissait point en retraite, et que la plus belle du monde lui paraissait une véritable fuite. Ce mot, échappé peut-être dans un premier mouvement, n'est pas digne d'un prince si éclairé, et si juste estimateur du mérite. Péréfixe assure « qu'il estima  
« cette retraite plus glorieuse que

Belle  
retraite de  
ce général.



« deux batailles, reconnaissant que  
 « le chef-d'œuvre d'un grand capi-  
 « taine n'est pas tant de combattre  
 « et de vaincre, comme de faire ce  
 « qu'il a entrepris sans hasarder de  
 « combat. »

Ambition  
de Biron.

Selon le même auteur, le maré-  
 chal de Biron, intéressé à la pro-  
 longation de la guerre, négligea les  
 moyens de faire périr l'armée espa-  
 gnole. Son fils lui demandant quel-  
 ques troupes pour une entreprise  
 essentielle et immanquable: *Quoi-  
 donc, maraud*, lui dit le maréchal  
 en jurant, *nous veux-tu envoyer  
 planter des choux à Biron?* Si  
 Biron ne dit pas ce que l'historien  
 lui fait dire, on peut présumer qu'il  
 le pensa. Avec les plus grands ta-  
 lens, le plus grand courage, il avait  
 des prétentions sans bornes.

Suite de la  
guerre.

Les affaires prenaient une meil-  
 leure face en Provence, où le duc  
 de Savoie perdit toutes ses conquê-  
 tes. Lesdiguières avait dissipé les  
 troupes du pape. La ligue avait  
 perdu son héros, le chevalier d'Au-  
 male, prince lorrain, tué en atta-  
 quant Saint-Denis. Mais le roi re-

grettait aussi le brave et vertueux la Noue, tué au siège de Lamballe. Toutes les provinces étaient inondées de sang, les villes prises et reprises, les campagnes ravagées; une infinité de petits combats exterminaient la noblesse et dépeuplaient le royaume. Le maréchal de Biron eut la tête emportée d'un coup de canon devant la ville d'Espèrenai. C'était le premier général de France, aussi prudent que brave, aussi distingué par son savoir que par ses exploits. Henri IV lui devait beaucoup, et aurait été infiniment sensible à sa perte, si les défauts, l'orgueil et l'ambition de ce seigneur n'avaient un peu affaibli la reconnaissance de ses services.

Dans la crise violente de l'état, Paris était le centre des troubles. Il y avait alors deux factions. Celle des Seize, considérablement déchue, vouée aux Espagnols, irritée contre Mayenne, voulait pour roi le jeune duc de Guise, qui venait de s'échapper de la prison où il avait été mis après le meurtre de son père. Celle des politiques, composée de gentils-

1593.

Différentes  
factions à  
Paris.

hommes, de magistrats, des mé-  
leurs bourgeois, ne demandait  
pour reconnaître Henri IV, que  
le voir soumis à l'Eglise. Le duc  
Mayenne, penchant aussi à la paix  
se ménageait habilement entre  
roi d'Espagne, dont il ne pouvait  
encore se passer, et le roi de France  
dont il prétendait tirer bon parti.

Assemblée  
pour  
élire un roi.

Les ligueurs zélés demandèrent  
une assemblée des états pour l'éle-  
tion d'un roi. Clément VIII, qui  
suivait les traces de Grégoire XI  
ordonna aux Français de se réunir  
au plus tôt, et de nommer un roi.  
Mayenne assemble ces prétendus  
états-généraux. Le légat du pape  
ose leur demander un serment  
ne point se concilier avec le roi  
Navarre, quand même il abju-  
rait l'hérésie. Les Espagnols,  
leur côté, demandent l'abolition  
la loi salique, et que l'infante d'Es-  
pagne soit déclarée reine de France.  
Comment des citoyens, des Fran-  
çais pouvaient-ils ne pas frémit  
ces demandes? La superstition avait  
donc changé la nature?

Le roi  
pense à se  
faire  
catholique.

Jamais Henri IV ne se trouva de



de si cruelles perplexités. Un roi élu par les états aurait vraisemblablement entraîné tous les catholiques. Ceux même de son parti murmuraient avec aigreur de sa persévérance dans une secte détestée. Il fallait se résoudre ou à soutenir éternellement la guerre, ou à changer de religion. Ce qu'il y avait de plus sage parmi les huguenots lui conseillaient de se décider promptement. Le *canon* de la messe, disaient-ils, était le meilleur pour réduire les rebelles. Rosni (depuis duc de Sully), quoique sincèrement attaché au calvinisme, lui fit regarder cette démarche comme aussi juste que nécessaire. Quelques ministres protestans, plus modérés que les autres, aplanirent les voies, en avouant qu'il pouvait faire son salut dans l'église romaine. Si l'on en croit Daniel, il était déjà catholique au fond du cœur. De fortes raisons peuvent au moins en faire douter. Quoi qu'il en soit (car Dieu seul pénètre le fond des cœurs), il promit de se faire instruire sans délai.

Conférences  
de  
Surêne.

Alors les catholiques attachés à personne proposent des conférences à ceux de Paris. Le légat, les Espagnols et leurs partisans combattent en vain un projet si raisonnable. Ces conférences s'ouvrent à Surêne. Les prélats ligueurs, l'archevêque de Lyon d'Espinac sur leur tête, y portent leurs préjugés contre le roi, affectant de révoquer en doute sa sincérité; alléguant des preuves de son attachement à l'hérésie; soutenant d'ailleurs qu'on ne pouvait rien conclure sans le pape, qu'il avait défendu de traiter avec un prince hérétique, et que l'obéissance due au chef de l'Eglise devait l'emporter sur tout le reste. L'archevêque de Bourges, Samblancquet réfute leurs chicanes par les vrais principes du droit des couronnes, des libertés de l'Eglise nationale. Il était facile de démontrer que l'intérêt de l'Eglise universelle, comme celui de l'Etat, exigeait en cette occasion une sage condescendance. Mais les zélateurs, fougueux et obstinés, n'ont jamais senti qu'ils méritaient la religion, en se glorifiant

la soutenir. Les conférences produisirent peu d'effet.

Cependant l'ambassadeur d'Espagne insistait sur l'élection de l'infante. Afin de parvenir à son but, il déclara que l'intention de Philippe était de lui faire épouser le duc de Guise, qui serait élu roi, conjointement avec elle. Les Seize le désiraient; le duc de Mayenne n'avait l'honneur de l'y consentir. Au milieu de ces agitations, le parlement, *quoique captif et estropié* (ce sont les termes de Péréfixe), *se ressouvant de son ancienne vigueur*, rendit un arrêt pour le maintien des lois fondamentales du royaume, et « pour empêcher que, sous prétexte de religion, la couronne ne fût transférée en mains étrangères. » L'Espagnol, déconcerté par cet arrêt, le fut davantage par la conversion de Henri IV.

Après un ou deux jours de conférence avec des évêques, le roi fit son abjuration à Saint-Denis, entre les mains de l'archevêque de Bourges, et reçut de lui l'absolution de toutes censures. C'était le plus heu-

Les Espagnols demandent la couronne pour l'infante.

Arrêt en faveur de la loi salique.

Abjuration du roi.



reux événement qu'on pût desirer. Séga, évêque de Plaisance, invité depuis plusieurs années, au lieu de donner les mains, défendit, sous peine d'excommunication, d'assister à la cérémonie. Les Parisiens ne laissèrent pas d'y courir en foule. On vit alors que leur haine pour la religion du roi ne s'étendait point sur sa personne. Mais il y avait deux hommes, fanatiques par système, qui reviennent plus difficilement que le peuple. Boucher, curé de Saint Benoît, furieux ligueur, se déchaîna en chaire neuf jours de suite contre le monarque catholique. Plusieurs théologiens et prédicateurs déclamèrent, écrivirent, et un redoublement de frénésie. Cette année même, Henri courut risque d'être assassiné.

Attentat  
contre sa  
personne.

Un jeune matelot, devenu soldat, nommé Pierre Barriere, en avait formé le dessein. Découvert par un jacobin, et mis à la question, il nomma un capucin, un jésuite, un curé de Paris, et un autre prêtre qui l'avaient exhorté à cet attentat. Les maximes des ligueurs devinrent

roduire tôt ou tard un parricide  
 exécrable. Barriere fut exécuté, et  
 le roi ne permit point qu'on recher-  
 chât les complices.

Mayenne signa une trêve de trois  
 mois. Il promit néanmoins avec ser-  
 ment au légat, et de maintenir la  
 ligue, et de ne point faire de paix :  
 mais la politique cherchait l'appui de la  
 cour de Rome. Pour s'en assurer, il  
 obtint de recevoir par les états le concile  
 de Trente, et le fit publier *sans res-  
 trictions ni modifications quelcon-  
 ques* : démarche aussi vaine que  
 celle où cette assemblée était illégale. Clé-  
 ment VIII se montrait toujours in-  
 flexible, au point de refuser audience  
 à l'ambassadeur du roi. « Saint Père,  
 lui dit un auditeur de Rote italien,  
 quand ce serait le diable qui vous  
 demanderait audience, s'il y avait  
 quelque espérance de le convertir, vous  
 ne pourriez pas en conscience le  
 lui refuser. » Malgré cet obstacle,  
 les Français rentrèrent peu à peu  
 dans le devoir; la ligue perdait son  
 crédit et sa puissance. La satire  
*Ménippée* (1), qui parut alors, en

Conduite  
 de Mayenne

et de  
 Clément  
 VIII

La ligue  
 tombe.

(1) C'est un recueil de diverses pièces, publié  
 par Nicolas Rapin.

la rendant ridicule, lui porta  
 être un coup mortel; car rien  
 résiste au ridicule, lorsque la  
 flexion succède à la fureur des p  
 Meaux, Pontoise, Orléans, B  
 ges, Lyon, se soumirent bien

Le duc de Mayenne quitta P  
 ne s'y croyant plus en sûreté.  
 avait fait gouverneur le com  
 Brissac, qui préféra le devo  
 sujet à tout autre engagement  
 qui vint à bout, par sa prude  
 d'y introduire le roi sans tun  
 et sans combat. Les Espagnols  
 rent réduits à capituler. On les  
 sortir avec les honneurs de la gu  
 Henri IV, saluant les officiers  
 bonté: « Messieurs, leur dit-il  
 « commandez-moi à votre ma  
 « mais n'y revenez plus. » L  
 gat, obstiné à ne point le voir  
 tint la permission de se ret  
 d'emmener même le curé A  
 et le jésuite Varrade, que Bar  
 avait chargés comme ses comp  
 Il importait sur-tout de re  
 au parlement sa splendeur,  
 raffermir la monarchie par l'a  
 rité des lois. Les magistrats fi  
 revinrent dans la capitale, a

1594.  
 Le roi entre  
 à Paris.

Le parle-  
 ment rétabli.



hille de Harlai à leur tête. Les  
 tres furent rétablis, à condition  
 e les premiers auraient le pas  
 eux. On ne vit dès-lors dans le  
 rlement qu'un même esprit de  
 rtiotisme. Il cassa tous les arrêts,  
 crets et sermens faits depuis 1588,  
 i se trouveraient préjudiciables  
 l'autorité du roi et aux lois du  
 yaume, comme ayant été extor-  
 és par la force; il révoqua les pou-  
 irs donnés au duc de Mayenne, et  
 nnulla les actes de la dernière as-  
 mblée de Paris, sous le nom d'états-  
 néraux, etc. Tout ce que le fana-  
 me avait inspiré parut condamné  
 l'oubli, grace au changement des  
 onjonctures.

Si quelque chose eût été capable  
 réunir les cœurs de la nation,  
 était la conduite du roi. On peut  
 juger par ce trait particulier,  
 orsqu'il entra dans Paris, des ser-  
 ens arrêterent le bagage de la  
 oue, pour dettes que son père  
 ait contractées au service de l'é-  
 t. Ce gentilhomme, très-digne de  
 nsidération, se plaignit de la vio-  
 nce. Henri IV lui répondit publi-

Conduite de  
 Henri IV.

quement: *La Noue, il faut payer ses dettes; je paye bien les miennes.* Et l'ayant tiré à part, il donna des pierreries à engager pour les effets qu'on avait saisis.

Les ligueurs  
lui font  
acheter leur  
soumission.

Mais tant de bonté n'attirait faiblement les principaux seigneurs de la ligue. L'intérêt seul pouvait les ramener. Ils mirent au plus haut prix leur soumission; preuve que la religion était le moindre motif de leur révolte. Villars rendit Rouen en exigeant douze cent mille livres pour payer ses dettes, soixante mille livres de pension, outre la charge d'amiral, et le gouvernement de plusieurs places. Selon les mémoires de Sully, il en coûta trente millions pour satisfaire la cupidité de ces hommes avides. Un prince aurait su éluder, dans la nécessité, des promesses arrachées au besoin: Henri acquitta fidèlement les siennes, lorsqu'il se vit en état de les violer impunément.

Jean Châtel  
attente  
sur sa vie.

Cependant l'esprit superstitieux de la ligue subsistait encore. Préjugés de religion, quelque absurdes qu'ils puissent être, ne

cent qu'avec lenteur. L'attentat  
 projeté par Barriere fut exécuté  
 par Jean Châtel, fils d'un marchand  
 de Paris, jeune homme susceptible  
 de toutes les impressions du fana-  
 sme. S'étant glissé dans une cham-  
 bre, parmi la foule qui environnait  
 le roi, il lui porta un coup de cou-  
 teau à la gorge. Henri se penchait  
 pour embrasser un seigneur. Le  
 coup ne le blessa qu'à la lèvre, et lui  
 tomba une dent. On arrête l'assas-  
 sin. Il dit dans son interrogatoire  
 que, se sentant coupable de grands  
 péchés, il avait cru éviter l'enfer  
 par cette action; qu'il la croyait  
 juste et méritoire, parce que le roi  
 n'était pas réconcilié avec l'Eglise,  
 et devait être réputé tyran; qu'il l'a-  
 vait entendu décider en plusieurs en-  
 droits, ainsi que chez les jésuites, où  
 il avait fait une partie de ses études.  
 Il ajouta que ces Pères l'avaient sou-  
 vent introduit dans une *chambre*  
*de méditations*, pleine de figures  
 effroyables de l'enfer, dont sans  
 doute son imagination avait été trop  
 émue. On croyait alors ces figures  
 propres à imprimer au fond de l'ame

Son interro-  
 gatoire.



Haine pour  
les  
jésuites.

les vérités éternelles, qui doivent entrer par la foi, et non par les sens. Les jésuites étaient hais d'une infinité de personnes considérables. Outre les protestans dont ils faisaient gloire d'exciter la haine, mais dont eût mieux valu attirer la confiance pour les ramener ausein de l'Eglise, le parlement s'était toujours opposé avec vigueur à leur établissement des religieux, qu'ils avaient comblés, supplantés, les voyaient en général de mauvais œil; l'évêque de Paris, Eustache de Bellai, avait déclaré leur ordre contraire aux droits de la couronne et à ceux de l'épiscopat; l'université ne leur pardonnait comble le tort que la concurrence faisait à ses collèges; elle leur avait suscité un grand procès, où Pasquier, Bibaud, Arnaud, célèbres avocats, attaquaient leur institut par les mêmes moyens, à-peu-près, qui ont comblés proscrire de nos jours cette société. Les dépositions de Jean Châtel précipitèrent leur disgrâce.

Ce qui les  
fait paraître  
plus  
dangereux,

Il est certain qu'on pouvait reprocher à la plupart des corps de Paris, tant ecclésiastiques que religieux, si

un zèle aveugle pour la cour de Rome, un attachement criminel pour le roi d'Espagne, et ces maximes détestables qui conduisaient au régicide. Mais on crut devoir faire un exemple sur des hommes plus attachés par état aux opinions ultramontaines, et plus capables, par leurs intrigues, leurs talens et leurs emplois, par leur régularité même, de les répandre ou de les maintenir. La société avait trop contribué à la naissance et aux progrès de la ligue, pour que la chute de l'une ne fût pas funeste à l'autre.

Le parlement chassa les jésuites comme *corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du roi et de l'état*. Guignard, bibliothécaire du collège, fut pendu, pour avoir gardé des écrits séditieux, dont il était l'auteur. Ces rapsodies contenaient les mêmes extravagances qui avaient retenti jusque dans les chaires : « Jacques Clément a fait un acte héroïque, inspiré par le Saint-Esprit. Si on peut guerroyer le Béarnais, qu'on le guerroye ; si on ne peut le guerroyer, qu'on

---

 1595.

 On les  
bannit du  
royaume.

« l'assassine, etc. » Guignard invoqua en vain l'amnistie générale. Le roi avait ordonné de brûler tous les ouvrages écrits avant l'amnistie. Le duc, contrevenant à l'arrêt, il s'était exposé à la peine, et on le jugea selon la rigueur des lois. Les parlemens de Bordeaux et de Toulouse retinrent les jésuites. Celui de Paris, se fondant sur le motif de la sûreté du royaume, n'avait point observé à leur égard les formes ordinaires. C'est ce qui facilita leur rappel.

Négocia-  
tions  
à Rome.

Pour éloigner tout prétexte de révolte, on sollicitait vivement à Rome l'absolution de Henri IV. Duperron et d'Ossat (depuis cardinaux) y travaillaient avec autant de prudence que d'activité, tandis que la cour d'Espagne employait son or à compromettre le sacré collège. Le cardinal Tolet, quoique jésuite et espagnol, seconda utilement les vœux des Français. Le pape fut enfin ébranlé. Le cardinal vieri, auditeur de Rote, qui lui parlait librement, le frappa un jour de ces mots pleins de raison : *« Ce pape ment VII perdit l'Angleterre par avoir voulu complaire à Char-*



*Quint : Clément VIII perdra la France s'il continue de vouloir complaire à Philippe II.* Rien n'étoit plus propre, en effet, que l'expérience des derniers schismes, à tempérer l'extrême rigueur du pontife. Les cardinaux de la faction espagnole voulaient du moins des conditions conformes à leurs sentimens; ils demandaient qu'on effaçât cette clause de l'arrêt rendu contre Châtel, *que le roi devait être reconnu pour roi, quand même il n'aurait pas l'absolution du pape.* Leur cabale ne prévalut pas sur l'intérêt manifeste de l'Eglise.

Clément VIII accorda l'absolution d'une manière dont Henri parut content; et Rome même en témoigna une joie extraordinaire. Le roi s'obligeait à faire publier et exécuter le concile de Trente, excepté dans les choses, s'il y en avait de telles, qui pourraient troubler la tranquillité publique. Il devait, à moins qu'il n'y eût empêchement légitime, dire le chapelet tous les jours, les litanies le mercredi, le rosaire le samedi, entendre tous les jours la messe. Il de-

Absolution  
du roi  
par le pape.

vait se confesser et communier en public, pour le moins quatre fois l'an, bâtir un couvent dans chaque province, etc. Ces pratiques ou pénitences étaient peu de chose, tant en comparaison de l'humiliante cérémonie que subirent pour lui ses ambassadeurs, en recevant à genoux des coups de verge de la main du pontife.

Le roi pour  
suit  
Mayenne.

relais de  
les ab  
de l'au

Combat  
de Fontaine-  
Française.

Du petit nombre des seigneurs qui persistaient dans la rébellion, le duc de Mayenne était le plus dangereux et le plus coupable. Le roi courut l'attaquer dans son gouvernement de Bourgogne. Il y trouve une garnison de Espagnols, sous les ordres du connétable de Castille. Ayant voulu reconnaître l'ennemi, à la tête de trois cents chevaux, il rencontre tout à-coup l'armée entière. On l'attaque brusquement. *A moi, s'écrie-t-il, et faites comme vous m'allez vous faire!* Jamais il ne courut tant de risques, jamais il ne montra tant de valeur qu'en cette journée de Fontaine-Française. Le général espagnol ne voulant point hasarder la bataille, et persuader, comme a Br

er trois fois le duc de Parme, que le roi  
 ne s'exposait pas de la sorte sans être  
 soutenu de la plus grande partie de  
 ses troupes, se retire avec précipi-  
 tation, vaincu par une poignée de  
 combattans. Henri IV disait qu'au-  
 s auparavant il avait combattu pour la  
 victoire, mais que dans cette occa-  
 sion il l'avait fait pour la vie. Il ac-  
 corda une trêve au duc de Mayenne.  
 La paix fut conclue l'année suivante.  
 Cet illustre chef de parti, qu'on ne  
 voulait pas pousser à bout, obtint des  
 conditions plus avantageuses qu'il  
 même devait l'espérer. La bonté et la  
 politique du roi le ramenèrent au  
 devoir. Comblé de caresses quand il  
 vint lui rendre ses hommages, il  
 assura que c'était alors seulement  
 que son souverain l'avait vaincu.  
 Mayenne était extrêmement replet.  
 Henri IV l'ayant lassé à plaisir dans  
 une partie de promenade: *Mon cou-*  
*sin*, lui dit-il en riant, *voilà le seul*  
*mal que je vous ferai de ma vie.* Le  
 duc fut désormais un sujet fidèle.  
 Tout le royaume rentra dans l'obéis-  
 sance, excepté le parti qu'avait en  
 Bretagne le duc de Mercœur, l'un

---

 1596.

 Mayenne  
 souffrait.



des princes de la maison de Lorraine si féconde alors en hommes redoublés tables aux rois de France.

*Insolence  
et révolte du  
duc  
d'Epéron.*

Mais le duc d'Epéron, espi hautain et ambitieux, gouverneur de Provence, où il avait servi utilement, excitait dans cette province par son despotisme, un soulèvement funeste. Les choses allèrent si loin qu'après d'inutiles efforts pour l'engager à se démettre de sa place, un envoyé de Henri lui déclara qu'il en avait à le faire, ou que le roi viendrait lui-même l'en chasser. « Qu'il vienne », dit insolemment le duc; je lui servirai de fourrier, non pas pour lui préparer les logis, mais pour brûler ceux qui seront sur son passage. Il se révolta, se soutint quelque temps à main armée contre le duc de Guise, nouveau gouverneur vaincu, mais toujours à craindre il obtint aisément sa grace. Les Provençaux lui firent présent de cinquante mille écus pour accélérer son départ, et le roi lui accorda le gouvernement du Limousin.

*Les Espagnols prennent Calajs.*

Henri avait enfin déclaré la guerre à Philippe II, le principal moteur de

troubles civils. Cette guerre fut dans les commencemens malheureuse. Les Espagnols s'étaient emparés de Cambrai. Ils firent une conquête plus importante en prenant Calais et Ardres. Un excellent officier français, nommé de Rosne, leur procura cet avantage par une fatalité singulière. Résolu de rentrer au service du roi, il traitait secrètement avec la cour. Les ennemis l'ayant découvert, pour éviter la mort qu'on lui préparait, et pour dissiper leurs soupçons à force de services, il offrit de faire le siège de ces deux places, auquel ils n'osaient penser eux-mêmes.

Le roi sollicita le secours d'Elisabeth. Elle avait paru très-sensible à son changement de religion, et lui avait fait des reproches d'une démarche qu'elle eût sans doute imitée en pareille circonstance. Son ambassadeur promit néanmoins des efforts pour sauver Calais, à condition qu'on remettrait la place aux Anglais, jusqu'au paiement des sommes que la reine avait prêtées. La noble fierté du monarque ne pouvait

Conduite  
d'Elisabeth  
envers  
Henri IV.

souscrire à cette proposition. Il refusa, en disant que, *s'il avait à être mordu, il aimait autant l'être d'un lion que d'une lionne.*

Assemblée  
de Rouen.  
Discours du  
roi.

Pressé par le besoin, et dépourvu de moyens, il convoque à Rouen une assemblée de *notables*, pour subvenir aux nécessités du royaume. Là il prononce ce discours, qu'on ne peut lire sans une tendre admiration.

« Si je faisais gloire de passer pour excellent orateur, j'aurais apporté ici plus de belles paroles que de bonne volonté. Mais mon ambition tend à quelque chose de plus haut que de bien parler. J'aspire au glorieux titre de libérateur et de restaurateur de la France. Déjà, par la faveur du ciel, par les conseils de mes fidèles serviteurs, et par l'épée de ma brave et généreuse noblesse (de laquelle je ne distingue point mes princes, la qualité de gentilhomme étant le plus beau titre que nous possédions), je l'ai tirée de la servitude et de la ruine. Je desire maintenant la remettre en sa première force et en son ancienne splendeur. Participez, mes



« sujets, à cette seconde gloire,  
 « comme vous avez participé à la  
 « première. Je ne vous ai point ap-  
 « pelés, comme faisaient mes pré-  
 « décesseurs, pour vous obliger d'ap-  
 « prouver aveuglément mes volon-  
 « tés : je vous ai fait assembler pour  
 « recevoir vos conseils, pour les  
 « croire, pour les suivre, en un mot,  
 « pour me mettre en tutelle entre  
 « vos mains (1). C'est une envie qui  
 « ne prend guère aux rois, aux bar-  
 « bes grises, et aux victorieux comme  
 « moi ; mais l'amour que je porte à  
 « mes sujets, et l'extrême desir que  
 « j'ai de conserver mon état, me  
 « font trouver tout facile et honora-  
 « ble. » L'assemblée témoigna beau-  
 coup de zèle, et fit peu de chose.  
 Elle ne proposa que des moyens chi-  
 mériques, pour remédier aux maux  
 de l'état.

Un vice radical, auquel le roi  
 n'avait encore pu remédier, la mau-

Mauvais  
 état des fi-  
 nances.

(1) Gabrielle d'Estrées, sa maîtresse, lui ayant dit qu'elle était surprise de ce qu'il avait parlé de se mettre en tutelle : « Ventre saint-gris ! répondit-il, il est vrai ; mais je l'entends avec mon épée au côté. »

vaise administration des finances rendait inutiles les meilleurs desseins. Le roi écrivit à Sully, pendant la guerre contre l'Espagne : « Je suis fort proche de mes ennemis et n'ai quasi pas un cheval sur lequel je puisse combattre. Mes chemises sont toutes déchirées et mes pourpoints troués au coude et depuis deux jours je dîne chez les uns et chez les autres, parce que mes pourvoyeurs n'ont plus moyen de rien fournir pour ma table. » On levait cent cinquante millions sur le peuple, le trésor royal en recevait environ trente.

Elles sont confiées à Sully.

Béthune, marquis de Rosny, célèbre sous le nom de duc de Sully était né heureusement pour Henri IV et pour la France. Les talents militaires, les talens politiques, réunis au plus haut degré dans sa personne, à l'héroïsme, à la probité, à toutes les vertus du citoyen, en faisaient un de ces hommes rares qui immortalisent la gloire de leur patrie. Dès sa jeunesse, il avait mérité l'estime et l'amitié de son maître. Après avoir prodigué pour la

son sang et sa fortune, il devait tirer le royaume de l'état affreux où les guerres civiles l'avaient réduit. Le roi lui confia les finances, tout changea de face.

Les concussions cessèrent, l'avarice des seigneurs et des financiers fut réprimée, l'ordre rétabli partout, l'argent des peuples porté directement au trésor et consacré au bien public, les emprunts faits avec sagesse, les dettes acquittées fidèlement. Une féconde économie enrichit le prince et le royaume. En un mot, dans l'intervalle de quinze ans que dura le ministère de Sully, malgré la diminution considérable des tailles et d'autres impôts, et le paiement de toutes les dettes, les revenus de la couronne augmentèrent de quatre millions. Et dans quelles circonstances! Mais aussi quel roi et quel ministre!

Fruits  
de son mi-  
nistère.

Reprenons la suite des événemens. Les Espagnols s'emparèrent d'Amiens par surprise, tandis que les bourgeois étaient au sermon. Ceux-ci s'étaient malheureusement obstinés à vouloir garder leur ville; im-

1597.

Les Espa-  
gnols prennent  
Amiens.



Mouvements  
des  
calvinistes.

prudence qui leur coûta cher. Sous un autre règne, cet accident aurait pu produire une révolution. Le danger menaçait Paris, la terreur se répandait de toutes parts. Le roi en fut d'autant plus inquiet, que les calvinistes lui donnaient eux-mêmes beaucoup d'inquiétude. Les uns étaient indignés de sa conversion; les autres, jaloux des graces que les catholiques, les ligueurs mêmes obtenaient ou arrachaient de lui. Non contents de la liberté de conscience qu'on leur avait accordée, et que les catholiques sages jugeaient nécessaire, ils voulaient des prêches dans tout le royaume; ils demandaient qu'on leur fournît de l'argent, soit pour l'entretien des garnisons de leurs villes de sûreté, soit pour les appointemens de leurs ministres. Des assemblées séditieuses, des entreprises insolentes contre l'autorité royale, faisaient craindre de leur part une prochaine révolte. Lesdiguieres, quoique attaché à leur secte, leur reprochait une conduite si contraire aux devoirs de citoyens. Henri IV ne

put s'empêcher de les satisfaire.  
 Son grand objet était alors de re-  
 couvrir la capitale de la Picardie. Il  
 osa l'entreprendre sans le secours  
 des calvinistes, tant leur assemblée  
 de Saumur se montrait indocile à ses  
 demandes. « C'est assez faire le roi  
 de France, dit-il un jour; il est  
 temps de faire le roi de Navarre. »  
 Il court assiéger Amiens, et donner  
 de nouvelles preuves de vaillance.  
 Une armée espagnole, arrivée des  
 Pays-Bas, se retire sans avoir osé  
 attaquer ses lignes. La garnison ca-  
 pitule, après une résistance vigou-  
 reuse. Le commandant dit au vain-  
 queur « qu'il remettait cette ville à  
 un roi soldat, puisqu'il n'avait pas  
 plu à son maître de la secourir  
 par des capitaines soldats. » Nul  
 seigneur ne s'était autant distingué  
 à ce siège que le maréchal de Biron.  
 Henri, toujours attentif à exciter et  
 à récompenser le mérite, fit son  
 éloge par un de ces traits ingénieux  
 qui se gravent dans la mémoire des  
 hommes. Le prévôt des marchands  
 et les échevins de Paris, étant venus  
 le complimenter à son retour:

Amiens  
repris par le  
roi.

Louange  
qu'il donne  
à Biron.

« Messieurs, leur dit-il, voilà  
 « maréchal de Biron que je présente  
 « volontiers à mes amis et à mes ennemis.  
 « nemis. »

Il restait à soumettre le duc de  
 1598. Mercœur, toujours révolté dans son  
 La Bretagne gouvernement de Bretagne, où le  
 soumise. roi n'avait point encore paru. Son  
 arrivée fut comme un triomphe.  
 Les villes s'empressèrent à le recevoir,  
 et le duc fut trop heureux d'obtenir la  
 paix, en donnant sa fille héritière de tous  
 ses biens, au jeune duc de Vendôme, fils  
 naturel de Henri IV et de Gabriel d'Estrées.

Édit  
 de Nantes.

Pendant ce voyage, les calvinistes  
 obtinrent l'édit de Nantes, si favorable  
 à leur parti. Liberté entière de conscience,  
 exercice public de leur religion dans plusieurs  
 villes, faculté de posséder toutes sortes de  
 charges et d'emplois, quarante-cinq mille  
 écus par an pour l'entretien des pasteurs,  
 et des places de sûreté pour huit ans (concession  
 secrète, non comprise dans l'édit) : c'était  
 plus qu'on ne leur avait jamais accordé.  
 Leur penchant à la révolte et la nécessité  
 de prévenir de nou



veaux troubles, déterminèrent le roi à cette démarche. Le clergé, la Sorbonne, l'université, les prédicateurs se récrièrent contre lui. Il trouva beaucoup de résistance de la part du parlement; mais ses raisons l'emportèrent.

« La religion catholique, dit-il  
 « aux magistrats, ne peut être main-  
 « tenue que par la paix, et la paix  
 « de l'Etat est la paix de l'Eglise.....  
 « Je ressemble au berger qui veut  
 « ramener ses brebis en la bergerie  
 « avec douceur..... Il ne faut plus  
 « faire de distinction de catholiques  
 « et de huguenots: il faut que tous  
 « soient bons Français, et que les  
 « catholiques convertissent les hu-  
 « guenots par l'exemple de leur  
 « bonne vie..... Quand on faisait  
 « des édits contre ceux de la reli-  
 « gion, lorsque j'étais avec eux, je  
 « faisais des cabrioles; je disais:  
 « loué soit Dieu! car tantôt nous au-  
 « rons quatre mille hommes, et tan-  
 « tôt six mille. Et nous les trouvions  
 « enfin; car ceux qui étaient disper-  
 « sés auparavant, étaient contraints  
 « de se réunir,.... Si j'avais envie

Raisons  
pour le faire  
enregistrer.

« de ruiner la religion catholique  
 « vous ne m'en sauriez empêcher.  
 « Je ferais venir vingt mille homap  
 « mes, je chasserais d'ici ceux qu'qu  
 « me plairait, je dirais: Messieuent  
 « les juges, il faut vérifier l'éditlon  
 « ou je vous ferai mourir. Mais alorses  
 « je ferais le tyran, » etc. mil

Consé-  
 quence à ti-  
 rer de  
 ces raisons.

On voit par ces morceaux du distri-  
 cours de Henri IV, qu'il ne séparaisa  
 point les intérêts de la religion de roi  
 ceux de l'état. Si dès le commenceaffi  
 ment des troubles les mêmes maxi'eu  
 mes avaient prévalu, l'hérésie eût tan  
 elle servi de prétexte aux emporte-de  
 mens de la ligue? la Ligue eût-elle ha  
 fini par augmenter les avantages de de  
 l'hérésie? L'expérience est la bous-dû  
 sole d'un sage gouvernement; et qui La  
 conqua réfléchira sur les événemens sou  
 de tous les siècles, sentira combien  
 dans les querelles ecclésiastiques, ler  
 une modération circonspecte est pré ma  
 férable à une dangereuse violence. étu

Traité  
 de Vervins.

Le traité de Vervins avec le roi  
 d'Espagne acheva de rétablir la tran-  
 quillité du royaume. Il ne pouvait  
 être plus honorable. Les Espagnols  
 rendirent tout ce qu'ils avaient pris en  
 (san  
 bou  
 tou  
 sig  
 Fra

ne Picardie; Henri IV ne rendit rien. Peu après mourut Philippe II. Sa politique avait agité sans fruit l'Europe entière. La Hollande soustraite à sa domination, la France délivrée de ces injustices, cinq mille cinq cents millions d'or dissipés en projets infructueux, prouvent qu'avec toute sa puissance il ne fut ni un grand roi ni un grand homme (1). Son zèle affecté contre le protestantisme ne l'empêchait pas d'animer les protestans contre les catholiques, au gré de ses intérêts, et lui attira plus de haine que de gloire. On l'appela le *démon du Midi*. La religion aurait dû le rendre plutôt un ange de paix. La monarchie espagnole languit sous Philippe III, son successeur.

Mort de  
Philippe II.

Il est triste de ne pouvoir dissimuler les faiblesses des grands hommes; mais leurs fautes mêmes doivent être des leçons pour le genre hu-

Amour de  
Henri IV.

(1) Ecrivant à Henri IV, il se donnait des titres sans fin. La réponse du roi fut signée, *Henri, bourgeois de Paris*. François I avait de même tourné en ridicule la vanité de Charles-Quint, en signant, *François, premier gentilhomme de France, seigneur de Vanvres et de Gentilly*.



Gabrielle  
d'Estrées.

Promesse  
de mariage à  
mademoi-  
selle d'En-  
tragues.

Sully  
la déchire.

main. Henri IV, en triomphant sur ses ennemis, était dominé par l'opinion. Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, l'avait tellement captivé, qu'il pensa, dit-on, à la faire reine. Depuis long-temps il vivait séparé de sa femme, Marguerite de Valois, dont la conduite, dès le commencement du mariage, avait mérité de grands reproches. Une antipathie mutuelle les divisait sans retour. L'un et l'autre desiraient le divorce, le sollicitaient à Rome, fort dés sur ce que leur mariage avait été forcé, et qu'ils n'avaient pas eu les dispenses nécessaires. Une mort soudaine enlève la belle Gabrielle. Le roi devint éperdument amoureux de Henriette d'Entragues, fille d'une maîtresse de Charles IX. Elle irrita adroitement sa passion, en refusant de la satisfaire, sans une promesse de mariage. La promesse était signée par Henri IV la montre à Sully (1), qui lui demande conseil. Ce courageux

(1) La terre de Sully ne fut érigée en duché pairie que plusieurs années après. Mais il fut donné à Rosni le nom sous lequel il fut si célèbre.

le ministre prend le papier, le déchire  
 pour toute réponse. « Comment,  
 morbleu ! s'écrie le roi en colère, je  
 crois que vous êtes fou ! Sully ré-  
 pond froidement : il est vrai, sire,  
 je suis fou, et je voudrais l'être si  
 fort, que je fusse le seul en Fran-  
 ce. » Il ne douta point de sa dis-  
 grace. Quelques jours après, il fut  
 fait grand-maître de l'artillerie. Son  
 zèle parut encore mieux récompensé  
 par la résolution que prit le roi de  
 conclure un autre mariage. Les com-  
 missaires du pape ayant prononcé  
 la sentence de divorce, il épousa  
 Marie de Médicis, qui lui donna  
 Louis XIII.

Parmi les femmes qu'il aima, une  
 du moins mérite d'être célébrée  
 dans l'histoire. Catherine de Ro-  
 han répondit à ses déclarations d'a-  
 mour : « Je suis trop pauvre pour  
 être votre femme, et de trop  
 bonne maison pour être votre  
 maîtresse. »

Catherine  
 de Rohan.

Dans le temps que la galanterie  
 semblait l'enchaîner, il poursuivit  
 avec vigueur ses droits sur le mar-  
 quisat de Saluces, dont Emmanuel,

1600.

Guerre  
 avec le duc  
 de Savoie.

duc de Savoie, s'était emparé son  
 le dernier règne. Ce prince, habile  
 et rusé, vint en France, comme  
 pour traiter avec le roi, se flattant  
 ou de conserver par adresse le fruit  
 de son usurpation, ou de former un  
 parti des mécontents du royaume.  
 Mais on lui opposa autant de pru-  
 dence que de fermeté. Henri, en  
 comblant d'amitié, pressait toujours  
 la restitution de Saluces. Le duc  
 promit, se retira, et manqua de pa-  
 role. Aussitôt on déclare la guerre  
 la Savoie et la Bresse furent con-  
 quises en trois mois. L'ennemi fit  
 paix; il céda la Bresse et le Bugey  
 pour le marquisat de Saluces. Selon  
 quelques historiens, Lesdiguières  
 dit que le roi avait conclu cette paix  
 en marchand, et le duc de Savoie en  
 prince. Mais outre que l'échange  
 était avantageux (Saluces n'étant  
 guère qu'une occasion de dépenses),  
 le roi préférait la solide gloire à des  
 chimères de vanité. Il avait plus  
 cœur de guérir les maux de la Fran-  
 ce, que de s'ouvrir un passage en  
 Italie. D'ailleurs, un levain de ré-  
 volte fermentait dans quelques es-

La Bresse  
 et le Bugey  
 pour Sa-  
 luces.



prits remuans, et il importait de finir la guerre pour les contenir.

On vit pendant ces démêlés politiques une dispute singulière de religion, entre deux hommes qui n'étaient point faits pour se mesurer ensemble. Duplessis-Mornai, grand homme de guerre, grand négociateur, calviniste également zélé pour sa secte et pour son roi (on le nommait le pape des huguenots), ayant publié un livre contre la messe, l'évêque d'Evreux, Duperron, s'engagea hautement à prouver qu'il y avait plus de cinq cents passages falsifiés dans ce livre. L'auteur accepta le défi. Le roi nomma des juges, et voulut assister aux conférences avec une nombreuse assemblée. Vérifier une multitude de passages amassés par des compilateurs, gens ordinairement peu exacts, comme l'observe Mézerai, *et ne se souciant pas de fournir de bons matériaux, pourvu qu'ils en fournissent quantité*, était une entreprise trop hasardeuse pour le calviniste, qui ne s'était point donné la peine d'examiner les originaux. Duperron eut tout l'avan-

Dispute  
entre Duperron  
et  
Mornai.

Duperron  
vainqueur et  
cardinal.

tage dans la dispute. Elle devait commencer les jours suivans. Une maladie soudaine, causée peut-être par le chagrin, tira Mornai de mauvais pas. Lorsque son adversaire le pressait vivement dans la conférence, le roi dit à Sully : « Eh bien, que vous ensemble de votre pape — Il me semble, répondit-il, qu'est plus pape que vous ne pensez — car ne voyez-vous pas qu'il donne un chapeau rouge à M. d'Evreux. Le chapeau rouge fut en effet la récompense de l'évêque.

Jugement  
sur ces anti-  
gonistes.

Ces deux antagonistes, au jugement de M. Huet, avaient plus de réputation l'un et l'autre que de savoir. Leur rang contribuait sans doute beaucoup à cette réputation. Ce qui ne serait pas remarqué dans un simple particulier, est souvent admiré dans un homme en place dont la gloire en ce genre dépasse beaucoup de ceux qu'il emploie. Le cardinal Duperron, dans son Rituel d'Evreux, donne la bulle *in caudomini* pour règle de pénitence. On le juge par-là, on n'aura pas une grande idée de sa doctrine.

Quelque zèle qu'eût Henri IV pour le soulagement des peuples, il était impossible, après des agitations si violentes, de jouir d'une parfaite tranquillité. Un impôt, octroyé par l'assemblée des notables, tenue à Rouen, excitait des murmures; les murmures produisirent des séditions du côté de la Loire. La présence du roi qui se rendit à Poitiers, ses bontés, ses promesses, eurent bientôt calmé les esprits. Dès qu'il vit qu'on respectait l'autorité, il signala sa bienveillance, en supprimant cet impôt.

Sédition calmée.

La perfidie du maréchal de Biron lui causa des chagrins bien plus cruels. Ce seigneur avait hérité des vices comme des talens militaires de son père. Il passait pour le plus grand général du royaume; il était tout couvert de cicatrices, glorieuses marques de sa valeur; mais une ambition démesurée, un orgueil, une arrogance insupportable, ternissaient sa gloire. L'amitié et les graces du roi ne firent qu'un ingrat. Lorsque le duc de Savoie vint en France, le maréchal se lia étroitement avec ce

1602.

Crime du maréchal de Biron.



prince, malgré l'avis de son maître  
 qui lui dit un jour : « Ne laissez po  
 « approcher cet homme-là de voi  
 « c'est une peste qui vous perdra  
 Ses intrigues continuèrent. Il av  
 traité avec le duc et avec l'Espagn  
 Le roi, ayant des preuves certain  
 de la conjuration, fit tous ses effor  
 dans des entretiens particuliers, po  
 engager Biron à reconnaître s  
 crime : il voulait pardonner au  
 pentir. La fierté hautaine et infle  
 ble du coupable l'obligea, malg  
 lui, de faire un exemple. Biron  
 arrêté et jugé ; le parlement le co  
 damna à perdre la tête. Cét homm  
 si intrépide dans les combats, d  
 vint faible et furieux aux approch  
 du supplice. Il eut la double hon  
 d'avoir mérité la mort et de ne s  
 voir pas mourir. « Qu'on ne m'a  
 « proche pas ! s'écria-t-il en jur  
 « sur l'échafaud ; si l'on me met  
 « fougue, j'étranglerai la moitié de  
 « qui est ici. » Le duc de Bouillon av  
 eu part à ses complots. On le pres  
 en vain de revenir à la cour. Son g  
 nie remuant méditait de nouvel  
 entreprises qui éclatèrent bientôt

Son obstina-  
 tion  
 le perd.

Il meurt  
 avec  
 faiblesse.

Elisabeth, reine d'Angleterre, venait de mourir, âgée de 69 ans, laissant à Jacques I son royaume, enrichi par le commerce, et redoutable aux étrangers par la marine. Elle apprit aux souverains que l'autorité, maniée avec sagesse, peut maintenir le calme dans un état, malgré la diversité des religions; mais tous les siècles lui reprocheront la mort de Marie Stuart. Henri IV perdait une alliée dont il avait tiré de grands secours. Le nouveau roi, le premier qui ait réuni l'Angleterre, l'Irlande et l'Ecosse, pouvait influencer beaucoup dans les affaires de l'Europe. Sully fut envoyé en ambassade, pour le mettre dans les intérêts de la France. Il triompha des intrigues de l'Espagne, de la mauvaise volonté du ministère anglais, et conclut une ligue défensive en faveur des Provinces-Unies, toujours en guerre avec les Espagnols. On avait aussi renouvelé l'alliance avec les Suisses. Ces sages mesures mettaient le royaume en sûreté.

Depuis long-temps le pape sollicitait le rétablissement des jésuites.

1603.

Mort d'Elisabeth,  
reine d'Angleterre.

Traité  
avec l'Angleterre et  
avec  
les Suisses.

Rétablissement  
des jésuites.

C'était, selon toute apparence, une des conditions secrètes de l'absolution du roi. Le Père Cotton, par son esprit, sa souplesse, ses manières insinuanes et ses sermons, vint à bout de gagner les bonnes grâces de Henri, et ne perdit pas de vue les intérêts de la société (1). Sully moins comme protestant, que comme ministre d'état, ne voulait point des jésuites, insistant en particulier sur leur zèle pour la maison d'Autriche, et sur l'obéissance aveugle pour un général étranger. Mais il se rendit à cette raison de son maître : « que, s'ils étaient capables de mauvais desseins, on aurait moins à craindre en les captivant par de bons bienfaits, qu'en les aigrissant par des rigueurs. » L'édit de rappel fut envoyé au parlement. Le premier président de Harlai y opposa des remontrances capables d'ébranler le monarque, s'il avait été moins ferme dans ses résolutions. Il répondit par

---

(1) On disait communément : *Notre roi est un bon prince, il aime la vérité ; mais il a du coton dans les oreilles.* (Longueurana.)



un discours fort honorable aux jésuites, et ordonna l'enregistrement.

Un des articles de l'édit porte, qu'il y aurait toujours à la cour un religieux de cet ordre, en qualité de prédicateur du roi, pour répondre de la conduite de ses confrères. Cette condition, qui paraissait humiliante, devint la principale source de leur pouvoir. Chargés de la conscience des princes, habiles à profiter des conjonctures, ils acquirent bientôt ce dangereux crédit, peu compatible avec la simplicité religieuse, et plus propre à faire beaucoup d'ennemis secrets, que beaucoup de partisans déclarés. On ne pardonne point à des hommes voués à l'obéissance, l'envie ou le pouvoir de dominer. Un seul intrigant, un seul ambitieux dans ce corps, pouvait attirer la haine publique à ceux que leurs talens et leurs vertus rendaient respectables.

A quelles conditions.

Nous sommes parvenus aux belles années du règne de Henri IV. Tout le royaume recueillit au sein de la paix les fruits d'un gouvernement plein de sagesse. La justice, l'économie, les arts, le commerce, l'agri-

Le royaume florissant.

culture, réparèrent sensiblement les anciens malheurs. Trois cent trente millions de dettes, qui en feraient huit cent deux de notre monnaie d'aujourd'hui, n'effrayaient point le zèle du surintendant.

Administra-  
tion  
de Sully.

En 1607, il avait déjà acquitté quatre-vingt-sept millions. Les financiers engoutissaient auparavant les revenus de l'état, dont il n'entraient qu'une cinquième partie dans le trésor. Sully eut besoin de toutes ses lumières pour approfondir leurs manœuvres, et de tout son courage pour les réprimer. Ces harpies avaient beaucoup de crédit à la cour. Les grands profitaient de leurs déprédations. Le surintendant ne craignit point de se faire des ennemis, pour servir le roi et la patrie. Ils travaillèrent à le perdre, et peu s'en fallut qu'ils n'y réussissent : « car il n'y a rien, dit-il, dont il soit plus difficile de se défendre, que d'une comédie travaillée de main de cour-tisan. » Déjà presque disgracié, un entretien qu'il eut avec le roi dissipant enfin les nuages. Il voulut se jeter aux pieds de son maître dans un

transport de reconnaissance: « Ne le faites pas, lui dit Henri; ceux qui nous regardent croiraient que vous me demandez grace. » Son génie infatigable trouvait des ressources pour tous les besoins. Il favorisa le commerce, mais il donna ses premiers soins à l'agriculture. Le roi, en épargnant les finances, trouva encore de quoi élever de superbes édifices. La galerie du Louvre et le Pont-Neuf sont ses ouvrages. Il commença le canal de Briare, qui joint la Seine à la Loire.

Parmi tant de soins, également nobles et utiles, sa malheureuse faiblesse pour les femmes lui attira de nouveaux chagrins. Henriette d'Entragues, qu'il avait faite marquise de Verneuil, conservait trop d'empire sur son cœur. La reine Marie de Médicis en était cruellement blessée, et le désolait par des manières choquantes. Ce grand prince éprouvait, comme tant d'autres, toute l'amertume des passions. D'Entragues le père et la marquise de Verneuil portèrent l'ingratitude jusqu'à conspirer contre lui. Ils prétendaient faire va-

---

 1605.

 Conspira-  
tion de d'En-  
tragues.



loir la promesse de mariage qu'il avait eu l'imprudence de donner. Le comte d'Auvergne était de la conspiration, que le président Hénault dit avoir été conduite par un capucin, confesseur de la marquise. On instruisit leur procès ; on les condamna, et ils obtinrent leur grâce.

Le duc de Bouillon réprimé.

D'un autre côté, le duc de Bouillon, quoique redevable à Henri IV de son mariage avec l'héritière de Sedan, travaille à soulever les huguenots. Le roi ne gagnant rien par la douceur, prend la résolution d'employer la force. Il part avec des troupes. Le duc s'humilie, et livre Sedan, qui lui est rendu presque aussitôt.

1606.

Querelle des Vénitiens avec le pape.

Le différend de la république de Venise avec Paul V, fournit au roi une nouvelle matière de gloire. Ce pape voulut exercer en Italie l'ancien despotisme de la cour de Rome. Les Vénitiens avaient défendu de bâtir des monastères, et d'aliéner des biens aux gens d'église, sans la permission du sénat ; ils avaient fait exécuter un moine et emprisonner deux ecclésiastiques, coupables de crimes énormes. Paul V regarda ces actes d'autorité

comme des attentats contre Dieu et contre l'Eglise. Ses menaces, ses ordres ne furent point écoutés; l'intérêt des citoyens parut préférable aux prétentions de Rome. Le pape irrité lança l'excommunication sur le Doge et sur le Sénat, et un interdit général sur la république. Les jésuites, les théatins, les capucins, crurent devoir s'y soumettre. Les premiers, qu'on craignait plus que les autres, furent bannis à perpétuité.

Tout annonçait une guerre, Le pape s'y préparait pour soutenir ses censures, les Vénitiens pour soutenir les droits de la république. Henri IV, en prince véritablement chrétien, offrit sa médiation. Depuis long temps la cour de France était sans crédit à Rome; celle d'Espagne y dominait. Cependant il eut la gloire d'être choisi pour médiateur et de terminer le différend. Les Vénitiens plièrent, en suspendant l'exécution de leurs lois, et en remettant les deux prisonniers entre les mains d'un délégué du pontife; mais Paul V ne put obtenir le rétablissement des jésuites, l'un des objets qu'il avait le plus à cœur.

Henri médiateur.

On ne les rappela qu'environ cinquante ans après, et ils se sont toujours sentis à Venise de leur ancienne disgrâce.

Il ménage  
un traité en-  
tre l'Espa-  
gne et la  
Hollande.

Le titre de pacificateur, plus digne d'un grand prince que celui de conquérant, était alors réservé au roi de France. Il ménagea le premier traité entre l'Espagne et les Provinces Unies. Une guerre furieuse qui durait depuis quarante ans, semblait le rendre irréconciliables. D'un côté le prince d'Orange, Maurice, voulait la continuer pour son intérêt particulier, tandis que le sage Barneveldt en désirait la fin pour le bien de la patrie ; de l'autre, les Espagnols, traitant toujours les Hollandais de rebelles, étaient fort éloignés de les satisfaire.

1609.  
Les  
Hollandais  
reconnus  
indé-  
pendans.

Le président Jeannin, ambassadeur en Hollande, remplit les vues bienfaisantes de Henri IV par un prodige de négociation. Il mania habilement les esprits, que tous les obstacles disparurent. Philippe II conclut avec les états une trêve de douze ans, les reconnaissant pour *états et provinces libres, sur les*



quels il ne prétendait rien. Ainsi furent établies authentiquement leur liberté et leur souveraineté. Ils en étaient redevables à leur courage, à la tyrannie du gouvernement espagnol, et à la protection de la France. Rapportons un fait qui peint les mœurs de ces indomptables républicains. On raconte que les ambassadeurs d'Espagne, allant à la Haie en 1608, rencontrèrent les députés de la république, assis sur l'herbe pour prendre leur repas. Chacun d'eux avait apporté ses provisions. C'était du pain, du fromage et de la bière. A cette vue, les Espagnols, saisis d'étonnement, s'écrièrent : « Voilà des gens qu'on ne saurait vaincre, et avec lesquels il faut nécessairement faire la paix. »

Leurs mœurs frugales.

Rien ne manquait au bonheur et à la gloire du roi, que de surmonter la plus dangereuse des passions. Le jeune Henri II, prince de Condé, venait d'épouser la fille du connétable de Montmorenci. Les charmes de cette princesse frappèrent vivement Henri IV. Il ne dissimula point son penchant, et s'attira un nouveau

Evasion du prince de Condé.

chagrin. Tout-à-coup le premier prince du sang disparaît, et emmène sa femme à Bruxelles, où la cour d'Espagne ne manque pas de lui offrir toute sorte d'avantages. Le roi en fut extrêmement affligé, mais plus il avait à se reprocher les fautes de l'amour, plus il les effaçait par les soins du gouvernement et par de grandes entreprises.

Projet contre la maison d'Autriche.

Il devait bientôt porter la guerre en Allemagne. La maison d'Autriche y disputait à celle de Brandebourg et de Neubourg la succession de Clèves et de Juliers. En soutenant les droits de ses alliés, il se saisissait l'occasion d'abaisser la puissance autrichienne, et de la resserrer dans de justes bornes. C'était sans doute l'objet de son armement, quoique la fuite du prince de Condé et le chagrin d'être éloigné de la princesse, fussent les motifs secrets de cette guerre. On voit dans les mémoires de Sully, qu'il avait conçu le grand projet de former, de quitter les dominations de l'Europe, un corps appelé la *république chrétienne* qui aurait ses lois, son conseil, se

Idée pour la paix perpétuelle.

armées, et dans lequel on maintiendrait l'équilibre, en s'unissant contre ceux qui voudraient le rompre. Projet admirable en théorie, mais dont l'exécution devait paraître trop chimerique, pour qu'un prince éclairé se flattât d'en venir à bout. On ne peut douter au contraire que la maison d'Autriche ne fût menacée d'une révolution presque inévitable.

Toutes les mesures étaient concertées; quarante millions destinés à cette guerre, des troupes nombreuses et aguerries, des provisions immenses, des alliances sûres; avec tant de forces et de ressources, un roi courageux, expérimenté, ne voyait point d'ennemis en état de lui tenir tête. Il pressait le départ avec une extrême impatience. La cérémonie du couronnement de la reine, qu'elle désirait trop, l'arrêta malgré lui, et fut l'occasion de sa perte. De cruels pressentimens et de vives inquiétudes semblaient lui annoncer un coup fatal. « Mes amis, « je mourrai l'un de ces jours, dit-il « à ceux qui voulaient le tranqui-  
liser; et quand vous m'aurez per-

Mesures  
pour  
la guerre.



« du, vous connaîtrez ce que je va  
 « lais, et la différence qu'il y a de  
 « moi à un autre homme. » Plusieurs  
 historiens parlent de prédictions, de  
 présages, dont le merveilleux se dé  
 truit assez de lui-même.

==== Ce qu'il y a de trop certain, c'est  
 1610. que le meilleur des rois fut assassiné  
 Henri IV as- au milieu de son peuple, à l'âge  
 sassiné. de cinquante sept ans. Ravailiac mé  
 ditait depuis long-temps le parric  
 cide. Il saisit le moment où le car  
 rosse de Henri IV était arrêté par  
 un embarras de voitures, et  
 plongea son couteau dans la poi  
 trine. Ce scélérat, né à Angoulême,  
 qui avait été novice chez les feuillans  
 de Paris, respirait, comme Jean Les  
 Châtel, le fanatisme de la ligue.  
 Le nom seul de huguenot le faisait  
 frémir d'horreur, et il crut expier  
 ses crimes par le martyre, en égor  
 geant un héros dont quelques mé  
 chans suspectaient tout haut la reli  
 gion. Il soutint toujours qu'il n'avait  
 point de complices.

Effets du fa-  
 natisme.

On assure que c'était au moins la  
 cinquantième conspiration contre  
 Henri IV. Deux dominicains de con

Flandre, un frère lai, sorti de chez les capucins de Milan, étaient venus exprès pour le tuer, et avaient été punis de mort. Ces faits ne doivent pas être dérobés à la connaissance des hommes. Ils font abhorrer la frénésie du faux zèle, ils font aimer les vraies maximes de l'évangile. Si, au lieu d'échauffer les têtes par des invectives atroces, on eût prêché la douceur et la charité chrétienne, qui caractérisent la plus sainte des religions, aurait-on vu des Poltrot, des Jacques Clément, des Jean Châtel, des Ravailac, et une infinité d'autres, chercher, par des assassinats, à s'ouvrir la porte du ciel? Les calvinistes de France auraient-ils allumé les feux de la guerre civile, pour se soustraire à la persécution, ou pour établir la réforme sur les ruines de la monarchie? et les catholiques d'Angleterre auraient-ils tenté, en 1605, de faire périr Jacques I, la famille royale et tous les pairs du royaume, par la conjuration des poudres? Évidemment que nous indiquons ici de comme une nouvelle preuve de la

démence fanatique répandue alors dans toute l'Europe. Les premiers chrétiens, qui ne mêlaient à la pureté du culte et de la morale ni systèmes contentieux, ni pratiques bizarres et arbitraires, furent les plus doux, les plus patients, les plus soumis de tous les hommes. Avons-nous d'autres vérités à croire, d'autres maximes à pratiquer?

Particularités sur Henri IV.

Se bonté.

Henri IV étant un modèle pour les rois, le but de cet ouvrage permet d'ajouter quelques traits à la bregé de son règne. « Il unit à une extrême franchise, la plus adroite politique; aux sentimens les plus élevés, une simplicité de moeurs charmante; et à un courage de soldat, un fonds d'humanité inépuisable (*Hénault.*) » Tout en cela était l'expression de sa bonté d'ame. Souvent il se familiarisait avec le peuple, de manière à n'en être que plus respecté. Tantôt, assis dans un corps de garde, il mangeait un morceau de pain noir, pour inspirer



aux troupes la patience : tantôt il consolait les paysans des misères causées par la ligue, en leur témoignant qu'il les partageait avec eux.

Sa grande ambition était de rendre heureux ses sujets. Le duc de Savoie lui demandant un jour ce que la France pouvait lui valoir de revenu : « Elle me vaut ce que je veux, lui dit-il ; oui, ce que je veux, parce qu'ayant le cœur de mon peuple, j'en aurai ce que je voudrai. Si Dieu me donne la vie, je ferai qu'il n'y aura point de laboureur en mon royaume qui n'ait moyen d'avoir une poule dans son pot. Et si, ajouta-t-il fièrement, je ne laisserai pas d'entretenir des gens de guerre, pour mettre à la raison tous ceux qui choqueront mon autorité. »

Quelques maisons de paysans avaient été pillées en Champagne par des soldats. Il le sut, manda aussitôt les capitaines qui étaient à Paris, et leur dit, d'un ton sévère : « Partez en diligence, mettez-y ordre ; vous m'en répondrez. Quoi ! si on ruine mon peuple, qui me nour-

Il voulait  
que la  
France fût  
heureuse.

Il protégeait  
les paysans.

« rira ? qui soutiendra les charges  
 « publiques ? qui payera vos pensions  
 « Messieurs ? Vive Dieu ! s'en pren-  
 « dre à mon peuple , c'est s'en pren-  
 « dre à moi. » Paroles où l'on recon-  
 naît le grand politique dans le bon  
 prince. Aussi les gens de la campa-  
 gne s'écriaient-ils à la nouvelle de sa  
 mort : *Nous avons perdu notre*  
*père.*

Il se faisait  
 aimer  
 des officiers.

Il était l'ami des officiers, comme  
 le père du peuple. L'ambassadeur  
 d'Espagne lui témoignant sa surprise  
 de le voir en quelque sorte assiégé  
 par une troupe de gentilshommes  
*Si vous m'aviez vu un jour de bat-*  
*taille, lui dit-il, ils me pressent*  
*bien davantage.* Un jour, en pré-  
 sence des grands de la cour et de  
 ministres étrangers, mettant  
 main sur l'épaule de Crillon : *Me-*  
*sieurs, dit-il, voilà le premier ca-*  
*pitaine du monde.* Crillon répliqua  
 avec sa naïveté militaire : *Vous*  
*avez menti, Sire, c'est vous.* Un  
 tel démenti avait de quoi charmer  
 héros, plus sensible à l'expressio-  
 ingénue du sentiment, qu'aux  
 viles adulations de la bassesse.

Trait  
de justice.

Cette bonté ne dégénérait point en une molle complaisance. Il savait refuser à propos, et faire goûter la justice de ses refus. Un homme de condition lui demandait grace pour son neveu, coupable d'un meurtre. Sa réponse est celle d'un bon prince qui voudrait pardonner, et qui ne peut s'empêcher de punir : « Je suis bien marri que je ne puis accorder ce que vous me demandez. Il vous sied bien de faire l'oncle, et à moi de faire le roi. J'excuse votre requête, excusez mon refus. »

Il est surprenant qu'un roi si guerrier ait supprimé en 1600 la noblesse qui s'acquerrait par la profession des armes, comme Henri III avait supprimé celle que donnait la possession des fiefs. Les services militaires avaient un droit particulier à sa reconnaissance. Mais on doit observer que la profession des armes suffisant pour faire un gentilhomme sans lettres du roi, il en résultait des inconvéniens, auxquels Henri cherchait à remédier. En supprimant les abus, on ne peut pas toujours y substituer de bonnes lois. Louis XV, par son

Noblesse militaire  
supprimée.



édit de 1750, avait excité l'ému-  
tion des officiers avec la plus gran-  
sagesse.

Son règne  
glorieux,  
malgré des  
abus.

Si Henri IV prodigua quelques  
les graces à des seigneurs mal int-  
tionnés, et récompensa moins gé-  
reusement les services de ses fide-  
capitaines; s'il établit la *Paule*  
sorte d'imposition qui conserve de  
les familles les charges qu'on dev-  
donner au mérite; s'il laissa sub-  
ter beaucoup de mauvaises cou-  
mes; s'il ne fit pas tout le bien qu-  
méditait, et qu'il aurait pu faire  
d'autres temps, ce fut moins sa fa-  
que celle des conjonctures. T-  
était à réformer, à renouveler. M-  
il conquit et pacifia son royaume  
il étouffa la ligue et les guerres  
religion, rétablit l'ordre dans les  
nances, se fit aimer des Français,  
respecter des puissances étrangères  
il régna enfin glorieusement, m-  
gré tant d'obstacles, tant de dés-  
dres, et tant d'ennemis. C'est  
prodige auquel il n'y a presque  
de comparable dans l'histoire.

Zèle pour  
l'agriculture

Un des grands objets de sa pa-  
que, conformément aux principes

Sully, était de vivifier les provinces par le moyen de l'agriculture, la source des véritables richesses (1) : la liberté du commerce des grains y contribua beaucoup, comme il est arrivé en Angleterre. Ennemi du luxe, qui a toujours plus d'inconvéniens que d'avantages, même dans une vaste monarchie, le roi le décriait par son exemple et par ses discours. Il invitait les seigneurs à se retirer dans leurs terres, leur apprenant, dit Péréfixe, *que le meilleur fonds qu'on puisse faire, est le bon ménage*. Il raillait ceux qui portaient leurs moulins et leurs bois de hautes-futaies sur leur dos. (C'est une des expressions naïves de ce grand roi.) La simplicité de ses vêtemens était une assez bonne leçon.

Il fit défense de porter ni or ni argent sur les habits, « excepté pourtant, dit-il, aux filles de joie et aux filous, en qui nous ne prenons pas assez d'intérêt pour leur faire l'honneur de donner notre attention à

Edit contre le luxe.

(1) Pâturage et labourage, dit Sully, sont les deux mamelles qui nourrissent la France, et qui valent mieux que tout l'or du Pérou.

« leur conduite. » Si cette tournure paraît peu digne de la gravité des lois, du moins était-elle propre à inspirer du mépris pour des vanités vaines. Sully avait pour maxime *les bonnes lois et les bonnes mœurs se forment réciproquement*. Le fruit des lois, même les plus sages, confirme malheureusement cette maxime.

L'Améri-  
que moins  
avantageuse  
que l'a-  
griculture.

Tandis que le gouvernement s'appliquait aux moyens de détourner les campagnes des dépenses qui y faisaient paupériser ailleurs, et dont la tentation se dédommageait avec usure, la soif de richesses, excitée par l'exemple des Espagnols et des Portugais, attirait quelques Français en Amérique. Mais l'établissement du Canada, en 1604, pouvait-il être regardé comme un avantage, tant que la prospérité intérieure du royaume et la sagesse du gouvernement ne pourraient assurer le bonheur des colonies? L'expérience a décidé cette question. Les mines du Pérou et du Mexique ne valaient pas, même pour l'Espagne, ce qu'elle aurait tiré de son propre fonds en le cultivant.



avec tant de trésors, Philippe II fit  
 Lanqueroute. « L'Espagne, dit Mon-  
 tesquieu, a fait comme ce roi in-  
 sensé, qui demanda que tout ce  
 qu'il toucherait se convertît en or,  
 et qui fut obligé de revenir aux  
 dieux, pour les prier de finir sa  
 misère. » (*Voyez l'Esp. des lois*,  
*liv. XXI, ch. 22.*) Henri IV, éclairé  
 par Sully, tendait au solide. Il par-  
 tint à son but, puisqu'en soulageant  
 le peuple il rétablit les finances.

Depuis son abjuration, il parut  
 toujours sincèrement attaché à l'E-  
 glise. Le clergé lui ayant fait des  
 remontrances en 1598, sur divers  
 abus, spécialement dans la nomina-  
 tion des bénéfices, il répondit que  
 ces abus étaient réels, qu'il les avait  
 trouvés établis, qu'il espérait les ré-  
 former, et remettre l'Eglise dans  
 un état florissant. « Mais, ajouta-t-il,  
 contribuez-y, je vous prie, de votre  
 côté. Faites par vos bons exemples  
 que le peuple soit aussi invité à  
 bien faire, qu'il en a été ci-devant  
 détourné. Vous m'avez exhorté  
 de mon devoir; je vous exhorte  
 du vôtre. Faisons bien à l'envi les

Attache-  
 ment  
 à l'Eglise.

Avis  
 au clergé.

« uns des autres. » Malheureusement il ne trouva pas toujours dans les ecclésiastiques cet amour de la vertu, qui réussit mieux l'exemple que par les paroles, et disait quelquefois : « Je voudrais bien faire ce qu'ils prêchent ; mais ils ne pensent pas que je sache ce qu'ils font. » Il était réservé au siècle de Louis XIV d'épurer les mœurs du clergé, comme de purifier celles de la nation.

Conduite  
sage envers  
les cal-  
vinistes.

Quant aux calvinistes, sa modération et sa fermeté arrêterent, sans peine, le cours de leurs cabales. Un jour qu'ils lui demandaient des places de sûreté, disant qu'ils n'avaient bien obtenu du feu roi : « Je suis, leur répondit-il, la seule sûreté de mes sujets ; je n'ai encore manqué de foi à personne. » Henri III vous craignait et ne vous aimait point ; mais moi je vous aime, et ne vous crains guère. Son système était de gagner les esprits par la douceur. Il en donnait pour raison : « c'est qu'on prend plus facilement des mouches avec une cuillerée de miel, qu'avec vingt tonneaux

« vinaigre. » Il ne faut donc pas s'étonner que le pape Paul V ait dit à l'Ossat, après la mort de ce prince : « Vous avez perdu un bon maître, et moi mon bras droit. »

On lui reproche avec justice un Faiblesse de Henri. excès de passion pour les femmes et pour le jeu. Il est si rare de trouver de grandes vertus sans quelque mélange de vices ! Heureux les peuples, lorsqu'un prince fait oublier ainsi ses fautes par l'humanité, la justice, par la gloire de son gouvernement ! Toute la France pleura sa mort. Les troubles dont elle fut bientôt agitée, firent encore mieux sentir le malheur de l'avoir perdu.

Ce grand roi, avec beaucoup d'esprit et d'éloquence, ne pouvait être insensible au goût des lettres, quoique l'agitation perpétuelle de sa vie ne lui permît pas de les cultiver. En 1599, les professeurs du Collège-Royal, qu'on cessait depuis longtemps de payer, lui présentèrent leur requête. « J'estime mieux, dit-il, qu'on diminue de ma dépense, et qu'on en ôte de ma table, pour en payer mes lecteurs : M. de Rosni

Protection accordée aux gens de lettres.



« les payera. Rosni ajouta : Les autres  
 « tres vous ont donné du papier, du  
 « parchemin, de la cire; le roi vous  
 « a donné sa parole, et moi je vous  
 « donnerai de l'argent. » La bibliothèque royale doit beaucoup au zèle  
 de Henri IV pour le progrès des connaissances humaines.

Libertés de  
 l'église  
 gallicane.

Sous ce règne parut le fameux  
*Traité des Libertés de l'Eglise gallicane*, ouvrage de Pierre Pithou  
 qui a presque force de loi dans  
 le royaume. Les maximes en sont  
 évidemment fondées sur les premiers principes de la raison et sur  
 les anciennes règles du gouvernement ecclésiastique, qu'il a fallu de  
 siècles d'usurpations et d'ignorance pour en effacer la trace. L'Inde  
 Rome a proscrit les meilleurs ouvrages en ce genre; mais aujourd'hui  
 que les princes et les peuples sentent la nécessité de s'instruire,  
 n'est plus possible de leur ôter les moyens de connaître ce qu'il est  
 dangereux d'ignorer. Pithou, et d'autres  
 savans jurisconsultes du temps de la ligue, ont rendu de grands  
 services aux nations. S'ils n'avaient

Jurisconsultes  
 utiles.

pas toute la philosophie nécessaire pour bien saisir l'esprit des lois, ils avaient assez d'érudition et de lumières pour dissiper beaucoup d'erreurs, et pour préparer les matériaux d'une meilleure législation.

Henri IV eut six enfans de Marie de Médicis, et huit de différentes maîtresses, outre ceux qu'il n'avoua pas.

## LOUIS XIII.

DÈS que le bruit de l'assassinat de Henri IV eut pénétré jusqu'au Louvre, la reine, Marie de Médicis, sortit de son cabinet tout éplorée, et dit au chancelier de Sillery qu'elle rencontra : *Le roi est mort!* — *Madame*, répondit-il sans marquer d'émotion : *Votre majesté m'excusera, les rois ne meurent point en France.* On dissimulait ce malheur, pour prendre les mesures nécessaires. Louis XIII n'avait que neuf ans. Il fallait pourvoir à la régence. Le duc d'Épernon, l'un des seigneurs

1610.

Marie de Médicis, régente.

qui avaient le plus remué sous le dernier règne, courut au parlement pour faire nommer la reine régente. Il s'assit sur le banc des pairs, et portant la main à la garde de son épée: « Elle est encore dans le fourreau, dit-il; mais il faudra qu'elle sorte en sorte, si on n'accorde pas dans l'instant à la reine-mère un titre qui lui est dû, selon l'ordre de sa nature et de la justice. » Les conjonctures demandaient de la célérité; les menaces de ce duc, aussi puissant que hautain, firent d'une heure leur impression sur les magistrats, et la reine fut déclarée régente par un arrêt.

Manvais  
gou-  
vernement.

On vit bientôt naître une nouvelle forme de gouvernement, qui annonçait la décadence du royaume. La reine était gouvernée par Concini, un pauvre gentilhomme florentin, sur-tout par Eléonore Galigai, une femme, fille d'un menuisier de Florence, occupés uniquement de leur fortune, et n'aimant la France que pour s'enrichir de ses dépouilles. Le conseil devint une assemblée confuse d'où il ne pouvait rien sortir.



salutaire. Dans un conseil secret, qu'on tenait à heures indues, étaient admis le nonce du pape, l'ambassadeur d'Espagne, Concini et sa femme, le P. Cotton, etc. On abandonna les grands projets de Henri IV. Autant il avait à cœur de se venger de la cour d'Espagne, autant marqua-t-on d'empressement à se réconcilier avec elle. En vain Sully s'efforça de soutenir l'honneur de la nation : un traité fait avec le duc de Savoie, pour l'aider à conquérir le Milanais, fut honteusement rompu, et ce prince obligé de demander grace à Philippe II.

Le plus grand homme d'état qu'il y eût alors, le duc de Sully, toujours détesté des courtisans et des financiers, dont il avait toujours bravé l'injustice et les murmures ; trop fier pour changer de vues et de sentimens au gré de la nouvelle cour, ne tarda guère à perdre tout son crédit. Il donna la démission de ses charges, et se retira. Rappelé quelques années après, parce qu'on avait besoin de ses avis, son habillement, ses manières, qui n'étaient plus à la

Retraite de  
Sully.

mode, le firent tourner en ridicule par les jeunes courtisans. Il en fut indigné. « Sire, dit-il alors à Louis XIII, quand le roi votre père m'aurait fait l'honneur de me consulter au préalable, il faisait sortir tous les bouffons et baladins de cour. Sully mourut dans sa retraite en 1641. De tels hommes sont faits pour de Henri IV.

Le président  
de Thou.

Un autre personnage illustre, le président de Thou, aussi grand magistrat qu'excellent historien, ne put succéder à son parent, Achille Harlai, dans la charge de premier président, parce que son histoire avait blessé la cour de Rome. C'est toujours un des plus mauvais présages pour l'état, lorsque le mérite connu succombe sous le poids des préventions et de la brigue.

1613. A mesure que le gouvernement s'affaiblit et dégénère, les factions se forment, les mécontents deviennent audacieux. L'esprit de révolte, qu'Henri IV avait eu tant de peine à contenir, éclate parmi les protestans, et jusques au sein de la cour. Le prince de Condé, qui avait eu pe

Les factions  
éclatent,

mission de rentrer dans le royaume, le duc de Vendôme, et le grand-prieur de France, fils naturels du dernier roi; le jeune duc de Mayenne, les ducs de Longueville, de Guise, de Nevers, etc. se retirent; tout prêts à prendre les armes. Le duc de Bouillon soufflait le feu. Il excitait les princes contre le marquis d'Ancre, Concini, ce *faquin de Florentin*, disait-il, qui avait l'insolence de les opprimer. Les plaintes contre le favori tombaient indirectement sur la reine. On manquait de force et de prudence pour vaincre un parti si redoutable. La désertion devenait générale. On négocia, et les mécontents obtinrent ce qu'ils voulurent par le traité de Sainte-Ménéhould.

Un des principaux objets de leurs demandes était la convocation des états-généraux. Ils se tinrent à Paris. Ils ne produisirent que ce qu'avaient souvent produit ces assemblées tumultueuses, beaucoup de disputes, et des remontrances inutiles. Le clergé sollicita vivement la publication du concile de Trente. Le tiers état

1614.

Etats-géné-  
raux.



Préventions  
du clergé.

Aveugle-  
ment  
de la cour.

eut la même ardeur à s'y opposer et de plus demanda qu'on établit en forme de loi, « qu'aucune puissance temporelle ni spirituelle n'a droit de disposer du royaume, et de dispenser les sujets du serment de fidélité; et que l'opinion qu'il soit loisible de tuer les rois est impie et détestable. » Mais le clergé, en convenant qu'il n'était pas permis de tuer les rois, s'éleva contre le reste de la proposition, et entraîna la noblesse dans son sentiment. Tel était encore l'empire de ces préjugés, qui sont devenus enfin méprisables aux yeux des Français. Ce cardinal Duperron, humilié à Rome, parla comme un zélé ultramontain, sur la puissance temporelle des papes, *pleine, plénissime, directe au spirituel, et indirecte au temporel.* Il eût pensé autrement dans notre siècle. Mais comment, dans une assemblée nationale, pouvait-on encore soutenir cette chimère? Comment la cour, en particulier, était-elle assez aveugle ou assez lâche pour favoriser une opinion si contraire à l'autorité souveraine? Elle

supprima un arrêt du parlement, par lequel l'indépendance de la couronne était déclarée *loi fondamentale du royaume*. Les états présentèrent des cahiers immenses; on promit de les lire; on congédia l'assemblée sans avoir rien fait. C'est la dernière de cette nature qu'il y ait eu en France.

Le parlement, pour y suppléer, convoqua les pairs, *sous le bon plaisir du roi*, afin d'aviser en commun *sur les propositions qui seraient pour le service du roi, le soulagement de ses peuples et le bien de l'état*. Cet arrêté choque la cour. On défend aux pairs de se rendre à la convocation. Le parlement fait des remontrances, et insiste sur la dissipation du trésor, sur l'augmentation des dépenses de la cour, sur une infinité d'abus funestes. Il ne restait plus que deux millions cinquante mille livres du trésor de Henri IV. Les pensions qui ne montaient de son temps qu'à dix-huit cent mille livres, passaient déjà quatre millions. La dépense de sa maison n'était que de onze cent mille

---



---

 1615.

 Démarches  
du  
parlement.

livres; on en dépensait cinq cent mille de plus; c'est de quoi se plaignait le parlement.

Ses remon-  
trances  
sont mal  
reçues.

« J'ai entendu vos remontrances,  
« répond le roi, déjà déclaré majeur,  
« je n'en suis point content; la reine-  
« mère vous dira le surplus. » Un  
arrêt du conseil décide que le par-  
lement n'est point en droit de pren-  
dre connaissance des affaires d'état.  
Marie de Médicis ordonne au pro-  
cureur-général Molé de porter lui-  
même cet arrêt. Après l'avoir sup-  
pliée à genoux de l'en dispenser, il

Discours de  
Molé  
à la reine.

lui dit : « Madame, vous nous fai-  
« tes porter un flambeau qui allu-  
« mera un feu dont les cendres du-  
« reront long-temps; nous en crai-  
« gnons l'événement. — Quel évé-  
« nement? reprit la reine. Est-ce  
« que le peuple remuera? — Non,  
« madame, répliqua Molé; mais  
« nous craignons un changement  
« dans l'affection des peuples, et la  
« désolation des grandes compagnies  
« du royaume, qui exercent la jus-  
« tice, laquelle fait régner les rois.»

Louis XIII coupa court par ces  
mots : *Je le veux, et la reine aussi.*



Cependant l'arrêt du conseil fut sans exécution, comme les remontrances du parlement sans effet.

Le prince de Condé se révolta de nouveau, et engagea les protestans, qu'il n'aimait point, à se déclarer pour lui. Il publia ses intentions dans un violent manifeste, où le marquis d'Ancre, devenu maréchal de France, sans jamais avoir fait la guerre, était peint des plus noires couleurs. Les mouvemens des factieux n'empêchèrent pas la reine de conduire son fils jusqu'à Bordeaux, pour recevoir Anne d'Autriche, infante d'Espagne, dont le mariage avec le roi excitait depuis long-temps beaucoup de murmures.

Continuation des troubles.

Une paix trompeuse assoupit la guerre civile. Condé revint, avec l'espérance de dominer. On le fit arrêter au milieu du Louvre, par Thémises, qui reçut en récompense le bâton de maréchal. Un moment avant qu'on le saisît, le roi lui avait dit d'un air de gaieté : « Bonjour, « Monsieur le prince. Je vais à la « chasse; en voulez-vous être? » Le garde des sceaux du Vair, le prési-

1616.  
On arrête le prince de Condé.

Richelieu.

dent Jeannin et Villeroy, ministres en crédit, n'approuvant point la conduite de la reine, furent sacrifiés à la maréchale d'Ancre; et Richelieu, évêque de Luçon, sa créature, fut nommé secrétaire d'état. Son ambition aspirait depuis longtemps au ministère. Il était né pour avoir les plus grands succès.

---

1617.

Mort de  
Concini,  
maréchal  
d'Ancre.


On voyait déjà la troisième guerre civile allumée sous ce règne, par le mécontentement des princes et des seigneurs. Le maréchal d'Ancre offrit de soudoyer à ses frais une armée de sept mille hommes, lui qui, peu auparavant, n'avait pas de quoi payer un domestique. Sa fortune justifiait assez les cris du public; mais elle ne pouvait se soutenir contre tant d'orages. La chute de l'Italien fut aussi étrange que son élévation. Les princes n'avaient encore pu le renverser; le jeune de Luynes en vint à bout. Ce gentilhomme, né dans le Comtat, avait été page de Henri IV, et s'était insinué dans les bonnes grâces de Louis XIII, en lui dressant des oiseaux de proie. Sa faveur augmenta de jour en jour.

Luynes favori,  
auteur  
de sa  
disgrâce.

Maître de la confiance du roi, dont l'ame faible se laissa toujours gouverner, il lui inspira l'envie de se tirer de la tutelle d'une mère qui régnait sous son nom, et lui persuada de commencer par se défaire du maréchal, qui exerçait toute l'autorité de la reine. Vitri, capitaine des gardes du corps, fut chargé de l'arrêter, avec ordre de le tuer en cas de résistance. On eut soin d'interpréter cet ordre, de manière que Concini n'échappât point à la mort. Il reçut des coups de pistolet en entrant au Louvre.

Vitri se mit aussitôt à crier: *Vive le roi!* Louis parut à la fenêtre et témoigna son contentement. Ce capitaine des gardes fut honoré du bâton de maréchal de France. C'est avilir les grandes places que de les donner pour de petites causes. Aussi le duc de Bouillon, en parlant de Vitri et de Thémises, assura, dit-on, qu'il rougissait d'être maréchal, depuis que cette dignité était la récompense du métier de sergent et de celui d'assassin.

À peine Concini fut-il mort, que



Grande récompense pour une petite action.

La reine-mère reléguée.



Procès de la  
maréchale  
d'Ancre.

la reine-mère se vit prisonnière au Louvre, et ensuite reléguée à Blois. Son fils montra autant de dureté pour elle, qu'il avait eu jusqu'alors de soumission. La maréchale d'Ancre pouvait être renvoyée en Italie; nulle raison d'état n'obligeait à la poursuivre, et l'humanité semblait parler en sa faveur. Cependant on ordonna au parlement de lui faire son procès. La sorcellerie et la magie furent un des principaux chefs d'accusation. Elle et son mari avaient effectivement attiré plusieurs de ces imposteurs, qui, sous le nom d'astrologues et de devins, abusaient encore de la crédulité des grands (1). Mais interrogée par le commissaire du parlement, de quel charme elle s'était servie pour fasciner la reine-mère, elle répondit: « De l'ascen-  
« dant qu'un esprit supérieur a tou-  
« jours sur un esprit faible. » La reine

---

(1) Le prince de Condé, dans son manifeste, accusa le maréchal d'avoir appelé à Paris et à la cour des personnes détestables envers Dieu et envers les hommes, comme juifs, magiciens, empoisonneurs, meurtriers, par le ministère desquels on avait fait plusieurs entreprises contre sa vie.

si peu d'esprit, disait-elle quelque-fois, qu'il ne faut pas être sorcière pour la gouverner. Le parlement la déclara criminelle de lèse-majesté divine et humaine, sans spécifier la nature du dernier crime. Elle fut exécutée sur l'échafaud, et son corps jeté au feu.

Tant de richesses, accumulées en vendant toutes les graces, faisaient sans doute son plus grand crime. On en voulait à ses biens et à ceux du maréchal. Le roi donna leur dépouille à son favori. Luynes devint tout-à-coup un des plus riches seigneurs du royaume. Aussi épousa-t-il une Rohan, pouvant aspirer à tout sous un maître dont il dictait les volontés.

Pour couvrir ses intrigues d'une apparence de zèle, il engagea Louis XIII à convoquer une assemblée de notables à Rouen, où l'on délibérerait sur les moyens de réformer les abus. Cette assemblée n'était qu'un prétexte honnête de continuer les impôts. Elle proposa de beaux réglemens, auxquels on n'eut point égard. L'unique fruit qu'en retirè-

Luynes  
profite des  
dépouilles.

---



---

1618.

Assemblée  
de Rouen.

rent les peuples, fut la suppression de *la Paulette*, par un édit qui fut révoqué trois ans après.

1619. Révolte de la reine-mère. Luynes avait fait cesser la guerre civile en faisant périr Concini; mais il avait succédé à la haine qu'on lui portait, en succédant à sa fortune, qui le rendait odieux, et la paix ne pouvait se maintenir avec un mécontentement général. Le fier duc d'Epéron conpire avec la reine-mère; elle s'évade de Blois et le suit à Angoulême. Ils écrivent au roi des lettres pleines de soumission, en même temps qu'ils lèvent des troupes pour lui résister. Cette guerre finit par un accommodement honteux. On donne à la reine le gouvernement d'Anjou, au lieu de celui de Normandie; le duc d'Epéron, quoique criminel de lèse-majesté, conserve toutes ses charges, et triomphe en quelque manière du souverain.

Luynes, connétable. Cependant la fortune de Luynes franchissait tous les obstacles. Il était déjà duc et pair, maréchal de France; on ne doutait pas qu'il n'obtînt aussi la charge de connétable.



ble, vacante par la mort de Henri de Montmorenci. Le duc de Mayenne eut beau dire qu'il serait fort étonnant qu'on fît connétable un homme *qui ne savait pas ce que pesait une épée*; la qualité de favori suppléait à tout, et Luynes obtint bientôt l'épée de connétable. Il avait procuré la délivrance du prince de Condé, espérant de s'en faire un appui contre les jaloux. Ce prince n'oublia plus son devoir; mais les factions se ranimèrent.

De toutes parts les mécontents se rendaient auprès de la reine-mère, qui tenait sa cour à Angers, et qui refusait de revenir à Paris. Le fils et la mère reprirent les armes l'un contre l'autre. Un nouvel accommodement parut rétablir la tranquillité. Ce fut en partie l'ouvrage de l'évêque de Luçon, Richelieu, dont la fortune s'avancéait rapidement. Relégué loin de la cour, et même de son diocèse, après la chute de Concini, il avait affecté dans sa retraite de faire des livres de dévotion, en épiant l'occasion de se relever. La reine-mère ayant eu besoin

Nouvelle  
révolte.

Richelieu  
reprend du  
crédit.

de lui, il s'était rendu le maître de son conseil à force de politique et de génie. On croit qu'il traita secrètement avec Luynes, pour moyenner l'accommodement, et que celui-ci favori le gagna en lui promettant le chapeau de cardinal. Richelieu servait du moins l'état, en même temps qu'il travaillait pour lui-même.

=====  
 1620. Ces petites guerres civiles, pres-  
 que aussitôt finies que commencées  
 n'avaient rien produit de considé-  
 rable. La diversité de religion en al-  
 luma de plus opiniâtres et de plus  
 sanglantes. Les zélés catholiques  
 souffraient impatiemment la liberté  
 que l'édit de Nantes procurait aux  
 calvinistes. Ceux-ci, avec un zèle  
 aussi ardent, irrités encore par la  
 défiance, cabalaient pour se mainte-  
 nir dans leurs privilèges. Louis XIII  
 leur avait enlevé les biens ecclésias-  
 tiques du Béarn, dont ils étaient en  
 possession depuis soixante ans; et  
 quoiqu'il se fût obligé à leur donner  
 l'équivalent des revenus sur ses do-  
 maines, leur résistance n'en était  
 pas moins opiniâtre. Il avait soutenu  
 de sa présence cet acte d'autorité,

Résolution  
 de faire la  
 guerre aux  
 calvinistes.

auquel le parlement de Pau s'opposa en vain. L'inquiétude des religionnaires ne se bornait point à de stériles murmures. Leurs assemblées séditieuses annonçaient une révolte. Ils formèrent à la Rochelle le projet de changer la France en république. Le nouveau connétable se flatta de les écraser, et la guerre fut résolue.

Duplessis-Mornai, gouverneur de Saumur, l'une de leurs plus importantes places de sûreté, n'entraint point dans la rébellion. Le roi se rend à Saumur. On propose à Mornai de remettre son gouvernement pour cent mille écus et pour le bâton de maréchal. Il répond fièrement qu'il n'a tenu qu'à lui d'avoir des millions; qu'il a été plus jaloux de mériter les charges, que de les obtenir, comme tant d'autres, par des importunités et des bassesses, et qu'il ne peut se résoudre à vendre la liberté et la sûreté de ses citoyens, dont il se trouve responsable. Le roi lui ordonna cependant de remettre la place pour trois mois entre les mains d'un autre. Il obéit; il ne put jamais y rentrer.

Duplessis-Mornai, trompé par la cour.



Le chef des calvinistes était  
 1621. duc de Rohan, attaché par convic-  
 tion à leur parti, très-capable de  
 soutenir par ses qualités supérieures  
 Le duc de Rohan chef  
 des huguenots. Le duc de Soubise, son frère, somma  
 de rendre Saint-Jean-d'Angeli, re-  
 pondit par ce billet : « Je suis très  
 « humble serviteur du roi ; mais  
 « l'exécution de ses commandemens  
 « n'est pas en mon pouvoir. » La ville  
 capitula. Montauban fut assiégé  
 par Louis XIII en personne. Rohan  
 s'y était rendu pour animer le cour-  
 rage des calvinistes. « Vous avez  
 « juré, leur dit-il, l'union des Eglises  
 « en ma présence. Ce serment  
 « est sacré, vous devez le garder in-  
 « violablement. Quand il n'y aura  
 « que deux personnes de la religion  
 « je serai une des deux. Mes man-  
 « sons et mes revenus sont saisis  
 « mais l'épée et la vie me restent ;  
 « j'emploierai l'une et l'autre pour  
 « votre défense. » Il tint parole.  
 Le roi leva le  
 siège de  
 Montauban. En vain le connétable, son allié  
 dans une conférence qu'il eut avec  
 lui, s'efforça de ménager un accommodement ; le duc, peu sensible  
 à l'intérêt particulier, voulait au-

paix générale. On continua le siège. Hommes et femmes combattaient sur les remparts avec une ardeur invincible, tandis que les chefs de l'armée royale ne s'entendaient pas entre eux, que Lesdiguières n'était point écouté, et que Luynes commandait mal, faute d'expérience. Le duc de Mayenne fut tué au siège de Montauban; le roi eut la honte de décamper, et le succès enfla le courage des rebelles.

Lesdiguières s'était exposé aux plus grands périls. On le blâmait, on l'accusait de témérité. « Bon, » dit-il, il y a soixante ans que les mousquetades et moi nous nous connaissons; ne vous en mettez pas en peine. » La valeur était souvent poussée à cet excès.

Il aurait fallu quelque entreprise mémorable pour effacer l'affront que Louis avait reçu devant Montauban. On se contenta d'assiéger la petite ville de Monheur. C'est alors que Luynes fut attaqué d'une fièvre maligne, dont il mourut, âgé de quarante-trois ans. Il était tout à-la-fois connétable et garde des sceaux. Per-

Bravoure de  
Les-  
diguières.

Mort  
de Luynes.

Caractère  
du roi.

sonne n'eut tant d'adresse à profiter de la faveur. Le monarque sentait déjà qu'il s'était donné un maître. Le voyant arriver un jour avec un cortège fastueux, il avait dit à un seigneur : *Voyez, c'est le roi qui entre.* Mais peut-être n'aurait-il jamais eu la force de rompre ses chaînes. Il se plaignait, et ne savait pas régner. Aussi vaillant que Henri IV, il manquait de cette vigueur de caractère et de ce courage d'espérance qui font les grands hommes et les vrais héros. La campagne suivante lui procura la gloire dont il était jaloux, celle de braver les dangers et de se montrer intrépide.

---

1622.

Les-  
diguières  
connétable.

Le maréchal de Lesdiguières, célèbre par ses exploits, le servit en qualité de connétable : il avait sacrifié sa religion à sa fortune, l'épée de connétable ne se donnant qu'aux catholiques. Louis XIII, après diverses expéditions en Poitou et en Saintonge, assiégea Montpellier. Cette ville se défendait comme Montauban. On négocia. La paix se fit à des conditions avantageuses pour les huguenots. Ils obtinrent la confirmation

Paix avantageuse aux  
calvinistes.



tion de l'édit de Nantes et de tous leurs privilèges: Le roi s'obligea à n'entrer dans Montpellier qu'avec ses gardes et ses suisses. Il y eut amnistie générale pour le passé ; huit cent mille livres pour le duc de Rohan. La faiblesse du monarque le réduisait à récompenser les chefs de la rébellion. Le marquis de la Force, qui avait soutenu le siège de Montauban, s'était déjà accommodé au prix de deux cent mille écus, et du bâton de maréchal. De pareils traités ne pouvaient guère inspirer ni de zèle aux bons citoyens, ni de soumission aux séditieux.

Cette guerre, que le duc de Rohan taxait avec raison de violence et de tyrannie, était, selon le continuateur de Daniel, « très-juste, et même nécessaire, à moins qu'on ne dise qu'il était de la bonne politique de laisser subsister dans l'état une espèce de république, toujours prête à combattre contre l'autorité du souverain. » Mais en violant les traités conclus avec les calvinistes, on leur avait malheureusement fourni des prétextes de révolte, et

Cette guerre  
était  
imprudente.

L'on n'avait ni la prudence ni la force nécessaires pour les dompter. Leur génie républicain était sans cesse excité par l'exemple des Hollandais. Il ne pouvait céder qu'au génie de Richelieu.

Guerre de religion en Allemagne.

Durant ces troubles du royaume, une guerre de religion avait causé les mêmes malheurs en Allemagne. Les protestans de Bohême ayant secoué le joug de l'empereur Ferdinand II, se donnèrent à l'électeur palatin Frédéric V. Ce prince, gendre de Jacques I, roi pusillanime d'Angleterre, n'en reçut aucun secours. La bataille de Prague, en 1620, lui fit perdre la Bohême avec ses propres états. C'était la plus belle occasion d'abaisser la maison d'Autriche. Richelieu ne l'eût pas manquée ; mais il ne gouvernait pas encore. Louis favorisa l'empereur, aimant mieux faire la guerre à ses sujets, que d'affaiblir une puissance naturellement ennemie de sa couronne.

1624.

Élévation du cardinal de Richelieu.

Ou avait besoin d'un grand génie pour corriger ces fautes de politique. Il existait, et força bientôt tous les

obstacles qui arrêtaient sa fortune. La reine-mère, depuis sa réconciliation avec le roi, était rentrée au conseil, et désirait d'y introduire Richelieu, devenu enfin cardinal. Les ministres, craignant son ambition, et sur-tout la supériorité de ses lumières, l'avaient décrié dans l'esprit de Louis XIII. Les galanteries qu'on lui reprochait ne pouvaient manquer de choquer un prince dévot, trop soupçonneux d'ailleurs et trop jaloux de l'autorité, pour ne pas craindre celui qu'on peignait comme le plus ambitieux des courtisans. Marie de Médicis ne se rebuta point. Le chancelier de Sillery, et Puisieux, son fils, l'un et l'autre contraires au cardinal, furent disgraciés, et ses ennemis eurent le chagrin de le voir admis au ministère. Plus il désirait cette place, plus il affecta de réputation à l'accepter. Sa mauvaise santé, disait-il, le rendait incapable d'un long travail; tout ce qu'il pouvait faire était d'assister au conseil de temps en temps, sans se mêler d'affaires d'état. Le roi le prétendait bien ainsi; mais Richelieu avait d'autres

Il déguise  
son  
ambition.



vues. Le marquis de la Vieuville qui gouvernait Louis, tomba bientôt dans la disgrâce, et quelques années après l'autorité royale fut toute entière entre les mains du cardinal.

Le gouvernement devient meilleur.

Dès qu'il entra au conseil, le gouvernement parut changer de politique. On conçut de plus grands desseins, et l'on prit de meilleures mesures. On conclut le mariage d'Henriette de France, sœur du roi, avec le prince de Galles (Charles I), à condition que cette princesse et sa maison auraient le libre exercice de la religion catholique, et que ses enfans seraient élevés par la mère, c'est-à-dire, dans sa religion, jusqu'à l'âge de douze ans. On fit un nouveau traité avec la Hollande, qui avait repris les armes contre l'Espagne. Cette république avait d'autant plus besoin d'appui, qu'elle était déchirée par des controverses de théologie, devenues affaires d'état. Les Gomaristes et les Arminiens s'acharnaient entre eux au sujet de la grâce, du libre arbitre, de la prédestination, objets impénétrables à l'esprit humain. Le célèbre Barneveldt, l'un

Querelles théologiques en Hollande.

des plus grands hommes et des meilleurs citoyens qu'ait eus la Hollande, avait perdu la tête sur un échafaud en 1619, comme partisan de l'arménianisme. L'ambition de Maurice, prince d'Orange, s'était servie de ce vain prétexte pour l'immoler. On reconnaît par-tout l'esprit de secte, et par-tout on voit les ambitieux tourner à leur profit la crédulité ou le fanatisme du peuple.

Enfin l'expédition de la Valteline commença à relever l'honneur de la France. Le roi d'Espagne avait enlevé aux Grisons cette petite province, de peur, disait-il, que l'hérésie n'y pénétrât, mais en effet pour s'assurer un passage en Italie. Louis XIII s'était contenté jusqu'alors des voies de négociation, quoique l'entreprise des Espagnols fût contraire au bien du royaume. Tout ce qu'il avait gagné était que le pape tint en séquestre les places de la Valteline. Richelieu lui fit comprendre que sa gloire et son intérêt demandaient plus de vigueur. Ce ministre déclara fièrement au nonce du pape qu'on suivait d'autres maximes de-

Expédition  
de la  
Valteline.

puis qu'il n'y avait plus de *têtes légères* dans le conseil. Le marquis de Cœuvres, à la tête d'une armée, pénétra dans la Valteline, traita avec les habitans, et les délivra du joug de Rome et de l'Espagne.

1625. Avant la fin de cette expédition, les calvinistes se soulevèrent encore. Ils se plaignaient toujours du peu d'égard que l'on avait aux traités, et leur penchant à la révolte s'accroissait de griefs sans nombre. Les ducs de Rohan et Soubise les animèrent par leurs discours. Richelieu, déjà maître du gouvernement sans être premier ministre, engagea les Anglois et les Hollandais à tourner leurs armes contre ceux qu'ils regardaient comme leurs frères. On employa des vaisseaux étrangers pour combattre la flotte des Rochellois, plus considérable que toute la marine de France. Les rebelles furent battus sur mer et chassés ensuite de l'île de Rhé. Malgré ces avantages, on leur accorda la paix, aux mêmes conditions qu'auparavant.

Projets du cardinal de Richelieu. Le cardinal méditait leur ruine, mais il pensait sur-tout à humilier



maison d'Autriche. Pour exécuter ce grand dessein, il ne pouvait, disait-il, se dispenser de *scandaliser le monde encore une fois*, en paraissant favorable aux hérétiques. Aussi fut-il déchiré par des libelles pleins de fiel et de fanatisme. On l'appela *le cardinal de la Rochelle, le pontife des calvinistes, le patriarche des athées*. Ces sortes d'injures sont les armes de ceux qui manquent de raisons; la meilleure réponse à y faire est le mépris. Richelieu, en s'y montrant fort sensible, aiguisa contre lui-même les traits de la satire, et en fut continuellement blessé. Un traité conclu avec l'Espagne, au sujet de la Valteline qu'on restitua aux Grisons, termina entièrement cette guerre, dont il desirait la fin, pour affermir son autorité et la puissance royale.

Avant que d'agir au dehors, il se proposait d'étouffer les factions au dedans. Les princes et les grands seigneurs étaient devenus trop redoutables, sous un roi qui ne savait pas les réprimer. Maîtres dans leurs gouvernemens, ils cabalaient à la

---



---

 1626.

Il devient terrible aux grands.

cour. Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, avait un parti. Le maréchal d'Ornano, son gouverneur, après l'avoir engagé à de fausses démarches d'ambition, à demander l'entrée au conseil, l'aigrissait contre le souverain et le ministre. Il se forma un complot pour assassiner Richelieu. On crut que Gaston prétendait à la couronne et à la femme de son frère. Alors commencèrent les rigueurs qui ont rendu ce règne comparable à celui de Louis XI.

Rigueurs du  
gou-  
vernement.

Ornano est mis en prison, les Vendôme sont arrêtés; le comte de Chalais, maître de la garde-robe, est jugé à Nantes par des commissaires tirés du parlement de Bretagne où la cour était alors, et meurt sur un échafaud: il était accusé d'une conspiration; mais la forme du jugement, les ténèbres répandues sur le procès peuvent faire présumer qu'il n'était coupable que d'imprudences. Les soupçons s'étendirent jusque sur la reine Anne d'Autriche; le roi conçut pour elle une aversion insurmontable; et, si l'on en croit le maréchal de Bassompierre, il interdit au

hommes l'entrée de son appartement. Gaston épousa l'héritière de Montpensier, et se réconcilia avec Louis, pour se brouiller de nouveau, quand il y serait excité par ses confidens. Le danger qu'avait couru le cardinal lui fit donner une compagnie de gardes du corps. Il était devenu nécessaire; en demandant à se retirer, il avait comme forcé le monarque à lui faire des instances pour le retenir. Cet habile courtisan offrit même de céder la place de ministre à Baradas, nouveau favori (car il en fallait toujours un); mais le favori dont il se défiait fut bientôt sacrifié lui-même au ministre.

Garde  
donnée au  
cardinal.

Son pouvoir s'accrut encore par la suppression des charges d'amiral et de connétable. Lesdiguières était mort; il ne fut point remplacé. Le duc de Montmorenci se démit de l'amirauté, et obtint en dédommagement un million. Le cardinal, sous le titre de surintendant de la navigation, fut maître de la marine. Elle était entièrement ruinée; il sentait la nécessité de la rétablir, il en fit l'objet de ses soins. Pour autoriser les

Son pouvoir  
augmente.



changemens qu'il méditait, on convoqua une assemblée de notables.

Assemblée  
de  
notables.

On y représenta que les revenus ne montaient qu'à seize millions; qu'il s'en dépensait chaque année près de quarante; qu'il fallait diminuer la dépense et augmenter la recette; que le roi était obligé de faire des retranchemens considérables, d'animer le commerce et la marine, d'empêcher la dissipation des finances, et de grossir l'épargne sans fouler le peuple. Richelieu proposa ses vues, et dit sagement qu'on devait racheter les domaines, etc., sans dépouiller les particuliers de ce qu'ils possédaient de bonne foi; que *le plus grand bien que puissent faire les rois et les états, est de garder la foi publique*; qu'il s'agissait moins de faire beaucoup d'ordonnances, que de procurer une exécution réelle; qu'il fallait *peu de paroles et beaucoup d'effet*. L'assemblée approuva tout, excepté une demande qu'il n'eût point faite s'il avait cru qu'elle pût être approuvée; c'était qu'on modérât les peines établies contre les criminels d'état.

Demande  
politique du  
ministre.

Il voulait se faire une réputation de douceur, trop démentie par sa conduite. Aurait-il pardonné aux criminels d'état, lui qui fut inexorable pour les comtes de Chapelles et de Bouteville, seigneurs distingués par leur bravoure, dont le seul crime était de s'être battus en duel? Ils eurent la tête tranchée en 1627.

La fureur des duels faisait alors Fureur des duels. les plus terribles ravages. C'était une véritable frénésie. Le caprice et la vanité, comme les passions violentes, imposaient l'obligation de se battre. Les amis devaient entrer dans les querelles de leurs amis, et les vengeances devenaient héréditaires dans les familles. On comptait près de huit mille lettres de grace accordées en moins de vingt ans à des gentilshommes qui en avaient tué d'autres dans ces combats singuliers. Henri IV, sentant la grandeur du mal, renouvela, en 1602, la défense des duels; mais imbu lui-même de certains préjugés de bravoure, il ferma les yeux sur les infractions de la loi. La sévérité de Louis XIII, ou plutôt de Richelieu, semblait

nécessaire pour extirper cet abus. Ils n'en vinrent pas à bout. L'humanité et la raison ont plus de force que les lois contre un préjugé barbare. Il fallait adoucir les mœurs, et faire sentir aux hommes l'absurdité d'un point d'honneur qui les rend injustes et meurtriers. Ou, si l'opinion ne change pas, il faudrait des lois qui intéressassent l'honneur même à condamner ce qu'il semble prescrire encore aujourd'hui.

1627.  
Rupture  
avec l'An-  
gleterre.

Buckin-  
gham en est  
cause par  
vanité.

Tandis que le cardinal de Richelieu disposait de tout le royaume, le duc de Buckingham, ministre et favori de Charles I, armait l'Angleterre contre la France. Les catholiques français, de la suite de la reine, avaient donné beaucoup d'ombrage aux Anglais par l'imprudence de leur zèle. C'était un sujet de plaintes; mais la vanité seule de Buckingham fut cause de la rupture entre les deux couronnes. Il était infatué d'une passion romanesque pour la reine Anne d'Autriche; il avait osé en faire l'aveu; il souhaitait de revenir à Paris, sous prétexte de signer un traité contre l'Espagne,



pour se rapprocher de l'objet de son amour. Louis XIII lui en refusa la permission. Piqué de ce refus, et jaloux du cardinal, il se détermine à la guerre, excite les Rochellois à une nouvelle révolte, et se met en mer pour les secourir. La témérité du ministre anglais entraîna la ruine de la Rochelle.

Richelieu entreprit enfin d'abattre ce boulevard du calvinisme. Buckingham, aussi mauvais général qu'audacieux courtisan, échoua à Pile de Rhé, d'où le marquis de Thoiras chassa les Anglais. La Rochelle fut investie. On voulait la prendre par famine. Mais comment fermer le port aux flottes anglaises? Richelieu imite Alexandre; il fait construire dans l'Océan une digue prodigieuse, dont le projet était regardé comme chimérique. Louis XIII le laisse commander au siège, en qualité de général. On vit alors combien le génie peut suppléer à l'expérience, même dans la guerre. L'ordre, la discipline, l'abondance, ne manquèrent jamais. Le cardinal étonnait les soldats par sa valeur, et les capi-

Siège  
de la  
Rochelle.

Richelieu  
s'y  
distingue.

Le maire  
Guiton.

taines par son habileté. Cependant les Rochellois semblaient invincibles. Ils avaient élu pour maire un homme supérieur à tout danger. Guiton (c'est le nom de l'intrépide magistrat), en acceptant cette charge, après quelque résistance, prit un poignard, et le montrant aux citoyens : « Je serai maire, puisque « vous le voulez, leur dit-il, à con- « dition d'enfoncer ce poignard dans « le sein du premier qui parlera de « se rendre ; et qu'on s'en serve « contre moi, si je propose de capi- « tuler. Je demande qu'on le laisse « toujours pour cet effet sur la table « du conseil. »

Famine  
à la  
Rochelle.

Le siège traînait en longueur. Les Anglais s'étaient montrés sans agir. Mais Buckingham allait s'embarquer avec une flotte plus formidable, lorsqu'un Irlandais fanatique l'assassina. Toutes les horreurs de la famine se firent enfin sentir dans la Rochelle. On refusa le passage aux bouches inutiles. Une infinité de malheureux périssaient de misère et de désespoir. Quelqu'un représentant au maire que bientôt il

ne resterait plus qu'une poignée d'habitans : *Eh bien*, répondit-il sans s'émouvoir, *il suffit qu'il en reste un pour fermer les portes*. Guiton déclara en plein conseil que, si l'on voulait le tuer pour se nourrir de sa chair, il y consentirait, plutôt que de se rendre à l'ennemi. Son audace était secondée par le fanatisme des ministres. La mère et la sœur du duc de Rohan, martyres de leur secte, donnaient l'exemple d'une patience héroïque.

Mais la flotte anglaise, si longtemps attendue, n'ayant pu forcer la digue, et ayant été repoussée, toute espérance de salut s'étant évanouie avec elle, la faim dompta le courage des Rochellois ; ils se rendirent, après onze mois de résistance. Louis XIII était revenu au siège, et s'était signalé par sa valeur. Plus de trois cents boulets passèrent près de lui. Le cardinal disait néanmoins *qu'il avait pris la Rochelle malgré le roi d'Espagne, le roi d'Angleterre, et sur-tout le roi de France*. C'est que, d'une part, la flotte espagnole, qui devait secourir les as-

---



---

 1628.

La ville se rend.



siégeans, s'était retirée sans rien faire; et de l'autre, les ennemis du ministre travaillaient sourdement auprès du monarque à faire avorter une entreprise si glorieuse. La plupart des grands, plus attachés à leur fortune qu'au bien de l'état, craignaient la ruine d'un parti dont ils pouvaient tirer, dans l'occasion, de grands avantages; et le maréchal de Bassompierre avait osé dire publiquement : *Nous serons peut-être assez fous pour prendre la Rochelle.*

Importance  
de cette  
conquête.

Cette ville, fameuse par sa puissance et par ses révoltes, qui depuis deux cents ans s'était rendue redoutable à ses souverains, toujours prête à se soulever contre eux dans les circonstances les plus critiques, la Rochelle ne conserva que ses biens et l'exercice de sa religion. Ses fortifications furent rasées et ses privilèges abolis. Il en coûta quarante millions pour la réduire à l'obéissance. Le calvinisme avait reçu une plaie mortelle; mais il respirait encore par la fermeté du duc de Rohan, l'homme le plus propre à être l'ame

et le soutien d'un parti. On continua la guerre en Languedoc. Louis XIII alla cependant au secours du duc de Nevers, Charles de Gonzague, nouveau duc de Mantoue, dévoué à la France, auquel l'Empereur, le roi d'Espagne et le duc de Savoie voulaient enlever ses états. Il força en personne le pas de Suze, prit cette ville, délivra Cassal, assiégé par les Espagnols, et revint triomphant achever de soumettre les huguenots.

1629.

Guerre  
d'Italie.

Un traité conclu avec l'Angleterre, ne leur laissait aucune espérance de secours. Le duc de Rohan fut réduit à l'extrémité, et demanda enfin la paix. Ce seigneur, que le parlement de Toulouse avait fait exécuter en effigie, obtint encore l'abolition du passé pour tous les rebelles, et cent mille écus pour lui-même; mais on exigea qu'il sortît du royaume, jusqu'à ce qu'il plût au roi d'en ordonner autrement. Les calvinistes ayant perdu leurs places fortes, furent désormais hors d'état de lutter contre le monarque. Si la France n'avait pas eu Richelieu,

Les calvinistes soumis par les armes.

ils auraient peut-être exécuté ce grand projet de république, dont ils voyaient un modèle dans les Provinces-Unies. La liberté de conscience ne recut aucune atteinte. Les temples, les prêches subsistèrent; chacun pouvait suivre sa religion sans troubler l'état, et ce n'était pas le moindre fruit de la politique du cardinal.

Cabale  
contre Ri-  
chelieu.

Ces entreprises, glorieusement exécutées, ne faisaient qu'irriter la jalousie et la haine de ses ennemis. En arrivant à la cour, il fut mal reçu de la reine-mère, dont il avait autrefois la confiance. Le cardinal de Bérulle, fondateur et général de l'Oratoire, la gouvernait alors et l'influait disposait contre le ministre. Quand il parut, cette princesse lui demanda froidement des nouvelles de sa santé. *Je me porte mieux*, répondit-il en présence de Bérulle, *que ceux qui sont ici ne voudraient*. Cependant le roi, moins par affection que par besoin, lui donna la patente de premier ministre, le nomma lieutenant-général de l'armée d'Italie avec des pouvoirs si vastes, qu'il



s'était réservé, disaient les plaisans de la cour, que celui de *guérir les écrouelles*.

Tandis que Richelieu faisait la guerre en Italie pour le duc de Mantoue, et travaillait par ses négociations à miner la maison d'Autriche, Marie de Médicis redoubla ses efforts pour le perdre. Il pensa en être la victime. Louis XIII étant dangereusement malade à Lyon, les importunités et les emportemens de sa mère lui arrachèrent la promesse de renvoyer le cardinal; et chacun s'attendait à un changement de scène qui pouvait bouleverser le royaume. A peine guéri, le roi tâché de les réconcilier. Richelieu se met plusieurs fois aux pieds de la reine, sans pouvoir fléchir sa rigueur. *Je me donnerai plutôt au diable*, disait-elle, *que de ne pas me venger*. Louis, fort scandalisé de ses discours, cède encore à ses instances. Le ministre, quelque temps après, se voit au moment d'une disgrâce sans retour. Il était sur le point de partir; il mettait déjà ses trésors en sûreté. Le favori Saint-Simon vient

1630.

Il triomphe  
au moment  
de sa  
disgrace.

P'avertir que le roi veut le revoir. Aussitôt il court à Versailles, pendant que Marie de Médicis triomphe imprudemment dans son palais du Luxembourg. L'orage se dissipe en un instant. Richelieu est reçu comme un ami regretté. *Continuez à me servir comme vous avez fait*, lui dit le monarque, *et je vous maintiendrai contre toutes les intrigues de vos ennemis.* Ce jour fut appelé la *journée des dupes*. On n'a guère vu dans les cours, de révolution plus singulière ni plus fatale à ceux qui se croyaient au comble de la faveur.

Il se venge  
sur les  
Marillac.

Le garde des sceaux Marillac, et le maréchal de Marillac, son frère, créatures de Marie de Médicis, devaient succéder au crédit du premier ministre. Ils sentirent tout le poids de sa vengeance. L'un fut forcé de rendre les sceaux; l'autre arrêté en Italie, au milieu de l'armée qu'il commandait. Ses longs services, ses blessures, sa fidélité, semblaient le mettre à l'abri d'une procédure criminelle; mais Richelieu voulait un exemple qui fît trembler ses ennemis.

On nomma des commissaires pour faire le procès au maréchal. En vain le parlement prétendit avoir droit de le juger : l'autorité suspendit le cours ordinaire de la justice. Les bienséances furent si peu ménagées en cette occasion, qu'on avait mis au nombre des juges l'auteur d'une sanglante satire contre les Marillac. Ce fameux procès, qui dura deux ans, roulait uniquement sur des concussions et des profits illicites, dont le maréchal s'était autrefois rendu coupable, à l'exemple de presque tous ses pareils. Sa sentence fut prononcée dans la maison de campagne du ministre. On le condamna au supplice des criminels d'état. « C'est une chose bien étrange, dit-il, qu'on m'ait poursuivi comme on a fait. Il ne s'agit dans mon procès que de foin, de paille, de bois, de pierres et de chaux : il n'y a pas de quoi faire fouetter un laquais. Un homme de ma qualité, accusé de péculat ! » L'ennemi d'un ministre vindicatif et tout-puissant était aux yeux des commissaires l'ennemi du roi. Il eut la tête tranchée en 1632.

Procès  
du  
maréchal.

Il est  
condamné à  
mort.



Paroles du  
ministre  
sur ce  
jugement.

La plupart des auteurs du temps assurent que Richelieu dit lui-même : « Il faut avouer que Dieu donne aux juges des lumières que les autres n'ont pas. Je ne me serais jamais imaginé qu'il y eût de quoi condamner à mort le maréchal de Mairiac. » Supposé qu'il tint un pareil discours, ce fut apparemment pour rejeter sur les juges l'odieux de cette affaire; mais des paroles n'en imposent pas au public; on voyait assez la passion qui avait dicté le jugement.

1631. C'était une déplorable fatalité que l'intérêt public ne pût éteindre les haines personnelles, et que le ministre, nécessaire au roi, fût le sujet de discorde dans la famille royale. Les deux reines étaient féroces contre lui; le duc d'Orléans, après une feinte réconciliation, déclara son ennemi mortel, et se retira en Lorraine, sous prétexte de fuir sa tyrannie. On ne voit plus que dissensions à la cour. Richelieu, quoique redevable de sa fortune à Marie de Médicis, est forcé, par les conjonctures, à devenir son pers

La mère et le  
frère du roi  
sacrifiés à  
Richelieu.

cuteur. Louis prend parti contre sa  
 mère pour un sujet dont il a besoin.  
 Il la laisse prisonnière à Compiègne ;  
 il exile ou fait arrêter ses amis , ses  
 domestiques. Le maréchal de Bas-  
 sompierre , sur de légers soupçons ,  
 est enfermé pour douze ans à la  
 Bastille. Ceux qui ont suivi le duc  
 d'Orléans , sont déclarés criminels  
 de lèse - majesté , et le parlement  
 traité avec rigueur , pour n'avoir pas  
 enregistré d'abord cette déclaration.  
 Le cardinal s'élève de plus en plus  
 sur les ruines de ses adversaires. On  
 érige en duché-pairie la terre de  
 Richelieu pour lui et sa famille. De  
 Bruxelles , où s'était réfugiée la  
 reine-mère , partaient une infinité  
 de libelles atroces contre ce minis-  
 tre. Mais des coups portés de loin  
 lui faisaient d'autant moins de tort ,  
 que les succès de sa politique étaient  
 plus brillans.

Il venait de terminer la guerre Succès de sa  
 d'Italie par des traités avantageux. politique  
 Le duc de Mantoue était rétabli , au-dehors.  
 et le duc de Savoie avait cédé Pi-  
 gnerol. Le grand projet d'abaisser  
 la maison d'Autriche commençait à

s'exécuter. Ferdinand II, en ordonnant la restitution des biens ecclésiastiques enlevés par les protestans, s'était attiré sur les bras une partie de l'Allemagne. Richelieu, malgré les clameurs des catholiques, animait la ligue protestante, favorable à ses projets. La religion est un motif de guerre pour les peuples; la raison d'état décide les politiques. Il avait armé contre l'empereur, le plus redoutable des princes luthériens, ce fameux Gustave Adolphe, roi de Suède, dont les victoires ébranlèrent tout l'empire. La France fournissait douze cent mille livres seulement; la valeur de Gustave faisait le reste.

---

1623. Révolte du duc d'Orléans, duc Cependant Gaston, aidé par le duc de Lorraine, dont il avait épousé la sœur en secondes noces, se disposait à la guerre civile pour se venger du cardinal. Celui-ci n'ignorait aucune de ses démarches; il avait des espions par-tout, qui le servaient avec zèle, parce que leurs services étaient bien payés. Les correspondances de MONSIEUR (on le nommait ainsi le frère du roi) avec



la reine-mère et la cour d'Espagne, ses intrigues pour engager les seigneurs à la révolte, son opiniâtreté, ses invectives, ne pouvaient rester impunies sous un gouvernement ferme et sévère. Le duc de Lorraine en fut puni le premier. Le roi saisit quelques-unes de ses meilleures places, et lui fit promettre, par deux traités, d'abandonner entièrement Gaston.

Ce dernier n'avait plus de res- sources que dans le duc de Montmorenci, gouverneur de Languedoc, l'un des plus braves et des plus aimables seigneurs de son temps, beau-frère du prince de Condé: heureux s'il avait su borner ses desirs! mais il aurait voulu être comte, et il se plaignait de la cour, comme les ambitieux, à qui l'on n'accorde pas tout ce qu'ils veulent. Le duc d'Orléans l'ayant entraîné dans son parti, prit la route du Languedoc avec quelques troupes étrangères. Il publia un manifeste contre le ministre, et se donna le titre de *lieutenant-général du roi, pour la réformation des désordres intro-*

Montmorenci se joint à Gaston.

*duits dans le gouvernement par le cardinal de Richelieu.*

La révolte  
est dissipée.

Combat de  
Castel-  
naudari.

Gaston, plus faible encore que son frère, livré à des favoris sans mérite, s'imaginait qu'un manifeste et trois ou quatre mille soldats le attireraient bientôt une foule de partisans. Personne ne remua en sa faveur. Les villes lui fermèrent leurs portes. Sa petite armée ne subsista que de rapines. Richelieu tenait tout dans la crainte et l'obéissance, Montmorenci, épuisé de dettes, ne pouvait de son côté rassembler beaucoup de troupes, ni faire un parti considérable. A peine arrivé en Languedoc, le prince fut poursuivi par l'armée royale. Un escarmouche plutôt qu'un combat finit la guerre à la journée de Castelnaudari. L'impétueux Montmorenci, ayant franchi un fossé presque seul, se jeta sur les escadrons du maréchal de Schomberg, reçut un coup de pistolet dans la bouche et tomba couvert de blessures, après s'être battu en furieux. Gaston, soit lâcheté, soit déférence pour ses favoris, se retira sans combattre.

quoiqu'il eût l'avantage du nombre; et Schomberg ne crut pas devoir pousser l'héritier présomptif de la couronne.

Cette journée décisive amena des propositions de paix. Le roi pardonna à son frère, qui promit de lui demeurer fidèle et d'aimer le cardinal. L'espérance d'obtenir la grace de Montmorenci inspirait ces vaines promesses. Mais Richelieu ne connaissait pas la clémence; il voulait effrayer les grands par une inflexible sévérité. Le prisonnier prévint d'abord son malheur. Un chirurgien le félicitant de ce qu'aucune de ses blessures n'était dangereuse : *Vous avez oublié votre métier*, lui dit-il ; *car il n'y en a pas une seule, jusqu'à la plus petite, qui ne soit mortelle*. Le parlement de Toulouse reçut ordre de lui faire incessamment son procès. On tenta tous les efforts imaginables pour fléchir le roi en faveur de l'homme de France le plus chéri. Naturellement sévère, excité à la rigueur par les conseils du ministre, il ferma l'oreille aux prières. *Je ne serais*

Procès de  
Mont-  
morenci.



*pas roi*, répondit-il, *si j'avais les sentimens des particuliers.*

Son  
exécution.

Il avoit  
l'air  
d'indigner

Duretés  
du roi.

La constance avec laquelle le maréchal de Montmorenci subit son sort, augmenta les regrets de la cour et du public. Il ne voulut point décliner la juridiction des Toulousains. *Mon parti est pris*, dit-il d'abord, *je ne veux pas chicaner ma vie.* Le jour de l'exécution, les rues de Toulouse, l'appartement même de Louis XIII, qui était venu dans cette ville, retentirent de gémissemens. Les courtisans à genoux, fondant en larmes, firent de nouveaux efforts pour sauver le duc. « Il faut qu'il meure, dit le roi d'un ton chagrin : Allez lui dire que toute la grâce que je puis lui faire, c'est que le bourreau ne le touchera point, qu'il ne lui mettra point la corde sur les épaules, et qu'il ne fera que lui couper le cou. » Perles qui étonneraient moins dans la bouche de Richelieu. L'illustre coupable avouait son crime, et se repentait : sa grace aurait pu gagner les cœurs; son supplice les aigrit davantage.

Gaston furieux quitta de nouveau la France et se retire à Bruxelles, accusant son frère de lui avoir manqué de parole. On a cru que le roi avait promis réellement la grace du maréchal; mais elle n'était point stipulée dans le traité; et il paraît que le prince mécontent prenait des paroles vagues pour une promesse positive. Quelques évêques du Languedoc qui avaient embrassé son parti, furent jugés par des commissaires du pape. Il n'y en eut que deux de déposés. L'archevêque d'Albi ayant eu beaucoup de part à la rébellion, devait s'attendre à un traitement plus rigoureux; le cardinal ne l'aurait pas sans doute épargné, s'il n'avait été que grand seigneur.

Suites de  
cette affaire:

Tout le royaume tremblait. Les exils, les emprisonnemens et les exécutions se multipliaient chaque jour. Richelieu bravait la haine, et suivait toujours le plan de sa politique. Gustave avec ses secours écrasait en Allemagne la puissance autrichienne. Ce héros fut tué à la bataille de Lutzen; les Suédois ne laissèrent pas d'être vainqueurs. On fit

Richelieu  
ferme dans  
ses projets.

un nouveau traité avec la Suède ; on maintint la ligue protestante ; on excita même à la révolte le célèbre Walstein, général de l'empereur. Le génie du cardinal semblait remuer à son gré toute l'Europe.

=====  
 1633. Mariage du duc d'Orléans, déclaré nul. Cependant le duc de Lorraine, autant par légèreté de caractère, que par zèle pour la maison d'Autriche, viola encore ses promesses, et s'attira un nouvel orage. Le roi prit Nancy, résolu de le garder jusqu'à ce qu'on lui eût remis entre les mains Marguerite de Lorraine, que Gaston avait épousée secrètement. Ce mariage s'était fait en présence de témoins, avec le consentement du duc et des princes de sa maison. L'université de Louvain l'avait déclaré indissoluble. Les docteurs de Paris le déclaraient nul, comme contraire aux lois de l'état, par le défaut de consentement du roi ; consentement d'autant plus indispensable, que Gaston était encore l'héritier présomptif de la couronne. Le parlement cassa ce mariage. Gaston tint ferme, malgré sa faiblesse et son inconstance.



Mais les liaisons qu'il entretenait avec l'Espagne faisaient desirer son retour dans le royaume. Puilaurent, son favori, gagné par les offres du ministre, le ramena, et obtint pour récompense une nièce de Richelieu, avec la dignité de duc et pair. Trop fier de son élévation, et infidèle à ses engagements, il affermit le duc d'Orléans dans le dessein de soutenir son mariage. Manquer au cardinal, c'était courir à une perte certaine. Le nouveau duc fut mis à la Bastille, où il mourut quelque temps après. Gaston l'oublia dès le moment de sa disgrâce. Si telle est d'ordinaire l'amitié des grands, il ne faut pas s'étonner qu'on s'attache plus à leur fortune qu'à leur personne.

On tâche de ramener ce prince.

Au milieu des cabales et des conspirations qui se formaient sans cesse contre Richelieu, il méditait de nouvelles entreprises contre la maison d'Autriche. C'était le moyen de se rendre de plus en plus nécessaire au roi, incapable de soutenir par lui-même un si grand fardeau. Les Suédois, à qui l'on ne donnait que des

---

---

1635.

Guerre avec l'Espagne.

subsidés, ayant été défaits à Nord-lingue, en 1634, la puissance et la fierté autrichiennes triomphaient de cet événement. Le cardinal conclut un traité avec la Hollande. On s'engage mutuellement à faire la guerre au roi d'Espagne, s'il ne donne point satisfaction sur différens griefs dont on se plaignait; on projette de conquérir les Pays-Bas espagnols, et l'on en fait d'avance le partage. Philippe IV, informé de ce dessein, fait surprendre la ville de Trèves, où l'électeur est arrêté prisonnier. Sous prétexte que Philippe a violé le droit des gens à l'égard d'un prince ami de la France, le roi lui envoie déclarer la guerre par un héraut; cérémonie qui ne s'est plus pratiquée depuis. Une armée française marche dans les Pays-Bas, tandis que le cardinal de la Valette, fils du fameux duc d'Épernon, va commander en Allemagne.

Les commencemens en sont malheureux.

On ne réussit d'abord ni en Allemagne ni en Flandre. Les Flamands demeurèrent fidèles, parce que le gouvernement espagnol, plus modéré que sous Philippe II, les lais-

ait jouir de leurs privilèges. Les Hollandais agirent faiblement, de peur que la république ne devînt frontière du royaume. Le cardinal de la Vallette, manquant de vivres, fut obligé de revenir sur ses pas. Une disette semblable avait rendu l'expédition des Pays-Bas infructueuse. Louis se plaignait amèrement du peu de succès de ses armes ; mais Richelieu le maîtrisait si adroitement, que ces plaintes ne lui faisaient aucun tort. Il avait eu la sagesse de rappeler le duc de Rohan, dont les talens supérieurs furent employés enfin au service de l'état. Ce grand général battit plusieurs fois les Espagnols dans la Valteline, et se montra aussi zélé pour le souverain, qu'il l'avait été pour le parti protestant.

Comme la guerre épuisait les finances, on eut recours à l'expédient des édits bursaux. Le roi, dans un lit de justice, en fit enregistrer quarante-deux, sans qu'il fût possible de les lire et de les examiner. Deux jours après, quelques membres du parlement demandèrent l'examen des édits. On se plaignait en parti-

Edits bursaux.



culier de la création de plusieurs charges nouvelles. Ce moyen d'avoir de l'argent fut toujours un des moins conformes à la saine politique. Il dégradait la magistrature, en multipliant les juges, qui étaient déjà en trop grand nombre; il procurait des ressources momentanées, mais en augmentant, avec les abus, les dettes publiques. Le parlement voulut faire des remontrances, démarche hasardeuse sous un ministre si absolu. Cinq magistrats furent d'abord exilés; on reçut ensuite les remontrances, et la cour mit quelques légères modifications à ses ordres.

Prélats guer-  
riers;  
capucin,  
homme de  
cour.

Urbain VIII, fort mécontent de Richelieu, qu'il accusait de combattre les catholiques pour les protestans, défendit au cardinal de la Vallette de commander l'armée d'Allemagne. Richelieu s'en plaignit hautement, et cita l'exemple du cardinal infant, frère de Philippe IV, qui commandait les troupes d'Espagne. Le pape répondit que l'un attaquait les hérétiques, et l'autre les catholiques. On répliqua qu'il ne s'agissait point de religion dans cette guerre.

La Vallette fut maintenu dans le commandement ; mais le pape saisit dès-lors les occasions de mortifier le ministre. Il refusa constamment le cardinalat pour le fameux père Joseph du Tremblai, capucin, le confident de Richelieu, employé dans la plupart des intrigues de cour et dans les négociations avec les cours étrangères (1). Un capucin, mêlé dans les affaires d'état, négociateur en 1630 à la diète de Ratisbonne, des cardinaux marchant à la tête des armées ; c'est une preuve que l'on était encore peu délicat sur les bien-séances.

Le père Joseph.

D'un autre côté, les disputes violentes de l'archevêque de Bordeaux, Sourdis, avec le duc d'Epemon et le maréchal de Vitri, scandalisèrent tout le royaume. Un secrétaire d'état écrivait au cardinal de la Vallette : « M. l'archevêque de Bordeaux a eu  
« une grande prise avec M. le maré-

Sourdis,  
archevêque  
de  
Bordeaux.

---

(1) Le cardinal disait : *Je ne connais aucun ministre, ni plénipotentiaire en Europe, capable de faire la barbe à ce capucin, quoiqu'il y ait belle prise. C'était un homme arrogant, absolu, austère, aussi dur pour les autres que pour lui-même.*

« chal de Vitri ; mais il a reçu quel-  
 « ques vingt coups de canne ou de bâ-  
 « ton, comme il vous plaira. Je crois  
 « qu'il a dessein de se faire battre  
 « de tout le monde, afin de remplir  
 « la France d'excommunications. »  
 Cet archevêque guerrier s'était ef-  
 fectivement vengé par les censures,  
 avec aussi peu de décence qu'il en  
 avait mis dans ses querelles.

---

1636. Pour réparer le mauvais succès  
 de la dernière campagne, Richelieu  
 suivit un nouveau plan, qui manqua  
 encore dans l'exécution. Quoique les  
 Francs-Comtois eussent un traité de  
 neutralité avec la France, il entre-  
 prit la conquête de leur province,  
 sous prétexte de quelques infrac-  
 tions, dont ils eurent beau se justi-  
 fier. Le prince de Condé fut chargé  
 de prendre Dôle. La place, disait-  
 on, ne pouvait tenir que sept ou  
 huit jours ; mais lorsque les habitans  
 furent sommés de se rendre, ils ré-  
 pondirent : « Rien ne nous presse ;  
 « après un an de siège, nous délibé-  
 « rerons sur la réponse que nous  
 « avons à vous faire. » Ce n'était  
 point une vaine rodomontade. Leur

Siège de  
 Dôle par le  
 prince  
 de Condé.



résistance déconcerta bientôt les Français. Un capucin, qui conduisait l'artillerie de la ville, seconda très-utilement la valeur des assiégés.

Cependant les Espagnols entrent par les Pays-Bas dans la Picardie, et prennent en peu de jours la Capelle, Corbie, le Catelet. Richelieu avait négligé de fortifier cette frontière. Il impute aux commandans une perte qu'on attribuait à sa négligence. Il ordonne qu'on leur fasse leur procès. *N'épargnez ni gouverneurs, ni lieutenans, ni capitaines, ni officiers, ni soldats*, écrivait Desnoyers aux commissaires chargés de la vengeance du cardinal. L'épouvante trouble Paris et la cour; mais le zèle se ranime dans le péril : tous les corps s'empressent à offrir des secours au roi. Louis donne audience à leurs députés; il embrasse même les savetiers : tant l'adversité, comme l'observe un auteur du temps, humilie les hommes ! On envoie ordre au prince de Condé de lever le siège de Dôle, après trois mois d'efforts inutiles, et l'on ne pense qu'à chasser l'ennemi du royaume.

Les ennemis  
dans le  
royaume

Zèle de la  
nation

Danger  
du ministre.

Dans ces fâcheuses circonstances, Richelieu, en butte aux traits de la haine, fut sur le point de quitter le ministère. Le P. Joseph le rassura, lui persuada de se montrer sans gardes dans les principales rues de Paris, soit pour calmer le peuple par un air de confiance, soit pour l'effrayer, en faisant voir qu'il ne craignait rien. L'événement justifia ce conseil. Le cardinal flatta le peuple, et n'en reçut que des bénédictions. *Eh bien, lui dit le capucin à son retour, ne vous avais-je pas bien dit que vous n'étiez qu'une poule mouillée, et qu'avec un peu de courage et de fermeté vous rétabliriez les affaires ?*

Complot de  
deux  
princes.

Mais des ennemis plus puissans tramaient la perte du ministre. Le duc d'Orléans et le comte de Soissons, qui commandaient l'armée de Picardie, résolurent de le faire poignarder chez le roi même, à la sortie du conseil. Le moment était venu; les assassins n'attendaient qu'un signal de Gaston: ce prince irrésolu, tremblant tout-à-coup à l'idée d'un assassinat, se retira brusquement,

et Richelieu, sans le savoir, échappa au danger d'une mort inévitable. Le complot ne pouvant être long-temps ignoré, les deux princes quittèrent la cour. Nouveau sujet d'inquiétude pour le cardinal, dans un temps où les ennemis du dehors étaient trop à craindre. Il négocia un accommodement; et le roi, pour regagner son frère, promit enfin de consentir à son mariage avec Marguerite de Lorraine.

Les Espagnols furent chassés de la Picardie; le cardinal de la Vallette 1637. et le duc de Weimar repoussèrent le duc de Lorraine et les Impériaux qui avaient pénétré dans la Bourgogne. La petite ville de Saint-Jean-de-Lône leur avait résisté avec un courage héroïque. Rantzau était survenu à temps pour leur faire lever le siège. Il restait cependant toujours un grand obstacle au succès des armes, le besoin d'argent. L'inexécution des derniers édits, par lesquels on avait créé de nouvelles charges de judicature, irrita Louis XIII contre le parlement. Il en fit des reproches très-vifs aux dé-

Les ennemis  
chassés.

Epuisement  
des finances.



Reproches  
du roi au  
parlement.

putés de ce corps. « L'argent que je  
« vous demande, leur dit-il, n'est  
« pas pour jouer, ni pour faire de  
« folles dépenses. Ce n'est pas moi  
« qui parle, c'est mon état, c'est le  
« besoin qu'on en a. Ceux qui contre-  
« disent mes volontés, me font plus  
« de mal que les Espagnols. Vous  
« voyez que j'ai affaire de vous,  
« vous vous tenez forts ; mais je  
« trouverai bien moyen d'avoir mare-  
« vanche. » L'économie de Henri IV  
eût été la meilleure de toutes les  
ressources.

Faste de  
Richelieu.

Malheureusement elle ne convenait point au faste de Richelieu. La dépense de sa maison absorbait seule quatre millions chaque année. Il vivait en roi, et éclipsait la splendeur du trône. Louis s'en plaignait souvent, ainsi que les particuliers. C'est ce qui engagea peut-être le cardinal à lui faire don du palais qu'il avait bâti (aujourd'hui le palais Royal), et dans lequel il étalait sa magnificence. La postérité lui reprochera toujours de n'avoir pas ménagé, comme Sully, les revenus de l'état, et d'avoir fait pour les autres des lois

comptuaires, sans mettre des bornes à son propre luxe. L'épuisement des finances fit perdre de nouveau la Valteline. On n'envoya point de subsides au duc de Rohan, qui s'en était rendu maître. Il fut contraint d'abandonner cette importante conquête, et se retira à Genève, de peur que le ministre ne le punît d'un malheur causé par la faute du ministère.

Perte de la Valteline.

De petites intrigues de cour inquiétèrent encore plus Richelieu que les événemens de la guerre. Il avait donné pour confesseur à Louis XIII, le père Caussin, auteur de la *Cour Sainte*, mauvais ouvrage de dévotion, le croyant un homme simple, qu'il ferait entrer aisément dans toutes ses vues. Peu s'en fallut que la simplicité même de ce jésuite ne changeât la face du gouvernement. Ses préjugés lui faisaient regarder comme une chose abominable, l'alliance avec les protestans contre la maison d'Autriche. Il osait l'attribuer à l'ambition du cardinal; il l'accusait d'accabler les peuples d'impôts, de traiter inhumainement la reine-mère, qui manquait de tout

Le P. Caussin anime le roi contre le ministre.

à Bruxelles, et de rendre le gouvernement odieux par ses injustices. Le monarque dévot prêtait volontiers l'oreille aux discours de l'imprudent confesseur. Il aimait à l'entendre déclamer contre le ministre; il était le premier à le blâmer en secret; il descendait jusqu'aux moindres détails de sa vie privée, trouvant fort mauvais, par exemple, qu'il ne dit point de bréviaire, lui qui avait tant de bénéfices. La consolation des âmes faibles est de se plaindre sans pouvoir agir.

Richelieu a  
le dessus.

Louis désirait de secouer le joug du cardinal, et avouait ingénument qu'il n'osait même lui parler de certaines choses. Cependant les scrupules l'agitaient; le confesseur gagnait du terrain; mais Richelieu ne s'endormait pas. Le duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX, que Caussin avait proposé pour le remplacer, lui révéla lui-même le secret. Dans un entretien qu'il eut avec le roi, il dissipa sans peine, à force de raisons et d'éloquence, les impressions que le jésuite avait faites dans cet esprit flexible. Caussin fut



exilé, et n'emporta que le blâme de sa propre compagnie. Richelieu obligea même la duchesse de Savoie à renvoyer de sa cour le père Monod, autre jésuite, confesseur de cette princesse, lequel avait, disait-il, *autant d'esprit et de malice, que Caussin avait de simplicité et d'ignorance*. Monod se déchaîna ouvertement contre lui. Sa disgrâce fut une affaire d'état pour le ministre, et il n'y réussit que par des coups d'autorité. Les jésuites avaient besoin de toute leur habileté, de tout leur crédit pour conjurer les orages que ces téméraires confesseurs pouvaient attirer sur eux. Quelques années auparavant, ils s'étaient vus au moment d'être chassés du royaume, à l'occasion du livre séditieux de Santarelli, dont nous parlerons dans les remarques particulières.

Autre jésuite dont il se venge.

La guerre, allumée en Europe par la politique du cardinal, produisait une infinité d'événemens dont le détail ne fournit rien d'instructif. Le duc de Weimar, après avoir été battu par Jean de Wert, fixa enfin

1638.

Suites de la guerre.  
Bataille de Rheinfeld.

la fortune en gagnant la bataille de Rheinfeld, où quatre généraux de l'empereur furent faits prisonniers. Jean de Wert, le plus célèbre de tous, fut envoyé à Paris. Les armes françaises étaient moins heureuses, et le prince de Condé ne réussit pas mieux au siège de Fontarabie qu'à celui de Dôle.

Procès du  
duc de  
la Vallette.

C'était la coutume de Richelieu, après les revers, d'en punir quelque illustre victime, soit pour satisfaire sa vengeance, soit pour exciter au devoir par la terreur. Il rendit le duc de la Vallette, qu'il n'aimait point, responsable de la levée du siège de Fontarabie. Il le fit juger par des commissaires, dont il pouvait régler les démarches. Le roi présida lui-même au jugement. On lit dans une relation, que le président de Bellièvre eut le courage de lui dire : « Votre Majesté pourrait-elle  
« soutenir la vue d'un gentilhomme  
« sur la sellette, qui ne sortirait de  
« votre présence que pour aller mourir  
« sur un échafaud? Cela est in-  
« compatible avec la majesté royale.  
« Le prince porte par-tout les graces

« avec soi ; tous ceux qui paraissent  
 « devant lui doivent se retirer con-  
 « tens et joyeux. » Mais Louis XIII  
 n'avait pas moins de penchant que  
 son ministre à une extrême sévérité.  
 Il reprocha aux chefs du parlement  
 de manquer d'égards à ses ordres  
 absolus. « Ceux qui disent, ajouta-  
 « t-il, que je ne puis pas donner  
 « les juges qu'il me plaît à mes  
 « sujets quand ils m'ont offensé,  
 « sont des ignorans, indignes de  
 « posséder leurs charges. » Le duc  
 de la Vallette fut condamné à mort  
 et exécuté en effigie. Cette sentence  
 pouvait être regardée comme un  
 renversement des lois. Aussi fut-elle  
 cassée dès le commencement du  
 règne de Louis XIV.

Si la relation publiée par les amis  
 de la Vallette n'est point fausse, Particulari-  
 tés sur ce  
 procès.  
 elle présente un étrange tableau des  
 procédés de la cour. Après que le  
 procureur-général eut requis que le  
 duc fût décrété de prise de corps et  
 conduit à la Bastille, le roi demanda  
 l'avis de Pinon, doyen du parlement.  
*Sire, dit ce magistrat, puisque  
 M. de la Vallette est duc et pair*



*de France, je supplie V. M. de le renvoyer au parlement.* — Opinez, réplique le roi. Pinon ajoute: *Je suis d'avis que M. de la Vallette soit renvoyé au parlement pour être jugé.* Le roi dit brusquement: *Je ne le veux pas; ce n'est pas là opiner.* — Sire, répond le magistrat avec modestie, *un renvoi est un avis légitime.* — *Opinez sur le fond,* s'écrie Louis en colère, *autrement je saurai ce que j'aurai à faire.* Alors Pinon, effrayé sans doute: *Puisque V. M. me l'ordonne,* dit-il, *je suis de l'avis des conclusions.* Le célèbre Talon ne rapporte point ce détail; mais il est difficile de n'y pas reconnaître le génie du prince et du ministre.

---

1639. *Révolte en Normandie.* Quatre cents nouvelles charges de procureur, créées au parlement de Paris, et d'autres moyens extraordinaires employés pour avoir de l'argent, augmentèrent les murmures de la nation. Il y eut une grande révolte en Normandie. On l'éteuffa par des exécutions militaires; et le parlement de Rouen fut interdit, pour n'avoir pas montré assez de

vigueur contre les séditieux. Sous un gouvernement dur et impitoyablement sévère, le peuple aurait-il osé faire du bruit, si la misère ne l'eût point réduit au désespoir?

Malgré ces obstacles, la France avait plusieurs armées en campagne, et continuait la guerre avec plus de succès qu'auparavant. Le comte d'Harcourt se fit admirer par la prise de Turin. Son camp était assiégé, tandis qu'il assiégeait cette place. Pendant vingt-deux jours, il manqua presque entièrement de vivres. Le fameux Jean de Wert, ayant appris les circonstances du siège, dit qu'il aimerait mieux être *général Harcourt qu'Empereur*. La conquête d'Arras ne fut pas moins glorieuse. On démentit l'ancien proverbe usité dans cette ville: *Quand les Français prendront Arras, les souris prendront les rats*. Le maréchal de Châtillon y signala son zèle par un trait digne de mémoire. Son fils ayant été renversé d'un coup de mousquet, le bruit courut qu'il était mort; la nouvelle en vint promptement aux oreilles du maréchal. « Il

1640.

Prise de Turin et d'Arras.

Trait remarquable.

« est bien heureux, dit-il, d'être  
 « mort dans une si belle occasion  
 « pour le service du roi. » Ce géné-  
 reux père eut bientôt le plaisir de  
 revoir son fils couvert de gloire.

---

1641. L'Espagne perd la Catalogne et le Portugal.

La prise d'Arras ne fut pas le coup le plus funeste à l'Espagne. Philippe IV, ou plutôt le duc d'Olivarès, ministre tout puissant, comme Richelieu, commit à l'égard des Catalans la même faute qui avait révolté les Flamands contre Philippe II. Ce peuple, infiniment jaloux de ses privilèges, ne put souffrir qu'on voulût l'en dépouiller. Des troupes envoyées dans la province achevèrent, par leurs violences et leurs profanations, d'inspirer la haine du gouvernement. La Catalogne entière secoua le joug, et se donna ensuite à la France. Les intrigues de Richelieu contribuèrent beaucoup à cette révolution. Il avait aussi jeté les semences de celle qui détacha le Portugal de la monarchie espagnole. Philippe II s'en était autrefois emparé au préjudice de la maison de Bragance. Une conjuration imprévue rétablit la maison



Bragance sur le trône, dont elle jouit encore. Ainsi, l'Espagne, trop redoutable sous Charles-Quint, s'affaiblit tout-à-coup au gré du ministre français. Il y a pour les empires un point d'élévation d'où ils ne peuvent ordinairement que déchoir lorsqu'ils y sont parvenus. Mais il fallait un Richelieu pour profiter des circonstances.

Ce ministre était par-tout le même; la cour de Rome, le clergé, le parlement, éprouvaient, comme les grands et les peuples, la force de son pouvoir. En 1639, Urbain VIII, après la mort du cardinal de la Vallette, défendit à une congrégation, dont il était membre, de faire pour lui un service, selon la coutume; le cardinal Barberin, neveu du pape, fut soupçonné d'avoir commandé le meurtre d'un écuyer de l'ambassadeur de France, dont la tête fut exposée en public, comme celle d'un criminel, parce qu'il avait arraché son domestique des mains d'une troupe de sbires; on se plaignait d'ailleurs d'un nonce extraordinaire que le pape avait envoyé. Ces griefs

Richelieu  
brave la cour  
de Rome.

déterminèrent Richelieu à faire un éclat. On signifie aux évêques la défense d'avoir aucune communication avec le nonce Scoti. Ayant été averti de ne plus se présenter à l'audience du roi, il avait osé dire que la plupart des évêques de France soutiendraient les intérêts du pape, préférentiellement à ceux du roi. Ce propos seul devait exciter l'indignation.

Assemblée  
du clergé à  
Mantes.

Richelieu fait tenir à Mantes une assemblée du clergé en 1641, pour obtenir des secours pécuniaires dont il avait grand besoin. Deux commissaires du roi s'y rendent le premier mars; ils demandent six millions six cent mille livres; ils représentent que tous les ordres de l'état sont épuisés, et assurent que le monarque, par reconnaissance, accordera au premier corps de l'état toutes les prérogatives d'honneur et de dignité qui pouvaient lui donner un nouveau lustre. On renvoie la réponse à huit jours: l'affaire traîne en longueur d'un mois à l'autre. Le cardinal exhorte, conjure, presse, menace; il verse même quelques larmes pour gagner l'archevêque

de Toulouse (président avec l'archevêque de Sens), le plus opposé aux vues de la cour. Enfin, le 27 mai, on délibère, à la pluralité des voix, d'accorder cinq millions cinq cent mille livres, à quoi la première somme était réduite. Les deux présidens et quelques prélats refusent de signer la délibération. Ils reçoivent ordre de se retirer aussitôt dans leurs diocèses, sans passer à Paris.

L'évêque de Grenoble complimenta Richelieu au nom du clergé, et après l'avoir comblé de flatteries:

« Le sauveur de nos ames, notre  
 « souverain pontife, ajouta-t-il, présente à votre éminence, pour les  
 « vœux de cette compagnie, l'église  
 « gallicane, sa fille aînée, afin que,  
 « par ses soins, elle croisse de biens,  
 « d'honneurs et d'autorité: c'est la  
 « faveur que nous voulons espérer  
 « de la bonté de V. E., nous pro-  
 « mettant aussi qu'elle balancera  
 « toujours ses grâces entre les avan-  
 « tages de la France et les intérêts  
 « de l'Eglise, puisque sa qualité l'ob-  
 « lige à l'une, et son caractère à  
 « l'autre. »

Discours  
 singulier fait  
 au cardinal,  
 au nom  
 du clergé.



Ce discours fut imprimé sous le titre de *harangue, en forme de très-humble remerciement fait à monseigneur l'éminentissime cardinal*; et le discours que le même évêque adressa au roi, le fut sous le titre de *harangue en forme de remontrance faite au roi*. On pouvait demander lequel des deux était le monarque.

Lit de  
justice sur  
les fonctions  
du  
parlement.

Comme le parlement ne se pliait pas à toutes les volontés du cardinal, le roi tint un lit de justice pour faire enregistrer une déclaration, portant défense à toutes ses cours de prendre aucune connaissance des affaires d'état, à moins que S. M. ne leur en donnât le pouvoir et le commandement spécial par ses lettres-patentes; ordre d'enregistrer les édits qui concernaient le gouvernement de l'état, *sans aucune délibération* sur ces édits; et, pour ceux qui regardaient les finances, ordre de les vérifier tels qu'on les enverrait lorsqu'après avoir entendu les remontrances, le roi jugerait à propos d'ordonner l'enregistrement. On déclara ensuite la suppression des cha

ges de quelques magistrats dont le ministre était mécontent. L'avocat-général Talon s'efforça en vain de fléchir, par un long discours, le courroux de Louis XIII. « Nous avons entendu, lui dit-il, des paroles de colère et d'indignation, semblables aux foudres, qui, tombant au milieu d'une assemblée, quoiqu'ils n'en frappent que cinq ou six, laissent par-tout des marques de la frayeur et l'image de la mort. » La déclaration fut enregistrée.

Cependant le comte de Soissons, toujours réfugié à Sedan, se préparait à la guerre civile. Il avait traité avec l'Espagne; il était soutenu par les ducs de Bouillon et de Guise. Avant que le complot éclatât, Richelieu voulut engager le brave Gassion, alors simple colonel, à seindre d'embrasser le parti du comte, afin de pénétrer dans ses secrets, et d'en instruire la cour. C'était un moyen infallible de parvenir à la plus haute fortune. Gassion ne voulait s'élever que par des voies honorables. « Je ne puis vous rien donner de plus que ma vie, dit-il au

Guerre civile du comte de Soissons.

Trait de Gassion.

« ministre ; je la perdrai volontiers  
 « pour le service de votre éminence ;  
 « mais il ne m'est pas possible de lui  
 « sacrifier mon honneur. — C'est  
 « assez, reprit le cardinal ; votre for-  
 « tune pourra en souffrir , mais vous  
 « ne perdrez pas mon estime. » Gas-  
 sion garda le secret. Richelieu avait  
 l'ame noble, et lui témoigna son  
 contentement. Bientôt les rebelles  
 eurent une armée considérable. Le  
 maréchal de Chatillon commandait  
 celle du roi. Il fut battu à la Marfée  
 par le comte de Soissons. Si ce prince  
 n'avait pas été tué dans le combat,  
 sa victoire aurait eu sans doute de  
 grandes suites. Le duc de Bouillon,  
 pour se conserver Sedan , se hâta de  
 faire un accommodement simulé,  
 et trama une nouvelle conspiration,  
 en jurant une fidélité inviolable  
 Cinqmars, favori de Louis XIII, fils  
 du maréchal d'Effiat, fut le princi-  
 pal auteur du complot : Richelieu  
 devait en être la victime.

---

1642.  
 Cinqmars  
 favori.

Ce jeune homme, parvenu à la  
 dignité de grand-écuyer, était rede-  
 vable de sa fortune au cardinal, qui  
 lui avait appris la manière de cap-



tiver le cœur du roi. L'ambition étouffa en lui la reconnaissance. Il détestait son bienfaiteur, parce que celui-ci prétendait le maîtriser : il n'aimait guère plus le monarque, dont le sérieux et la tristesse gênaient extrêmement son goût pour le luxe et les plaisirs. « Je suis bien malheureux, disait-il à ses amis, de vivre avec un homme qui m'ennuie depuis le matin jusqu'au soir. » Il ne dissimulait pas au roi même ce sentiment. C'était entre eux un sujet continuel de brouilleries, sans que le favori en fût moins aimé, tant la faiblesse du prince lui donnait d'empire. Louis pardonnait tout, pour avoir la petite satisfaction de blâmer dans ses confidences un ministre auquel il abandonnait les rênes de l'état. Cinqmars changea enfin de système. Autant il avait paru ennuyé de la faveur, autant s'appliqua-t-il à la cultiver. Séduit par l'espérance de supplanter le ministre et de gouverner le royaume, il excita le duc d'Orléans à la révolte ; il attira le duc de Bouillon dans sa cabale. On envoya un émissaire en

Sa conspiration.

Espagne, et l'on fit un traité au nom de Gaston, pour ouvrir la France aux ennemis.

Richelieu la  
découvre.

Louis XIII était allé en personne conquérir le Roussillon. Jamais le crédit de Cinqmars ne parut mieux établi que dans ce voyage. Il ne ménageait plus rien; il déchirait le cardinal; il proposait tantôt de le faire assassiner, tantôt de le chasser de la cour. Le roi semblait résolu à prendre ce dernier parti, et Richelieu, dangereusement malade à Tarascon, ne doutait plus de sa disgrâce. Mais sa fortune le tire encore de ce danger. Il découvre le traité conclu par les factieux avec l'Espagne, et en donne avis au roi. Tout change aussitôt. L'imprudent Cinqmars est mis en prison; le duc de Bouillon est arrêté en Italie, où il commandait l'armée de France. Le fils du fameux président de Thou, leur ami et leur confident, subit le même sort. On avait besoin de nouvelles preuves pour les condamner. Gaston n'eut pas honte de les fournir pour acheter sa propre grace. Tel avait toujours été le rôle de ce prince, rebelle par ca-

price, sacrifiant ses amis par lâcheté. L'abbé de la Rivière, qu'un historien appelle *le plus fameux, le plus riche et le mieux récompensé de tous les traîtres du royaume*, fut soupçonné d'avoir trahi le secret de Gaston, dont il gouvernait l'esprit à son gré (1).

On instruisit à Lyon le procès des conspirateurs, sous les yeux du ministre, qui voulut que de Thou fût traité comme Cinqmars, quoique son crime se réduisît à n'avoir pas révélé une conspiration qu'il désapprouvait. *M. le chancelier a beau dire* (ce sont les termes de Richelieu), *il faut que de Thou meure*. Celui-ci représenta qu'en accusant le frère du roi, le duc de Bouillon, et le grand-écuyer, sans avoir de preuves pour les convaincre, il aurait dû passer pour un calomniateur : les juges ne laissèrent pas de le condamner,

Procès des  
conspira-  
teurs.

---

(1) Avec le ton décisif que donne la fatuité, il voulait déterminer le duc d'Orléans à lever le siège de Tournai en 1646. *Monsieur l'abbé*, lui dit le maréchal de Gassion, *les beaux esprits sont de pauvres engins à la guerre*. Heureusement Gassion l'emporta, et Tournai fut pris.



avec son ami, à perdre la tête : ils se fondèrent sur un édit de Louis XI, que Richelieu cita lui-même au chancelier, et qui était oublié, comme une loi trop rigide. Le duc de Bouillon en fut quitte pour sa principauté de Sedan, qu'il céda au roi : il reçut en échange des terres d'un revenu plus considérable. MONSIEUR se soumit humblement à vivre en simple particulier, sans gardes, sans gouvernement, et sans crédit. Après l'exécution de Cinquars et de Thou, le cardinal ayant reçu la nouvelle de la prise de Perpignan, écrivit au roi : « Sire, vos ennemis sont « morts, et vos armes sont dans Per-  
« pignan (1). »

Fin du  
cardinal de  
Richelieu.

Triomphant lui-même de ses ennemis, plutôt que de ceux du roi, mais abattu par la maladie, il prit le chemin de la cour, et fit une partie du voyage dans une espèce de chambre couverte de damas, que ses gardes

---

(1) On voit dans l'histoire que le roi, sachant à-peu-près l'heure de l'exécution, regardait quelquefois sa montre, et qu'il disait : *Dans une heure d'ici, M. le Grand passera mal son temps.* Louis XI eût peut-être dissimulé ce plaisir.

portaient sur leurs épaules. L'épuisement du corps n'ôtait rien à la vigueur de son esprit. Il pensait encore à s'assurer la régence après la mort de Louis XIII, lorsqu'il mourut âgé de cinquante-sept ans. En recevant le viatique, il avait pris Dieu à témoin, que, dans le cours de son ministère, *il n'avait jamais eu en vue que le bien de la religion et de l'état.* La voix publique ne lui rendait pas un témoignage si flatteur.

Son ambition, son despotisme, ses vengeances cruelles, ses petites jalousies, sa vanité d'auteur, ne peuvent effacer la gloire de ses grandes entreprises. On lui reproche d'avoir sacrifié à ses passions et les lois et l'humanité. Mais il domta la Rochelle, contint les séditieux, réprima l'indépendance des grands, et rendit la France respectable à ses ennemis. Il disait : « Je n'ose rien entreprendre sans y avoir bien pensé ; mais quand une fois j'ai pris ma résolution, je vais à mon but, je renverse tout, je fauche tout, et ensuite je couvre tout de ma soutane rouge. » Tel était son caractère :

Son caractère.

beaucoup de profondeur dans les projets, et de force dans l'exécution. Le czar Pierre avait une si haute idée de ce ministre, qu'à la vue de son mausolée dans l'église de la Sorbonne, il s'écria, transporté d'enthousiasme : « O grand homme ! si tu vivais, je te donnerais la moitié de mon empire pour m'apprendre à gouverner l'autre. » Marc-Aurèle eût préféré un ministre humain, équitable, plus occupé du bonheur des peuples que de la gloire des grandes et périlleuses entreprises.

---

1643. La reine-mère, Marie de Médicis, mourut à Cologne dans l'indigence. Louis XIII ne lui survécut pas longtemps. Anne d'Autriche, après vingt-trois ans de stérilité, lui avait donné deux fils. Il aurait voulu ne laisser le gouvernement ni à cette princesse qu'il n'aimait pas, ni au duc d'Orléans, qui méritait bien moins son estime et sa tendresse. Il fit une déclaration, par laquelle, en donnant la régence à sa femme, et le titre de lieutenant-général du roi mineur à son frère, il établit un conseil de régence pour restreindre leur auto-

1643.

Mort de  
Louis XIII.



rité. On verra le peu d'effet de cette déclaration. Sa volonté ne fut rien après sa mort.

« Fils et père de deux de nos plus  
 « grands rois, dit M. Hénault, il af-  
 « ferma le trône encore ébranlé de  
 « Henri IV, et prépara les merveil-  
 « les du siècle du Louis XIV. » C'est  
 moins faire l'éloge de Louis XIII que  
 du cardinal de Richelieu. Celui-ci  
 régna véritablement : l'autre fut tou-  
 jours gouverné ; mais il conserva,  
 malgré ses dégoûts et sa jalousie, un  
 ministre, sans lequel il n'eût été vrai-  
 semblablement que le jouet des fac-  
 tieux, de ses indignes favoris, et de  
 quelques maîtresses à qui il se livrait  
 sans passion, pour leur confier ses  
 ennuis et ses peines. Selon le conti-  
 nuateur de Daniel, « il eut très-peu  
 « de défauts et beaucoup de vertus,  
 « qui ont toujours été sans éclat. »  
 Sa vie publique et sa vie privée of-  
 firent cependant plus de matière de  
 blâme que de louange. S'il est vrai,  
 comme le disent quelques historiens,  
 qu'on lui donna dès son enfance le  
 surnom de Juste, parce qu'il était né  
 sous le signe de la Balance, ce beau

Jugement  
 sur ce roi.

nom ne lui fait aucun honneur, et jette du ridicule sur la crédulité ou la superstition de son siècle.

Le pouvoir  
de la cou-  
ronne aug-  
menté par  
Richelieu.

Il est singulier que, dans le temps même où l'Angleterre, sous Charles I, s'agitait violemment pour anéantir le pouvoir de la couronne, Richelieu soit venu à bout, en France, d'affermir et d'augmenter ce pouvoir. Le fanatisme des presbytériens anglais, partisans du système rigide de Calvin, produisit une révolution que l'amour de la liberté n'aurait pas pu produire. Le fanatisme des calvinistes français pouvait devenir également funeste à la monarchie. En continuant de l'irriter, il fallait que la Rochelle tombât, pour que le roi fût le maître; et pour abattre la Rochelle, il fallait un Richelieu.

Il employa  
trop la  
terreur et les  
supplices.

Ce coup de vigueur et la hache du bourreau servirent à réprimer les grands, qui, au commencement du règne, affectaient l'indépendance. Lesdiguières était si absolu dans le Dauphiné, qu'en 1617 il faisait la guerre aux Espagnols sans ordre du

roi. A en juger par les révoltes et les guerres civiles, toujours au désavantage de la cour, les fondemens du trône eussent été ébranlés, si Louis XIII, esclave de ses favoris, n'avait eu pour soutien un ministre inébranlable. Mais le passage du mal au bien ne peut-il se faire que par les voies de la violence ? Fallait-il qu'un sceptre de fer écrasât l'orgueil des sujets ; que les échafauds fissent craindre et haïr, plutôt que respecter la couronne ; que les lois, qui protègent l'innocence, ne devinssent qu'un sujet de terreur ; que les arrêts de mort fussent dictés par le souverain, et que les jugemens même donnassent lieu de crier à l'injustice ? Le ministère de Richelieu avait excité une haine générale ; il n'eût excité que de l'admiration, s'il eût été aussi équitable que vigoureux.

La guerre contre la maison d'Autriche augmenta beaucoup les maux publics. Il fallut épuiser, pour la soutenir, toutes les ressources de la nation. Le commerce n'était rien moins que florissant. Dans l'assemblée des

Etat pitoyable des finances et du commerce.



notables, en 1626, le garde des sceaux déplorait la léthargie des Français à cet égard. « Nos voisins  
 « (selon lui), mettaient le prix à nos  
 « denrées, et nous obligeaient de  
 « prendre les leurs au prix qu'ils vou-  
 « laient; en quoi nous étions d'autant  
 « plus blâmables, que le royaume  
 « possédait les plus grands avantages  
 « pour la marine; qu'il fournissait à  
 « ces peuples le fer et les bois de cons-  
 « truction, le chanvre, les toiles, le  
 « vin, le cidre, la bière, le biscuit. »  
 On voyait l'Angleterre et la Hol-  
 lande s'enrichir tous les jours par le  
 commerce maritime; mais on avait  
 besoin de circonstances plus heureu-  
 ses pour profiter de leur exemple.  
 Le génie actif et industriel du  
 Français paraissait engourdi dans la  
 misère; ou ne respirait que les fac-  
 tions et les armes.

Requête de  
 la noblesse  
 en 1626.

Une requête de la noblesse, pré-  
 sentée au roi pendant cette même  
 assemblée, renferme quelques vues  
 utiles, dont une partie a été mise  
 en exécution par les derniers rois.  
 Entre autres articles, on demandait  
 que la vénalité des gouvernemens,

des emplois militaires, des charges considérables de la cour, fût abolie, avec les survivances qui les rendaient héréditaires; que le nombre excessif des collèges fût retranché, et qu'à leur place des écoles militaires fussent établies dans les villes métropolitaines, pour l'éducation des pauvres gentilshommes, depuis douze ans jusqu'à dix-sept (on bornait à deux mille écus de rente l'entretien de chacune de ces écoles); qu'il plût au roi d'instituer un ordre de chevalerie, sous le titre de Saint-Louis, auquel seraient attachées des commanderies, la moindre de cinq cents livres de rente, et la plus forte de six mille, à prendre sur les bénéfices vacans, avec le consentement du pape. La noblesse demandait encore que le tiers des bénéfices fût affecté aux seuls gentilshommes, ainsi que les emplois militaires et les principales charges de la maison du roi. L'intérêt de corps avait dicté cette requête: on oubliait que l'émulation fait de grands hommes dans tous les états; mais on donnait la première idée d'une école militaire et de l'ordre de

Saint-Louis. C'était préparer de loin deux établissemens très-avantageux au royaume.

Code Marillac rejeté par le parlement.

Michel de Marillac, garde des sceaux, avait composé un code, qu'on appelle vulgairement *le code Michau*.

Le roi tint, en 1629, un lit de justice, pour le faire enregistrer en forme d'édit. Marillac y prononça un long discours sur l'autorité royale. « Nous sommes tous d'accord, dit-il, que le roi ne doit rien faire que justement : il le sait et le croit lui-même ; et quoiqu'il soit au-dessus de la loi, il veut bien néanmoins être au-dessous de la raison. Mais le point de la question est : qui sera juge des actions du roi, pour dire qu'elles sont justes ou non ? . . . . Si les princes abusent de leur pouvoir, s'ils suivent l'injustice, Dieu, qui est leur juge, ne manquera pas d'y pourvoir par les moyens qu'il sait pratiquer en tel cas. » On demanda du temps pour examiner ce code ; le roi voulut qu'on obéît sur-le-champ. On enregistra donc ; mais les cham-



bres assemblées le lendemain se plain-  
gnirent d'un enregistrement si pré-  
cipité, et le déclarèrent nul, jusqu'à  
ce qu'on eût examiné les lois conte-  
nues dans l'édit, et que le roi eût  
écouté les remontrances du parle-  
ment sur les changemens qu'on ju-  
gerait nécessaires. Le parlement  
fut ferme contre les ordres de la  
cour: d'autres affaires survinrent,  
qui firent tomber le code; les avo-  
cats mêmes n'osèrent pas le citer.  
Était-ce une bonne politique de  
fermer la bouche aux magistrats,  
sur des objets si essentiels à la so-  
ciété, et de leur faire enregistrer,  
sans examen, sans délibération, des  
lois nouvelles, dont il importait de  
peser les avantages et les inconvé-  
niens? Consultons l'auteur de l'Es-  
prit des Lois.

« Le cardinal de Richelieu, dit-il,  
« veut que l'on évite dans les mo-  
« narchies les épines des compa-  
« gnies, qui forment des difficultés  
« sur tout: quand cet homme n'au-  
« rait pas eu le despotisme dans le  
« cœur, il l'aurait eu dans la tête.  
« Les corps qui ont le dépôt des

Réflexions  
sur l'obéis-  
sance des  
magistrats.

« lois n'obéissent jamais mieux que  
 « quand ils vont à pas tardifs, et  
 « qu'ils apportent dans les affaires du  
 « prince cette réflexion qu'on ne  
 « peut guère attendre du défaut de  
 « lumières de la cour sur les lois de  
 « l'état, ni de la précipitation de ses  
 « conseils. Que serait devenue la  
 « plus belle monarchie du monde,  
 « si les magistrats, par leurs len-  
 « teurs, par leurs plaintes, par leurs  
 « prières, n'avaient arrêté le cours  
 « des vertus même de ses rois, lors-  
 « que ces monarques, ne consultant  
 « que leur grande ame, auraient  
 « voulu récompenser sans mesure  
 « des services rendus avec un cou-  
 « rage et une fidélité aussi sans me-  
 « sure? » (*Esprit des Loix*, liv. V,  
 Chap. II.)

Loi contre  
 les jeux  
 de hasard.

On remarque dans le code Maril-  
 lac, l'article 137 contre les jeux de  
 hasard, conforme aux lois romaines.  
 « Celui qui aura gagné aux jeux de  
 « hasard, dit Julien, cité par le pré-  
 « sident Hénault, n'aura point d'ac-  
 « tion pour se faire payer; et celui  
 « qui aura perdu, pourra répé-  
 « ter ce qu'il aura perdu volon-

tairement ; cette action sera perpétuelle, imprescriptible, et passera de lui à ses héritiers et contre les héritiers de celui qui aura gagné, etc. » L'étrange fureur du jeu a rendu comme sacrées des dettes illégitimes, au mépris souvent des obligations les plus inviolables.

Sans la barrière que les magistrats opposaient aux opinions ultramontaines, toujours enracinées dans le royaume, la cour de Rome y aurait peut-être conservé long-temps son ancien empire. Santarelli, jésuite italien, avait imprimé, comme d'autres théologiens de sa compagnie, les maximes les plus outrées sur la puissance des papes, et les plus séditieuses contre les droits des souverains. La Sorbonne censura son livre, le parlement le fit brûler ; et Richelieu, qui attribuait aux jésuites une partie des libelles qu'on ne cessait de publier contre lui, les allait faire chasser par un arrêt, en 1626, s'ils n'eussent enfin souscrit à la censure de l'ouvrage.

Mais le cardinal Duperron, Richelieu lui-même, et des membres

Affaires  
de Santarelli  
et des  
jésuites.

Affaires du  
docteur Ri-  
cher.



de la Sorbonne, poursuivirent le fameux docteur Edmond Richer, l'occasion du petit ouvrage de *Puissance ecclésiastique et politique*, où il soutenait que le pape n'est point un monarque dans l'Eglise; qu'il est soumis au concile général; que les princes ont part au gouvernement ecclésiastique, en ce qui regarde les biens temporels et les peines corporelles, le maintien de la discipline et des canons dans leur état. Selon des auteurs dignes de foi, le père Joseph ayant attiré chez le docteur, par ordre du cardinal, fit paraître des assassins, en disant *il faut mourir ou rétracter votre livre*, et le força à signer la rétractation en présence d'un notaire apostolique, venu exprès de Rome. Richer persécuté, déposé du syndicat, mis en prison, aurait été livré au pape, si le parlement et le chancelier ne se fussent déclarés en sa faveur. Il eut beau soumettre son livre au jugement du saint-siège, et offrir de l'expliquer dans le sens plus orthodoxe: Richelieu sollicita alors pour son frère un chapeau de

Comment  
on le force  
de se  
rétracter.

cardinal : le docteur fut sacrifié à la politique. Il mourut en se reprochant une rétractation forcée. On lui reproche , dit l'abbé Ladvocat , des sentimens trop républicains.

L'ouvrage de la *Concorde du sacerdoce et de l'empire* était propre à éclairer tous les esprits. Pierre de Marca , conseiller d'état , y avait développé les meilleurs principes ; mais ces principes choquèrent la cour de Rome. L'illustre auteur , trop flexible dans ses sentimens , au gré des conjonctures et de la fortune , ayant été nommé à l'évêché de Conserans , et ne pouvant obtenir ses bulles , donna des explications de son livre , aussi favorables qu'il était possible à la doctrine ultramontaine. A ce prix , les bulles lui furent enfin accordées en 1647. Croirait-on que , pour être évêque en France , il fallût en quelque sorte désavouer les maximes françaises ?

Tout gênait encore l'amour de la vérité. On renouvela , en 1626 , la défense faite par Henri II , d'imprimer aucun livre sans nom d'auteur : comme si un livre anonyme ne pou-

*La Concorde  
du sacerdoce  
et de  
l'empire.*

*Livres  
anonymes  
défendus.*

vait pas être examiné et approuvé comme si l'homme le plus sage et le plus habile ne pouvait pas avoir des raisons pour se cacher au public, et l'instruisant même sur des matières essentielles au bonheur ! C'est un problème difficile à résoudre, si la licence de la presse a fait plus de mal en certains pays, que la contrainte excessive de la presse n'a empêché de bien en plusieurs autres.

Licence  
satirique du  
P. Garasse.

Il y avait d'autant plus d'absurdité à défendre les livres anonymes qu'on laissait en proie à la satire les auteurs respectables qui avaient le courage d'éclairer leur siècle. Quand le père Garasse, jésuite français, vomissait la bile et le fiel sur la mémoire de Pasquier; quand il l'appelait *sot par nature, sot par bequarre, sot par bémol, sot à double semelle, sot en cramoisi, sot en toute sorte de sottises, etc., etc.* on pouvait regarder ces sottises comme celles des harengères, dont personne ne daigne s'offenser. Mais quand il l'accusait d'être un *chrétien sans religion*, et qu'il prodiguait les noms d'impie et d'athée au



écrivains du premier mérite, n'était-ce pas jouer le rôle d'Aristophane, sous le masque de la religion (1)?

Cependant l'esprit humain commençait à user de ses droits, pour dissiper les ténèbres de la barbarie et de l'erreur. Malherbe et Corneille créèrent, en quelque sorte, notre poésie. Descartes foudroya les absurdités de l'école, et ouvrit, par un doute sage, le chemin de la vérité. Grotius, en Hollande, jeta les premiers principes des droits précieux de l'humanité. Le chancelier Bacon, en Angleterre, cultiva le germe d'une infinité de connaissances utiles. Galilée, en Italie, démontra le mouvement de la terre autour du soleil. Mais les préjugés aveuglaient toujours la multitude. L'inquisition emprisonna Galilée, comme un impie, parce qu'il avait connu le ciel; Descartes fut accusé d'athéisme, parce qu'il avait de plus grandes idées de Dieu et de la nature que ses im-

Etat des  
lettres et des  
sciences.

Tyrannie  
des préjugés.

---

(1) Ce fougueux jésuite voulait se venger de Pasquier, auteur du catéchisme des jésuites, et avocat de l'Université, contre sa société.

bécilles accusateurs ; Grotius aurait péri en Hollande même avec Barneveldt, sous prétexte d'hérésie, s'il n'avait été tiré de prison par sa généreuse épouse. À peine peut-on croire maintenant que le parlement de Paris défendit, sous peine de mort, d'enseigner une doctrine contraire à celle d'Aristote. Le procès d'Urbain Grandier, curé de Loudun, condamné au feu, en 1634, pour avoir, disait-on, ensorcelé tout un couvent de religieuses, est encore un monument célèbre de l'ignorance de nos ancêtres, quoique la vengeance de Richelieu eût dirigé la procédure.

Urbain  
Grandier.

Salutaires  
effets de la  
science.

Cette ignorance dictait des lois injustes, faisait périr dans les supplices des malheureux qu'elle supposait faussement coupables (1). Pour sentir la nécessité et les avantages de la science, il ne faut que voir les abus et les malheurs dont elle a dé-

---

(1) Le parlement de Dôle condamna au feu, en 1574, un homme qui, ayant renoncé à Dieu, et s'étant obligé par serment de ne plus servir que le diable, avait été changé en loup-garou. (V. Mémoires de l'Acad. des Inscript. t. 16.)

livré le genre humain. Si le fanatisme ne se baigne plus dans le sang ; si la superstition n'éteint plus les lumières naturelles ; si la religion, prêchée avec douceur, et pratiquée avec sagesse, ne sert qu'au bonheur des citoyens ; s'ils jouissent en paix d'une société douce et polie, rendons-en grâce à cette raison supérieure qui ébaucha, sous le règne de Louis XIII, le grand ouvrage qu'elle a perfectionné depuis.

L'Académie française, établie en 1635 par les soins du cardinal de Richelieu, a contribué, plus qu'il ne semble d'abord, à une révolution si nécessaire. Les talens excités se développèrent en peu de temps ; l'exemple et les secours mutuels rendirent leurs progrès plus rapides : des gens de lettres, libres et sans pédantisme, réunis en société sous la protection du prince, devaient épurer le goût ; l'art d'écrire devait conduire à l'art de penser ; et de ces deux arts devaient naître les plaisirs de l'esprit, la délicatesse du sentiment, l'amour du beau, du vrai, de l'utile. Par un article des statuts pré-

Etablis-  
ment de l'A-  
cadémie  
française.



Le parle-  
ment s'y op-  
pose.

sentés à Richelieu, « chacun des  
« académiciens promettait de révé-  
« rer la vertu et la mémoire de mon-  
« seigneur leur protecteur. » Il fit  
effacer cette flatterie, qu'on peut à  
peine pardonner au premier enthousiasme d'une compagnie naissante.  
L'idée d'académie inquiéta le parlement, toujours en garde contre la nouveauté. Craignant que ce ne fût quelque tribunal, auquel le ministre attribuerait le jugement de ce qui concernait les livres et les études, il refusait d'enregistrer les lettres-patentes. Richelieu en écrivit au premier président : le roi envoya des lettres-de-cachet. Les instances et les ordres furent inutiles, jusqu'en 1637, qu'on enregistra enfin, avec cette clause, « à la charge que les  
« académiciens ne connaîtront que  
« de l'ornement, embellissement et  
« augmentation de la langue fran-  
« çaise, et des livres qui seront par  
« eux faits, et par autres personnes  
« qui le desireront et voudront. » Si  
l'Académie française inspirait de la défiance au parlement, quels obstacles ne devait pas trouver encore

la vérité, dans l'esprit de parti, dans les intérêts et les préjugés de corps?

## LOUIS XIV.

LOUIS XIV, né en 1638, commença, dans la faiblesse et dans les troubles d'une minorité orageuse, un règne qui devait porter au plus haut degré la gloire de la nation et la puissance royale. Sa mère, Anne d'Autriche, eut, par arrêt du parlement, la régence absolue; le conseil de régence, établi par Louis XIII pour la limiter, fut anéanti; le prince de Condé en était le chef, et il consentit à tout. Ce n'est pas la première fois que les volontés des souverains avaient été annullées après leur mort; l'autorité actuelle l'emporte aisément sur un pouvoir qui n'existe plus. La reine changea le conseil comme elle le jugea à propos; elle nomma premier ministre le cardinal Jules Mazarin, devenu dès-lors, quoique étranger, maître du gouvernement de l'état. Richelieu l'avait

1643.

Minorité  
orageuse.Mazarin ;  
premier mi-  
nistre.

connu en Italie pendant la guerre de 1630. Témoin de son habileté dans les négociations, il l'avait ensuite fixé en France, comme un homme capable de seconder ses vues et de manier habilement les affaires. Le prudent Italien éprouva combien il était dangereux de lui succéder.

Bataille  
de Rocroi  
gagnée par  
le duc d'En-  
guien.

La guerre entreprise contre la puissance autrichienne, uniquement pour l'affaiblir, faisait depuis longtemps murmurer la nation qui en portait les charges, et n'en sentait point la nécessité. On ne laissa point de suivre le plan du dernier règne. Des victoires éclatantes rendirent le nom français respectable. Les Espagnols, commandés par D. Francisco de Melos, assiégeaient Rocroi. Louis, duc d'Enguien, fils du prince de Condé, héros de vingt-deux ans, leur livra bataille, malgré les ordres de la cour, et détruisit ces vieilles bandes estimées la meilleure infanterie de l'Europe. A leur tête mourut le comte de Fuentes, lieutenant général, et le prince dit *qu'il voudrait être mort comme lui, s'il n'eût pas vaincu.*



L'année suivante il porta ses armes victorieuses en Allemagne, où Rantzau avait été battu, où le général Merci venait de prendre Fribourg. Il attaqua, il défit les impériaux près de cette ville. La bataille dura trois jours, ou plutôt il y eut trois actions consécutives. Les meilleurs historiens assurent que pour animer les troupes, Condé jeta son bâton de commandement dans les retranchemens des ennemis, et qu'il courut le reprendre l'épée à la main. Le pommeau de sa selle fut emporté d'un coup de canon, le fourreau de son épée brisé d'un coup de mousquet. L'impétuosité de son courage égalait cette vivacité de génie qui le rendait déjà supérieur aux plus grands hommes de guerre. Thionville, Philipsbourg et Mayence furent les fruits de ces deux victoires.

Le duc d'Orléans prit Gravelines dans les Pays-Bas, après quarante-huit jours de tranchée; mais peu s'en fallut que cette conquête ne devînt funeste par une jalousie de rang. Les maréchaux de la Meilleraie et de Gassion se disputèrent à qui pren-

1644.

Bataille  
de  
Fribourg.Querelle  
des  
généraux  
Gravelines.

draient possession de la place. Ils allaient se battre ; leurs régimens étaient sur le point de charger. Le marquis de Lambert, maréchal de camp, se jette entre deux avec une noble hardiesse , et adressant la parole aux régimens : « Messieurs, « dit-il, vous êtes les troupes du « roi ; il ne faut pas que la mésintelligence de deux généraux vous « fasse couper la gorge. Je vous commande, de la part du roi, de ne « plus obéir ni à M. de la Meilleraie, « ni à M. de Gassion, et je vais donner avis de ce qui se passe à M. le « duc d'Orléans, afin qu'il ordonne « ce qu'il lui plaira. » Ces paroles imprimèrent le respect ; on s'arrêta, et le prince termina le différend. Il est beau de voir un inférieur l'emporter par le seul ascendant du devoir, sur la fougue de ses supérieurs.

---

1645. Bataille de Nordlingue. Le maréchal de Turenne, dont la réputation n'était pas encore aussi brillante que celle du duc d'Enguien, beaucoup plus jeune que lui, s'étant laissé surprendre par le général Mer-ci à Mariendhal, le vainqueur de Rocroi marche à son secours, et ga-

gne la bataille de Nordlingue, où  
 Merci est tué. Il s'empara, en 1646,  
 de Dunkerque, cette place si impor-  
 tante au royaume. On l'envoya en-  
 suite en Catalogne faire le siège de  
 Lérida, que les Espagnols avaient  
 reprise. Il n'y réussit point faute de  
 secours. Ses services excitaient déjà  
 plus de jalousie que de reconnais-  
 sance, et les ennemis de sa gloire de-  
 siraient qu'il échouât.

Sur ces entrefaites, la Hollande,  
 malgré des promesses authentiques  
 de ne point traiter sans les Français,  
 fit la paix avec le roi d'Espagne Phi-  
 lippe IV. Il abandonna toute espèce  
 de droits sur les Provinces-Unies, et  
 reconnut leur souveraineté. C'était  
 le fruit d'une guerre de quatre-vingts  
 ans, soutenue par l'héroïsme répu-  
 blicain contre toute la puissance es-  
 pagnole. Déjà la Hollande s'enrichis-  
 sait dans les Indes, avec autant de  
 succès qu'elle se soutenait en Europe.  
 Un traité si avantageux couronnait  
 sa politique; et la politique, en pa-  
 reil cas, oublie aisément l'intérêt  
 d'un allié.

On négociait depuis long-temps

---

 1648.

L'Espagne  
 fait la paix  
 avec la Hol-  
 lande.

Bataille  
 de Lens.



pour la paix générale, mais en continuant la guerre avec chaleur. Le prince de Condé (ce sera désormais le nom du duc d'Enguien, dont le père ne vivait plus) fut choisi pour combattre en Flandre les ennemis, qui commençaient à se faire craindre. Il gagna la fameuse bataille de Lens sur l'archiduc Léopold. « Amis, »  
 « s'écria-t-il avant l'action, souve- »  
 « nez-vous de Rocroi, de Fribourg »  
 « et de Nordlingue. » Ces paroles, et encore plus son exemple, rendaient l'armée invincible. Turenne, son rival de gloire, contribua beaucoup au succès. L'âme d'un grand homme ne connaît point cette basse jalousie qui trahit la cause commune par intérêt personnel.

On s'op-  
 pose à l'é-  
 loge d'un  
 grand gé-  
 néral calvi-  
 niste.

La France avait une foule de grands capitaines, Rantzau, Harcourt, Gassion, Schomberg, Choiseuil Praslin, etc., qu'il est impossible de faire connaître, dans cet ouvrage, par le récit de leurs exploits. Les raconter serait trop long; les désigner seulement serait inutile et fatigant. Comme la connaissance des mœurs nous intéresse davantage,

je ne dois pas omettre ce fait singulier. Le maréchal de Gassion, qui n'avait pas voulu se marier, parce qu'il *faisait*, disait-il, *trop peu de cas de la vie pour la communiquer à personne*, mourut calviniste en 1647. Un professeur de rhétorique de Paris avait composé son éloge; il devait le prononcer le jour marqué par les affiches; l'université s'y opposa, regardant comme honteux qu'un héros protestant fût loué par un de ses professeurs. Celui-ci s'adressa au chancelier; le chancelier appuya la décision de l'université. En ce temps-là, un maréchal de Saxe aurait pu sauver la France, sans paraître digne d'un hommage purement littéraire.

Enfin, après tant d'expéditions meurtrières, dont le détail remplirait plusieurs volumes; après de longues négociations, où se déploya toute l'habileté des politiques, le traité de Westphalie rétablit le calme dans une partie de l'Europe. Il mit des bornes étroites au pouvoir de l'empereur, établit ou cimentait l'autorité des diètes de l'empire, fixa les

Traité de  
Westphalie.

Avantages  
des Suédois.

droits des différens princes d'Allemagne, assura aux protestans de ce pays la possession des biens ecclésiastiques, dont ils s'étaient emparés. Le roi de France se fit céder la souveraineté de Metz, Toul et Verdun, qu'il possédait déjà, et celle d'Alsace, qui augmenta sa puissance. Les Suédois obtinrent des avantages plus considérables, Bremen, Werden, Stetin, Wismar, la Poméranie citérieure, etc., outre cinq millions d'écus. La valeur et la discipline de leurs troupes avaient décidé en grande partie du succès de la guerre. Cette armée de héros ne coûta qu'environ un million de livres par an à la France, et ruina le despotisme de la maison d'Autriche. Les catholiques signèrent à Munster le traité de Westphalie, et les protestans à Osnabruk. L'Espagne refusa d'y accéder. La guerre civile, prête à s'allumer dans le royaume, lui offrit une belle occasion de vengeance.

Soulèvement  
contre  
Mazarin.

Quoique Mazarin eût affecté dans les commencemens autant de modestie et de douceur, que Richelieu avait eu de hauteur et de dureté, il était



l'objet du mépris et de la haine publique. On ne pardonnait point à un étranger cette fortune immense qui le rendait maître de l'état ; quoiqu'il fût réellement aimable, on jetait du ridicule sur sa personne, sur ses manières, sur sa mauvaise prononciation ; et le ridicule, en France, peut devenir très-sérieux par ses effets. Un arrêt d'union entre le parlement, la chambre des comptes, la cour des aides, et le grand conseil, inspirant de l'inquiétude au ministre, il mande les députés du parlement pour leur dire que la reine ne veut point de pareils arrêts. Les magistrats répondent qu'il n'y a rien de contraire au service du roi. « Si le roi, réplique Mazarin, ne voulait pas qu'on portât des glands à son collet, il n'en faudrait point porter, parce que ce n'est pas tant la chose défendue, que la défense qui fait le crime. » La comparaison fournit matière à des vaudevilles ; et l'arrêt d'*oignon* ( car c'est ainsi qu'il prononçait *union* ) fut célébré de toutes parts à ses dépens.

Un Italien, fort inférieur au car-

Arrêt  
d'union.

Magistrats  
arrêtés.

dinal, soit par sa naissance, soit par le mérite, Emeri, était surintendant des finances. Il ne pensait qu'à satisfaire sa propre avidité, et à multiplier ces dangereuses ressources que les financiers de son pays avaient tant de fois imaginées. Quelques édits bur-saux, envoyés au parlement, excitèrent un cri général. Le président de Blancménil et le conseiller Broussel, ayant opiné avec plus de force que les autres contre les intentions de la cour, dont ils étaient mécontents en particulier, furent arrêtés avec un éclat propre à soulever le peuple, tandis qu'on chantait le *Te Deum* pour la victoire de Lens. Cet événement mit bientôt la capitale en combustion. Un prélat, aussi factieux que libertin, le coadjuteur de Paris, depuis le cardinal de Retz, attisa le feu de la révolte. En moins de deux heures il y eut dans la ville plus de douze cents barricades, derrière lesquelles les bourgeois en sûreté tiraient sur les troupes. Il fallut rendre les deux magistrats. Les *Frondeurs* (on nomma ainsi les séditieux) n'en devinrent que plus hardis. Ils

Le  
coadjuteur.  
Barricades.

avaient à leur tête le prince de Conti, le duc de Beaufort, petit-fils de Henri IV, le coadjuteur, le duc de Bouillon, le maréchal de Turenne son frère, etc. ; mais Condé était pour la cour. Une étincelle alluma la guerre civile. Jamais il n'y en eut de plus bizarre dans ses principes ni dans ses événemens.

On vit le parlement, entraîné par la violence des factions malgré la sagesse courageuse du premier président Molé, rendre des arrêts pour favoriser la guerre ; et un évêque, employer tout son génie à fomenter la discorde, sans aucun prétexte de religion. Louis XIV, qui venait de donner des lois à l'Europe par le traité de Westphalie, fut contraint de sortir de la capitale. Sa mère l'emmena à Saint-Germain. Condé assiégea Paris ; le Parlement leva des troupes pour le défendre. Ce qui caractérise singulièrement cette révolte, c'est le ridicule dont elle fut accompagnée. On plaisantait les armes à la main. Le duc de Beaufort fut appelé *le roi des Halles*, parce que ses manières populaires enchan-

---



---

 1649.

Ridicule de  
cette guerre  
civile.



taient le peuple. Le régiment du coadjuteur ( nommé *régiment de Corinthe* , parce que son chef portait le titre d'archevêque de Corinthe ) ayant été battu dans une sortie, sa déroute devint un sujet de bons mots : c'était la *première aux Corinthiens*. Vingt conseillers de nouvelle création , qui avaient fourni quinze mille livres chacun au commencement de la guerre , furent connus sous le nom de *Quinze-Vingts*. Tandis que l'état menaçait ruine, ce goût de raillerie devenait plus vif de jour en jour. Cependant les Espagnols profitaient des conjonctures. La crainte de les voir bientôt en France produisit un accommodement, dont ni la cour ni les frondeurs ne furent satisfaits. Mazarin conserva sa place, et le parlement son autorité.

---

1650.  
Trois  
princes ar-  
rétés.

Quelque temps après, le prince de Condé se croyant mal récompensé de ses services, insulte le ministre, brave le gouvernement, s'unit avec le prince de Conti son frère, et le duc de Longueville son beau-frère. Le coadjuteur avait passé dans

le parti de la cour. La reine fait arrêter ces trois princes, comme si le gouvernement était assez ferme pour soutenir une démarche si hasardeuse. Le peuple, toujours aveugle et volage, célèbre leur détention par des feux de joie. Bientôt il se forme des partis pour les tirer de prison. Le parlement lance des arrêts contre Mazarin, le bannit à perpétuité. Ce ministre, se voulant faire honneur de la délivrance des princes, va lui-même les remettre en liberté, et ne reçoit de leur part que du mépris. Cédant enfin à l'orage, il quitte le royaume, sans rien perdre de son crédit auprès de la reine. On l'avait forcée de donner une déclaration qui interdisait l'entrée du conseil aux étrangers, et même aux cardinaux de la nation.

Toujours dirigée par les conseils de Mazarin, elle feint de se réconcilier avec le prince de Condé, mais en travaillant sous main à lui attirer la haine des frondeurs. La vivacité emportait ce héros. Trop fier pour ménager aucun parti, il se défiait des uns et des autres. La

---



---

 1615.

Mazarin  
quitte la  
France.

Révolte  
du prince  
de Condé.

guerre civile lui parut préférable à cet état de perplexité ; il s'y laissa entraîner par de perfides conseils, après avoir tenté néanmoins les voies d'accommodement. Il quitte brusquement la cour. On lui dépêche un courrier chargé de propositions qui devaient l'engager à revenir. Le courrier se trompe ; au lieu d'aller à Augerville, où Condé l'attendait, il prend la route d'Angerville, et n'exécute point à temps sa commission. A quoi tient souvent le sort des peuples ! Le prince avoua que, s'il avait reçu la lettre à Augerville, les offres de la cour l'auraient empêché d'aller plus loin. Selon le cardinal de Retz, *il ne regardait la qualité de chef de parti que comme un malheur, et même un malheur qui était au dessous de lui.* La Guienne, dont il était gouverneur, se déclara bientôt en sa faveur, avec une grande partie des provinces méridionales.

---

1652. Au premier signal de la guerre civile, Mazarin, qui s'était retiré aux environs de Cologne, rentre en France à la tête de sept mille hom-

Retour  
de Mazarin.



mes. Sa tête n'en fut pas moins mise à prix par un arrêt du parlement, obstiné à poursuivre le ministre, tandis qu'il déclarait criminel de lèse-majesté le prince de Condé, l'ennemi du ministre. Condé s'était malheureusement ligué avec les Espagnols ; et Turenne les avait abandonnés pour servir la cour. Ces deux grands hommes mesurèrent leurs forces, d'abord à Gien, où Turenne sauva le roi et la famille royale ; ensuite sous les murs de Paris, au combat de Saint-Antoine, célèbre par la valeur des combattans et par l'habileté des généraux. Condé, très inférieur en nombre, eût été vaincu, si Mademoiselle, fille du duc d'Orléans, n'eût fait tirer le canon de la Bastille sur l'armée royale. *Ce canon la vient de tuer son mari*, dit Mazarin, en parlant de cette princesse, qui desirait un établissement digne de sa naissance, et qui dès lors fut perdue dans l'esprit du roi.

Quoique Louis XIV eût atteint l'âge de majorité, le parlement déclara lieutenant-général du royaume le faible Gaston, toujours flottant

Condé et Turenne opposés dans la guerre civile.

Combat de S. Antoine.

Nouveaux troubles. Mazarin se retire encore.

par caractère, mais fixé alors par la présence du prince de Condé. Pour punir le parlement, on le transféra à Pontoise. Quelques-uns de ses membres obéirent ; le plus grand nombre se roidit contre la cour. Le roi sacrifia de nouveau son ministre au bien de la paix. Le départ de Mazarin apaisa les troubles. Paris rentra dans l'obéissance, et Condé chercha un asyle aux Pays-Bas, où le roi d'Espagne le fit généralissime de son armée.

Charles I  
décapité en  
Angleterre.

« Charles I, roi d'Angleterre, ve-  
« nait de perdre la tête sur un écha-  
« faud (en 1649) pour avoir, dans  
« le commencement des troubles,  
« abandonné le sang de Strafford, son  
« ami, à son parlement. Louis XIV,  
« au contraire, devint le maître-pai-  
« sible de son royaume, en souffrant  
« l'exil de Mazarin. Ainsi, les mêmes  
« faiblesses eurent des succès bien  
« différens. Le roi d'Angleterre, en  
« abandonnant son favori, enhardit  
« un peuple qui respirait la guerre  
« et qui aimait la royauté. » (*Siccle  
de Louis XIV.*) Ce contraste peint  
le caractère des deux nations ; mais

on doit observer une différence plus essentielle dans les deux guerres.

Un esprit de cabale, sans objet fixe, sans vues profondes, plein de légèreté et de caprice, avait agité la France, comme un orage passager trouble la surface de la mer ; au lieu qu'un fanatisme violent et l'enthousiasme de la liberté avaient armé les Anglais contre le malheureux Charles. Les puritains et les indépendans, plus fanatiques encore que les ligueurs sous Henri III, se firent un devoir de religion d'abattre le trône : l'hypocrite Cromwel sut employer ces puissans ressorts qui transportent les hommes hors d'eux-mêmes. Après avoir vaincu son maître et subjugué ses propres partisans, il dicta l'horrible sentence, par laquelle des sujets attentèrent juridiquement sur la vie d'un roi digne de leur vénération et de leur amour. On ne peut dissimuler que le cardinal de Richelieu, mécontent de la cour d'Angleterre, avait fomenté les premiers mouvemens des puritains. Il ne prévoyait pas sans doute la catastrophe ; mais pour faire connaître

Principes  
de révolte  
différens en  
France  
qu'en An-  
gleterre.



qu'on ne devait pas le mépriser (ce sont ses termes), devait-il rendre sa politique odieuse, en favorisant les ennemis de la raison, de la religion, de la royauté?

1653.

La fronde  
dissipée.

Sort du  
coadjuteur.

Mazarin  
triomphe.

La *fronde* disparut dès que le roi fut rentré dans la capitale. Il reléguait son oncle Gaston, qui alla finir ses jours à Blois, n'ayant jamais mérité ni l'estime due aux bons princes, ni la réputation de chef de parti; toujours factieux, sans courage et sans fermeté, craignant tout pour sa personne, et rien pour ceux qui le servaient. Le coadjuteur, parvenu au cardinalat par ses intrigues, plus audacieux que le duc d'Orléans n'était timide, brava le danger en se montrant à la cour. On l'envoya en prison. L'archevêque de Paris étant mort, il prit possession de l'archevêché par procureur, et refusa long-temps de s'en démettre. Ce fameux cardinal de Retz, après avoir joué un si grand rôle, ne fut plus rien dans l'état jusqu'en 1679, qu'il mourut dans la retraite, où il faisait les délices de ses amis.

Pour Mazarin, l'objet de tant de

haines et de conspirations, il revint à Paris comme en triomphe. Le peuple, le parlement même, le reçurent avec les plus grands honneurs; le prince de Conti épousa une de ses nièces; enfin, à force de souplesse et de patience, il devint aussi absolu que Richelieu. Que produisit donc la guerre civile? du ridicule, des disgrâces pour les frondeurs, et une augmentation d'autorité pour le ministre qu'on voulait abattre.

Les Espagnols, profitant de la folie des Français, avaient repris Barcelone, Casal, Gravelines et Dunkerque. Turenne les arrêta. Il fit lever le siège d'Arras au prince de Condé, qui, avec le malheur de combattre contre sa patrie, essayait mille désagrémens au service de l'Espagne. Condé se montrait toujours grand général; mais sa destinée semblait être de ne vaincre que pour la France. Une guerre si opiniâtre avait épuisé les deux nations. On brigua de part et d'autre l'alliance de Cromwel, dont l'attentat était généralement abhorré.

Succès des  
Espagnols.

Cet homme singulier régna à

Londres, sous le titre de protec-  
 teur, faisant fleurir le commerce,  
 la marine et la justice en Angleterre,  
 après avoir souillé le royaume du  
 sang de son roi. Les têtes couron-  
 nées s'efforçaient de l'attirer dans  
 leur parti; tant la politique l'em-  
 porte quelquefois sur les bien-  
 séances. Mazarin, à force de sou-  
 plesses, le décida contre les Espa-  
 gnols. La condition du traité fut que  
 l'on abandonnerait Charles II. Il  
 fallut sacrifier la cause des rois à  
 l'usurpateur. La reine d'Angleterre,  
 Henriette, fille de Henri IV, vécut  
 en France dans la pauvreté. Ses deux  
 fils se retirèrent en Espagne. Les  
 Espagnols remplirent l'Europe d'in-  
 vectives contre le ministère français,  
 comme si l'on avait pu ignorer les  
 offres qu'ils avaient faites eux-mêmes  
 au protecteur.

Expéditions  
 en Flandre.

Dans les expéditions de Flandre,  
 Condé et Turenne augmentèrent  
 leur réputation, en combattant l'un  
 contre l'autre. Le premier eut la  
 gloire de sauver Cambrai, où il se  
 jeta avant qu'on eût achevé de l'in-  
 vestir; il fit lever à son rival le siège



de Valenciennes; mais il perdit, en 1658, ou plutôt il ne put empêcher les Espagnols de perdre la bataille des Dunes, suivie de la prise de Dunkerque. Cette place fut livrée aux Anglais. On l'avait promise à Cromwel, qui mourut bientôt après dans les inquiétudes inséparables de la tyrannie.

---



---

 1658.

 Dunkerque  
livrée aux  
Anglais.

Enfin la France et l'Espagne finirent une guerre également funeste aux deux nations. L'Espagne se trouvait sur-tout accablée, parce qu'elle venait d'essuyer les plus grands revers. Les conférences pour la paix se tinrent dans l'île des Faisans, sur les confins des deux royaumes. Mazarin et Don Louis de Haro y négocièrent plusieurs mois. Celui-ci reprochait, dit-on, à l'autre, de vouloir toujours tromper; et la finesse de l'Italien trouvait de grands obstacles dans la défiance de l'Espagnol. Cependant le traité fut conclu d'une manière avantageuse. On garda le Roussillon et une partie de l'Artois; le roi d'Espagne, Philippe IV, renonça à ses prétentions sur l'Alsace; l'infante Marie-Thé-

---



---

 1659.

 Traité des  
Pyénées.

 L'infante  
accordée au  
roi.

rèse fut accordée à Louis XIV. Ce mariage était depuis long-temps le principal objet de la politique de Mazarin, qui prévoyait l'inutilité des renonciations qu'on exigeait de l'infante, en cas qu'il n'y eût point d'héritier mâle de la monarchie espagnole. Marie-Thérèse renonça en effet à la succession; mais ses droits n'ont pas laissé de revivre, et son heureuse postérité jouit encore de la couronne de ses pères.

Rétablis-  
sement  
de Condé.

Charles II,  
roi d'Angle-  
terre.

Le rétablissement du prince de Condé fut une des conditions de la paix. Mazarin n'y aurait point consenti, si les Espagnols n'avaient paru disposés à donner au prince des places fortes dans les Pays-Bas. Ne devait-il pas plutôt s'empresser à faciliter le retour de ce grand homme, né pour la défense et pour la gloire de sa patrie? Un roi détrôné et fugitif, parent des rois de France et d'Espagne, l'infortuné Charles II, ne put obtenir qu'on fît mention de lui dans le traité. Les deux ministres, de peur d'offenser les Anglais, refusèrent même de le voir. Il fut cependant rétabli quelques mois

après, par une de ces révolutions soudaines, dont l'Angleterre fournit seule tant d'exemples. Un autre prince, que sa légèreté, son imprudence, sa mauvaise foi, avaient toujours rendu malheureux, Charles IV, duc de Lorraine, obtint la restitution de ses états; mais à condition qu'il n'aurait plus de troupes, et que les fortifications de Nancy seraient démolies.

Le duc  
de Lorraine.

Ainsi, le traité des Pyrénées confirma le grand ouvrage de la paix, que celui de Westphalie avait déjà fort avancé. L'un et l'autre font la gloire de Mazarin; gloire préférable en un sens à celle de Richelieu, dont la politique embrasa l'Europe, pour laisser à son successeur le soin d'éteindre l'incendie.

Cette paix  
glorieuse  
à Mazarin.

Louis XIV alla recevoir son épouse sur les frontières d'Espagne. Avant les négociations, il était devenu amoureux d'une des nièces du cardinal. Ce ministre, dit-on, se flatta d'abord qu'il l'épouserait, et en parla un jour à la reine-mère pour la pres- sentir, feignant de craindre ce que l'ambition lui faisait apparemment

1660.

Mariage  
du roi. Son  
goût pour  
une  
Mancini.



desirer. *Si le roi était capable de cette indignité, lui dit Anne d'Autriche, je me mettrais avec mon fils à la tête de la nation contre le roi et contre vous.*

1661.

Mort  
du cardinal  
Mazarin.

Quoi qu'il en soit de cette anecdote, Mazarin, épuisé par le travail, mourut, comme Richelieu, avant l'âge de soixante ans. Autant l'un était naturellement fier, sublime et hardi, autant l'autre était souple, rusé et circonspect. Il avait procuré les plus grands établissements à ses sept nièces, et le duché de Nevers à son neveu Mancini. Ses richesses, qu'on fait monter à près de deux cent millions de notre monnaie actuelle, sont une preuve de l'avarice dont il était accusé. *Il faut quitter tout cela*, disait-il en soupirant, quand le médecin lui eut annoncé la mort. Les besoins de l'état rendaient l'opulence du ministre trop odieuse, pour n'être pas flétrie par le jugement du public. Du reste, les riches abbayes accumulées sur sa tête, outre l'évêché de Metz, étaient la principale source de cette opulence. Agité de remords

à la fin de sa carrière, il fit au roi une donation de tous ses biens. Le roi la lui remit, comme il l'avait sans doute prévu, et parut le regretter sincèrement, quoique impatient d'exercer lui-même son autorité.

En 1655, après sa première campagne, Louis avait montré, par une action d'éclat, combien il voulait se faire obéir. Le parlement s'étant assemblé au sujet de quelques édits, il entra dans la salle en habit de chasse, en bottes, le fouet à la main, et, d'un ton de maître irrité et absolu, il ordonna de rompre l'assemblée, défendit d'en faire de nouvelles. Ses ordres furent dans la suite accompagnés de toute la dignité royale, et n'en furent que plus respectés.

Le temps était venu où la France devait changer de face. Deux ministres tout puissans l'avaient gouvernée avec empire sans faire son bonheur : partagés entre leurs intérêts particuliers et ceux de la nation, en lui procurant de la gloire, ils l'avaient laissée plus pauvre, moins

Le roi ;  
jaloux de  
l'autorité.

Il gouverne  
par  
lui-même.

florissante qu'elle ne l'était sous Henri IV ; mais on vit bientôt ce que peut un roi qui joint à la noblesse des sentimens la pénétration de l'esprit et l'application aux affaires. Dès que Louis XIV voulut régner, il devint l'idole des Français, et excita l'admiration de l'Europe. Presque aucun souverain ne se distinguait alors par un mérite personnel. La fille de Gustave Adolphe, Christine, reine de Suède, avait abdiqué sa couronne en 1654, pour aller cultiver dans Rome la philosophie et les beaux-arts, exemple singulier, qui lui attira de la part des gens de lettres plus d'éloges qu'en méritaient sa conduite et son caractère ; car la véritable gloire des rois consiste à faire le bien des peuples. On ne s'attendait point qu'un monarque de vingt-deux ans, aimant les plaisirs, ayant à peine une teinture de politique, si long-temps soumis aux volontés de Mazarin, voulût se charger des rênes de l'état, et fût capable de les soutenir. Sa résolution était prise : il l'exécuta sur-le-champ.

Christine,  
reine  
de Suède.

Louis parle  
en maître.

Au premier conseil qui se tint



après la mort du ministre, il déclara qu'il verrait tout par lui-même, et défendit de rien faire sans ses ordres. « La face du théâtre change, » ajouta-t-il; j'aurai d'autres principes dans le gouvernement de mon état, dans la régie de mes finances, et dans la négociation au dehors, que n'avait feu M. le cardinal. Vous savez mes volontés; c'est à vous maintenant, Messieurs, de les exécuter. » Dès ce moment, le conseil prit une forme respectable. Mazarin l'avait en quelque sorte avili, en le tenant dans sa chambre pendant qu'on le rasait, qu'on l'habillait, ou qu'il badinait avec un oiseau et une guenon. Le roi aimait l'ordre et la décence dans les choses les plus communes. Il ne pouvait y manquer dans celles qui intéressent l'état.

Une des plus dangereuses plaies du royaume était l'épuisement des finances, également funeste, et au prince dont il traverse les desseins, et aux sujets sur lesquels il attire des impôts. Louis sentait le besoin pressant d'y remédier. Les déprédations

Le conseil devient respectable.

Disgrace de Fouquet.

Colbert,  
contrôleur-  
général.

du surintendant Fouquet, aussi prodigue que Mazarin était avare, l'avaient décidé à le perdre. Il le fit arrêter, après l'avoir comblé de caresses. La crainte d'une révolte peu vraisemblable fut le motif de cette étrange dissimulation. Colbert, l'un des auteurs de la ruine de Fouquet, lui succéda, sous le titre de contrôleur général des finances, et l'on abolit la charge de surintendant. Beaucoup de zèle, d'application, de sagacité, rendaient ce ministre digne du choix de Louis XIV. Les impôts furent d'abord considérablement diminués, et le commerce devint, en peu de temps, une source de richesses. Après trois années de procédures, on condamna le surintendant à un bannissement, qui fut commué en prison perpétuelle. L'académicien Pélisson eut le courage de le défendre, tandis que la plupart de ses amis l'abandonnèrent dans sa disgrâce. Ce trait de générosité ornera toujours les fastes de la littérature.

---

1662.

Louis  
humilie  
le roi  
d'Espagne.

Les occasions développent le caractère des hommes. Le roi, naturellement fier, passionné pour la

gloire, l'attachant trop aux idées de l'ambition, fit bientôt connaître à quel point il voulait être respecté au dehors. Son ambassadeur à Londres ayant été insulté par celui d'Espagne, qui lui disputait le pas, il menaça Philippe IV, son beau-père, de reprendre les armes contre lui, s'il ne réparait cette insulte. Depuis Philippe II, la monarchie espagnole languissait, faible et pauvre, avec tous les trésors du nouveau monde. Le roi d'Espagne eut la sagesse de plier. Un ambassadeur extraordinaire, qu'il envoya exprès à Louis XIV, déclara publiquement que les ministres espagnols ne concourraient plus avec ceux de France.

Un pape lui-même, Alexandre VII, fut contraint de s'humilier devant le jeune monarque. Les laquais du duc de Créqui, ambassadeur de France, avaient attaqué quelques soldats de la garde corse. Ces sortes de violences n'étaient alors que trop ordinaires aux Français, dont la pétulance et l'audace bravaient souvent toute discipline. Les Corses furieux assiégèrent l'hôtel de l'ambassadeur, et lui

Affaire  
de Rome.



tuèrent quelques domestiques. On tira même sur lui, on attaqua le carrosse de l'ambassadrice au milieu des rues. A cette nouvelle, le roi demande satisfaction au pape. La cour de Rome veut gagner du temps pour se tirer d'embaras; mais on se saisit d'Avignon, moyen facile de la décider. Alexandre envoya le cardinal Chigi, son neveu, demander pardon au roi; il fallut casser la garde corse, et élever une pyramide en mémoire de cet événement. Tant de vigueur dans les affaires médiocres annonçait aux princes de l'Europe ce qu'ils devaient attendre d'un jeune roi si délicat sur le point d'honneur.

---

1665.

Le pape  
s'humilie  
devant  
le roi.

Acquisition  
de  
Dunkerque.

Il acquit une gloire plus solide en secourant l'empereur contre les Turcs, et en procurant au royaume des avantages réels. Charles II lui vendit Dunkerque cinq millions (à vingt-six livres dix sous le marc d'argent). Ce port, par les ouvrages immenses qu'on y fit, devint un objet de jalousie et de terreur pour l'Angleterre, qui ne pardonna jamais à Charles un marché contraire au bien

de la nation. Les finances, que Colbert avait rétablies, mettaient Louis XIV en état de former les plus grands desseins.

Déjà il faisait renaître le siècle d'Auguste par les bienfaits répandus sur les gens de lettres, même dans les pays étrangers (1). Il faisait commencer ce merveilleux canal de Languedoc qui joint les deux mers, malgré les montagnes qui les séparent; il fondait la compagnie des Indes; il établissait des manufactures propres à enrichir le royaume; il créait une nouvelle marine, d'autant plus nécessaire, que la Hollande et l'Angleterre couvraient l'Océan de vaisseaux, tandis que la France en avait à peine quinze ou seize. La guerre s'était allumée par jalousie entre ces deux puissances maritimes. Il se déclara pour les Hollandais. Une escadre de quarante voiles devait les joindre, mais le tenta inutilement.

Savans récompensés.

Canal de Languedoc.

Marine créée.

(1) Colbert écrivit à Vossius : *Quoique le roi ne soit pas votre souverain, il veut néanmoins être votre bienfaiteur, et m'a commandé de vous envoyer la lettre de change ci-jointe, comme une marque de son estime et un gage de sa protection.*

Le traité de Bréda, en 1667, termina les hostilités. L'Acadie, ou nouvelle Ecosse, fut assurée à la France. Louis, dont la politique veillait sur les affaires de l'Europe, n'attendait que l'occasion de se signaler par des entreprises éclatantes. Il ambitionnait sur-tout cette espèce de gloire qui coûte trop de larmes à l'humanité, la gloire des conquérans. Cette ambition éclata bientôt avec des succès trop dangereux.

---

1667.  
Guerre  
contre  
l'Espagne.

Après la mort de Philippe V, on prétendit en France que la reine Marie-Thérèse d'Autriche, sa fille du premier lit, avait des droits sur le Brabant, à l'exclusion du nouveau roi d'Espagne, Charles II, enfant du second lit. « Si les causes des rois, dit « M. de Voltaire, pouvaient se juger « par les lois des nations à un tribu- « nal désintéressé, l'affaire eût été un « peu douteuse. » Elle parut certaine à ceux que Louis chargea de l'examiner. On n'eut point d'égard aux renonciations faites par la reine; on se plaignait de la cour de Madrid, qui n'avait point payé sa dot. Les droits respectifs furent discutés dans



divers ouvrages publiés en France et en Espagne; mais les armes devaient décider le procès. Un monarque absolu, riche et bien servi, était sûr de vaincre l'Espagne, que gouvernait le père Nitard, jésuite allemand, confesseur de la reine-mère, maître de l'esprit de sa pénitente, maître de l'état.

Le marquis de Louvois, ministre de la guerre, admirable dans cette partie, aplanit toutes les difficultés de la conquête. Il établit des magasins pour la subsistance des troupes; méthode excellente, inconnue dans

Louvois,  
ministre  
de la guerre.

des siècles moins heureux. Le roi, ayant sous lui le maréchal de Tur-

Conquêtes  
du roi  
en Flandres.

renne, avec des troupes parfaitement disciplinées, se rend maître, en une seule campagne, de presque toute la Flandre. Lille, la plus forte place du pays, ne soutint que neuf jours de siège. A peine le vainqueur

1668.

s'était-il délassé de ses fatigues, qu'il va fondre sur la Franche-Comté, au cœur de l'hiver. Condé le suit dans cette expédition, dont il avait donné le projet. La province est conquise en trois semaines. Il s'y trouva des

Conquête  
de  
la Franche-  
Comté.

traîtres que l'argent de France avait corrompus. Rien ne résista. Dôle même, qui s'était si bien défendue contre le père du grand Condé, fut prise par Louis XIV, le quatorzième jour du siège.

Triple  
alliance  
contre  
Louis.

Ces rapides conquêtes ne pouvaient manquer de lui faire des ennemis. Elles annonçaient une ambition et une puissance capables d'alarmer toute l'Europe. La Hollande craignit le voisinage des Français, dont le secours lui avait été si avantageux jusqu'alors. Elle se ligua tout-à-coup avec l'Angleterre, son ennemie, et avec la Suède, long-temps amie de la France, en faveur de l'Espagne, contre qui elle avait toujours combattu. C'est ainsi que la politique rompt tous les liens, et en forme de nouveaux, au gré de l'intérêt présent. Le roi prévint les effets de cette triple alliance, en offrant la paix à l'Espagne. Elle fut signée à Aix-la-Chapelle. On rendit la Franche-Comté; mais on garda toutes les conquêtes de Flandre, Charleroi, Ath, Douai, Lille, Oudenarde, Courtrai, Armentières, etc.

Traité  
d'Aix-la-  
Chapelle.

Vauban avait déjà fortifié quelques-unes de ces places, selon sa nouvelle méthode. Ce grand ingénieur, au lieu d'élever les fortifications, comme on faisait autrefois, les mettait presque au niveau de la campagne. Moins exposées au canon, elles rendaient les approches de l'ennemi plus difficiles. L'art de la guerre se perfectionnait tous les jours; mais les autres peuples profitèrent de l'exemple des Français.

Vauban.

Si Louis inspirait la terreur aux étrangers, il travaillait sans relâche à rendre le royaume plus florissant. Les beaux-arts, excités par ses bienfaits, augmentèrent les richesses et le bonheur de la nation. Paris devint un séjour délicieux et magnifique. Toutes les rues furent pavées, éclairées de lanternes pendant la nuit. Une police exacte pourvut à la sûreté des habitans. On avait ordonné, sous Henri IV, que les spectacles commenceraient en hiver à deux heures après-midi, tant les boues, l'obscurité, et les voleurs rendaient la ville impraticable sur la fin du jour. Le bel ordre qu'on y voit ré-

Police dans Paris.



gner en tout temps n'est pas le moindre ouvrage de Louis XIV.

Invalides.  
Versailles,  
etc.

Secours  
à Candie.

Il fondait les Invalides ; il forçait la nature à Versailles avec trop de dépenses ; il relevait la splendeur du trône par des fêtes somptueuses, sans perdre de vue les affaires de l'Europe. Un secours de sept mille hommes, qu'il envoya à Candie pour soutenir les Vénitiens, retarda plus de trois mois la prise de cette importante place, dont les Turcs se rendirent enfin maîtres le 16 septembre 1669. Le duc de Beaufort, si célèbre au temps de la fronde, fut tué dans une sortie. Les autres souverains eurent à rougir d'un exemple de générosité, qu'aucun n'imita.

Le roi  
irrité  
contre les  
Hollandais.

Excessivement jaloux de sa gloire, Louis ne pardonnait pas aux Hollandais d'avoir osé contrarier ses desseins. La fierté républicaine de leur ambassadeur, Van-Beuning, l'avait choqué, dans le temps qu'on négociait le dernier traité avec l'Espagne. C'est lui qui à cette question d'un ministre: *Ne vous fiez-vous pas à la parole du roi?* répondit librement: *J'ignore ce que veut le roi ; je con-*

*sidere ce qu'il peut.* L'insolence des gazetiers de Hollande, et quelques médailles orgueilleuses frappées dans le pays, parurent un attentat contre la personne de Louis XIV.

Cette république, si faible par elle-même et par la stérilité de ses campagnes, était devenue, par l'industrie et le commerce, assez puissante pour s'enorgueillir. Ses conquêtes, ses établissemens dans les Indes Orientales, une marine prodigieuse lui faisaient disputer aux Anglais l'empire de l'Océan, et ses flottes avaient souvent combattu celles d'Angleterre pour le vain honneur du pavillon. Elle cessa de ménager la France, lorsqu'elle put se passer de son appui, et qu'elle se crut intéressée à se liguier contre son pouvoir.

Louis, se croyant offensé, ne daigna point demander satisfaction aux états. La modération lui eût attiré des éloges : il aimait mieux faire éclater sa grandeur par une vengeance terrible. Résolu de subjuguier la Hollande, il fit entrer dans ses vues le roi d'Angleterre, Charles II, prince voluptueux et prodigue, que le be-

Etat de cette république.

Ligue contre elle avec Charles II.

soin d'argent rendait fort traitable. La duchesse d'Orléans, sa sœur, le plus bel ornement de la cour, termina cette importante affaire, dans un voyage qui ressemblait à une partie de plaisir. Une mort subite et affreuse enleva ensuite Madame, sans déranger les projets. La Suède abandonna aussi la triple alliance. Toutes les mesures étant prises avec autant de secret que d'activité, on déclara et l'on commença la guerre.

Près de deux cent mille hommes  
 1672. étaient destinés à conquérir un petit  
 Invasion de état qui n'avait qu'environ vingt-  
 la Hollande. cinq mille soldats pour sa défense. Le roi y entra, suivi de son frère, de Condé, de Turenne, de Luxembourg, de Vauban, de Louvois, etc., répandant de loin la terreur et le désespoir. Le passage du Rhin, célébré peut-être avec trop d'emphase, fut une action moins périlleuse que brillante. Les chaleurs avaient rendu guéable un bras de ce fleuve. La cavalerie ne trouva qu'un espace médiocre à nager, et dissipa sans peine quelques troupes qui gardaient la rive. L'infanterie passa ensuite sur

Passage du  
 Rhin.



un pont de bateaux. On perdit le jeune duc de Longueville ; mais il se fit tuer par sa faute. Quoique les ennemis demandassent quartier , il tira sur eux , en criant , *point de quartier pour cette canaille*. Aussitôt partit une décharge qui le coucha sur le carreau. Le grand Condé , son oncle , fut blessé en vengeant sa mort.

La rapidité des succès de cette campagne tient du prodige. Trois provinces (Utrecht , Overissel , et Gueldres) et plus de quarante places fortifiées furent conquises en peu de mois. Amsterdam voyait presque les Français à ses portes. Malgré le prince d'Orange , opposé au grand pensionnaire Jean de Wit , les états implorèrent la clémence du vainqueur. Les conditions de paix qu'il proposa parurent accablantes à un peuple libre , dont le courage , comme il arrive ordinairement , fut ranimé par le désespoir. Exiger le rétablissement de la religion catholique , tout le pays au-delà du Rhin , des places au centre même de la république , etc. ; c'était forcer les

Campagne  
étonnante.

Le prince  
d'Orange  
stathouder.

Hollandais à vaincre ou à mourir.

Jean de Wit, que ses longs services devaient faire respecter, devint odieux pour avoir désiré la paix. L'injuste fureur de la populace l'immola cruellement à la haine du prince d'Orange, nommé Stathouder, quoique le stathoudérat eût été nouvellement aboli. On ne pensa plus qu'à sauver la république, ou à s'ensevelir sous ses ruines. On perça les digues de la mer; on s'exposa, par cette inondation, aux plus dures incommodités; une pinte d'eau douce se vendit jusqu'à six sous; mais l'amour de la liberté et de la patrie rend tout supportable. Tandis que la Hollande était sous les eaux, ou entre les mains des Français, les flottes hollandaises combattirent trois fois celles de France et d'Angleterre, et le fameux amiral Ruyter soutint la gloire de sa nation.

1673.  
Evacuation  
de la  
Hollande.

Cependant l'électeur de Brandebourg, l'empereur Léopold, le roi d'Espagne, Charles II, la plupart des princes de l'empire, alarmés des conquêtes de Louis XIV, s'unirent avec la Hollande pour arrêter un

torrent qui semblait menacer l'Europe entière. Le roi d'Angleterre fut comme forcé par son parlement de faire la paix. On se repentit alors de n'avoir pas démoli, suivant le conseil de Condé et de Turenne, tant de places, dont les garnisons devaient trop affaiblir l'armée. Cette faute de Louvois fit perdre le fruit de la campagne. Louis, après le siège de Maëstricht, où il acquit beaucoup de gloire, eut le chagrin d'abandonner les trois provinces qu'il venait de subjuguier rapidement. Une grande partie de l'Europe lui tombait sur les bras; mais ce fut pour lui une nouvelle matière de triomphe. Il sut se défendre, et faire encore des conquêtes.

La Franche-Comté, soumise pour la seconde fois en six semaines, fut enlevée sans retour à la monarchie espagnole, sous laquelle cette province formait une espèce de république, contente de sa pauvreté en jouissant de ses privilèges. Le roi la conquiert en personne; le duc d'Enghien, commandant sous lui, se montra digne de son père. Du côté

---



---

 1674.

 Conquête  
de  
la Franche-  
Comté.



Turenne  
dans le Pala-  
tinat.

de l'Allemagne, Turenne, avec une armée fort inférieure à celle des ennemis, déconcerta toutes leurs mesures, les força de passer le Rhin, et remporta des avantages considérables. La dévastation du Palatinat, où deux villes et vingt-cinq villages furent impitoyablement réduits en cendres, vengea les Français des cruautés qu'on avait exercées sur quelques particuliers. Le ministère avait ordonné cette vengeance; le vertueux Turenne en fut, malgré lui, l'instrument. On rapporte qu'ayant reçu un cartel de l'électeur Palatin, il répondit que, depuis qu'il avait l'honneur de commander les armées de France, il ne se battait qu'à la tête de vingt mille hommes.

Condé  
contre le  
prince d'O-  
range.  
Bataille de  
Senef.

Condé tenait tête dans les Pays-Bas au prince d'Orange, beaucoup plus fort par le nombre de ses troupes. La sanglante bataille de Senef, où il l'attaqua trois fois avec une valeur invincible, ne servit guère qu'à augmenter les pertes de part et d'autre. Au rapport des curés, on enterra vingt-cinq mille cadavres dans un espace de deux lieues. Le

prince français eut trois chevaux tués sous lui. Il ne ménagea pas plus sa personne que ses troupes. Il voulait recommencer le lendemain; mais la frayeur s'était répandue dans le camp, et de tristes réflexions refroidissaient les plus braves. On lui attribua ce mot, démenti par son humanité: *C'est tout au plus une nuit de Paris.* Turenne disait avec beaucoup plus de raison, qu'il fallait trente ans pour faire un soldat. Toutes ces horreurs de la guerre retombent sur le genre humain, victime trop peu regrettée de l'ambition des rois et de la gloire des héros. Les Français, les ennemis chantaient des *Te Deum*, avec beaucoup plus de raison de pleurer que de se réjouir.

L'empereur avait opposé au maréchal de Turenne le célèbre général Montécuculli. Ces deux rivaux, après avoir excité l'admiration de l'Europe par des marches et des campemens plus glorieux que des victoires, étaient sur le point d'en venir à une action décisive, lorsque Turenne fut tué d'un coup de canon près de Salz-

---



---

 1675.

 Mort  
de Turenne.

bach, en examinant la place d'une batterie. Le même boulet ayant emporté le bras du marquis de Saint-Hilaire, lieutenant-général, son fils courut à lui tout éploré. *Mon fils*, s'écria Saint-Hilaire, *ce n'est pas moi qu'il faut pleurer, c'est ce grand homme.* Turenne méritait un pareil éloge, autant par les qualités de son ame, que par la supériorité de ses talens. Il avait abjuré le calvinisme en 1668. Les protestans, désolés de sa conversion, ne la crurent point sincère. On soupçonna qu'il aspirait à la dignité de connétable; mais sa franchise et sa noble simplicité devaient le mettre à l'abri de ces malignes conjectures. Si l'amour lui fit faire des fautes, même sur le retour de l'âge, il les couvrit de tant de vertus, aussi bien que les égaremens de sa jeunesse, qu'à peine trouve-t-on dans notre histoire un guerrier digne de lui être comparé. Louvois était jaloux de ce héros, et se réjouit de sa mort, dont il aurait dû être affligé en ministre, comme en citoyen.

Dernière  
campagne de  
Condé.

Malgré la consternation que la



mort de Turenne répandit dans toute l'armée, le comte de Lorges fit une retraite honorable. Cependant Montécuculli passa le Rhin, pénétra en Alsace. Le grand Condé marcha contre lui, et l'arrêta. Renonçant ensuite au commandement, que sa santé ne lui permettait plus de soutenir, il alla jouir dans la retraite, de lui-même, de sa gloire, des sciences, des lettres et des beaux-arts. Cette même année Montécuculli quitta le service de l'empereur. On lui fait dire qu'un homme qui avait combattu les Condé et les Turenne, ne devait pas compromettre sa réputation contre des généraux commencans.

Telle était la force du gouvernement, les ressources du ministère, 1676, 77. Succès de la France.  
 l'habileté des généraux, la discipline et le courage des troupes, que la France conserva sa supériorité jusqu'à la fin de cette guerre, quoique le maréchal de Créqui eût été battu à Consarbruk, malheur qu'il répara par deux campagnes glorieuses. La Sicile, révoltée contre l'Espagne, s'étant livrée aux Français, Ruyter

Ruyter.

vint au secours des Espagnols; mais il trouva dans le célèbre Duquesne un émule redoutable. Notre flotte fut trois fois victorieuse, et la Hollande perdit Ruyter, que Louis XIV lui-même honora de ses regrets. De mousse et valet de vaisseau, il était devenu, par son mérite, l'un des premiers hommes de la république; et la bassesse de son origine donna un nouveau relief à sa renommée. Le prince d'Orange assiégea Maëstricht sans succès. Le roi fit deux campagnes en Flandre, aussi glorieuses que les premières. Il prit Bouchain, Valenciennes (1), Cambrai, etc. Son frère, quoique énervé par la mollesse, signala aussi sa valeur, et gagna la bataille de Cassel sur le prince d'Orange, qui venait au secours de Saint Omer.

Louis, de retour à Versailles des

---

(1) Valenciennes, place extrêmement forte, défendue par une bonne garnison, fut emportée d'assaut après sept à huit jours de tranchée ouverte. Vauban persuada, contre l'avis du ministre et de cinq maréchaux, de faire l'attaque en plein jour. Les mousquetaires y firent des prodiges de valeur, et même d'habileté.

le mois de mai 1677, dit à Racine et à Despréaux, ses historiographes : « Je suis fâché que vous ne soyez pas venus à cette dernière campagne : vous auriez vu la guerre, et votre voyage n'eût pas été long. — Votre majesté, répondit Racine, ne nous a pas donné le temps de faire faire nos habits. » Réponse ingénieuse, où l'on reconnaît l'art, si commun à la cour, d'assaisonner finement la flatterie. Ce grand poète était peut-être trop courtisan pour bien remplir les devoirs d'historien. Aussi n'a-t-il rien laissé de considérable sur Louis XIV. L'histoire des rois, à parler en général, ne doit pas s'écrire sous leurs yeux.

Le roi triomphait de tous côtés, ou par lui-même, ou par ses généraux. Quoiqu'il eût évacué la Sicile, que la licence des Français avait souvent révoltée, le succès de ses armes le rendait l'arbitre de l'Europe. Il lui donna la paix, et en imposa les conditions. Le traité de Nimègue fut son ouvrage. Les Hollandais seuls, qui avaient conclu les

Mot flatteur  
de Racine au  
roi.

---

1678.

Paix  
de Nimègue.



premiers séparément, ne perdirent aucune de leurs villes. L'Espagne céda la Franche-Comté et une grande partie de la Flandre. L'empereur céda Fribourg, dont Créqui s'était emparé. Le jeune duc de Lorraine, successeur de Charles IV, devait être rétabli dans ses états, mais à des conditions qu'il eut le courage de refuser, aimant mieux vivre dépouillé et fugitif, que de subir la loi de Louis XIV.

Le prince  
d'Orange at-  
taque après  
le traité.

Quatre jours après que le traité de Nimègue eut été signé avec la Hollande, le prince d'Orange, qui pouvait en être instruit, qui du moins ne pouvait douter que la paix ne fût très-prochaine, vint, à la tête de cinquante mille hommes, attaquer près de Mons le maréchal de Luxembourg. Cet élève du grand Condé ayant reçu la nouvelle de la paix, ne s'attendait à rien moins qu'à une bataille. Il eut la gloire de repousser l'ennemi, et le prince d'Orange ne put se justifier aux yeux de l'Europe d'avoir prodigué le sang humain par une cruelle et stérile ambition.

Louis était au comble de la grandeur. On lui donna en France le surnom de Grand; l'Europe jalouse n'osa réclamer contre ce titre. La paix, dont il avait prescrit les conditions, ne l'empêcha point d'étendre encore ses domaines. Deux chambres établies à Metz et à Brisac, pour réunir à la couronne toutes les anciennes dépendances des Trois-Evêchés et de l'Alsace, enlevèrent, par leurs arrêts, un grand nombre de seigneuries à des souverains qui en jouissaient depuis long-temps.

Strasbourg conservait sa liberté, ville puissante, d'autant plus redoutable, qu'ayant un pont sur le Rhin, elle ouvrait aux ennemis l'entrée du royaume. Louvois entreprend de la réduire. Il traite avec les magistrats, gagne les uns, intimide les autres. En même temps une armée française menace Strasbourg. Le traité de reddition est conclu, malgré les gémissemens d'un peuple républicain. Bientôt cette grande place, fortifiée par Vauban, devient le rempart de la France du côté de l'Allemagne.

Colbert avait mis la marine dans

Chambres  
de  
Metz et de  
Brisac.

1681.  
Reddition  
de  
Strasbourg.

1682. Bombardement d'Alger. un état si florissant, que le roi ordonna de faire baisser pavillon à tous les vaisseaux espagnols. Les ports de Brest, de Toulon, de Dunkerque, plus de cent vaisseaux de ligne, soixante mille matelots, annonçaient une puissance capable d'étendre partout son empire. Les corsaires qui infestaient la Méditerranée disparurent devant ses escadres. Duquesne alla bombarder Alger. On fit usage, pour la première fois, des galiotes à bombes, inventées par un Français (Bernard Renaud), mais dont les ennemis profitèrent à leur tour contre la France. Jusqu'alors on n'avait pas cru possible que les mortiers jouassent avec effet sur une machine flottante. Alger, après avoir été foudroyée, envoya faire des soumissions. Tunis et Tripoli subirent le même sort.

1684. Bombardement de Gènes. Mécontent de Gènes, qui construisait quelques galères pour l'Espagne, et qui avait vendu de la poudre aux corsaires, le roi lui fit sentir, comme à eux, tout le poids de sa vengeance. Quatorze mille bombes écrasèrent une grande partie de



cette ville superbe. Il fallut que le Doge vînt en personne demander grace. Au milieu des magnificences de Versailles, interrogé sur ce qu'il y trouvait de plus singulier, il répondit : *C'est de m'y voir.* M. de Voltaire ajoute qu'il fut charmé de la politesse du monarque, et blessé de la fierté des ministres. Le roi, disait-il, *ôte à nos cœurs la liberté par la manière dont il nous reçoit; mais ses ministres nous la rendent.* Il était plus glorieux à Louis XIV de mériter cet éloge, que de voir à ses pieds le chef d'une république, traité avec tant de rigueur pour une faute qui paraît légère.

Le Doge  
à Versailles.

Cependant le pape Innocent XI, vertueux, mais altier et inflexible, bravait ce monarque si redoutable. Ils étaient brouillés depuis longtemps au sujet de la régale. C'est un droit particulier aux rois de France, qui remonte jusqu'aux temps les plus reculés, par lequel ils perçoivent les revenus des évêchés vacans, et notamment, pendant la vacance, aux bénéfices dépendans de l'évêché. Quelques églises se prétendaient exemp-

Démêlés  
avec Inno-  
cent XI.

tes de ce droit : Louis XIV déclara par un édit, en 1673, que la régale s'étendait à tout le royaume. Les évêques d'Alet et de Pamiers, célèbres par leur opposition au formulaire concernant Jansénius (nous en parlerons ailleurs), osèrent seuls se roidir contre l'autorité, et, ce qu'il y a de singulier, furent soutenus par Innocent XI, quoique rebelles au décret d'un pape. La dispute s'échauffa, l'assemblée générale du clergé, en 1682, prit le parti de la cour.

Les quatre  
articles  
du clergé.

Le pape ayant condamné cette démarche, on saisit l'occasion d'examiner les droits et les prétentions du pape même. L'assemblée se signala par ces quatre fameux articles, où fut exposée la doctrine de l'Eglise gallicane. Ils portent en substance, 1.<sup>o</sup> que la puissance ecclésiastique n'a aucun pouvoir sur le temporel des princes; 2.<sup>o</sup> que le concile général est supérieur au pape, comme le concile de Constance l'a décidé; 3.<sup>o</sup> que les coutumes et les lois reçues dans l'Eglise gallicane doivent être maintenues; 4.<sup>o</sup> que le jugement du souverain pontife, en ma-

tière de foi, n'est infallible qu'après le consentement de l'Eglise. Des vérités que le simple bon sens, joint à une connaissance médiocre de l'antiquité, fait sentir à tout homme non prévenu, parurent alors des décisions hardies. A Rome, elles étaient taxées d'erreurs, et les préjugés ultramontains qui avaient inspiré la ligue, n'étaient pas encore étouffés dans tout le royaume. L'affaire fit beaucoup de bruit; elle n'en ferait point de nos jours.

Innocent XI, plus irrité que ja-  
mais, condamna les propositions du  
clergé, et refusa des bulles à tous les  
évêques nommés par le roi. Cette in-  
flexible roideur pouvait devenir fu-  
neste à la cour de Rome. Plusieurs  
parlaient déjà d'établir en France un  
patriarche indépendant. La religion  
du roi l'empêcha toujours d'en venir  
à cette extrémité.

Roideur du  
pape.

Mais il était trop fier pour céder  
au pape. Celui-ci voulait abolir les  
franchises des ambassadeurs, dont  
les hôtels, et même les quartiers  
d'alentour, étaient comme un asyle  
inviolable. Voleurs, assassins, s'y

Affaires des  
franchises



mettaient à couverts de la justice. Un tel abus, dans la capitale du monde chrétien, ne subsistait que parce que l'honneur des couronnes y paraissait intéressé. L'empereur, les rois d'Espagne et de Pologne se rendirent aux vœux d'Innocent. Louis déclara, dit-on, au nonce, que *jamais il n'avait pris pour règle l'exemple d'autrui, et que c'était à lui à servir d'exemple.* Cette hauteur fut soutenue par des effets. Le marquis de Lavardin, nouvel ambassadeur de France, entra dans Rome, en 1687, avec un cortège de gens de guerre; il affecta de braver le pape, qui avait supprimé absolument les franchises. Les censures dont il fut frappé ne servirent qu'à aigrir le roi. On s'empara d'Avignon. Si Louis XIV avait eu moins de respect pour le saint-siège, il aurait été plus loin. La France, dans l'opinion des politiques, ne tenait à Rome que par un fil, prêt à se rompre.

Excommu-  
nication de  
l'am-  
bassadeur.

Projet  
de détruire  
le cal-  
vinisme.

Dans le temps même de ces violens démêlés avec Innocent XI, Louis signala son zèle pour la catholicité,

en portant le coup mortel au calvinisme. Depuis la prise de la Rochelle, les calvinistes, hors d'état de former des factions, jouissaient paisiblement de leurs privilèges, sans inquiéter le gouvernement. Leur génie séditieux avait fléchi sous l'autorité suprême. Le monarque ne les craignait point, et profitait de leurs services. Mais on lui persuada aisément que sa gloire et l'intérêt de la couronne demandoient l'extinction de l'hérésie; qu'il pouvait tout, que tout céderait à sa volonté. Plein de ces idées flatteuses, ambitionnant d'ailleurs le mérite de servir la religion, malgré ses griefs contre le pape, il commença par gêner les protestans, par restreindre de plus en plus leur liberté; il ranima leur inquiétude, excita leurs murmures, et employa bientôt la violence, qui ne supplée jamais à la persuasion. Une déclaration de 1680, ordonne d'admettre au nombre des convertis les enfans de sept ans; ce fut déjà pour les pères un motif de s'expatrier.

Des missionnaires envoyés dans

Violences  
contre les  
calvinistes.

les provinces, et l'argent distribué aux convertis, ne produisant pas un effet assez rapide, on envoya des troupes pour inspirer la terreur. Le chancelier Letellier, et Louvois son fils, étaient naturellement portés aux voies dangereuses du despotisme. La mort de Colbert (1), qui avait protégé les calvinistes comme citoyens, laissait à ces deux ministres tout pouvoir de suivre leur penchant. Louvois s'exprima ainsi dans des lettres écrites de sa main : « Sa majesté veut  
 « qu'on fasse éprouver les dernières  
 « rigueurs à ceux qui ne voudront  
 « pas se faire de sa religion ; et ceux  
 « qui auront la forte gloire de vou-  
 « loir demeurer les derniers, doivent  
 « être poussés jusqu'à la dernière  
 « extrémité. » Comme si la façon de penser dépendait d'un ordre de la cour ! Les troupes chargées de la com-

Dragonade  
 et  
 ses effets.

(1) Colbert mourut en 1683. C'est à lui principalement que le royaume devait sa splendeur et ses richesses ; mais comme la guerre et les dépenses excessives de la cour l'avaient enfin obligé d'employer des moyens extraordinaires, qu'il ne goûtait point, le peuple, oubliant ce qu'il avait fait de bien, s'emporta jusqu'à vouloir outrager son cadavre.



mission, les dragons sur-tout, ne l'exécutèrent que trop bien. L'Europe retentit des récits exagérés de leurs violences. Dans les églises protestantes, la *dragonade* était comparée aux persécutions de l'ancienne Eglise. Cette rigueur produisit l'effet ordinaire ; elle changea d'abord en enthousiasme le zèle des calvinistes. Ils ne regardaient leur patrie que comme une nouvelle Babylone ; et plus on prenait des précautions pour les empêcher de s'enfuir, plus ils se croyaient obligés de rompre leurs fers.

Enfin Louis XIV révoque le fameux édit de Nantes donné par Henri IV, et confirmé par Louis XIII. La liberté de conscience est ôtée aux protestans, leurs temples sont démolis, les enfans, arrachés des bras de leurs pères et mères, pour être élevés dans la religion catholique. Les défenses de sortir du royaume, les gardes répandus en foule sur les côtes et les frontières, l'amour du pays natal, les liens du sang, l'intérêt de la fortune, rien ne peut arrêter des hommes qu'entraîne le fa-

---

1685.  
Révocation  
de l'édit de  
Nantes.

Désertion  
des  
protestans.

natisme ou le désespoir. Ils désertent par milliers. La Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne, leur tendent les bras. Ils y emportent des sommes immenses, une industrie plus précieuse encore, les manufactures qui enrichissaient le royaume. En peu d'années la France perdit environ cinq cent mille citoyens, quelques-uns disent huit cent mille : perte bien difficile à réparer.

Réflexions  
sur  
cette affaire.

C'eût été sans doute un grand bien que de rétablir l'uniformité de culte et de croyance. Mais c'était un grand mal, et pour le roi, et pour la religion même, que d'allumer la haine d'une infinité de Français, devenus dès-lors les plus implacables ennemis de la patrie et de l'Eglise. Plusieurs, par esprit de zèle, ont admiré cette démarche de Louis XIV. La politique humaine, en balançant le pour et contre, préfère la conduite de Henri IV, avec d'autant plus de raison, que le nombre des religionnaires est à peine diminué en France. Il est impossible d'ailleurs de concilier avec les maximes évangéliques, bien différentes de celles de l'impitoyable

Louvois, des cruautés qui révoltent, au lieu de convertir. On avait célébré des conversions innombrables ; on connut bientôt que ces apparences forcées ne faisaient qu'envenimer l'esprit de secte.

La reine Christine écrivit de Rome, où elle avait abjuré le protestantisme :

Paroles de  
Christine.

« Je considère aujourd'hui la France  
« comme un malade à qui on coupe  
« bras et jambes, pour le guérir d'un  
« mal qu'un peu de patience et de  
« douceur aurait entièrement guéri ;  
« mais je crains fort que ce mal ne  
« s'aigrisse et ne devienne enfin in-  
« curable, etc. » Cette princesse affectait pourtant beaucoup de zèle pour la religion catholique ; et le meurtre de son grand écuyer Monaldeschi, qu'elle fit assassiner, en 1657, dans la galerie de Fontainebleau, était une preuve de son penchant au despotisme.

La hauteur et la puissance du roi, ses entreprises en pleine paix, les confiscations sur ses voisins, la conquête de Strasbourg, suivie, en 1683, du bombardement et de la prise de Luxembourg, parce que l'Espagne

1687.

Ligue d'Auf-  
bourg.



refusait de céder le comté d'Alost ; tous ces motifs, sans parler de la proscription du calvinisme, lui firent presque autant d'ennemis qu'il y avait de princes en Europe. Le plus dangereux de tous, soit par son excessive ambition, soit par sa profonde politique, c'était Guillaume, prince d'Orange. Alors méprisé des Français, qui ne jugeaient de lui que par les succès militaires, il leur apprit bientôt de quoi son génie le rendait capable. Il fut le moteur de la fameuse ligue projetée secrètement à Ausbourg en 1686, et conclue à Venise l'année suivante. L'empereur, et la plus grande partie de l'Empire, le roi d'Espagne, la Hollande, et le duc de Savoie, presque toute l'Italie, s'unirent contre la France. Innocent XI, aussi fier que Louis XIV, dont il éprouvait alors le ressentiment, secondait par ses intrigues celles du prince hollandais. On vit un pape et un protestant, sans agir de concert, travailler avec le même zèle à l'abaissement du roi très-chrétien.

Dès que Louis sut qu'on voulait

l'attaquer, il porta les premiers coups. Il était d'ailleurs irrité contre l'Empire, soit parce qu'on avait frustré de l'électorat de Cologne le cardinal de Furstemberg, évêque de Strasbourg, soit parce qu'on avait refusé de changer en paix perpétuelle une trêve de vingt ans, conclue en 1684. Le dauphin, nommé *Monseigneur*, fut chargé d'aller prendre Philipsbourg, la clef de l'Allemagne. « Mon fils, lui dit le roi à son départ, en vous envoyant commander mes armées, je vous donne les occasions de faire connaître votre mérite; allez le montrer à toute l'Europe, afin que, quand je viendrai à mourir, on ne s'aperçoive pas que le roi soit mort. » Le dauphin se montra digne en effet de sa confiance. Adoré des troupes, chéri de tout le monde, plein de douceur et de courage, mais d'un courage prudent, tel que celui de son père, la gloire qu'il acquit par la prise de Philipsbourg, causa une joie universelle dans le royaume.

Le duc de Montausier, son gouverneur, homme d'une vertu rare,

1668.

Siège de  
Philipsbourg  
par  
le dauphin.

Comment  
Montausier  
le félicite.

lui écrivit après cet événement :  
 « Monseigneur, je ne vous fais point  
 « de compliment sur la prise de Phi-  
 « lipsbourg : vous aviez une bonne  
 « armée, des bombes, du canon, et  
 « Vauban. Je ne vous en fais point  
 « aussi sur ce que vous êtes brave :  
 « c'est une vertu héréditaire dans  
 « votre maison : mais je me réjouis  
 « avec vous de ce que vous êtes li-  
 « béral, généreux, humain, et fai-  
 « sant valoir les services de ceux qui  
 « font bien. » Montausier pouvait se  
 féliciter d'avoir cultivé avec fruit les  
 vertus de son élève. Les leçons de  
 Bossuet, précepteur de ce prince,  
 et de Huet, sous-précepteur, pro-  
 duisirent moins d'effet. On lit dans  
 les lettres de madame de Maintenon,  
 que le dauphin *savait à cinq ou six  
 ans mille mots latins, et pas un  
 quand il fut maître de lui.*

Jacques II  
 haï et sur le  
 point  
 d'être dé-  
 trôné.

Il n'y avait encore qu'une première  
 étincelle de guerre. La révolution,  
 qui précipita du trône les Stuart,  
 acheva l'embrasement. Charles II  
 avait laissé la couronne d'Angleterre  
 à Jacques II, son frère, devenu ca-  
 tholique, par conséquent odieux à



ses peuples, d'autant plus que, se croyant absolu, ou voulant l'être, il ne ménageait point leur religion ni leur liberté. Des évêques anglicans mis en prison, un nonce du pape reçu à la cour, les jésuites en faveur, un d'eux, le P. Peters, gouvernant l'esprit du monarque, et admis au conseil privé; le projet mal concerté de rétablir le catholicisme, que les Anglais ne peuvent souffrir; toute la conduite de Jacques les disposait à la révolte. L'imprudence de son zèle le faisait blâmer dans Rome même. Les sages prévirent qu'il en serait la victime, et que, loin de servir l'Eglise, il la ruinerait pour toujours en Angleterre.

Après des plaintes inutiles, les Anglais conspirèrent. Le prince d'Orange, qui avait épousé la fille de Jacques, sollicité de se mettre à leur tête, était trop ambitieux pour ne pas saisir cette occasion de fortune. Le complot fut conduit avec un secret et une prudence admirables. Jacques surpris ne résiste point. Plusieurs officiers l'abandonnent, entre autres Churchill, son favori, que

Le prince  
d'Orange  
fait la révo-  
lution.

nous verrons bientôt s'immortaliser sous le nom de Marlborough. Le malheureux roi tombe entre les mains du prince d'Orange, son gendre et son oppresseur. On le laisse bientôt s'évader. Il cherche un asyle auprès de Louis XIV, dont il avait négligé les avis et refusé les secours. L'usurpateur est déclaré roi d'Angleterre (Guillaume III) conjointement avec sa femme, la princesse Marie; et la nation fixe des bornes plus étroites à l'autorité royale, qui reste néanmoins fort étendue.

1689.  
Louis XIV  
protège  
le roi dé-  
trôné.

C'est alors que Louis commença une guerre ouverte avec l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne, déclarée aussi contre Jacques. Ayant reçu ce prince de la manière la plus généreuse, il fit les plus grands efforts pour le rétablir. Une flotte considérable devait le conduire en Irlande. Le roi lui dit en le quittant: *Tout ce que je puis vous souhaiter de mieux, est de ne vous jamais revoir.* Les escadres françaises dissipèrent celles des ennemis. Tourville, vice-amiral, remporta, en 1690, à la hauteur de Dieppe, une célèbre

victoire, après laquelle ils n'osèrent plus se montrer. On fait monter leur perte à dix-sept vaisseaux mis hors de combat, échoués ou brûlés. Louis XIV conserva deux ans l'empire de la mer, lui qui au commencement de son règne était sans vaisseaux.

Mais tant de secours ne changèrent point la destinée de Jacques. Son ancienne valeur semblait s'être évanouie avec sa fortune. Il fut défait par son gendre à la bataille décisive de la Boyne. Le vieux maréchal de Schomberg, protestant, y périt en combattant à la tête des réfugiés français. *Voilà vos persécuteurs*, avait-il dit pour les animer. On vit dès-lors quels ennemis s'était faits Louis XIV parmi ses sujets, par la révocation de l'édit de Nantes. Le bruit courut que le prince d'Orange était mort dans la bataille, parce qu'il avait eu l'épaule effleurée d'un coup de canon. A cette nouvelle, le peuple de Paris, sans égard pour la bienséance, fit éclater une folle joie, et le brûla même en effigie. Jacques revint en France, Louis re-

1690.

Bataille  
de la Boyne,  
décisive con-  
tre Jacques.



doubla inutilement ses efforts en faveur d'un roi qui ne savait plus combattre, depuis qu'il avait sa couronne à recouvrer, et qui, vivant avec les jésuites, paraissait plus occupé de théologie et d'exercices de dévotion, que des moyens de réparer sa disgrâce.

Guerre de  
tous côtés.

Embrase-  
ment du Pa-  
latinat.

L'Allemagne, les Pays-Bas, les frontières d'Espagne et d'Italie, furent tout à-la-fois le théâtre de la guerre. Il suffit d'en indiquer les principaux événemens. On avait pris le Palatinat, l'une des plus belles contrées de l'Empire, où il ne restait aucune trace de l'embracement exécuté par Turenne. Pour empêcher les ennemis d'y subsister, Louis XIV, suivant le conseil de Louvois, commanda un nouvel incendie. Villes, châteaux, villages, tout fut livré aux flammes avec une rigueur excessive. On ne respecta pas même les tombeaux des électeurs palatins. Le soldat les ouvrit, dans l'espérance d'y trouver de l'or, et jeta au vent les cendres qu'ils renfermaient. Cette affreuse expédition fut généralement détestée. Le roi

n'avait pas cru sans doute que ses ordres produiraient tant de malheurs; mais pour peu qu'on lâche la bride à une soldatesque avide et brutale, elle se porte d'elle-même aux plus grands excès. Si les lois de la guerre autorisent des actions qui répugnent à l'humanité, la politique, comme on l'observait alors, semblait exiger des ménagemens. Des ennemis ne pouvaient-ils pas pénétrer dans le royaume? et jusqu'où auraient-ils porté le droit de représailles?

Le duc de Lorraine, Charles V, prince sans états, mais général redoutable, commandait les Impériaux. Il reprit Bonn et Mayence, où les Français se défendirent glorieusement, quoique ces deux places fussent mal fortifiées. Après vingt-neuf sorties, le marquis d'Uxelles rendit Mayence faute de poudre. Il ne méritait que des éloges; il ne reçut à Paris que des huées en plein théâtre. Telle est souvent l'injustice d'un peuple léger, qui décide sans examen, qui fronde ou qui admire sans raison, et qui ne revient de ses

Belle défense de Mayence, mal jugée à Paris.

bizarres préventions qu'après avoir insulté au mérite, ou encensé la fortune.

Batailles du  
maréchal  
de Luxem-  
bourg.

Aux Pays-Bas et en Italie, les premières années de la guerre furent un enchaînement de victoires mémorables. Le maréchal de Luxembourg, haï de Louvois, choisi par le roi, malgré cette haine du ministre, marchait sur les traces du grand Condé, dont il semblait avoir le génie, la vivacité et le courage.

Fleurus.

Il gagna la bataille de Fleurus, en 1690, par la supériorité de ses talens, sur le prince de Waldeck, qui avait battu à Valcour le maréchal d'Humières. Surpris à Steinkerque, en 1692, par une ruse du roi Guillaume, il vint à bout, quoique malade, de le repousser et de le vaincre. Plusieurs princes (1), à la tête de la maison du roi, firent, dans cette occasion, des prodiges de valeur, qui décidèrent la victoire.

Steinkerque.

(1) Le duc de Chartres, depuis régent, alors très-jeune; M. le duc et le prince de Conti, députés lieutenans-généraux; le duc de Vendôme et son frère. Le fils du grand Turenne fut tué en les aidant.



L'année suivante, Luxembourg, avec ces mêmes héros, surprit lui-même Guillaume à Nerwinde, et gagna une nouvelle bataille. Vingt mille hommes environ y furent tués, parmi lesquels huit mille Français.

Nerwinde.

Dans cet intervalle de temps, le roi en personne prit Mons et Namur (1691, 92); le maréchal de Catinaut, vrai philosophe et grand capitaine, qui ne devait son élévation qu'à son mérite, défit le duc de Savoie à Stafarde et la Marsaille (1691, 93); le maréchal de Noailles fut vainqueur en Catalogne (1694); le maréchal de Lorges l'avait été en Allemagne. Jamais tant de victoires éclatantes. Une seule aurait suffi autrefois pour produire une révolution; cependant tout restait à-peu-près dans le même état. Tuer des hommes, ruiner des villes, dévaster des provinces, épuiser les nations; c'est ordinairement l'unique fruit de la guerre, lorsque les forces sont à-peu-près en équilibre, comme il arrive dans le système moderne de l'Europe.

Autres victoires des Français.

Presque sans fruit.

Louis XIV, malgré ses victoires, Revers.

ne paraissait plus invincible. Il perdit quatorze grands vaisseaux en 1692, après la journée de la Hogue, où Tourville attaqua, par ses ordres, la flotte ennemie, une fois plus nombreuse que la sienne. A la nouvelle de ce malheur: *Tourville est-il sauvé?* dit le roi; *car pour des vaisseaux on peut en trouver; mais on ne trouverait pas aisément un officier comme lui.* Paroles qui font autant d'honneur au prince qu'au général. La mort de Luxembourg arrêta le cours de ses triomphes en Flandre. Le roi Guillaume, souvent battu, mais qui savait admirablement réparer ses pertes, reprit Namur en 1695, à la vue du maréchal de Villeroi, qui commandait plus de quatre-vingt mille hommes, et malgré les efforts du maréchal de Boufflers, qui défendait la place. Les flottes anglaises bombardèrent Dieppe, le Havre, Saint-Malo, Calais et Dunkerque. La confiance diminuait parmi les troupes, les recrues devenaient difficiles, les finances s'épuisaient de jour en jour depuis la mort de Col-

Journée de  
la Hogue.

Prise de Namur  
par  
Guillaume.

bert; et celle de Louvois, en 1691, présageait un relâchement de discipline. On ne devait plus s'attendre aux anciennes prospérités.

Cependant Pointis, chef d'esca-<sup>Pointis, Du-</sup>  
dre, prit Carthagène en Amérique, <sup>guay-</sup>  
où l'Espagne perdit environ vingt <sup>Trouin.</sup>  
millions. Les Flibustiers, pirates in-  
trépides, qui, depuis long-temps  
sacharnaient sur les Espagnols, lui  
procurèrent le succès de cette ex-  
pédition hardie. Duguay-Trouin, le  
plus célèbre des armateurs, ruinait  
le commerce maritime des ennemis.  
Le fléau de la guerre se faisait sentir à  
tout le monde, et le roi desira la paix.

Il commença par détacher de la  
ligue le duc de Savoie, Victor-  
Amédée, beaucoup moins scrupu-  
leux sur ses engagements, que zélé  
pour ses intérêts. Catinat fut le né-  
gociateur du traité. On rendit à ce  
prince ses états, et l'on destina sa  
fille au duc de Bourgogne, fils du  
dauphin. Cet événement, suivi de la  
prise de Barcelone par Vendôme,  
hâta le succès des négociations qui  
se faisaient à Riswick avec les autres  
confédérés.

---



---

 1696.

Traité avec  
le duc  
de Savoie.



1697.  
Paix de  
Riswick.

Louis montra une modération dont l'Europe ne le croyait pas capable. Il sacrifia les conquêtes qu'il avait faites sur l'Espagne, Luxembourg, Mons, Ath, Courtrai, et ce qu'on avait pris vers les Pyrénées: il rendit à l'Empire Fribourg, Philipsbourg, avec tout ce que les chambres de Metz et de Brisac avaient réuni à la couronne; Guillaume fut reconnu pour roi légitime d'Angleterre, Jacques II abandonné, enfin le duc de Lorraine rétabli. Ce n'était plus Charles V, ce grand général de l'empereur, mais son fils Léopold, dont la Lorraine bénira éternellement la mémoire, comme celle de Stanislas le bienfaisant.

Murmures  
en France.

Cette paix de Riswick causa en France moins de joie que de mécontentement et de murmures. Il parut honteux que le roi, accoutumé à faire la loi aux nations, eût cédé tant d'avantages à ses ennemis, malgré la supériorité de ses armes. Plusieurs ont cru que c'était une politique adroite pour parvenir à la succession d'Espagne; que l'on voulait écarter le reproche d'ambition, se ménager

le temps de faire des préparatifs, de concerter les mesures et de lever les obstacles. L'auteur du siècle de Louis XIV n'admet point ces conjectures. On fit la paix, selon lui, par lassitude de la guerre. « Des sentiments vertueux, ajoute-t-il, y influèrent certainement. Ceux qui pensent que les rois et leurs ministres sacrifient sans cesse et sans mesure à l'ambition, ne se trompent pas moins que celui qui penserait qu'ils sacrifient toujours au bonheur du monde. »

Nécessité de la paix.

Qu'on juge par l'état des finances, du besoin que le royaume avait de la paix. Les cinq premières campagnes avaient absorbé plus de deux cent millions d'extraordinaire. Il était dangereux d'augmenter les taxes. Cependant, après des emprunts, des créations d'offices, et autres pareilles opérations de finances; après avoir augmenté de trois livres la valeur numéraire du marc d'argent, on établit la capitation en 1695. Cet impôt, auparavant inconnu, produisit vingt-un millions; mais les revenus du roi ne passèrent que de dix millions ceux

Triste état des finances.

de l'année précédente. Les grandes armées de Louis XIV, ses bâtimens, sa magnificence, devenaient un fardeau capable d'écraser la France.

Le prince de  
Conti  
élu roi de Polo-  
gne.

Lorsqu'on était sur le point de signer la paix générale à Riswick, l'abbé de Polignac, par son esprit et son éloquence, fit élire roi de Pologne le prince de Conti, dont la valeur avait brillé à Steinkerque et à Nerwinde. Deux heures après, un autre parti beaucoup moins nombreux proclama l'électeur de Saxe. La première élection était la seule légitime; mais l'argent de Saxe prévalut. Louis XIV, ne pouvant donner au prince de Conti assez de secours, aurait dû peut-être l'empêcher de faire une fausse démarche. Ce prince alla se montrer dans la rade de Dantzick; on lui ferma les portes, et il revint sur ses pas.

Paix générale de peu  
de durée.

Toute l'Europe jouit alors d'une paix profonde. Il semble que cet état de bonheur soit un état violent pour le genre humain, tant la durée en est courte. Le Nord fut bientôt désolé par une guerre sanglante, que l'ambition suscita au jeune roi de Suède,



Charles XII, héros et général dès l'âge de seize ans. Les autres puissances qui venaient de quitter les armes, les reprirent presque aussitôt contre le roi, au sujet de la succession d'Espagne. C'est ici sur-tout qu'on peut admirer cet ordre de providence qui enchaîne les événemens d'une manière inexplicable, et qui conduit chaque chose à sa fin par des voies souvent opposées en apparence aux effets qui en résultent.

Charles II, roi d'Espagne, dépérissait sans avoir de postérité. Ses plus proches héritiers étaient Monseigneur, fils de Louis XIV, et Joseph, roi des Romains, fils de l'empereur Léopold ; mais Marie-Thérèse d'Autriche, mère du premier, était l'aînée de la mère de Joseph. On craignait également en Europe la réunion de l'Espagne, soit à la couronne de France, soit aux états de la branche allemande d'Autriche. La cour de France proposa un partage de la succession, propre à maintenir l'équilibre qu'on desirait. Ce fut l'objet d'un traité avec l'Angleterre et la Hollande. Le dauphin

Succession  
de  
Charles II,  
roi d'Espa-  
gne.

---

1693.

Premier  
traité  
de partage.

devait avoir la Sicile, Naples et la Province de Guipuscoa, en Espagne; Milan était destiné à l'archiduc Charles, et le reste au jeune prince de Bavière, enfant de huit ans. Le roi d'Espagne, indigné qu'on disposât de son bien avant sa mort, fit un testament en faveur du prince de Bavière, qu'il déclara son seul héritier. Cet enfant mourut. Nouveau traité de partage en 1700, concerté entre le roi de France, le roi d'Angleterre et les états-généraux, par lequel on met l'archiduc à la place du prince de Bavière; on ajoute la Lorraine à la portion du dauphin, et l'on assigne le Milanais au duc de Lorraine.

Charles mé-  
content  
de la cour de  
Vienne.

Le roi d'Espagne ne pouvait souffrir, non plus que les Espagnols, l'idée d'un démembrement de la monarchie. Il offrit alors tous ses états à l'empereur, pour l'archiduc, son second fils, prévoyant que s'il les donnait à l'aîné, toute l'Europe courrait à lui ravir ce grand héritage. La fierté pointilleuse de la cour de Vienne, les épines qu'elle mit dans ses négociations, l'indisposè;

rent contre elle, tandis que le maréchal d'Harcourt, ambassadeur de France à Madrid, commençait à y faire aimer sa nation par une conduite aimable, pleine de sagesse et de dignité. Cependant le triste monarque, aussi faible d'esprit que de corps, déchiré d'inquiétudes et d'irrésolutions, approchait du tombeau sans savoir à qui laisser sa dépouille. Il parut se réconcilier avec l'empereur. Louis XIV menaça, rappela son ambassadeur, et fit marcher des troupes vers les Pyrénées.

Quelques grands d'Espagne, avec le cardinal Portocarréro, persuadèrent à leur maître moribond, que pour éviter le démembrement de la monarchie, il fallait la donner à un petit-fils du roi de France, plus capable de la défendre qu'un prince éloigné, qui trouverait sur sa route une infinité d'obstacles. En vain l'on opposerait la renonciation de Marie-Thérèse: l'objet de cette renonciation était rempli, dès qu'on prenait des mesures pour empêcher la réunion des deux couronnes sur une même tête: l'Espagne serait le

---



---

 1700.

Son testament en faveur du duc d'Anjou



partage des cadets, et ne pourrait passer aux aînés. Ces raisons étaient plausibles. Charles, par délicatesse de conscience, fit consulter des théologiens, et demanda l'avis du pape. Les théologiens pensèrent comme les grands; le pape Innocent XII répondit que les lois d'Espagne et le bien de la chrétienté exigeaient qu'il préférât la maison de France. Il ne balança plus à choisir pour héritier le duc d'Anjou, second fils du dauphin, déclarant qu'au défaut des puînés de France, la succession retournerait à l'archiduc, de manière que l'Empire et l'Espagne ne puissent jamais être réunis. Ces dernières dispositions de Charles II furent si secrètes, qu'après sa mort, l'ambassadeur de Vienne les croyait encore favorables à l'archiduc. Quelle fut sa surprise et celle de l'Europe entière, lorsqu'on vit un prince français hériter de cette monarchie, qui, depuis deux cents ans, était en guerre avec la France!

Louis XIV fut regardé comme l'auteur d'un testament auquel il n'avait eu aucune part, et qu'il n'avait

Louis XIV  
accepte le  
testament.

pas même espéré. On délibéra au conseil s'il fallait l'accepter, ou s'en tenir au dernier traité de partage. Quelques-uns préférèrent le second parti, pour éviter une guerre dangereuse. Le roi accepta le testament. *Quelque parti que je prenne, disait-il, je sais bien que je serai blâmé.* Mais il comptait sur ses forces, et voulait soutenir la gloire de sa maison. D'ailleurs pouvait-on espérer que l'Angleterre et la Hollande soutiendraient ce traité de partage, qui tendait à l'agrandissement de la monarchie? Pouvait-on même se flatter qu'elles n'y opposeraient pas toutes leurs forces? Le duc d'Anjou fut déclaré roi d'Espagne, sous le nom de Philippe V. Le roi lui dit à son départ: *Il n'y a plus de Pyrénées*; belle parole pour exprimer l'union future des deux peuples. D'abord l'Angleterre et la Hollande purent le reconnaître; le duc de Savoie, dont il allait épouser la fille, se montra zélé pour ses intérêts. Ces trois puissances devaient bientôt s'armer contre lui.

Loin de ménager les Anglais dans

1701.   
 Il irrite   
 l'Angleterre   
 en re-   
 connaissant   
 le prince   
 de Galles,

des conjonctures si critiques, Louis les irrita par un trait de générosité qui leur parut un outrage. Jacques II étant mort, il donna au prince de Galles, son fils, le titre de roi d'Angleterre, contre l'avis unanime du conseil, auquel il avait souscrit lui-même. Les larmes de la veuve du mort, appuyées des instances de madame de Maintenon, le firent changer subitement de dessein, et il reconnut Jacques III, le jour même qu'il était convenu de ne le pas faire. Deux femmes l'emportèrent sur les raisons du conseil : c'est que leurs desirs s'accordaient avec le penchant du roi pour les entreprises glorieuses. Il eut beau déclarer son intention de s'en tenir fidèlement au traité de Riswick, qui assurait les droits de Guillaume, les Anglais et les Hollandais ne tardèrent point à s'unir avec l'empereur. Leur premier dessein se bornait à détacher de la couronne d'Espagne les états qu'elle possédait en Italie.

Mort de   
 Guillaume   
 III.

Guillaume, quoique infirme et languissant, imprimait le mouvement à cette ligue. Il mourut au mi-



lieu de ses préparatifs : ennemi dangereux, dont le génie et la politique profonde étaient inépuisables en ressources. Sans être aimé des Anglais, il conserva sa couronne, en respectant la liberté d'un peuple fier et ombrageux ; mais il eut toujours plus de pouvoir dans sa patrie que dans son royaume. On l'appelait le *stathouder des Anglais*, et le *roi des Hollandais*. La princesse Anne, sa belle-sœur, seconde fille de Jacques II, femme du prince de Danemark, lui succéda, et suivit d'abord toutes ses vues, parce qu'elles étaient conformes au vœu de la nation. De toutes parts se formait un orage terrible contre la France.

La reine  
Anne.

Avant que les autres alliés se déclarassent, l'empereur commençait la guerre en Italie. Il avait pour général le prince Eugène de Savoie, né en France du comte de Soisson (1), et d'une nièce du cardinal Mazarin, connu à la cour, dans sa

Commence-  
ment de la  
guerre.

Le prince  
Eugène.

(1) L'héritière du comte de Soissons, tué à la Marée, avait épousé un prince de Carignan. C'est ce qui avait fait passer le nom de Soissons à des princes de la maison de Savoie.

jeunesse, sous le nom d'abbé de Savoie, mais si mal connu alors, que quand il quitta le royaume en 1684, Louis XIV parut le mépriser; et les courtisans parlèrent de lui comme d'une tête dérangée, incapable de tout bien. Jamais prévention ne fut plus injuste ni mieux démentie par les faits. Le prince Eugène, avec des talens supérieurs, ne pouvait manquer de faire repentir un jour ceux qui ne lui avaient pas rendu justice. Agé de trente-sept ans, déjà célèbre par ses victoires sur les Turcs, il commandait trente mille hommes, dont il disposait à son gré.

Catinat et  
Villeroi.

Catinat, adversaire digne de lui, était gêné par des ordres de la cour, qui l'empêchèrent de réussir, en donnant des entraves à son génie. Il fit une campagne malheureuse, recula toujours devant Eugène, et perdit une grande étendue de pays. Le maréchal de Villeroi, favori de Louis XIV, plein de courage et de confiance, mais qui avait le mérite d'un grand seigneur, plutôt que celui d'un grand capitaine, se flatta de réparer ce malheur. On lui donna le

commandement de l'armée, sous le duc de Savoie. Ce prince, avec le titre de généralissime, était presque sans autorité. Les airs dédaigneux du maréchal le disposèrent à une rupture. Cependant il le seconda vaillamment à Chiari, près de l'Oglio, où Villeroi se fit battre par son imprudence, et où Catinat fit une belle retraite, après avoir cherché inutilement la mort.

L'année suivante, au fort de l'hiver, le prince Eugène introduit des troupes dans Cremone par un égoût. Le maréchal de Villeroi dormait tranquillement. On le réveille. Il sort de sa maison, et tombe entre les mains des ennemis. Cremone était prise, si un régiment français qui devait passer en revue, ne s'était mis de grand matin sous les armes. Sa résistance donna au reste de la garnison le temps de se reconnaître. Elle chassa les ennemis après un combat opiniâtre.

1702.  
Surprise de  
Cremone.

On envoie le duc de Vendôme remplacer le général prisonnier. Cet arrière-petit fils de Henri IV avait passé par tous les grades militaires.

Vendôme en  
Italie.



Les défauts qu'on lui reproche, une prodigalité sans mesure, beaucoup de négligence et de mollesse, peu de soin d'entretenir la discipline, étaient effacés par de grands talens; les soldats l'adoraient, et dans les jours d'action, son génie, excité par le péril, faisait des miracles. Le prince Eugène pouvait seul lui tenir tête. Ils livrèrent la bataille de Luzara, où se trouva le jeune roi d'Espagne. Les Français eurent l'avantage; les Impériaux se l'attribuèrent également. Bientôt après, Victor-Amédée trahit la France. Beau-père du roi d'Espagne et duc de Bourgogne, il abandonna ses gendres pour profiter des offres avantageuses de l'empereur. Si la politique peut approuver cette démarche, elle compte pour bien peu de chose les loix du sang et de la droiture. Le roi de Portugal se joignit de même aux alliés.

Bataille de  
Luzara.

Défection  
de Victor-  
Amédée.

Marlborough déjà  
vainqueur.

La guerre se faisait dans les Pays-Bas, moins heureusement encore qu'en Italie. Le fameux duc de Marlborough, ce même Churchill qui avait trahi Jacques II, commandait les troupes d'Angleterre et de Hollande,

Ses talens sublimes, soit pour le commandement, soit pour les négociations, le rendaient d'autant plus à craindre, que la reine Anne, le parlement anglais, et les états-généraux entraient dans toutes ses vues. Il eut l'avantage de la campagne sur le duc de Bourgogne, le plus respectable des princes par ses vertus; et sur le maréchal de Boufflers, digne de le diriger dans la carrière des armes.

Mais Villars, qui n'était alors que lieutenant-général, et qui devait un jour sauver l'état, gagna en Allemagne la bataille de Fridlingen, après laquelle il reçut le bâton de maréchal, que le suffrage de l'armée lui donna d'avance. Réuni ensuite à l'électeur de Bavière, allié du roi, il le força, en quelque manière, à combattre dans les plaines de Hochstet, près de Donavert, et remporta une seconde victoire. Le maréchal de Tallard fut aussi vainqueur auprès de Spire. On pouvait aller jusqu'à Vienne. L'empereur tremblait pour sa capitale. Malheureusement le caractère fier et impé-

Succès de  
Villars  
en Allema-  
gne.

---

1703.

Il est  
rappelé.

tueux de Villars déplut tellement à l'électeur de Bavière, que ce prince le fit rappeler.

Révolte des  
Cévennes.

Le maréchal fut employé dans les Cévennes, où les montagnards huguenots, dans un délire de fanatisme, excités par leurs prophètes et leurs prophétesses, avaient levé l'étendard de la révolte. *Point d'impôts, et liberté de conscience*: c'était leur cri de guerre, très-propre à enflammer la fureur d'une populace fanatique. Les ennemis ne manquèrent pas de leur envoyer des munitions et des officiers. Villars, qui eût servi si utilement en Allemagne, négocia avec un chef de ces furieux; mais le feu de la révolte ne fut pas éteint, et deux maréchaux de France, Montrevel et Berwick, eurent encore à combattre les *Camisars*: on nommait ainsi les rebelles.

1704.

Bataille  
de Hochstet,  
fatale pour  
la France.

C'en était fait de l'empereur, si Marlborough n'avait couru le secourir, et n'avait joint le prince Eugène, déjà revenu d'Italie. Ces deux généraux rencontrèrent l'armée française et bayaroise dans ces mêmes



plaines de Hochstet, où elle avait vaincu l'année précédente. On pouvait éviter la bataille; les ennemis se seraient dissipés faute de fourrages. La supériorité du nombre, et l'espérance d'une seconde victoire, déterminèrent au parti le plus dangereux. Les maréchaux de Tallard et de Marsin, joints à l'électeur de Bavière, furent entièrement défaits. Un corps de douze mille hommes, des meilleures troupes de France, enfermé dans le village de Bleinheim, fut réduit à se rendre sans combat. Si les généraux n'avaient pas commis de grandes fautes; si Tallard, dont la vue était extrêmement faible, ne s'était pas jeté au milieu d'un escadron ennemi, où il resta prisonnier, cette armée, jusqu'alors victorieuse, aurait eu sans doute plus de succès ou moins de malheur. A peine de soixante mille hommes en rassembla-t-on vingt mille. Villars ayant appris dans les Cévennes les dispositions faites par les généraux, avait prédit qu'ils seraient battus. C'était un motif de plus pour le faire regretter: il est

des circonstances où la destinée des peuples dépend d'une seule tête.

Suites de  
cette  
bataille.

Le gouver-  
nement  
dégénérait.

Cette bataille de Hochstet, ou de Bleinheim, comme l'appellent les Anglais, fit perdre environ cent lieues de pays. D'une part les vainqueurs inondèrent la Bavière, et de l'autre ils pénétrèrent jusque dans l'Alsace. La France était consternée; le souvenir des anciennes prospérités rendait plus vif le sentiment de ce désastre. Chamillart, qui n'avait guère que le mérite d'honnête homme, devenu, par le crédit de madame de Maintenon, ministre de la guerre et des finances, aurait eu besoin du génie de Colbert et de Louvois pour soutenir l'honneur de la nation. Depuis la mort de ces deux ministres, les ressorts du gouvernement s'étaient relâchés peu-à-peu, les finances manquaient, la discipline languissait, les régimens se donnaient à la faveur, à la jeunesse; les croix de S. Louis se vendaient dans les bureaux: tout présageait la décadence. Un premier revers en attira bientôt de plus funestes.

Les Anglais firent un armement formidable contre l'Espagne, qu'ils voulaient conquérir à l'archiduc. Le mauvais état de ce royaume, les anciens vices du gouvernement, les brouilleries de la cour entre les Français même qu'on y avait envoyés, les semences de révoltes répandues dans quelques provinces; tout devait faire craindre le succès de leur entreprise. Ils avaient déjà forcé, en 1702, le port de Vigo, et détruit une forte escadre de Louis XIV. Ils s'emparèrent, en 1704, de Gibraltar, regardé comme imprenable, et s'ouvrirent ainsi la communication des deux mers. Les efforts qu'on tenta pour reprendre cette place, ne servirent qu'à ruiner la marine française. En peu de temps, les provinces de Valence, de Catalogne et d'Aragon, remplies de séditieux, passèrent sous le joug des ennemis. Barcelone fut prise comme Gibraltar, autant par un coup de fortune que par la force des armes. Les ennemis avaient engagé le Portugal dans leur alliance; c'était encore pour eux un grand avantage.

Les Anglais  
en  
Espagne.



Succès en  
Italie.

---

1706.

Bataille de  
Ramillies.

De brillans succès en Italie consolèrent de ces pertes. Vendôme repoussa le prince Eugène à Cassano, et gagna en son absence la bataille de Cassinato. Il le fit reculer jusqu'au-delà de l'Adige. Victor Amédée, pour prix de sa défection, était presque entièrement dépouillé. On allait prendre sa capitale, lorsque la journée de Ramillies, en Flandre, changea la face des affaires. Le maréchal de Villeroi, sorti de sa prison, toujours sûr de l'amitié de Louis XIV, et trop confiant pour ne pas faire des fautes, commandait une armée de quatre-vingt mille hommes. Marlborough lui présente la bataille. Il l'accepte, contre l'avis des officiers généraux, s'obstine à suivre un mauvais plan, dont on lui montre le danger. En moins d'une demi-heure, cette grande armée est mise en déroute. Toute la Flandre espagnole subit la loi du vainqueur. Rien ne prouve mieux la grandeur d'ame du roi, que la manière dont il reçut son général. Point d'humeur, point de reproches. *Monsieur le maréchal,* lui dit-il, *on n'est pas heureux à notre*

âge. Mais, sans doute, on eût été plus heureux sous un chef habile.

Alors le duc de Vendôme est rappelé d'Italie, comme un général digne d'être opposé à Marlborough. Avant son départ, il laisse avancer le prince Eugène, qui, ayant reçu des renforts, venait au secours de Turin. Cette place était assiégée par le duc de la Feuillade, gendre du ministre, seigneur distingué par son esprit, son courage, sa magnificence, mais plein de cette vivacité légère qu'on reproche souvent aux Français, et dont le principal inconvénient est de ne pas assez réfléchir sur les grandes entreprises. Malgré les préparatifs immenses de Chamillart, pour le succès de l'expédition, le siège de Turin allait fort lentement, parce que la Feuillade s'y prenait mal. Il avait dédaigné les offres du maréchal de Vauban, qui, en bon citoyen, s'était offert à servir sous lui comme volontaire. Négliger par présomption un pareil secours, c'est se rendre, aux yeux du public, responsable des événemens.

Le roi envoya le duc d'Orléans,

Siège de  
Turin.

Le duc d'Orléans se joint à la Feuillade.

Désastres de l'armée française devant Turin.

son neveu, remplacer Vendôme en Italie. Ce prince n'ayant pu arrêter Eugène, se joint au duc de la Feuillade devant Turin. Il propose de marcher à l'ennemi, plutôt que de se laisser attaquer dans des lignes trop difficiles à défendre. Le conseil de guerre convient que c'est le parti le plus prudent, comme le plus honorable. Malheureusement la cour avait décidé le contraire. Le maréchal de Marsin montre un ordre secret qui empêche de passer outre.

Bientôt le prince Eugène et le duc de Savoie forcent les retranchemens. Soixante mille Français sont dispersés ; cent quarante pièces de canon, les provisions, le bagage, la caisse militaire, tout reste au pouvoir de l'ennemi. Il s'empare ensuite du Milanais, du Piémont, du Mantouan, et du royaume de Naples. On a cru, on a écrit que la Feuillade avait promis à la duchesse de Bourgogne, fille de Victor Amédée, de ne pas prendre Turin. Ce conte hasardé peut être mis au nombre de tant de bruits populaires, que la malignité ou la crédulité des hommes reçoit



d'abord sans examen, et qui se dissipent insensiblement comme les autres erreurs.

En Espagne, Philippe V était vivement pressé par l'archiduc, ou plutôt par les Anglais, ennemis de la maison de France. Il voulut reprendre Barcelone. Le maréchal de Tessé, commandant sous lui, ne réussit pas mieux qu'au siège de Gibraltar. Le comte de Toulouse, qui bloquait le port, s'étant retiré devant une escadre trop supérieure, on leva le siège avec la plus grande précipitation. Philippe fut contraint de sortir d'Espagne, et de faire le tour des Pyrénées, pour y rentrer par Pampelune. Ruvigny, Français, devenu lord Galway, fit proclamer l'archiduc dans Madrid même; mais la fidélité des Castellans fut inébranlable. Plus on s'obstinait à leur donner un roi malgré eux, plus ils s'efforcèrent de soutenir celui qu'ils avaient souhaité. La résolution de ce prince, de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang, plutôt que d'abandonner sa couronne; le courage, les talens et les graces de la jeune

Affaires  
d'Espagne.

Fidélité des  
Castillans.

1707.  
Bataille  
d'Almanza.

reine, Marie-Louise de Savoie, dirigée par la princesse des Ursins, enflammèrent le zèle national. Louis XIV, quoique vaincu, envoya de nouveaux secours. Le maréchal de Berwick rétablit les affaires du roi d'Espagne, en gagnant la bataille d'Almanza, sur la frontière de Valence. Le duc d'Orléans arrivait pour commander l'armée française. Il prit Lérida, dont le grand Condé avait autrefois levé le siège.

Siège de  
Toulon.

Jusqu'alors la France, affaiblie par tant de revers, n'était pas encore entamée. Le prince Eugène et le duc de Savoie y pénétrèrent enfin. Toulon fut assiégé. La perte de cette importante place aurait entraîné celle de Marseille. Il était à craindre que le Dauphiné et la Provence ne tombassent au pouvoir des ennemis. Les maladies, la rareté des vivres, les efforts du maréchal de Tessé, les réduisirent à lever le siège. La Provence fut toujours l'écueil des Autrichiens, comme l'Italie celui des Français.

1708.  
Efforts du  
roi dans ses  
revers.

Au milieu de ses malheurs, Louis conservait cette élévation de caract-

rière qui l'avait porté aux plus grandes choses. Attaqué de toutes parts, il fit encore, en faveur du fils de Jacques II, ce qu'il avait fait pour le père : il entreprit de le remettre sur le trône. Le chevalier de Forbin devait le conduire en Écosse ; un parti considérable l'y attendait pour se déclarer. Les Anglais prévirent ce soulèvement, et l'entreprise n'eut aucun succès. Forbin sauva la flotte, quoique les ennemis couvrissent la mer de leurs vaisseaux. Mais on essuya de nouveaux désastres sur terre.

Le duc de Bourgogne était dans les Pays-Bas, à la tête d'environ cent mille hommes, et Vendôme commandait sous lui. On les regardait comme la dernière ressource de l'état. En agissant de concert avec des forces supérieures, ils pouvaient effacer la honte des précédentes défaites. La mésintelligence qui régnait entre eux, fut aussi funeste que l'union entre Marlborough et le prince Eugène. Vendôme ne plaisait point au conseil du duc de Bourgogne. On se contrariait au

Le duc de Bourgogne et Vendôme dans les Pays-Bas.



lieu de s'entendre ; on fit des fautes dont les ennemis profitèrent. Ils surprirent les Français à Oudenarde, ils les mirent en déroute ; ils osèrent ensuite assiéger Lille, et, malgré la belle défense du maréchal de Boufflers, furent maîtres de la place après quatre mois de siège.

On prend  
Lille.

Reproche  
fait à  
Vendôme.

On rapporte qu'un courtisan du duc de Bourgogne dit un jour à Vendôme : *Voilà ce que c'est que de n'aller jamais à la messe ; aussi vous voyez quelles sont nos disgraces, et que ce général répondit : Croyez-vous que Marlborough y aille plus souvent que moi ?* Vendôme aurait dû sans doute imiter la religion du prince ; mais ceux qui cherchent dans la conduite des hommes une cause naturelle des évènements, jugent bien que la division des chefs suffisait pour produire ces disgraces. En adorant la Providence, il faut raisonner sur le rapport des causes secondes avec leurs effets. L'homme le plus religieux doit-il s'attendre à réussir par miracle, quand il prend des mesures propres à le faire échouer ?

Déjà le royaume était ouvert aux ennemis. Un parti ennemi, commandé par un officier français, s'avança jusqu'auprès de Versailles, et enleva le marquis de Beringhen, qu'il crut être le dauphin. On manquait d'argent pour payer les troupes, au lieu que le parlement d'Angleterre avait accordé à la reine plus de sept millions sterling. Le peuple se voyait en proie à l'avidité des traitans. Quelques négocians hardis apportèrent du Pérou trente millions, dont ils prêtèrent la moitié au roi. Ce fut une ressource précieuse; mais l'hiver de 1709 ayant ruiné toute espérance de récolte, la misère et la désolation furent si grandes, que le roi envoya en Hollande le marquis de Torci, son ministre, demander la paix.

Les ennemis, enflés de leurs avantages, montrèrent plus de hauteur que Louis n'en avait eu à leur égard dans le cours de ses prospérités. Ils exigeaient non-seulement la cession de l'Alsace et de plusieurs villes de Flandre, mais encore que Louis XIV se joignît à eux pour détrôner Phi-

III.

1709.

Le roi  
demande la  
paix.Odienses  
propositions  
des  
ennemis.

lippe V, son petit-fils. L'humanité devait frémir à cette proposition. *Puisqu'il faut faire la guerre,* dit le roi, *j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à mes enfans.* La nation, qui murmurait d'un fardeau presque intolérable, fut indignée comme lui de l'abaissement où il se trouvait réduit par l'infortune. Elle redoubla ses efforts pour le seconder.

Bataille de  
Malplaquet.

Tournai était pris, et Mons menacé d'un siège. Villars passe en Flandre, à la tête d'environ quatre-vingt mille hommes. Boufflers, plein de ce zèle patriotique dont les exemples sont si rares et si glorieux, avait demandé, quoique son ancien, à servir sous lui. Eugène et Marlborough leur livrent bataille près du village de Malplaquet. Depuis long-temps nulle journée n'avait été plus meurtrière. Les Hollandais sont taillés en pièces; mais Marlborough enfonce le centre de l'armée; Villars reçoit une blessure, et la bataille est perdue. On compte près de trente mille morts ou blessés, parmi lesquels huit à neuf mille Français seulement. Nos soldats



avaient manqué de pain un jour entier ; ils venaient d'en recevoir quand l'action commença, et ils en jetèrent une partie pour courir se battre. Leur courage fut admiré : la retraite que fit le maréchal de Boufflers ne le fut pas moins. Cependant les ennemis, malgré leur perte, assiégèrent Mons et le prirent ; tant le nom seul de bataille gagnée influe sur les succès d'une campagne. Tout dépend quelquefois de l'opinion.

On avait beaucoup à craindre du côté de la Bourgogne. Le duc de Savoie, qui avait pris Anneci, devait s'avancer, ainsi que les Impériaux : leur jonction eût été funeste. Mais le comte du Bourg (depuis maréchal) déconcerta leurs projets en battant à Rumersheim le comte de Merci.

Projet  
des ennemis  
manqué.

L'épuisement de l'état et la misère des peuples augmentèrent de plus en plus, et ce fut pour Louis XIV une cruelle nécessité de s'humilier de nouveau devant les vainqueurs. Il demanda la paix avec une sorte de soumission, offrant de reconnaître l'archiduc pour roi d'Espa-

---



---

1710.

Le roi  
s'humilie  
encore de-  
vant les  
vainqueurs.

gne, et même de donner de l'argent pour détrôner son petit-fils. Pendant qu'on négociait, les ennemis s'emparèrent de Douai, de Béthune, d'Aire, de Saint-Venant. Leur inhumanité croissait avec leur fortune. Ils voulaient absolument que Louis, même seul, chassât d'Espagne Philippe V. L'empereur Joseph, fils de Léopold, avait déjà forcé le pape Clément XI à reconnaître l'archiduc son frère, malgré le penchant du pontife pour la maison de France. La bataille de Saragosse, gagnée par Stahremberg, général autrichien, semblait fixer la couronne d'Espagne sur la tête de ce prince. Philippe fuyait loin de Madrid; il se retira à Valladolid; le peu de troupes françaises qui lui restait, fut rappelé pour les besoins de la France.

Vendôme  
sauve l'Espa-  
gne.

Alors il demanda à Louis XIV un seul homme, le duc de Vendôme, qui n'était plus employé. La présence de ce général produit une révolution. On s'empresse à fournir de l'argent; on accourt se ranger sous ses drapeaux; il reconduit le

roi dans la capitale; les vainqueurs reculent devant lui : il les poursuit rapidement; il fait prisonniers cinq à six mille Anglais dans Brihuéga; le lendemain il remporte sur Stahremberg une victoire complète à Villaviciosa. Cette journée fut aussi glorieuse que décisive pour Philippe, qui combattit à la tête de l'aile droite. Selon l'auteur du Siècle de Louis XIV, « on assure qu'après la bataille, Philippe n'ayant point de lit, le duc de Vendôme lui dit : *« Je vais vous donner le plus beau lit sur lequel jamais roi ait couché ; »* et il fit faire un matelas des étendards et des drapeaux pris sur les ennemis. » J'ai cherché inutilement la source de cette anecdote. La prise de Gironne, en janvier 1711, par le duc de Noailles, releva encore les espérances des deux couronnes.

Bataille de Villaviciosa.

De petites intrigues de cour servirent plus que ces grands évènements à la conclusion de la paix. La duchesse de Marlborough avait gouverné la reine Anne avec empire, et n'avait pas peu contribué à rendre le duc maître du gouverne-

Révolution dans le ministère d'Angleterre.



Négocia-  
tions avec les  
Anglais.

ment. Trop de hauteur et de caprice la rendit insupportable. La reine changea de favorite, et bientôt après de ministre. Marlborough perdit son crédit. Il s'obstinait à continuer une guerre avantageuse à sa fortune ; mais on cessa de suivre ses vues : on s'aperçut que l'intérêt de la nation n'était pas de s'épuiser en faveur d'une puissance étrangère. La mort de l'empereur Joseph dissipa toute incertitude. L'archiduc son frère (Charles VI), était son successeur. Vouloir encore lui procurer la couronne d'Espagne, ç'eût été vouloir rétablir la maison d'Autriche dans son ancienne puissance. La haine contre Louis XIV était assez satisfaite. Pourquoi ne pas soulager les peuples, accablés de tant de fléaux ? Ces considérations déterminèrent le conseil de Londres. On signa des préliminaires de paix ; la Hollande, craignant d'être abandonnée par l'Angleterre, consentit à une nouvelle négociation, qui s'ouvrit à Utrecht au commencement de l'année 1712.

Cependant le prince Eugène fai-

sait en Flandre de nouveaux progrès. Il assiégea Landrecie. Les malheurs domestiques du roi mettaient le comble à la désolation de ses peuples. Le dauphin, Monseigneur, était mort depuis quelques mois; prince doux et sage, qui promettait un gouvernement pacifique. Le duc de Bourgogne, son fils aîné, l'élève de Fénelon, prêt à exercer sur le trône toutes les vertus, et à gouverner les hommes en philosophe chrétien, mourut aussi, âgé de trente ans. De deux fils qu'il laissa, l'un le suivit de près dans le tombeau; le second, duc d'Anjou (Louis XV), se trouva en danger de mort. Louis XIV n'avait été le plus heureux des rois, que pour devenir en quelque sorte le plus malheureux des hommes.

1712.

Malheurs  
domestiques  
de  
Louis XIV.

Comme le droit de succession à la couronne pouvait bientôt passer au roi d'Espagne, la cour de Londres exigea, comme un point essentiel pour la paix, qu'il fit une renonciation solennelle en faveur du duc de Berri, son frère cadet. On lui offrait pour alternative de céder l'Espagne

Suspendio u  
d'armes avec  
l'An-  
gleterre.

au duc de Savoie, dont il aurait les états, avec le Mantouan et le royaume des deux Siciles. Il préféra la renonciation proposée. Alors la suspension d'armes fut conclue, et Dunkerque fut remis aux Anglais pour sûreté des engagemens.

Sa fermeté.

De grandes inquiétudes restaient encore. Landrecie ne pouvait soutenir un long siège : on délibéra si le roi ne s'éloignerait point de la capitale. Toujours ferme dans l'adversité, il dit qu'en cas d'un nouveau malheur, il convoquerait toute la noblesse de son royaume, qu'il la conduirait à l'ennemi, malgré son âge de soixante-quatorze ans, et qu'il périrait à la tête.

Villars  
sauve  
la France.

Le maréchal de Villars tira Louis et la France de cet extrême péril. Les lignes du prince Eugène s'étendaient fort loin. On assure qu'un curé et un magistrat de Douai le remarquèrent les premiers, et que leur observation servit de base au plan du général : tant il importe dans tous les genres, de recevoir des lumières, de quelque part qu'elles viennent. Villars feint de vouloir at-



taquer Eugène dans son camp de Landrecie, lui donne le change, et va forcer les retranchemens du duc d'Albemarle, à Dénain. La victoire est décidée lorsqu'Eugène arrive. On le repousse; on assiége Marchienne, le dépôt de ses magasins. Cette ville est prise au bout de trois jours, Landrecie délivré, Douai, le Quesnoi, Bouchain enlevés à l'ennemi, quarante bataillons faits prisonniers dans le cours de la campagne. Il fallait préconiser Villars, comme le sauveur de la France; mais l'envie se déchaîna toujours contre lui, parce qu'il la provoquait par une fierté trop voisine de l'orgueil. En prenant un jour congé du roi, il lui avait dit publiquement: *Sire je vais combattre les ennemis de votre Majesté, et je vous laisse au milieu des miens.* Un mérite supérieur ne peut manquer de se rendre justice à soi-même: rarement il l'obtient des autres, lorsqu'il semble écraser avec dédain leur amour-propre.

Son caractère  
l'expose à  
l'envie.

La paix, si désirée et si nécessaire, fut le fruit des succès du maréchal. Les Hollandais, d'autant plus humiliés,

1513.  
Traité d'Utrecht.

liés, qu'ils avaient poussé jusqu'à des excès inouis leurs prétentions et leur arrogance, demandèrent instamment qu'on renouât les négociations. On signa enfin le traité d'Utrecht. Philippe V renonça à ses droits sur la couronne de France, comme nous avons vu que l'Angleterre l'avait exigé après la mort du second dauphin. Le duc de Savoie eut la Sicile, avec le titre de roi; on laissa la Flandre Espagnole à l'empereur; on en livra plusieurs villes aux Hollandais pour leur servir de barrière, mais sans qu'ils en eussent le domaine; l'Angleterre garda Gibraltar et l'île de Minorque, conquise en 1708; on lui céda Terre-Neuve, l'Acadie, et la baie d'Hudson, en Amérique: le roi fut obligé à démolir et à combler le port de Dunkerque, qui lui avait coûté des sommes immenses; il abandonna une partie de ses anciennes conquêtes dans les Pays Bas; Lille, Aire, Béthune et Saint-Venant lui furent rendus.

L'empereur  
continue  
la guerre.

Charles VI ne voulut point entrer dans cette négociation, et eut lieu de s'en repentir. Villars passa vers le

Rhin, reprit Landau, dont les ennemis s'étaient emparés, força leurs lignes dans le Brisgau, se rendit maître de Fribourg. Ces exploits produisirent le même avantage que la victoire de Dénain. La cour de Vienne se hâta de faire la paix. Le maréchal en régla les conditions à Radstadt avec le prince Eugène (1). De tout ce que la France avait offert, Strasbourg, l'Alsace, etc., l'empereur n'eut rien, pour avoir voulu trop avoir. Il fut obligé de rétablir les électeurs de Bavière et de Cologne, dépouillés de leurs états. Les Pays-Bas, le Milanais, le royaume de Naples, lui restèrent, démembrements de la monarchie d'Espagne.

Telle fut la fin de cette guerre malheureuse, qui avait réduit Louis XIV aux dernières extrémités, qui semblait devoir lui enlever plusieurs provinces, et dépouiller son petit-fils de la succession pour laquelle

1714.

Traité  
de Radstadt.Résultat de  
cette guerre.

---

(1) Dans un des premiers entretiens que le maréchal eut avec le prince Eugène, il lui dit : *Monsieur, nous ne sommes point ennemis ; vos ennemis sont à Vienne, et les miens à Versailles.*

(Voltaire.)



La Catalo-  
gne  
réduite à la  
soumission.

on avait embrasé l'Europe. La France perdit seulement quelques-unes de ses conquêtes; Philippe V demeura paisible possesseur de l'Espagne et des plus riches contrées de l'Amérique. Les Catalans refusèrent d'abord l'obéissance à leur roi, poussèrent la révolte jusqu'à des excès inouis; mais le maréchal de Berwick les domta. Barcelone se rendit à discrétion, après soixante-un jours de tranchée ouverte. Cette furieuse résistance fut en partie l'ouvrage du fanatisme. Les ecclésiastiques et les religieux échauffaient le peuple par leur exemple, autant que par leurs discours. On prétend qu'il en mourut plus de cinq cents les armes à la main.

Edit en  
faveur des  
princes  
légitimés,

L'amour paternel inspira au roi de déclarer héritiers de sa couronne, au défaut des princes du sang, le duc du Maine et le comte de Toulouse, ses fils naturels légitimés. Leur état devait être égal en tout à celui des princes du sang. L'édit fait en cette occasion fut enregistré sans obstacle. Louis XV l'a révoqué depuis, en laissant toutefois aux en-

sans légitimés les honneurs dont ils jouissaient. La mort du roi devait être suivie d'une minorité. Il établit, par son testament, un conseil de régence, dont le duc d'Orléans devait être seulement le chef. On assure qu'il dit : *Je l'ai fait parce qu'ils l'ont voulu ; car , du reste , il en sera de ce testament comme de celui de mon père ; quand j'aurai les yeux fermés on n'y aura aucun égard.* En effet, le titre de régent fut déferé, sans restriction, au duc d'Orléans.

Testament  
du roi.

Louis XIV mourant soutint la fermeté de son caractère. Les sentiments de religion dont il était pénétré lui donnaient une nouvelle force. « Pourquoi pleurez-vous ? » dit-il à ses domestiques ; « n'est-il pas temps que je finisse ? Vous avez dû depuis long-temps vous préparer à me perdre. M'avez-vous cru immortel ? » Il se fit apporter le dauphin, son arrière petit-fils, et le tenant entre ses bras, il lui adressa ces paroles mémorables : « Mon enfant, vous allez être bientôt roi d'un grand royaume. Ce que je vous

1715.

Mort du roi.

« recommande plus fortement est  
 « de n'oublier jamais les obligations  
 « que vous avez à Dieu. Souvenez-  
 « vous que vous lui devez tout ce  
 « que vous êtes. Tâchez de conserver  
 « la paix avec vos voisins. J'ai trop  
 « aimé la guerre; ne m'imites pas  
 « en cela, non plus que dans les trop  
 « grandes dépenses que j'ai faites.  
 « Prenez conseil en toutes choses, et  
 « cherchez à connaître le meilleur,  
 « pour le suivre toujours. Soulagez  
 « vos peuples le plus tôt que vous  
 « pourrez, et faites ce que j'ai eu le  
 « malheur de ne pouvoir faire moi-  
 « même.» Il expira le premier sep-  
 « tembre 1715, âgé de soixante-dix-  
 « sept ans; il en avait régné soixante-  
 « douze.

Particulari-  
 tés sur  
 Louis XIV.

Ne justifions point la mémoire de Louis XIV sur les reproches qu'il se fit à lui-même, dans les leçons qu'il laissa au jeune roi, son successeur. Trop de passion pour la guerre, trop de penchant au despotisme, trop de hauteur à l'égard de



ses voisins, trop de goût pour les dépenses fastueuses et superflues; une certaine vanité dans la conduite, entretenue par les louanges excessives des flatteurs: sans ces défauts, dont une meilleure éducation l'aurait peut-être garanti, quels services n'eût-il pas rendus au genre humain, puisqu'ils ne l'empêchèrent pas de faire tant de choses également utiles et admirables? Les poètes, les orateurs de son temps l'ont, en quelque sorte, déifié. En rabattant de leurs éloges tout ce qu'une rigide philosophie peut trouver digne de blâme, on verra encore dans Louis XIV le grand homme et le grand roi.

Sa vie privée fut un modèle de Sa vie privée.  
 décence. Il eut les faiblesses d'une infinité de héros séduits par les charmes du plaisir; mais il honora toujours la reine; et quand il apprit sa mort, en 1684: *Voilà, dit-il, le premier chagrin qu'elle m'ait jamais donné.* Il tempérait, par une politesse aimable, la majesté de sa personne, attentif aux bienséances, et connaissant mieux qu'aucun autre

prince l'art de captiver les cœurs par un mot placé à propos. La duchesse de Bourgogne, encore très-jeune, plaisantant un jour à souper sur la laideur d'un officier qui était présent: *Je le trouve, madame,* lui dit le roi, *un des plus beaux hommes de mon royaume, car c'est un des plus braves.*

Education  
de  
ses enfans.

Son éducation avait été fort négligée, et c'est un des reproches qu'on peut faire à Mazarin. Il en sentit mieux l'importance de veiller à celle de ses enfans. Des hommes vraiment illustres par leurs vertus, par leurs talens et leur doctrine, un Montausier, un Beauvillier, un Bossuet, un Huet, un Fénelon, furent chargés de ce précieux dépôt. Jamais choix ne mérita plus d'être applaudi. Il arrivera peut-être un jour que les princes, élevés avec moins de faste et de mollesse, accoutumés à voir les hommes, plutôt qu'à être encensés par les courtisans, exercés au travail qu'impose la souveraineté plus que tous les autres états de la vie, feront, dès l'enfance, le pénible apprentissage de

leurs devoirs. Il était presque impossible qu'un Henri IV sortît de la cour voluptueuse de Louis XIV. Cependant le duc de Bourgogne mérita d'être cité pour modèle à tous les princes, tant les leçons de la sagesse peuvent triompher des attraits du vice!

Madame de Maintenon, femme d'esprit et de mérite, dégoûta Louis XIV de la galanterie, et sut tellement se rendre maîtresse de son cœur, qu'il l'épousa secrètement en 1686. La dévotion qu'elle lui avait inspirée servit à sa fortune; mais son désintéressement, soit pour elle-même, soit pour sa famille, ne se démentit point, dans une place où elle pouvait disposer de tout. Le roi lui donna très-peu, parce qu'elle ne voulut pas davantage. L'ennui, qui la dévorait, doit apprendre à connaître les chimères de l'ambition. *Ne voyez-vous pas, écrivait-elle à une amie, que je meurs de tristesse, dans une fortune qu'on aurait eu peine à imaginer?*

Madame de  
Maintenon.

Elle eut beaucoup de part à la Etablissemens utiles.



fondation de Saint-Cyr, pour l'éducation de deux cent cinquante filles nobles. Cet établissement et celui des Invalides, où quatre mille soldats sont récompensés de leurs services et consolés de leurs blessures, font plus d'honneur à Louis XIV que ce magnifique château de Versailles, où il dépensa tant de millions. L'utilité publique met le prix aux choses. Tout se perfectionna en France.

Commerce,  
Agriculture.

On vit naître les plus belles manufactures. Le commerce, qui enrichit les états, devint un des principaux objets de la politique. L'agriculture, plus essentielle encore, fut moins protégée; et c'est à quoi l'administration de Sully, selon quelques écrivains, est préférable à celle de Colbert; mais ce dernier, avec d'excellens principes, se vit souvent dans l'impossibilité de les suivre.

Finances  
dérangées.

Si Louis XIV laissa deux milliards six cent millions de dettes (à vingt-huit livres le marc), au lieu que Henri IV laissa un trésor dans l'épargne; s'il fut obligé d'avoir recours aux traitans, que Henri IV avait heureusement écartés, c'était une suite

presque inévitable des prodigieuses dépenses de la cour, ainsi que des malheurs de la guerre. La capitation établie en 1695, le dixième, imposé en 1710, plusieurs taxes onéreuses, l'altération des monnaies (1), l'invention d'une multitude d'expédients bizarres pour amasser de l'argent (tel que celui de vendre la noblesse deux mille écus, en 1696) ; tout cela répandit dans le royaume, sur la fin de ce règne, un mécontentement universel. Plus d'économie aurait épargné bien des maux à la nation, et au roi le chagrin terrible de perdre l'affection de ses sujets.

Les matières d'administration politique excitent trop la curiosité, pour que je supprime tout détail. Les riches manufactures en tout genre, multipliées par Colbert, sont regardées comme une des plus grandes sources de richesses. Cependant Sully n'aimait point les manufactu-

Commerces  
de luxe,  
nuisible à l'a-  
griculture.

(1) Colbert avait trouvé la valeur numéraire du marc d'argent à 26 francs, et ne l'avait poussée qu'à 27 et à 28. Dans les dernières années de ce règne, le marc fut à 40 francs. Toucher aux monnaies, a toujours été une ressource ruineuse.

res de soie ; on l'en avait souvent blâmé. « Mais ceux qui savent, « dit M. Thomas, que le luxe des « soies a parmi nous fait tomber les « laines ; que l'avisement des lai- « nes a porté sur le nombre des trou- « peaux ; que la diminution des « troupeaux a altéré une des sources « de la fécondité : ceux qui savent « que l'agriculture, en France, ne « rend aujourd'hui qu'un sixième « de ce qu'elle rendait alors, et que, « pour gagner quelques millions à « fabriquer et à vendre de belles « étoffes, nous avons perdu des mil- « liards sur le produit de nos terres : « ceux enfin qui ont calculé que « deux millions de cultivateurs peu- « vent faire naître un milliard de pro- « ductions, au lieu que trois millions « d'artistes ne produiront à l'état que « sept cent millions en marchandises « de main - d'œuvre ; ceux-là sans « doute ne seront pas si prompts à « condamner un grand homme. » (*Notes de l'Eloge de Sully.*) Il est très-difficile de fixer le point où la politique doit s'arrêter par rapport au commerce de luxe ; mais il est



certain que les productions de la terre, faisant la véritable richesse d'un pays fertile, tout ce qui intéresse l'agriculture mérite sur-tout l'attention du gouvernement.

Colbert réduisit l'intérêt de l'argent au denier vingt; Sully l'avait réduit du denier dix ou douze au denier seize, et Richelieu, du denier seize au dix-huit. Le nombre des offices s'était si prodigieusement augmenté, que l'on en compta quarante-cinq mille sept cent quatre-vingt-trois en 1664. Colbert diminua cet abus, également nuisible au prince et au peuple. Sully avait commencé la réforme. Une de ses maximes était que la *multiplicité effrénée des offices est la marque assurée de la décadence prochaine d'un état*. Depuis Colbert, on n'a pas laissé de les rendre plus nombreux qu'auparavant.

Intérêt de l'argent ;  
multiplication des offices ;  
finances.

Sous ce ministre, les revenus ordinaires de la couronne ne montaient qu'à cent dix-sept millions, à 27 ou 28 livres le marc d'argent. Pendant la guerre de 1672, il fut obligé de faire pour quatre cent

Dépenses de ce règne.

millions d'affaires extraordinaires en six années. C'est une preuve de ce que dit M. de Voltaire avec trop de raison : *La guerre, au bout de quelques années, rend le vainqueur presque aussi malheureux que le vaincu.* Selon cet historien, Louis XIV, dans son règne, dépensa dix-huit milliards : en 1709, il fut obligé de remettre aux peuples neuf millions de tailles, les vivres de l'armée coûtèrent quarante-cinq millions, et le roi n'en tira pas quarante-neuf de son revenu ordinaire. Aussi l'état se trouvait-il ruiné à sa mort.

Principe de  
gouverne-  
ment.

Un de ses principes de gouvernement était, qu'après avoir examiné les affaires, il faut prendre soi-même un parti, et le suivre avec fermeté. On lit dans un écrit de sa main :  
« Les fautes que j'ai faites, et qui  
« m'ont donné des peines infinies,  
« ont été par complaisance, et pour  
« me laisser aller trop nonchalam-  
« ment aux avis des autres. Rien  
« n'est si dangereux que la faiblesse,  
« de quelque nature qu'elle soit.  
« L'incertitude désespère quelque-  
« fois, et quand on a passé un temps

« raisonnable à examiner une affaire,  
 « il faut se déterminer et prendre le  
 « parti qu'on croit le meilleur.....  
 « Quand on s'est mépris, il faut ré-  
 « parer sa faute le plus tôt qu'il est  
 « possible, et que nulle considéra-  
 « tion n'en empêche pas même la  
 « bonté. » Voilà des sentimens di-  
 gnes d'un grand roi.

Dans les commencemens, il vou-  
 lut goûter les douceurs de l'amitié ;  
 mais il fit de mauvais choix. *J'ai  
 cherché des amis, disait-il, et je  
 n'ai trouvé que des intrigans.* Il  
 disait aussi : *Toutes les fois que je  
 donne une place vacante, je fais  
 cent mécontents et un ingrat.* Ceux  
 qui envient le sort des grands, n'ont  
 besoin que de réfléchir sur ces pa-  
 roles.

Triste  
 expérience  
 du roi.

Les lois furent considérablement  
 réformées : les Séguier, les Lamoignon,  
 les Talon, les Bignon, les  
 Bossart, y travaillèrent dès l'an 1667 ;  
 mais la chicane subsiste toujours, et  
 ne sera extirpée que par un chef-  
 d'œuvre de législation. La sévérité  
 du roi réprima en grande partie la  
 fureur des duels ; la raison achevera

Réformes.



peut-être de l'éteindre. Les uniformes des régimens, l'usage de la baïonnette, l'établissement des grenadiers, les écoles d'artillerie, le corps des ingénieurs, les exercices réglés des troupes, l'institution de l'ordre de Saint-Louis, contribuèrent beaucoup à perfectionner l'art militaire, cet art également utile et funeste, qui fait quelquefois la sûreté des états, et toujours le fléau du genre humain.

Marine.

Nous avons vu la naissance, les progrès et la chute de la marine. L'expérience n'a que trop prouvé combien il était essentiel de la rétablir. C'est ce que pouvait et ce qu'aurait dû faire le cardinal de Fleuri dans un ministère paisible. Ses vues ne s'étendirent pas si loin. Avec des ports admirables sur les deux mers, avec des avantages pour la navigation, que nulle puissance maritime ne peut avoir au même degré, la France s'est trouvée hors d'état de défendre son commerce et ses colonies. Le malheur a servi du moins à l'instruire sur ses intérêts.

Ce qui immortalise principale-

ment Louis XIV, c'est l'état florissant où les lettres et les sciences parvinrent sous son règne et par sa protection. Les établissemens, les récompenses littéraires coûtaient moins de cent mille écus par an. Que de bien ne produit pas un fonds médiocre, sagement employé! Tous les talens se développèrent; on vit naître des chefs-d'œuvre en tout genre, et le siècle d'Auguste parut se renouveler. Corneille, Racine et Molière, éclipsèrent la gloire du théâtre grec: La Fontaine surpassa tous les modèles d'une élégante naïveté; Despréaux donna les règles et l'exemple du bon goût; la sublime éloquence brilla dans Bossuet; Bourdaloue réunit la force du raisonnement à la profondeur de vérités évangéliques; Fénelon, par les charmes de son style, rendit aimables les leçons austères de la morale. La langue française, jusqu'alors informe et grossière, acquit bientôt sa perfection. Une foule de bons écrivains l'employèrent sur les objets mêmes dont les savans semblaient se réserver la connaissance. Chacun lisant

leurs ouvrages, le corps de la nation s'éclaira. Trois académies littéraires rassemblèrent dans Paris les génies nés pour perfectionner le goût et pour reculer les bornes de nos connaissances. Alors l'état d'homme de lettres, quand il ne fut point avili par un honteux abus de talens, devint d'autant plus respectable, qu'il servait davantage à la gloire et au bonheur de la société. La lumière et la politesse se répandirent jusqu'au fond des provinces, quoique le pédantisme régnât encore dans les écoles.

Obstacles  
à la  
philosophie.

Sans l'arrêt burlesque de Des-préaux, le parlement, trompé par de faux rapports, allait renouveler la défense d'enseigner une autre philosophie que celle des péripatéticiens. Tel est l'empire des préjugés anciennement établis : l'amour-propre, l'intérêt, la faiblesse, les changent en principes ; et la crainte de la nouveauté, poussée au-delà des bornes, les fait prévaloir sur des vérités utiles que le temps n'a pas encore mises à l'épreuve. Mais dès que la carrière est ouverte aux bon-



nes études, les progrès de la philosophie suivent nécessairement ceux du goût. La France, après avoir eu d'excellens poètes, a produit d'excellens philosophes. Fontenelle fut un des plus illustres. Son exemple lui a suscité des émules qui l'ont surpassé.

Tandis que les gens de lettres cultivaient paisiblement leur raison, les querelles théologiques troublèrent l'état. Celle du quiétisme, occasionnée par les extravagances mystiques d'une dévote, madame Guyon, causa la disgrâce du célèbre archevêque de Cambrai. La piété de Fénelon s'égara dans un faux système de spiritualité. En croyant rectifier les rêveries de cette femme sur le pur amour de Dieu, il donna prise à la censure. L'évêque de Meaux, dont il avait été le disciple, jaloux peut-être de sa réputation (car les grands hommes ont leurs faiblesses, et la passion parut se mêler au zèle); Bossuet, dis-je, le dénonça au roi comme un novateur. L'affaire fut portée à Rome. On y condamna les *Maximes des saints*, livre de l'ar-

Quiétisme:

Fénelon et  
Bossuet,

chevêque. Loin de se défendre après le jugement, comme il avait fait au commencement de la dispute, il se fit admirer par une soumission humble et sans réserve : il n'hésita point à se condamner lui-même. Retiré dans son diocèse, et regretté à la cour, sur-tout de son digne élève, il se délassait des fonctions épiscopales par les travaux de la littérature. Tant qu'il y aura du goût et de l'humanité parmi les hommes, l'auteur du *Télémaque* sera cité comme un des plus grands maîtres dans l'art d'écrire, et dans celui d'inspirer l'amour de la vertu.

Jansénisme.

Siles théologiens en général avaient eu la noble docilité de Fénelon, le jansénisme serait depuis long-temps oublié. Cinq propositions, tirées d'un gros livre latin de Jansénius, évêque d'Ipres, sur la grace, et condamnées par Innocent X en 1653, allumèrent dans l'Église de France cette guerre malheureuse qui a causé tant de scandale. Il s'agissait d'un mystère, que la raison ne peut éclaircir ni concevoir. L'esprit de parti en avait plus de jeu dans l'obscurité. Les jésuites,

zélés défenseurs du décret de Rome, et de leur *science moyenne*, trouvèrent des adversaires aussi redoutables par le talent de bien écrire en français, que par l'étendue de leur doctrine. Le fameux Arnaud, génie profond, ardent et inflexible, décria leurs casuistes avec sa véhémence ordinaire (1). Le ridicule piquant que Pascal jeta sur eux dans les *Lettres Provinciales*, fit une impression qui ne s'est point effacée.

Les Jésuites  
aux prises  
avec  
Port-Royal.

On prit des tempéramens pour appaiser la querelle. Les écrivains de Port-Royal et leurs partisans rejetèrent les cinq propositions, sans vouloir convenir qu'elles fussent dans Jansénius. Ce point de fait, quoique indifférent pour la religion, ranima les animosités et la discorde.

Formulaire  
sur le fait de  
Jansénius.

---

(1) Depuis qu'on avait subtilisé sur la morale, réduit en question les devoirs, calculé arbitrairement les degrés de péché, et tiré de même la ligne de séparation entre le mortel et le véniel, substitué enfin les opinions d'un écrivain aux oracles de la conscience et de l'évangile, une foule de casuistes avaient enseigné des extravagances monstrueuses. De célèbres jésuites, étrangers pour la plupart, s'étaient signalés dans cette carrière : leur probabilisme seul ouvrait un vaste champ à la censure.



Il fallut signer un formulaire de Rome, où le fait était formellement énoncé. Ceux qui se roidirent furent traités comme coupables. En vain les religieuses de Port-Royal protestèrent que, n'entendant pas le latin, elles ne pouvaient signer que Jansénius eût mis dans son livre la doctrine que l'on condamnait. Leur obstination irrita Louis XIV dirigé par le fameux P. de la Chaise. Il fit enlever, disperser les religieuses, et raser leur maison.

*Les  
réflexions  
de Quesnel,  
au sujet  
des troubles.*

Le P. Quesnel, de l'Oratoire, avait publié ses *Réflexions morales* sur le nouveau Testament. Ce livre fournit matière à de nouveaux troubles. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, moins distingué par son rang que par ses qualités personnelles, l'avait approuvé, étant évêque de Châlons, parce qu'il le croyait propre à inspirer les vertus chrétiennes. C'en fut assez pour le perdre lui-même à la cour. Le P. Tellier, faux et vindicatif, devenu confesseur du roi en 1709, théologien fougueux, qui ne ménageait rien, dont le crédit pouvait tout écraser, et que la feuille

des bénéfices rendait, en quelque sorte, le maître du clergé de France, se porta contre Quesnel et contre ceux qu'il soupçonnait de jansénisme, à des excès qui attirèrent aux jésuites une haine irréconciliable. Il inspira ses sentimens à Louis XIV, affaibli par l'âge, trop peu instruit pour prévoir qu'en poussant à bout des esprits ardens et entêtés, on perpétuerait une dispute que la prudence pouvait assoupir.

Ce monarque demanda au pape Bulle *Unigenitus*. Clément XI la condamnation de Quesnel. Cent et une de ses propositions envoyées de France, furent censurées en 1713 par la fameuse bulle *Unigenitus*. Quelques-unes, qui paraissaient exactes (celle-ci surtout: *La crainte d'une excommunication injuste ne doit point empêcher de faire son devoir*), devinrent le prétexte de mille réclamations. Si l'auteur y avait attaché un mauvais sens, ses apologistes n'en voulaient pas convenir: et comment, disait-on, s'assurer du sens de l'auteur? Louis ordonna que la bulle fût acceptée. Quarante évê-

ques acceptèrent, en expliquant ce qu'on jugerait avoir besoin d'explication. Mais le cardinal de Noailles, d'autres évêques en plus petit nombre, une multitude de particuliers et de communautés s'élevèrent contre la décision du pape, qu'ils regardaient comme l'ouvrage des jésuites. Les lettres-de-cachet, les manœuvres du fougueux le Tellier envenimèrent les cœurs. Le roi finit douloureusement ses jours au milieu de ces tempêtes ecclésiastiques, qu'un autre siècle aurait vues dégénérer en guerre civile.

Funestes  
effets de ces  
querelles.

Elles ont agité le royaume jusqu'à nos jours, malgré la modération d'un monarque ami de la paix, et attentif aux moyens de la conserver. L'Eglise gémit de la discorde; les incrédules en triomphent; les sages s'étonnent que l'on se déchire par zèle, au lieu de s'unir par l'esprit de charité: ils croient qu'en disputant moins sur le dogme, et en pratiquant mieux la morale, on serait tout à-la-fois meilleur citoyen et meilleur chrétien. Mais l'esprit de parti est toujours aveugle; l'ob-



jet qui l'enflamme lui dérobe l'importance des autres objets, et peu lui importe le suffrage des hommes modérés, pourvu qu'il soit applaudi de ces hommes inquiets et turbulents, dont les éloges éphémères sont démentis par le jugement du public. La décence, la saine morale, les lumières qui caractérisent depuis un siècle le clergé de France, font espérer des jours plus sereins, où la religion resserrera les liens de la société, que le fanatisme a si longtemps rendue malheureuse.

On peut dire qu'il se forma sous Louis XIV une nouvelle nation française, fort supérieure en plusieurs points à l'ancienne. Les mœurs, les coutumes, les goûts, les opinions changèrent; et ce changement fut commun à tous les états. Les grands, amollis par le luxe, attachés au prince par intérêt et par devoir, cessèrent d'être factieux, devinrent courtisans, consacrèrent au service de la couronne cette ambition qui les rendait autrefois si dangereux. La noblesse joignit au mérite de la bravoure celui de la raison, de l'ur-

Grand changement dans les mœurs, les opinions, etc.

banité, de la douceur; et ce qu'elle dut perdre par le raffinement des plaisirs, fut compensé par la culture des qualités sociales. Le clergé secoua le joug des préjugés contraires à l'indépendance du souverain; et, malgré quelques restes d'anciens abus, trop difficiles à déraciner dans les corps, il rendit le ministère ecclésiastique aussi respectable qu'on l'avait vu avili auparavant. La robe tempéra sa gravité par les agrémens de la politesse: d'illustres magistrats, un d'Aguesseau en particulier, furent des modèles en tout genre: ornemens de la société, oracles de la nation, dignes de réformer les lois et de porter au pied du trône la vérité salutaire et le vœu des bons citoyens. Enfin les honnêtes gens de toute condition apprirent à penser et à vivre: le peuple acquit de l'industrie et des talens, et dépouilla une partie de sa rudesse en perdant son indocilité fouguese.

La France  
perfection-  
née.

En un mot, la France, même pour les étrangers, devint le centre du goût, des talens, de la société et des plaisirs. Si l'on y trouve des ridicu-

les, des vices plus raffinés qu'autrefois, plus de frivolité, de suffisance, de présomption, de caprices, de mollesse, de cupidité, c'est une preuve que, même en se perfectionnant, l'humanité peut se corrompre, ou plutôt, qu'incapable d'une certaine perfection, elle conserve toujours un fond vicieux, même en avançant dans le chemin de la vérité et de la vertu. Mais que ne peuvent pas de bonnes lois, un bon gouvernement, une éducation solide, une vigilance particulière sur les mœurs, l'autorité, en un mot, jointe à la raison, pour faire le bien et pour extirper le mal, dans un état où le sentiment de l'honneur a tant de force, où l'exemple seul d'un roi éclairé et vertueux est capable de produire la plus heureuse révolution ?



---

---

IDÉE GÉNÉRALE  
DES PRINCIPAUX  
ÉVÉNEMENS POLITIQUES  
DU RÈGNE  
DE LOUIS XV.

J'en'entreprends pas de décrire l'abrégé de ce règne, qui fournit tant de matériaux à l'histoire. Il y a des faits dont on ne peut juger avec certitude, qu'en les voyant d'une certaine distance; et des matières délicates, sur lesquelles il paraîtrait téméraire de porter un jugement particulier, avant que celui du public soit bien arrêté et bien connu. Bornons-nous donc au précis des principaux événemens politiques. Une exposition simple fera connaître les vicissitudes qu'a éprouvées le royaume, et sa situation par rapport aux puissances de l'Europe.

---

---

1715.  
Régence du  
duc  
d'Orléans. Le duc d'Orléans, prince aimable, génie supérieur, mais trop livré au plaisir et trop amoureux de la nouveauté, eut la régence absolue par

arrêt du parlement, malgré les dispositions de Louis XIV.

D'abord il établit plusieurs conseils, où les différentes affaires devaient être mûrement examinées. Celui des finances, le plus important de tous, eut pour président le duc de Noailles. De sages opérations commencèrent à rétablir l'ordre, à liquider les dettes, à soulager les peuples. Mais cette forme de gouvernement dura trop peu.

Le cardinal Alberoni gouvernait l'Espagne sous Philippe V. Il voulait reprendre la Sardaigne et la Sicile, détachées de ce royaume depuis le traité d'Utrecht; il voulait renverser le gouvernement d'Angleterre, et détrôner Georges I, successeur de la reine Anne; il voulait enlever au duc d'Orléans la régence, pour la faire passer au roi d'Espagne. On découvrit une conspiration dans Paris contre le régent, formée par l'ambassadeur de Philippe V. Tant de projets, aussi téméraires qu'ambitieux, firent armer la France contre ce monarque français qu'elle avait établi avec tant d'efforts. Le

Projets  
d'Alberoni.

Guerre  
avec l'Espa-  
gne;  
quadruple  
alliance.

régent s'unit avec Georges, avec l'empereur Charles VI, avec la Hollande. Les Espagnols s'étaient emparés de la Sardaigne et d'une grande partie de la Sicile. Battus par une flotte anglaise, ils perdirent bientôt leurs conquêtes. La Sicile, où régnait le duc de Savoie, fut donnée à l'empereur, et la Sardaigne donnée en échange au duc de Savoie. Les Français, commandés par le maréchal de Berwick, prirent Fontarabie et Saint-Sébastien. On obligea Philippe V de renvoyer son ministre. La guerre, commencée en 1718, finit de la sorte en 1720. Heureux les peuples, s'il n'y en avait jamais de plus longue !

Système de  
Law,  
source de  
malheurs.

Dans le même temps, un fléau inconnu jusqu'alors, le fameux système, ravagea la France. Ce fut le fruit de l'audace de Jean Law (vulgairement *Lass*), Ecossais, qui, pour s'enrichir lui-même, avait proposé d'établir une compagnie pour payer les dettes de l'état en billets. Le régent se laissa éblouir par ce projet spécieux. En 1716, Law eut une banque en son propre nom,



qu'on déclara banque du roi en 1718. Le commerce du Mississipi, du Sénégal et des Indes, devint la base du système; la compagnie devait acquitter sur ses profits la dette nationale. Bientôt la fureur des richesses produisit un vertige universel. On changeait à l'envi l'argent en papier; les actions haussaient, se multipliaient prodigieusement; elles valurent en 1719, selon Voltaire, quatre-vingts fois tout l'argent que la circulation pouvait répandre dans le royaume; enfin les créanciers de l'état furent remboursés en billets. Le crédit tombe tout-à coup, les fonds de la banque s'épuisent, l'argent disparaît; il ne reste qu'un vain papier. On emploie l'autorité, sans égard pour la justice; on défend par un édit de garder chez soi plus de cinq cents livres d'argent comptant; le duc de Noailles, le chancelier d'Aguesseau, le parlement, sont exilés; un indigne ministre, le cardinal Dubois, règle toutes les affaires, et le désordre augmente chaque jour.

Fureur de  
l'agiotage.

Ce ne fut alors qu'un boulever-

Bouleverse-  
ment de  
fortunes.

sement dans les fortunes. Une infinité de familles ruinées sans ressource, quelques particuliers horriblement enrichis, la défiance et les soupçons répandus par-tout, l'avarice et le luxe portés aux derniers excès, Law obligé de s'enfuir en 1720, après avoir été fait contrôleur-général, et emportant les malédictions de tout le royaume: voilà ce que produisit un système pernicieux, qui, la même année 1720, fut imité en Angleterre avec le même succès. La peste ravageait alors la Provence; terrible fléau, mais beaucoup moins funeste au corps politique.

---

1723. La majorité du roi mettant fin à la régence, le régent prit le titre de premier ministre, et mourut au mois de décembre 1723. Le duc de Bourbon - Condé, son successeur dans le ministère, se vit bientôt supplanté par le cardinal de Fleuri, dont la modération et l'économie mériteraient beaucoup plus d'éloges s'il y avait joint une politique plus prévoyante et plus courageuse. Fixé à la cour en qualité de précepteur du roi, il s'était ouvert, par

Mort du  
régent. Le  
cardinal de  
Fleuri.

ses qualités aimables, le chemin du ministère. Il y parvint à l'âge de soixante-treize ans; et jusqu'à sa mort, en 1743, il conserva toute son autorité, toute sa tête, et réussit presque en tout. Exemple de bonheur peut-être unique dans les premières places de l'état. La France épuisée avait besoin d'un ministre sage et paisible. Elle répara bientôt ses pertes; elle s'enrichit à la faveur d'une longue paix.

Cette paix si nécessaire fut trouvée par l'élection d'un roi de Pologne. Stanislas Leczinski, que Charles XII avait déjà fait élire en 1704, et que le czar Pierre avait détrôné, élu de nouveau en 1733 après la mort d'Auguste II, ne put avoir de la couronne, quoique soutenu par Louis XV, son gendre. L'empereur Charles VI agit efficacement pour l'électeur de Saxe, fils du dernier roi de Pologne. Le parti le moins nombreux l'emporta dans ce pays, où de mauvaises lois ne servent qu'à perpétuer l'anarchie et à rendre tout incertain. La Russie, presque inconnue avant le règne de

Double élec-  
tion d'un  
roi de Polo-  
gue.

Le roi  
Stanislas est  
sans  
royaume.



Pierre-le-Grand, et devenue par lui seul une puissance respectable, était jointe avec l'empereur contre le roi Stanislas: le cardinal de Fleuri n'envoya qu'un faible secours de quinze à dix-huit cents hommes. Stanislas se sauva de Dantzick déguisé, et pensa tomber plusieurs fois entre les mains des Russes qui avaient mis sa tête à prix.

Guerre de  
1733 contre  
l'empereur.

— On résolut de venger cet affront sur l'empereur. Les rois d'Espagne et de Sardaigne s'unirent à la France. Philippe V avait déjà établi en Italie don Carlos son fils, né d'Elisabeth Farnèse, sa seconde femme; il avait engagé Charles VI à lui donner l'investiture de Parme, de Plaisance, du grand duché de Toscane, dont la succession n'était pas ouverte; il voulait lui procurer un établissement plus considérable. Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne, successeur de son père Victor-Amédée (qui, en 1730, avait abdiqué la couronne et s'en était inutilement repenti), espérait agrandir ses états aux dépens de la maison d'Autriche, et lui enlever le Milanais, objet de

tant de prétentions opposées. La modération du ministère de France était si connue, que l'Angleterre et la Hollande consentirent à ne point se mêler de cette guerre.

Elle se fit avec le plus grand succès en Italie. Le maréchal de Villars y finit à quatre-vingt-deux ans sa carrière par la prise de Milan, de Tortone, de Novare, etc.; le maréchal de Coigni gagna les batailles de Parme et de Guastalla; la bataille de Bitonto, gagnée par le duc de Mortemar, mit don Carlos en possession des Deux-Siciles. Le maréchal de Noailles, qui, après la mort de Berwick, tué au siège de Philisbourg, avait contribué plus que personne à la prise de cette importante place en 1734, chassa les Impériaux d'Italie en 1735, et l'empereur n'y conservait presque plus rien; suite étrange de l'élection d'un roi de Pologne. Telle est la chaîne invisible des événemens de ce monde.

La France souhaitait la paix et en régla les conditions. On signa les articles préliminaires en 1735; ce-

---

---

 1734, 35.

Campagnes  
décisives  
en Italie.

---

---

 1738.

Traité  
de Vienne.

Acquisition  
de la  
Lorraine.

pendant le traité ne fut conclu qu'en 1738. Ce traité de Vienne donne Naples et la Sicile à don Carlos; le Novarois, le Tortonois, les fiefs de Langhes au roi de Sardaigne, à qui l'on avait promis tout le Milanais; l'expectative de la Toscane au duc de Lorraine, gendre de l'empereur; au roi Stanislas, le Barrois et la Lorraine, pour être réunis, après sa mort, à la couronne de France. Ainsi, pour la seconde fois, on disposa de l'héritage des Médicis, quoique le dernier grand duc de cette maison vécût encore. C'est que la Toscane était regardée comme un fief de l'empire. Parme et Plaisance furent cédés à l'empereur en propriété. Le pape s'en prétendait toujours suzerain, et avait même reçu l'hommage du dernier duc de Parme; tant le droit bizarre des fiefs a jeté de confusion dans le système politique de l'Europe. L'acquisition de la Lorraine fut un de ces heureux événemens où la fortune conduit sans que la prudence paraisse lui avoir préparé les voies.

Peu de temps après arrive la mort



de Charles VI, dernier prince de la maison d'Autriche. Pour assurer sa succession entière à sa fille Marie-Thérèse, épouse du grand-duc, il avait fait une pragmatique cimentée par la garantie de la plupart des puissances. Mais outre que ses mesures étaient mal prises, pouvait-on croire que les princes exclus d'un héritage sur lequel ils avaient des prétentions, respecteraient une loi qu'ils regardaient comme injuste? Charles Albert, électeur de Bavière, Auguste III, roi de Pologne, électeur de Saxe, le roi d'Espagne Philippe V, se croyaient fondés à réclamer la succession en tout ou en partie; si le roi de France eût été ambitieux, il ne manquait pas de titres à alléguer pour lui-même, descendant de la branche aînée d'Autriche par les femmes de ses prédécesseurs. Marie-Thérèse se mit d'abord en possession de tous les états de son père, sans qu'aucune puissance remuât. Les Hongrois en particulier, jusqu'alors impatiens du joug de l'Autriche, lui marquèrent le plus grand attachement, parce

---

1740.  
Mort de  
l'empereur  
Charles VI.

Prétendans  
à la  
succession.

qu'elle jura de ne point enfreindre leurs privilèges.

Le roi de  
Prusse  
attaque la  
reine  
de Hongrie.

Un prince dont on parlait peu, et qui devait remplir l'Europe du bruit de son nom, Frédéric II, roi de Prusse, porta seul les premiers coups. L'empereur Léopold, en faveur de l'électeur de Brandebourg, avait érigé la Prusse en royaume, au commencement de ce siècle. Le second roi, père de celui-ci, pendant un règne de vingt-huit ans, s'était continuellement occupé du soin de peupler son royaume, d'en faire défricher les terres incultes, d'amasser un grand trésor par l'économie, de former et de discipliner une armée nombreuse dont il ne se servait point. Son fils, capable de tout entreprendre avec ces moyens, et surtout avec un génie et un courage de héros, s'empara sur-le-champ de la Silésie. Il en avait demandé en vain une partie à Marie-Thérèse, lui promettant de la servir de toutes ses forces, et de faire empereur son époux. La bataille de Molwitz, qu'il gagna par la discipline de ses troupes, assura cette conquête, et ap-

Conquête de  
la Silésie.

---

1741.

prit combien il était redoutable.

Au signal qu'avait, pour ainsi dire, donné le roi de Prusse, l'Europe se mit en mouvement. Malgré l'aversio-  
 sion du cardinal de Fleuri pour la guerre, le comte (depuis maréchal duc) de Belle-Isle vint à bout de la faire entreprendre ; il persuada qu'elle serait terminée en une seule campagne. Illusion étrange qui a souvent entraîné de longs malheurs ! On l'envoya négocier en Allemagne en faveur de l'électeur de Bavière, qu'on voulait élever à l'empire, qu'on voulait enrichir des dépouilles d'une maison si long-temps rivale de la France. Il convint de tout avec Frédéric et avec la cour de Saxe.

Le Bava-  
 rois, ayant sous ses ordres une armée française, se rend maître de Passau, arrive à Lintz, capitale de la haute Autriche ; mais au lieu d'assiéger Vienne, dont la prise eût été un coup décisif, il marche vers Prague, la prend, s'y fait couronner roi de Bohême, et va recevoir à Francfort la couronne impériale sous le nom de Charles VII. Avec

La France  
 ligüée con-  
 tre l'Au-  
 triche.

---



---

1742.

Charles VII  
 heureux et  
 malheureux.



Ressources  
de Marie  
Thérèse.

moins de courage et de vertu, Marie-Thérèse aurait été sans doute accablée. Ses sujets l'adorent et soutiennent ses espérances ; l'Angleterre et la Hollande lui envoient des secours d'argent, ses ennemis n'agissent point de concert, se plaignent les uns des autres ; les armées françaises en Bavière et en Bohême s'affaiblissent de jour en jour ; Prague est assiégée, reprise, et le maréchal de Belle-Isle sauve à peine treize mille hommes par une retraite glorieuse, au mois de décembre 1642. Les Anglais grossirent bientôt le nombre des ennemis.

1744.  
Bataille de  
Dettingen.

On combattit l'année suivante à Dettingen sur le Mein. Le maréchal de Noailles avait coupé les subsistances à l'armée ennemie, où se trouvait le roi d'Angleterre : il l'avait réduite à passer dans un défilé ; et là il devait remporter une victoire complète par l'effet seul de l'artillerie. Mais il fut mal obéi. Le duc de Grammont, lieutenant-général, quitta témérairement son poste, entraîna une partie des troupes, fit perdre l'avantage de la situation,

rendit les batteries inutiles. Après un combat terrible et trop inégal, il fallut se retirer. Les vainqueurs décampèrent avec précipitation pendant la nuit, et le général français les empêcha de profiter de leur victoire. Cependant l'empereur, réfugié à Francfort, était presque sans ressources et sans espérances.

Le cardinal de Fleuri, en montrant de la faiblesse, avait encouragé le parti autrichien : la reine de Hongrie avait acquis des alliés ; elle avait fait la paix au prix de la Silésie avec le roi de Prusse.

Bientôt la France, qui ne combattait auparavant qu'en qualité d'auxiliaire, eut sur les bras l'Autriche, l'Angleterre, la Hollande et le roi de Sardaigne ; mais le roi de Prusse reprit avec elle ses premiers engagements, dès qu'il craignit que la reine de Hongrie ne fût trop forte avec de tels alliés.

Louis XV gouvernait par lui-même, depuis la mort du cardinal de Fleuri, en janvier 1743. Il s'appliquait aux affaires, il méritait l'amour de ses peuples ; il voulut les

Ennemis de  
la France.

Campagnes  
du roi ;  
succès en  
Flandre.

défendre en personne, et se mit à la tête des armées. Après avoir pris Menin, Courtrai, Ipres, etc., il marcha contre le prince Charles de Lorraine, qui avait passé le Rhin et pénétré dans le royaume. Le maréchal de Coigni défendait l'Alsace, non sans beaucoup d'inquiétude. Le roi est malheureusement arrêté à Metz par une maladie dangereuse: la France tremble et gémit, comme une famille qui va perdre le meilleur des pères (1). Il guérit, se rend au siège de Fribourg et prend cette place. L'année suivante, 1745, il gagne la fameuse bataille de Fontenoi, où le maréchal de Saxe, frère naturel du roi de Pologne, commandait l'armée étant malade; héros que la France se glorifiera éternellement d'avoir adopté. Jusqu'à la fin de cette guerre, on ne vit en Flandre que des succès admirables. Le combat de la Mêle, suivi de

---

(1) Il dit au comte d'Argenson: *Ecrivez de ma part au maréchal de Noailles, que pendant qu'on portait Louis XIII au tombeau, le prince de Condé gagna une bataille.* (Voltaire.) Il avait envoyé le maréchal en Alsace.



la prise de Gand, Ostende forcée en trois jours, Bruxelles prise au cœur de l'hiver, tout le Brabant hollandais subjugué en 1746, Berg-op-zoom emporté d'assaut, après la bataille de Lawfeld en 1747, Maëstricht investi en présence de quatre-vingt mille hommes, etc. ; chacun de ces faits mériterait un détail particulier : ils restent gravés dans la mémoire des contemporains, et passeront à la dernière postérité.

On se battait avec la même ardeur en Italie pour établir dans le Milanais, Parme et Plaisance, l'infant don Philippe, frère puîné de don Carlos. Le prince de Conti força glorieusement, en 1744, les passages des Alpes, les retranchemens de Ville-Franche et de Château-Dauphin. L'infant et ce prince gagnèrent la bataille de Coni, sans pouvoir prendre la ville de Coni qu'ils assiégeaient. Cependant don Philippe, en 1745, se trouva maître de Milan et des pays d'alentour. Mais on s'était trop avancé, trop étendu, pour se maintenir : la bataille de Plaisance, perdue en 1746 par le maréchal de Mail-

Campagnes  
d'Italie.

lebois, ruina totalement les affaires : la retraite du moins fut glorieuse. Bientôt les ennemis ravagèrent la Provence. Chassés de cette province, et ensuite de Gênes dont ils s'étaient emparés, il n'en conservèrent pas moins la supériorité de leurs armes. On tenta de rentrer en Italie par Exilles ; mais le combat de l'Assiète, où le comte de Belle-Isle se fit tuer, ne laissa plus d'espérance de ce côté-là.

Marie-  
Thérèse  
fonde  
une nouvelle  
maison  
impériale.

Au milieu de ces vicissitudes, mourut en 1745 l'empereur Charles VII, accablé d'infortunes, à cause de son élévation. La reine de Hongrie eut la gloire de procurer l'empire à son mari, François de Lorraine ; et le roi de Prusse, après avoir pris Dresde et remporté d'autres avantages, fit encore la paix séparément. Il reconnut l'empereur : l'impératrice lui céda de nouveau la Silésie. Cette grande princesse fondait ainsi la nouvelle maison impériale d'Autriche - Lorraine, après avoir été sur le point de perdre tous les états de ses pères.

Pour le malheur du genre humain,

le feu de la guerre ne peut plus embraser l'Europe, sans se répandre aussitôt jusqu'aux extrémités du monde. On reconnut trop tard la faute énorme que le cardinal de Fleuri avait commise en négligeant la marine. Tandis que les Anglais avec de nombreuses escadres ruinaient le commerce de leurs ennemis, la France n'eut à leur opposer qu'environ trente-cinq vaisseaux. En 1744, une escadre espagnole étant à Toulon, on osa attaquer l'amiral Matthews, beaucoup plus fort. Si la victoire fut indécise, du moins on eut l'avantage de voir la Méditerranée libre pendant quelque temps. Mais les Anglais s'emparèrent en 1746 de l'Isle-Royale, ou Cap-Breton, avantageusement situé à l'embouchure du fleuve de Saint-Laurent. Ils firent par-tout des prises immenses; le fameux amiral Anson rendit funeste à l'Espagne son voyage autour du globe; la bataille navale de Finistère, qu'il gagna ensuite sur les Français (1747), fut un triomphe plus agréable pour sa nation. Dans ce combat, et dans un

Pertes sur  
mer.  
Les Anglais  
trop  
supérieurs.



autre où l'amiral Hawke fut victorieux, les Français, avec des forces trop inégales, se défendirent en héros. Il ne resta plus qu'un vaisseau de ligne au roi de France. Mais ce que la marine n'aurait pu tenter, des négocians guerriers l'exécutèrent dans l'Inde; la Bourdonnois en leva Madras aux Anglais; et Duplex leur fit lever le siège de Pondichéri dont il était gouverneur.

---

1748.

Traité  
d'Aix-la-  
Chapelle.

Louis XV, en remportant des victoires, avait offert généreusement la paix. On l'avait opiniâtrément refusée; mais on la demanda, en voyant Maëstricht sur le point de tomber en son pouvoir, et la Hollande menacée d'une invasion (1). Elle fut conclue à Aix-la-Chapelle. Le roi ne voulut garder aucune de ses conquêtes. Il se contenta d'assurer Parme, Plaisance et Guastalla à don Philippe

---

(1) On ne conçoit pas comment les Hollandais, fort déchus de leur puissance, s'étaient engagés dans cette guerre. Ils pouvaient pacifier l'Europe, et ils s'exposèrent aux derniers malheurs. Ils perdirent même en grande partie leur liberté, en établissant le stathouderat perpétuel et héréditaire; ce qui fait aujourd'hui de la Hollande une espèce de monarchie mixte.

son gendre, et le royaume des deux Siciles à don Carlos; de rétablir le duc de Modène son allié et la république de Gênes dans tous leurs droits. Le roi de Prusse conserva la Silésie; le roi de Sardaigne obtint de nouveaux domaines dans le Milanais; toutes les puissances garantirent la pragmatique-sanction de Charles VI, en vertu de laquelle Marie-Thérèse possédait les états de ses ancêtres.

Sort  
du prince  
Edouard.

Le prince Edouard, fils du prétendant, avait fait sur l'Ecosse (1745) une tentative audacieuse, qui ne servit qu'à faire périr ses partisans sur les échafauds ou par les gibets. La France garantit l'ordre de la succession réglé en faveur de la maison de Hanover, et s'obligea de ne point souffrir sur ses terres les descendans de la maison de Stuart. En conséquence, on fit sortir du royaume ce jeune prince, dont la destinée, si brillante un moment, est devenue tout-à-coup si obscure. Une chose trop digne d'observation, c'est que la guerre entre l'Espagne et l'Angleterre avait commencé dès l'an 1739 pour un vaisseau, et que l'af-

Le traité est  
une  
source de  
guerre.

faire du vaisseau resta indécise. Il eût été facile de prévenir par le traité d'Aix-la-Chapelle les funestes contestations que la France eut bientôt avec l'Angleterre, et qui, pour quelques déserts de l'Amérique, armèrent de nouveau les nations européennes, les plus capables de connaître les avantages de la paix. En stipulant la restitution de l'Isle-Royale et de toutes les conquêtes des Anglais, on avait ajouté ces termes vagues: *toutes choses d'ailleurs seront remises sur le pied qu'elles étaient*, OU DEVAIENT être avant la présente guerre. Avec de pareilles clauses, quiconque veut envahir, quand il n'y a ni titres ni limites incontestables, est sûr de trouver mille prétextes d'invasion.

Entreprises  
des  
Anglais en  
Amérique.

En 1749, les Anglais établis dans l'Acadie, qu'ils avaient eue par le traité d'Utrecht, voulant s'étendre sur le Canada, commirent des hostilités contre les Français, pour rétablir les choses sur le pied où *elles devaient être* selon eux. La cour de France eut beau se plaindre et offrir toutes les voies d'accommode-



ment ; la négociation traîna en longueur : l'Angleterre, qui se préparait de loin à une rupture, éclata en 1755, et sans déclaration de guerre fit attaquer nos vaisseaux marchands. Il y en eut plus de trois cents d'enlevés, par ce droit tyrannique du plus fort, dont les Anglais semblent vouloir faire un droit national. Louis XV, avec le plus grand amour de la paix, fut obligé de prendre les armes, et d'opposer la force à la violence.

Alors on vit dans le système politique de l'Europe un changement aussi inconcevable que cette guerre. Le roi de Prusse, auparavant allié de la France, se ligue avec les Anglais ; l'Autriche s'unit étroitement avec la France, dont elle était l'ennemie depuis deux siècles ; la Suède se trouve alliée de l'Autriche, qu'elle avait tant combattue depuis Gustave. L'Espagne, le roi de Sardaigne, la Hollande, jusqu'alors si intéressés dans les guerres, gardent une parfaite neutralité. Chaque puissance a pour but son intérêt particulier ; mais l'humanité s'applaudit

Nouvelle  
guerre. Al-  
liances  
singulières

en général de voir les deux premières maisons de l'Europe changer en amitié une haine trop féconde en ruines et en massacres. L'abbé de Bernis, depuis cardinal, fut le négociateur de ce traité.

1756.  
Premières  
campagnes  
en Alle-  
magne.

Les commencemens de la guerre furent glorieux pour la France. Malgré le mauvais état de ses finances, source intarissable de désordres et de malheurs, on commençait à rétablir la marine. Les Anglais, battus vers le Canada, craignirent une invasion dans leur île; ils perdirent Port-Mahon, regardé comme imprenable, que le maréchal de Richelieu prit d'assaut, après une victoire navale du marquis de la Galissonnière. D'un autre côté, le maréchal d'Estrées gagna la bataille de Hastimbek sur le duc de Cumberland; le maréchal de Richelieu, envoyé pour commander à sa place, poussa l'Anglais, et le força de capituler à Closter-Seven avec toute son armée. L'électorat de Hanover était conquis. Le roi de Prusse, qui s'était emparé de la Saxe sur un soupçon, qui avait remporté à Pra-

gue une victoire sanglante, mais qui avait été vaincu vers le même endroit par le général Daun, avec une perte d'environ vingt-cinq mille hommes, le roi de Prusse semblait infailliblement perdu. Le conseil aulique le déclare ennemi de l'empire, privé de tous ses fiefs; le prince de Soubise marche contre lui en Saxe avec une puissante armée des cercles. On ne doutait point du succès le plus décisif.

Mais la bataille de Rosbac (5 nov. 1757) change la face des affaires en un moment. Une manœuvre rapide et savante de cavalerie, l'artillerie et la discipline prussiennes répandent une terreur panique dont il y a peu d'exemples. Vainqueur presque sans combat, le roi de Prusse vole en Silésie, gagne encore la bataille de Lissa, reprend Schweidnitz et Breslau, que les Autrichiens venaient de lui enlever. L'électorat de Hanover est repris de même par les Anglais, malgré la capitulation de Closter-Seven, dont ils se crurent dégagés.

On voit en Allemagne une longue suite de batailles avec différens suc-

Bataille  
de Rosbac.

Diverses ré-  
volutions.



cès, sans que la perte des hommes ni la dévastation des pays rende la querelle des princes moins opiniâtre. Les Français, qui en 1758 avaient été forcés à Crevelt de se retirer devant le prince Ferdinand de Brunswick, le repoussent à Bergen l'année suivante, sous les ordres du maréchal de Broglio. Ils sont battus ensuite à Varbourg et à Minden. Le prince héréditaire de Brunswick, leur vainqueur, fut repoussé en 1759 par le marquis de Castries, à Clostercamp, près de Wesel; il le fut encore en 1762 à Joansberg, par le prince de Condé, qui, à la fleur de l'âge, avait soutenu la gloire de son nom dans tout le cours de cette guerre.

Frédéric II, de son côté, tantôt vaincu, tantôt vainqueur, mais affaibli par ses victoires mêmes, se voit enlever la Prusse, Dresde et une grande partie de la Saxe. Il avait contre lui la Russie liguée avec l'Autriche. Elisabeth, impératrice de Russie, meurt. Pierre III, son successeur, se déclare pour Frédéric; Pierre est détrôné tout-à-coup; sa

femme Catherine lui succède, et se déclare pour la reine de Hongrie. Ces vicissitudes soudaines, en variant la situation du roi de Prusse, lui laissent toujours la même intrépidité et une constance inébranlable.

La France, malgré ses malheurs, ne fut entamée nulle part; elle se soutint même toujours en Allemagne. Une descente des Anglais à Saint-Cast, près Saint-Malo, en 1758, ne servit qu'à faire éclater le zèle de la noblesse de Bretagne, commandée par le duc d'Aiguillon. Mais Cancale et Cherbourg avaient été au pouvoir de l'ennemi; il s'empara de Belle-Isle (1761). On essaya hors du royaume les désastres les plus accablans. La France perdit dans l'Inde Chandernagor, Pondichéri, et tous les établissemens de cette compagnie de commerce dont on a tant vanté les avantages. En Afrique, elle perdit ce qu'elle avait sur le Sénégal avec l'île de Gorée, c'est-à-dire, tout son commerce dans cette partie du monde; en Amérique, l'Isle-

Conquêtes  
prodigieuses  
des Anglais.

Royale, Québec, tout le Canada, la Guadeloupe, la Martinique, en un mot, des possessions immenses, moins dignes de regret que les hommes et les trésors qu'elles ont coûté. Le comte de Chatam, Guillaume Pitt, génie vaste, audacieux, intrépide, procura en peu d'années à l'Angleterre des succès si prodigieux, que l'événement seul en prouvait la possibilité.

Pacte  
de famille.

Cet accroissement de la puissance des Anglais, qui affectaient tant de zèle pour l'équilibre, devait alarmer toute l'Europe. La neutralité de l'Espagne sous Ferdinand VI leur avait été trop avantageuse. Charles III, frère et successeur de Ferdinand, s'unit enfin avec Louis XV: *le pacte de famille* conclu (en 1761) entre toutes les branches souveraines de la maison de France, forme l'alliance la plus glorieuse pour le ministre célèbre qui en exécuta le projet, conçu plusieurs années auparavant par le maréchal de Noailles. Cette alliance fut néanmoins suivie de nouveaux désastres. Les Espagnols attaquèrent sans succès le Por-

Nouveaux  
désastres.



tugal , qu'on pouvait regarder alors comme une riche province d'Angleterre. Les Anglais sauvèrent ce royaume , prirent à l'Espagne , dans le golfe du Mexique , la Havane et l'île de Cuba , où leur butin fut estimé plus de quatre-vingt millions (1762) ; ils lui enlevèrent les îles Philippines dans la mer des Indes , et s'enrichirent à Manille comme à la Havane. Leurs flottes subjuguèrent tout dans l'un et l'autre hémisphère ; la marine française , qu'on avait tâché de rétablir , était ruinée , ainsi que le commerce de la nation.

Toutes les couronnes avaient besoin de la paix , et l'Angleterre , quoi qu'en aient pu dire les ennemis du ministre , ne pouvait la faire dans une conjoncture plus favorable. Car (selon la remarque de M. l'abbé de Mably ) « il faut faire la paix dès  
« qu'on la peut faire utilement ; c'est  
« un principe qui ne souffre aucune  
« exception. Des espérances formées  
« dans l'ivresse de la prospérité n'ont  
« jamais été justifiées par l'événement : on doit craindre d'être trop  
« heureux , parce qu'un trop grand

---



---

 1763.

 Traité  
de Paris et  
de Hu-  
bersbourg.

« bonheur est le signe d'une déca-  
 « dence. » Par le traité de Paris, la  
 France cède à l'Angleterre Louis-  
 bourg et l'Isle-Royale, le Canada,  
 toutes les terres sur la gauche du  
 Mississipi, excepté la nouvelle Or-  
 léans; l'Espagne y ajoute encore la  
 Floride. L'Angleterre gagne des pays  
 immenses en Amérique; elle ac-  
 corde à peine aux Français le droit  
 de pêche vers l'île de Terre-Neuve.  
 On lui abandonne le Sénégal, et  
 elle restitue la Gorée. On échange  
 Minorque contre Belle-Isle. On est  
 obligé de démolir les fortifications  
 de Dunkerque du côté de la mer.  
 Le traité d'Ubersbourg entre les  
 puissances d'Allemagne, remet les  
 choses dans l'état où elles se trou-  
 vaient avant la guerre. Tel fut le  
 fruit de sept années d'expéditions  
 sanglantes et ruineuses.

Réflexion  
 sur cette  
 guerre.

Cette guerre peut être regardée  
 comme une des meilleures leçons de  
 politique. La supériorité inouïe des  
 armes anglaises démontre la néces-  
 sité d'une puissante marine, pour  
 toute nation qui a un commerce à  
 protéger, et des possessions à dé-

fendre hors du continent qu'elle habite. Les succès et la résistance du roi de Prusse contre des forces extrêmement supérieures, démontrent qu'avec une sage économie et avec d'excellentes troupes, un grand capitaine, maître de toutes les opérations, peut faire lui seul ce qu'à peine on croirait possible à une ligue formidable. Mais ce qu'il importe sur-tout d'examiner dans l'état actuel de l'Europe, ce sont, d'une part, les maux infinis de la guerre, de l'autre, le peu d'avantages qu'elle procure. Prodiguer le sang des peuples, épuiser les finances dont on sent plus que jamais la nécessité, faire des millions de malheureux, et s'exposer aux plus grands malheurs, pour un coin de terre qui sera un objet éternel de haine et de discorde, est-ce donc un système digne de la sagesse des gouvernemens? Pour un intérêt particulier de commerce, faudra-t-il ruiner tout le commerce? Faudra-t-il ruiner son propre pays pour une acquisition incertaine? Faudra-t-il semer au-dehors à pure perte



cet argent devenu si précieux, qui fructifierait au centuple s'il était employé à défricher de vastes terrains stériles, à ouvrir des canaux au commerce intérieur, à vivifier les provinces languissantes, à multiplier les ressources du peuple, et par-là celles du prince? L'Angleterre, accablée d'une dette énorme (trois milliards trois cent trente millions de notre monnaie), ne se repentira-t-elle pas de cette guerre, où elle semble avoir gagné un empire? Cet empire est déjà l'objet de ses craintes. Elle se souviendra un jour de Carthage (r).

Causes de  
nos  
malheurs.

Un désordre affreux dans les finances, de fréquentes variations dans le ministère, des intrigues de cour influant sur toutes les affaires publiques, la mésintelligence entre les chefs, le mécontentement des peuples, que la bonté naturelle du roi ne pouvait calmer, furent les principales causes des calamités du royaume. Ses ressources semblaient épuï-

---

(r) Ce morceau a été fait avant la rupture des Colonies avec la métropole.

sées, parce que le gouvernement avait perdu, au-dedans et au-dehors, le crédit nécessaire pour les reproduire dans les besoins.

Ajoutons à ces principes de mal les discordes intestines qui troublaient l'état, qui partageaient les sollicitudes du monarque et des ministres. Des billets de confession exigés des mourans suspects de jansénisme, et une supérieure d'hôpital nommée par l'archevêque de Paris, occasionnèrent en 1750, entre le clergé et la magistrature, une sorte de guerre opiniâtre, que plusieurs coups d'autorité rendirent de jour en jour plus dangereuse. Refus de sacremens d'une part, de l'autre, administration forcée de sacremens; lettres-de-cachet plus propres à envenimer les plaies qu'à les guérir; le parlement exilé en 1753, pour avoir refusé de reprendre ses fonctions interrompues; l'archevêque exilé en 1754, pour n'avoir pas voulu se plier aux vues pacifiques du monarque; exilé de nouveau en 1756 pour la même cause; toutes ces convulsions agitaient les

Discordes  
intestines.

Exil du  
parlement  
et de  
l'archevê-  
que.

Damiens.

particuliers et les corps, faisaient fermenter mille passions différentes, pouvaient enfin ranimer la rage à demi éteinte du fanatisme. Un nouveau Ravallac parut en 1757. Damiens, fanatique de la lie du peuple, assassina le roi à Versailles au milieu de ses gardes. Le parricide prouva mieux que tous les raisonnemens, combien les disputes de religion étaient et seront à jamais dangereuses.

Fin des jésuites.

Les jésuites, qu'on regardait toujours comme les ames d'un parti, avaient été chassés de Portugal, d'Espagne, de Naples, etc. La banqueroute du P. de la Valette leur attira en France l'orage dont ils furent écrasés, malgré tant de crédit et tant d'illustres protecteurs.

On fit le procès à leur institut en 1761. Le parlement de Paris, et les autres ensuite, le proscrivirent par des arrêts foudroyans qui anéantissaient la société. Un édit de 1764 mit le sceau à cette révolution, en tempérant la rigueur avec laquelle on avait traité les particuliers, dignes d'un meilleur sort.



Un génie plein d'activité et de courage, le duc de Choiseul, avait alors la principale autorité du ministère. Il rendait la France plus respectable aux cabinets de l'Europe. Il lui assura la possession de la Corse. Mais pour rétablir son ancienne gloire et lui procurer un bonheur solide, il aurait fallu remédier à de grands maux trop invétérés, à la ruine des finances, et à l'esprit de parti.

Acquisition  
de  
la Corse.

La discorde régnait en Bretagne. Le procès d'un célèbre magistrat, M. de la Chalotais, y avait excité une commotion violente. Tous les parlemens semblaient agir de concert comme un seul corps; et leur système d'*unité* et de *classes* ne pouvait qu'inquiéter la cour. Le duc d'Aiguillon, commandant de Bretagne, fut accusé au parlement de Paris. Le roi consentit à la procédure, l'arrêta ensuite par un coup d'autorité, envoya des ordres rigoureux. On cessa de rendre la justice, on refusa plusieurs fois de reprendre des fonctions indispensables. De là le fameux lit de justice

Affaire de  
Bretagne.

de 1771, où fut bouleversé et reconstruit sur un plan nouveau tout l'édifice de la magistrature. L'exil du duc de Choiseul avait aplani les voies pour cette étrange révolution.

Fin du  
règne de  
Louis XV.

Un tel changement, exécuté dans tout le royaume, fit sentir toute la force de l'autorité royale. Mais les murmures qu'excitaient les impôts n'en devinrent que plus amers; et les opérations de l'abbé Terrai, contrôleur-général, homme qui bravait la clameur publique, aigrissaient le mécontentement de la nation. Elle pleurait encore le dauphin, mort depuis quelques années, prince dont les vertus et les lumières donnaient les plus justes espérances. Louis XV, autrefois l'amour des Français, finit son règne dans la tristesse et la douleur. Il mourut de la *petite vérole*, le 10 mai 1774, laissant la couronne à un jeune prince qui soupira d'être chargé de ce glorieux fardeau.

On doit à Louis XV l'établissement de l'Ecole militaire, un des plus utiles monumens de la munificence royale. Les sciences protégées

gées par le monarque, ont beaucoup étendu la sphère de nos connaissances (1).

### OBSERVATIONS.

Le devoir d'un historien est de dire la vérité; c'est la règle que nous nous proposons de suivre dans ces *Observations*, tirées des mémoires du temps les plus véridiques. Nous aurons le courage de tout dire et de ne rien cacher; nous ne dissimulerons ni les vertus ni les vices du monarque, ni les crimes, ni les forfaits des intrigans, des courtisans, des ministres, des viles prostituées qui l'entourèrent pour son malheur et celui de la nation.

Un nom célèbre dans toute l'Europe, des dettes immenses, le rare exemple de la fermeté dans la décadence de la monarchie, le danger des prêtres admis à la cour et dans les conseils, la funeste expérience de l'inutilité des guerres, de grands hommes dans presque toutes les

I.

Particularités sur le règne de Louis XV.

(1) Ici finit l'ouvrage de l'abbé Millot.



parties, les lettres en honneur, les beaux-arts à leur plus haut degré de perfection, la politesse, des calamités publiques et particulières, inséparables de la nature humaine, voilà ce que Louis XIV laissa pour héritage à Louis XV, âgé de cinq ans. Le royaume était réduit à l'état le plus déplorable; la dette nationale s'élevait à plus de deux milliards. Les revenus se trouvaient absorbés par anticipation, jusques et compris 1717. Telle était la détresse où l'ambition de Louis XIV avait plongé la France. Pour y remédier en partie, le duc d'Orléans, régent du royaume, établit une *chambre de justice*, afin de poursuivre ceux qui avaient malversé dans les finances sous le règne précédent; mais cette mesure n'opéra presque rien pour le bien de l'état. On fit regorger aux sangsues du peuple plus de cent soixante millions, dont il ne rentra qu'une bien petite partie dans le trésor public.

Le premier acte d'autorité du roi, devenu majeur, fut une erreur funeste: il laissa la principale place du

ministère au cardinal Dubois, cet heureux parvenu, que des vices réels et des talens équivoques avaient élevé à la pourpre. Une cause inconnue, mais qui veille au bonheur des peuples, répara cette faute. Ce prélat, l'ancien compagnon des débauches du duc d'Orléans et le proxénète de tous ses dérèglements, mourut bientôt, ne laissant après lui que la mémoire de ses vices et de ses infamies.

Le duc d'Orléans ne tarda pas à suivre son favori dans la tombe. Jamais prince ne poussa le raffinement et la volupté des plaisirs sensuels aussi loin qu'il le fit. Sa passion pour la duchesse de Berry, sa fille, princesse d'une grande beauté, et faisant ouvertement profession de galanterie, donnèrent lieu à des bruits injurieux à la réputation de tous les deux. Ce prince, à beaucoup de littérature, joignait un goût exquis pour les beaux-arts; il fit de son palais le rendez-vous des plus beaux esprits, des débauchés les plus raffinés, et des femmes les plus belles et les plus impudentes de la capitale.

Après la mort du régent, le duc

de Bourbon-Condé, homme de talens fort médiocres pour l'administration publique, prit sur lui la direction des conseils d'état : sa maîtresse, madame de Prie, femme rusée et intrigante, eut beaucoup d'influence dans les affaires civiles et militaires, en remplissant de ses créatures les premiers postes de ces deux départemens. Il renouvela l'édit sévère contre les protestans; sous son ministère, on vit renaître les persécutions de religion. Bourbon ne laissait à Louis XV que l'éclat de la majesté, des audiences fastueuses, des réglemens puérils sur l'étiquette, des graces qui n'intéressaient que quelques particuliers : la nomination aux places de la cour, les promotions des ordres, éloignaient des affaires le monarque, en paraissant l'en occuper. Louis s'en aperçut, et écrivit au duc de Bourbon que, voulant régner, il le verrait avec plus de plaisir à Chantilly qu'à Versailles.

Lors de l'exil de ce prince, la place de premier ministre fut supprimée; mais, sans en avoir le titre, le cardinal de Fleury en fit les fonctions; il



fut absolu, et gouverna la volonté du jeune roi dont il avait été le précepteur. Le royaume avait besoin d'un ministre ami de la paix et de l'ordre; il convenait de ramener une espèce de décence, qui avait disparu à l'aspect des mœurs de la cour du régent; mais il ne fallait pas abandonner Louis XV aux plaisirs de la chasse, et nourrir en lui cette indolence, qui traîne à sa suite l'ennui, l'irrésolution et l'indifférence pour la gloire. En un mot, Fleury régna sous le nom du roi, et prolongea son enfance. Agé de soixante-dix ans, ce vieillard ne s'occupait que de la finance, à laquelle il donna trop de protection; du commerce qu'il saisissait mal; des affaires ecclésiastiques, qui l'occupaient trop. Fixé par les plaisirs dans les bras de l'indolence, le monarque voyait le mal, sans oser le réformer; indiquait le bien, sans pouvoir le faire exécuter; souffrait des querelles de religion, sans prendre sur lui de vouloir les anéantir d'un mot de sa volonté.

Le cardinal de Fleury se permit contre la propriété et le droit des

gens, un attentat dont n'avait pas encore été souillé le ministère. Il réduisit les rentes viagères, qui n'étaient qu'à quatre pour cent. Ces funestes mesures attaquent l'honneur des princes ; détruisent les ressources, si souvent nécessaires du crédit public ; désolent des milliers de sujets, qui, dans les fruits de leur économie, trouvent la douceur et le repos. Les vues bornées que ce prélat porta dans les affaires de religion, dont il faisait des affaires d'état, prolongèrent des querelles qu'il fallait livrer au ridicule, cette justice si sûre, si prompte et trop peu exercée par le gouvernement, qui, en l'employant, s'éviterait la peine de sévir contre des gens souvent plus insensés que coupables. Quand un roi se repose sur un homme d'église pour l'administration des affaires, on ne peut guère compter sur une exacte impartialité, première vertu dans celui qui gouverne. Fleury, sans avoir le faste de Richelieu, ni la rapacité de Mazarin, compensait ses défauts par des talens ; il aimait la paix et la tranquillité publique ;

mais peut-on bien le disculper de l'accusation qui le confond avec ces coupables séducteurs qui arrachèrent Louis XV du chaste lit nuptial, pour lui faire connaître des jouissances étrangères ? S'il ne présida pas à ces arrangemens infâmes, il est accusé de n'y avoir opposé aucune barrière. On reprochera toujours à la mémoire de ce cardinal ambitieux, de n'avoir pas voulu, sur le bord de sa tombe, se dessaisir des rênes du gouvernement ; d'avoir entretenu son élève dans cette aversion pour les affaires qu'il montra pendant tout son règne ; de lui avoir laissé contracter une habitude de paresse et d'insouciance presque impossible à déraciner dans un particulier, et si dangereuse dans un prince nageant dans l'abondance et les plaisirs. Et combien n'ont pas été funestes les suites de ce malheur ? A sa mort, arrivée en 1743, Fleury laissa les affaires de la guerre, de la marine, de la finance, de la politique, dans une crise effrayante.

En 1763, la France, à peine sortie d'une guerre ruineuse et funeste, avait conclu la paix et perdu beau-



coup de ses possessions de l'Amérique et des Indes. Les déprédations affreuses commises dans les finances avaient ruiné le royaume au-dedans, tandis que le mauvais choix des généraux avait couvert la nation de honte au-dehors. Un intrigant sans capacité, noyé de dettes, mais protégé par la Pompadour, partait de Versailles pour aller commander les armées, et revenait, après une ou deux campagnes, comblé de richesses. Le peuple était appauvri, les troupes étaient battues. Depuis les généraux jusqu'aux commis des vivres, tous pillaient impunément, sans se donner même la peine de cacher leurs manœuvres et leurs rapines. Ces brigandages, occasionnés par la faiblesse et la corruption du gouvernement, avaient tellement épuisé les ressources de l'état, que le roi manquait d'argent pour payer les personnes employées même à son service personnel. Depuis cette époque, jusqu'à la fin du règne de Louis XV, les finances ont été dans le délabrement le plus affreux.

---

LOUIS XV était né avec les plus heureuses dispositions du cœur et de l'esprit; il avait le jugement exquis, mais malheureusement il ne le développa jamais. Dans les premières années de son règne, il montra de la sensibilité et de la force; mais ces deux qualités s'affaiblirent bientôt au milieu des insinuations perfides des courtisans et des ministres. Il était naturellement timide; ce défaut, dont il se serait corrigé par le grand usage des affaires, ne fit qu'augmenter dans l'inaction. Au lieu de trancher, dit un historien, avec cette supériorité que lui donnaient ses lumières, la défiance de ses forces ne le fit jamais aller qu'avec l'appui des autres. Tous ses discours au parlement furent toujours dictés dans son conseil. Quoique ce monarque parlât avec beaucoup d'aisance, il ne pouvait rien énoncer en public qu'on ne jugeât, à son embarras, qu'il ne parlait pas de lui-même; par conséquent, qu'on pouvait lui résister, le faire revenir, le ramener à une manière de penser opposée à celle qu'il avait manifes-

II.

Détails sur  
Louis XV,  
sur ses  
maîtres-es  
et ses  
ministres.

tée; de là les combats continuels d'autorité, les contradictions, les variations dans le gouvernement, l'instabilité des décisions.

Depuis son mariage, en 1725, avec Marie Leczinska, fille unique de Stanislas, roi de Pologne, jusqu'en 1741, Louis XV donna toujours l'exemple de la fidélité conjugale. Il commença enfin à se lasser de la possession du cœur d'une princesse qui n'avait d'autre recommandation que sa complaisance, sa condescendance, et peut-être une piété trop peu éclairée. Les corrupteurs du monarque, du nombre desquels était le duc de Richelieu, conduisirent alors dans ses bras la marquise de Mailli (de la maison de Nesle), à laquelle succédèrent ses deux sœurs. Après avoir erré d'objets en objets, Louis XV fixa ses idées et ses desirs sur la belle d'Étiolles, qui, pendant vingt ans, gouverna la France sous le nom de marquise de Pompadour. Le duc de Richelieu fut encore le confident secret de cette nouvelle passion. Comme l'ambition, et non pas l'a-



mour, dominait cette favorite, elle fermait les yeux sur le commerce du roi avec une infinité d'autres femmes, pourvu qu'elles ne voulussent point aspirer au pouvoir suprême qu'elle possédait. Par cette politique, elle conserva sur le monarque insouciant un ascendant irrésistible, et le rendit méprisable à la nation. Toutes les opérations militaires furent proposées et exécutées par les créatures de cette maîtresse, et l'administration des affaires, tant intérieures qu'extérieures, dirigée par ses protégés et ses favoris. Le duc de Choiseul même, ministre aussi fier qu'impérieux, fut obligé de fléchir le genou devant cette idole; il n'osa nommer à aucun poste vacant, civil ou militaire, sans l'approbation de cette femme. Il la détestait comme sa supérieure en autorité, et flattait sa vanité par la plus basse complaisance, quand son propre intérêt exigeait cette adulation. Comme ministre, il possédait des talens qui déplurent et le firent disgracier. Il montra, dans sa disgrâce et dans son exil, plus de courage et de fermeté

que n'en ont la plupart des hommes d'un rang aussi élevé, quand ils sont condamnés à la retraite et à une vie privée.

Louis XV, par le choix qu'il fit de ses ministres, et par les mesures qu'il leur permit de poursuivre, parut, long-temps avant la fin de son règne, avoir perdu sa raison et être attaqué de folie. Le peu de regret qu'il montra à la mort de la marquise de Pompadour, fit juger qu'il se félicitait d'être délivré d'une maîtresse impérieuse et insolente, qui, ayant débuté par partager les prérogatives royales, avait fini par en usurper toute l'autorité souveraine. Mais la coquetterie, l'impudicité et la légèreté de la Dubarry, qui, à force d'art, tâchait de suppléer à la nature épuisée, fit donner le faible et imprudent monarque dans les excès les plus honteux. Ce fut par les insinuations malignes de cette prostituée, un des plus vils restes de la corruption publique, que le duc de Choiseul fut disgracié, et que le duc d'Aiguillon, l'homme le moins populaire de toute la noblesse fran-

caise, accusé et convaincu par un tribunal souverain d'actes d'oppression les plus odieux, fut non-seulement mis à couvert des atteintes de la justice, et déroché à la rigueur d'une punition exemplaire, mais encore nommé au poste de secrétaire d'état des affaires étrangères. La France eut alors le douloureux spectacle de voir Louis XV, plongé dans la mollesse et la crapule, faire couler les trésors de l'état pour procurer à sa honteuse favorite de quoi étaler un faste et un luxe de reine. Les impôts furent donc multipliés pour satisfaire les fantaisies du monarque et de sa vile courtisane. On peut dire que le sceptre du roi, tour-à-tour le jouet de l'amour, de l'ambition et de l'avarice, devint, entre les mains de la Dubarry, la marotte de la folie. Ce monarque fut bientôt au degré le plus haut d'abandon et du mépris de la part du peuple; et ses ministres, Maupeou, Terray, d'Aiguillon, etc., au dernier période d'exécration et de haine publique. Les déprédations, le dérèglement des mœurs et l'insolence des favoris



étaient à leur comble. Les princes ; différant de sentimens , et n'ayant aucuns principes , se voyaient peu entre eux , et vivaient dans le sein de leurs sociétés particulières ; aucun d'eux ne tenait d'état , et le roi n'avait point de cour. Tout se passait en petits soupers et dans de petits appartemens. Un étranger de distinction , qui venait en France , était obligé de prendre le ton des grands , et de se pourvoir d'une maîtresse. Tous les seigneurs de la cour suivaient l'exemple du chef de la nation. C'était presque une honte de vivre avec son épouse. Dans cet abandon général de leurs époux , les femmes , qui pour l'ordinaire n'ont que trop d'occasions de succomber , n'avaient pas une conduite plus régulière. On ne se donnait pas la peine de cacher les intrigues galantes ; il s'était même établi des liaisons de dérèglement entre des femmes de la cour et des filles publiques. Retiré dans le fond de ses petits appartemens , ennuyé et dégoûté de tout , le roi autorisait , par son propre exemple , la licence et la corruption des

mœurs. Tel était l'état des choses, lorsque ce monarque mourut victime de sa lubricité. La joie que les Français témoignèrent dès les premiers jours de sa maladie, fut poussée jusqu'à l'excès. La nation, accablée de misère, et ne pouvant être réduite à un état plus déplorable, regardait le terme de la vie de Louis XV comme le terme des souffrances publiques. Les marchands de la capitale firent des magasins d'étoffes de deuil, avant même qu'il fût à l'extrémité, et ils se flattaient publiquement de l'espoir de les vendre bientôt. Le chef de la police, prié par quelques personnes de mettre des bornes à ces transports scandaleux, répondit: *Pour m'y opposer, il faudrait emprisonner tout Paris.* Ni l'horreur de la situation du roi, ni le souvenir de l'ancien amour qu'on avait eu pour lui, ne purent réveiller l'intérêt du peuple pour sa personne. Lorsque, dans ses derniers momens, on ordonna des prières, les églises restèrent presque vides. Jamais l'esprit français, naturellement porté à la plaisante-

rie, ne se livra à son penchant avec plus d'empressement. La mémoire du monarque fut impitoyablement poursuivie ; et l'alégresse que ressentit de sa mort une nation qui s'était toujours montrée idolâtre de ses maîtres, fut la plus sanglante satire de son règne. On n'observa point, à son égard, tout le fastueux cérémonial, vestige de l'ancienne barbarie, dont l'habitude avait consacré l'usage dans les obsèques des rois. Les tristes restes de Louis XV furent portés à Saint-Denis sans appareil, dans un carrosse escorté de quelques gardes-du-corps. Aucun des grands officiers de la couronne, ni personne du peuple, ne suivit le cortège. Au bout de deux jours, il fut oublié, et cette indifférence absolue s'étendit jusqu'aux extrémités les plus reculées de la France. Les souverains trouveront dans ces particularités la leçon la plus terrible ; ils verront combien l'exemple des rois influe sur les mœurs d'une nation. Un prince abandonné au déverglement, et forcé de se lier avec ceux qui partagent et favorisent ses



penchans scandaleux, finit bientôt par laisser dans leurs mains le soin de l'administration des affaires.

Louis XV avait assez fait pour que la monarchie française fût entièrement détruite, si ce royaume n'avait eu au-dedans de lui-même de puissantes ressources. Il laissa l'état, qui allait en dépérissant, aux efforts naturels de sa vigoureuse constitution. Le principe de tous les maux qui affligèrent la France sous son règne, venait principalement du vice de son éducation, et de l'éloignement où il avait été tenu des affaires, durant ses premières années : tant il est difficile que celui qui ne connaît pas les hommes, et qui ne cherche pas à les connaître, dirige bien les rênes du gouvernement. Si ce monarque n'eût pas été détourné de ses principes naturels, il eût constamment été bon époux, bon père et roi sage. Dans les commencemens de son mariage, il eut beaucoup d'attachement pour la reine. Un courtisan lui parlant un jour d'une dame, dont il exagérait la beauté, le roi lui dit : *Elle est*

*donc bien belle! Est-elle belle  
comme la reine, par exemple?*

Alors ce prince ne connaissait pas de commerce plus doux que celui de son épouse. Mais quand une fois il eut renoncé à ses devoirs les plus directs, le désordre régna par-tout: son genre de vie le sépara de sa famille, qui lui devint étrangère, et il n'eut plus que de faux amis.

A sa mort, toutes les parties de l'administration étaient dans le plus grand désordre; le crédit était perdu; il avait été impossible de le faire renaître, parce qu'on avait abusé trop souvent de la confiance des particuliers. Les bienfaits de la capitale et de riches particuliers, donnés pour la construction et une nouvelle administration d'un Hôtel-Dieu, furent employés à un autre usage; l'argent qui devait servir à racheter les Français esclaves chez les Barbaresques, fut impitoyablement diverti de son objet. Vers la fin de son règne, il n'y avait ni liberté, ni propriété réelle. Les places de confiance, les évêchés, les grades militaires étaient vendus

au plus offrant. Tout se passait en intrigues et en cabales. L'état des armes avait été totalement négligé. La magistrature était dans une situation encore plus déplorable. En un mot, Louis XV laissa à son successeur un royaume sans argent, sans crédit, sans lois, sans troupes et sans moralité.

---

DANS l'espace de près de soixante ans qu'a embrassé ce règne, l'esprit humain a fait, en France, des progrès dans les différentes parties des sciences.

---

III.

Progrès de  
l'esprit hu-  
main.

« Un ordre entier (*la société des jésuites*), dit Voltaire, aboli par la puissance séculière, la discipline de quelques autres réformée par cette puissance, les divisions même entre toute la magistrature et l'autorité épiscopale, ont fait voir combien de préjugés se sont dissipés, combien la science du gouvernement s'est étendue, et à quel point les esprits se sont éclairés. Les semences de cette science



« utile furent jetées dans le dernier  
« siècle; elles ont germé de tous  
« côtés dans celui-ci, jusqu'au fond  
« des provinces, avec la véritable  
« éloquence, qu'on ne connaissait  
» guère qu'à Paris, et qui, tout d'un  
« coup a fleuri dans plusieurs villes:  
« témoin les discours sortis, ou du  
« parquet, ou de l'assemblée des  
« chambres de quelques parlemens,  
« discours qui sont des chefs-d'œu-  
« vre de l'art de penser et de s'ex-  
« primer, du moins à beaucoup d'é-  
« gards. Du temps des d'Aguesseau,  
« les seuls modèles étaient dans la  
« capitale, et encore très-rares.....  
« La philosophie, en rendant l'es-  
« prit plus juste, et en bannissant le  
« ridicule d'une parure recherchée,  
« a rendu plus d'une province l'é-  
« mule de Paris..... Les académies  
« ont rendu service en accoutumant  
« les jeunes gens à la lecture, et en  
« excitant, par des prix, leur génie  
« avec leur émulation. La saine  
« physique a éclairé les arts néces-  
« saires.... Les étoffes se sont manu-  
« facturées à moins de frais par les  
« soins d'un des plus célèbres méca-

« niciens (1). Un académicien, en-  
 « core plus utile (2) par les objets  
 « qu'il embrasse , a perfectionné  
 « beaucoup l'agriculture... Un autre  
 « académicien (3) a donné le moyen  
 « le plus avantageux de fournir à  
 « toutes les maisons de Paris l'eau  
 « qui leur manque..... Un méde-  
 « cin (4) a trouvé enfin le secret,  
 « long-temps cherché, de rendre  
 « l'eau de la mer potable..... Si quel-  
 « que invention peut suppléer à la  
 « connaissance, qui nous est refu-  
 « sée, des longitudes sur la mer,  
 « c'est celle du plus habile horloger  
 « de France (5), qui dispute cette  
 « invention à l'Angleterre.... »

Quant au célèbre dépôt des con-  
 naissances humaines, qui a paru  
 sous le titre de *Dictionnaire ency-  
 clopédique*, « c'est une gloire éternel-  
 le pour la nation (continue Voltaire)  
 « que des officiers de guerre sur  
 « terre et sur mer, d'anciens magis-  
 « trats, des médecins qui connais-

---

(1) Vaucanson.

(2) Dubamel.

(3) Parcieux.

(4) Poissonnier.

(5) Le Roi.

« sent la nature, de vrais doctes ;  
 « quoique docteurs, des hommes de  
 « lettres dont le goût a raffiné les  
 « connaissances, des géomètres,  
 « des physiciens, aient tous concou-  
 « ru à ce travail aussi utile que péni-  
 « ble, sans aucune vue d'intérêt, sans  
 « même rechercher la gloire, puis-  
 « que plusieurs cachaient leurs noms,  
 « enfin sans être ensemble d'intelli-  
 « gence, et par conséquent exempts  
 « de l'esprit de parti. Mais ce qui est  
 « encore plus honorable pour la  
 « France, c'est que, dans ce recueil,  
 « le bon l'emporte sur le mauvais,  
 « ce qui n'était pas encore arrivé :  
 « les persécutions qu'il a essuyées  
 « ne sont pas si honorables pour la  
 « France..... Il est certain que la  
 « connaissance de la nature, l'esprit  
 « de doute sur les fables anciennes  
 « honorées du nom d'histoires, la  
 « saine métaphysique dégagée des  
 « impertinences de l'école, sont les  
 « fruits de ce siècle, et que la raison  
 « s'est perfectionnée. »

Sous le règne de Louis XV ont paru  
 des hommes célèbres en divers  
 genres.



Dans la métaphysique, Condillac s'est acquis beaucoup de célébrité. Dans la physique, Nollet et autres, par leurs observations, ont procuré une infinité de choses utiles à la société. Dans la médecine, on a renoncé aux vaines hypothèses, pour ne suivre que le flambeau de l'expérience. La chirurgie a été perfectionnée; Winslow et Ferrein se sont distingués dans l'anatomie. La chimie, cette science si enveloppée des voiles du mystère, a été développée et simplifiée. La botanique a procuré des plantes inconnues dans nos climats. Dans l'astronomie, les observations ont perfectionné la géographie, et rendu plus facile la navigation. Les voyages faits au pôle par Maupertuis, Clairaut, Camus et le Monnier; et à l'équateur, par de la Condamine, Bouguer, Godin et Jussieu, ont servi à déterminer la figure de la terre, et à faire connaître les réfractions de la lumière, les variations de l'atmosphère, ainsi que la hauteur des montagnes les plus élevées du globe. Ceux qui ont voyagé pour observer le passage

de Vénus sous le disque du soleil, ont fait connaître la distance de cet astre à la terre, autant qu'il est possible à l'homme de la découvrir. Les observations de la Caille et de Lalande, ont fait connaître la distance de la lune à la terre.

Dans les beaux-arts, la musique doit beaucoup à Rameau, qui a ouvert de nouvelles routes pour charmer les oreilles; Mondonville, Philidor, Monsigni et autres, qui se sont signalés dans la même carrière, ont perfectionné l'art de la mélodie.

Le dessin a été perfectionné, et même étendu. Des écoles gratuites de cet art, presque nécessaire pour tous les arts mécaniques, ont été établies à Paris, à Bordeaux, à Reims, à Orléans.

L'architecture a produit des monumens dignes d'être cités, entre autres l'église de Sainte-Geneviève, l'hôtel de l'Ecole-Militaire, le pont de Neuilly, et autres édifices.

La sphère de la peinture a été agrandie. La porcelaine de Sèvres a été surpassé celle de la Chine, sinon

par la qualité de la pâte, du moins par l'élégance de la forme, la régularité du dessin et la fraîcheur du coloris.

La gravure, dont l'avantage est de multiplier les chefs-d'œuvre des peintres, ne s'est pas bornée à ce seul objet. Les charmantes tailedouces, d'après les dessins des Cochin, Gravelot, Moreau, Eisen, etc., nous ont rendu l'esprit, l'ame des personnages que nos poètes, nos romanciers ont mis en action. C'est encore à cet art que nous devons la représentation, la coupe, le détail des plus beaux monumens d'architecture.

Les ouvrages d'orfèvrerie et de bijouterie ont été portés à leur perfection. Ils doivent sur-tout leur beauté à l'art de ciseler, et au talent d'employer l'or de couleur.

L'art de la fonte, qui s'est accru, a rendu l'artillerie plus redoutable. On a inventé une nouvelle manière de fondre les canons, qui les rend moins sujets à éclater. Il en a été de même pour les statues, dont on a rendu la fonte plus sûre, moins ter-



reuse, faisant couler le bronze fondu de bas en haut dans le moule, au lieu de haut en bas, suivant l'ancien procédé. Bouchardon, le Moine, etc., se sont distingués dans cette partie.

Dans les arts mécaniques, de nouvelles machines ont été inventées pour épargner le temps et les travaux des hommes.

Une découverte utile à l'humanité, l'inoculation, a été mise en pratique. L'abbé de l'Épée a fait parler, avec succès, les sourds et muets de naissance; du moins il leur a donné la faculté de se faire comprendre dans ce qu'ils demandent, ou dans ce qu'ils veulent faire entendre aux autres.

La haute magistrature, les tribunaux et le barreau ont rassemblé des hommes doués de grands talens. La France a eu dans le chancelier d'Aguesseau un savant digne d'être un sage législateur. L'art de la chaire a été illustré par Massillon, Ségaud, Neuville, Elysée, etc., etc. Montfaucon, Fréret, Fourmont, Sainte-Palaye, etc., se sont distingués par leur profonde érudition. Outre Fon-

tenelle, Voltaire, Maupertuis, Buffon, d'Aubenton, d'Alembert, Helvétius, J. B. Rousseau, Rollin, Louis Racine, Gresset, Dumarsais, etc., un grand nombre d'autres ont fait honneur aux sciences et aux lettres.

UN établissement très-utile honora les commencemens du règne de Louis XV; il fut formé, en 1719, par les soins du régent, protecteur et amateur des lettres et des beaux-arts. Jusqu'à alors l'instruction de la jeunesse, dans les collèges de Paris, était mercenaire, et les maîtres recevaient de leurs disciples ce que chacun d'eux pouvait leur donner en reconnaissance de leur peine. Le régent ayant jugé qu'il était de l'honneur du gouvernement que cette instruction fût gratuite, fit accorder à l'Université, pour qu'elle enseignât gratuitement, la somme de soixante-six mille livres, à prendre sur les postes et messageries du royaume.

Outre l'établissement de l'*Ecole Militaire*, fondée en 1751, pour l'éducation de cinq cents jeunes

---

IV.  
établissement.

gentilshommes français, sur-tout de ceux dont les pères, dépourvus de fortune, seraient morts au service, ou seraient encore dans les armées. Louis XV donna, dans la même année, des lettres-patentes pour l'établissement d'une académie des sciences, arts et belles-lettres à Besançon. Sans parler de plusieurs sociétés littéraires établies dans différentes villes, ce monarque donna, en 1757, son agrément à l'établissement d'une société d'agriculture, de commerce et des arts, dans la province de Bretagne, composée d'un bureau de correspondance à Rennes. L'exemple de cette province fut bientôt suivi par la plupart des autres.

En 1761, Louis approuva l'établissement d'une société d'agriculture dans la généralité de Paris, composée de quatre bureaux, distribués à Paris, à Meaux, à Beauvais et à Sens.

En 1764, le collège royal de la Flèche fut établi en faveur de deux cent cinquante gentilshommes, choisis, nommés et entretenus par le



roi, pour y être instruits dans les belles-lettres, et de là passer à l'*Ecole Militaire*, à l'âge de quatorze ans, ou continuer leurs études dans ce collège, s'ils se destinaient à l'état ecclésiastique ou à la magistrature.

## LOUIS XVI.

EN succédant à son aïeul, Louis XVI vit toute l'étendue des obligations que le trône lui imposait; effrayé du fardeau de la couronne, il appela aussitôt auprès de lui le comte de Maurepas, ancien ministre, exilé de la cour, en 1749, pour quelques vers satiriques qu'il avait faits contre la marquise de Pompadour. La lettre que le jeune monarque lui écrivit à cette occasion, fait trop d'honneur à son cœur, pour ne pas la rapporter; elle était ainsi conçue: « Dans la juste douleur qui m'accable et que je partage avec tout le royaume, j'ai de grands devoirs à remplir. Je suis roi, et ce titre renferme de grandes obli-

1774.

Le comte de  
Maurepas  
principal mi-  
nistre.

« gations; mais je n'ai que vingt ans,  
 « et je n'ai pas toutes les connais-  
 « sances qui me sont nécessaires. La  
 « certitude que j'ai de votre probité  
 « et de votre intelligence profonde  
 « dans les affaires, m'engage à vous  
 « prier de m'aider de vos conseils.  
 « Venez donc le plus tôt possible voir  
 « votre roi et votre ami. » Ce fut  
 d'après cette invitation que le comte  
 de Maurepas prit séance au conseil  
 en qualité de ministre-d'état.

Edit portant  
 remise  
 du droit de  
 joyeux  
 avènement.

Les finances de la France et ses  
 ressources étaient épuisées, les det-  
 tes accumulées, les rentiers incer-  
 tains de leur existence, et chaque  
 jour plus alarmés sur le sort de leurs  
 capitaux. Le premier acte de la puis-  
 sance du nouveau roi est la ratifi-  
 cation des engagements de ses pré-  
 décesseurs; la première fois qu'il  
 parla aux Français, fut pour les dé-  
 charger d'un impôt ou tribut qu'ils  
 lui devaient pour son avènement à  
 la couronne, pour prendre sur lui la  
 longue dette de ses pères, pour an-  
 noncer qu'*aucun sacrifice ne lui  
 coûtera, dès qu'il pourra tourner  
 au soulagement du peuple.*

Après avoir purgé la cour des sybarites et des femmes sans mœurs qui la déshonoraient, Louis XVI s'occupa du ministère : le comte de Muiy eut le département de la guerre ; le comte de Vergennes celui des affaires étrangères ; Sartine celui de la marine , et Turgot celui des finances. Lorsque ce dernier, en sa qualité de contrôleur-général, prêta serment à la chambre des comptes, Nicolai, premier président, lui adressa un discours, dont voici quelques traits : « Balancer les dépenses  
 « et les recettés, annoncer des vues,  
 « se servir de moyens faciles et simples dans toutes les opérations ;...  
 « n'avoir d'autre base que la bienfaisance, la justice et l'économie ;...  
 « voilà, monsieur, ce qu'on espère de votre administration ;... diminuer les impôts, respecter nos propriétés, maintenir inviolablement les engagements du prince avec ses sujets ;... telle est la mesure des obligations que vous allez remplir, telle est la dette sacrée du ministère des finances. »

Organisa-  
 tion du ministère

Bientôt, sous les auspices de Tur-



Édit concer-  
nant la li-  
berté du  
commerce  
des grains et  
des farines  
dans  
l'intérieur.

got, l'agriculture fut protégée ; alors parut cet édit mémorable, qui, fixant les principes sur la liberté du commerce des grains, et affranchissant leur circulation intérieure, tendait à rendre et la denrée plus abondante, et la subsistance plus facile ; on vit s'établir entre les provinces un échange qui rendait les richesses communes, et faisait mettre un prix à des travaux trop négligés, malgré leur importance.

Rétablissement  
des  
parlemens.

L'ancienne magistrature était toujours dans l'exil depuis 1761 ; la nation désirait son retour. Après avoir retiré les sceaux au chancelier Meaupou, pour les donner à Miroménil (1), premier président du parlement de Rouen, Louis XVI, interrogeant l'opinion publique, rétablit les tribunaux sur leurs anciens fondemens, rendit la vigueur aux lois, et la confiance à ceux qui en étaient les organes ; en un mot, tous

---

(1) Ce choix fut généralement désapprouvé. Suivant les Mémoires du temps, Miroménil dut son élévation à son talent pour jouer la comédie sur des théâtres de société. Ce fut le comte de Maurepas qui lui fit donner les sceaux.

les parlemens rentrèrent successive-  
ment dans leurs fonctions.

Il subsistait dans la perception des  
impôts des campagnes une mesure,  
dont la rigueur était voisine de l'in-  
justice et approchait de la cruauté.

Si dans un village quelque pauvre  
habitant n'avait pu fournir sa con-  
tribution, ou qu'un individu de mau-  
vaise foi eût disparu sans y avoir sa-  
tisfait, leurs portions étaient rever-  
sées sur la communauté entière qui  
était solidairement contrainte. Une  
déclaration du roi abolit cette me-  
sure odieuse et tyrannique, qui avait  
usurpé le nom sacré de loi.

Cependant les opérations bienfai-  
santes du monarque, secondées par  
les vues du sage et incorruptible  
Turgot, alarmaient de toutes parts  
ceux qui s'engraissaient des abus,  
ceux qui se rassasiaient de la subs-  
tance du pauvre et des larmes du mal-  
heureux. Turgot avait des ennemis  
irréconciliables dans les parlemens,  
au rétablissement desquels il s'était  
opposé avec les armes de la philoso-  
phie ; dans les gens d'église et dans  
les financiers, qui le redoutaient,

---



---

 1775.

Abolition  
des contrain-  
tes solidaires  
entre les  
habitans des  
campagnes,  
pour le paie-  
ment des  
impôts.

Emeute à  
l'occasion  
des grains.

parce que ce ministre voulait réformer une foule d'abus contraires à la prospérité nationale : tous étaient d'accord pour le perdre. Dans ce dessein, on créa une disette factice au sein de l'abondance. La révolte fut dans Paris et dans les provinces environnantes, où plusieurs milliers de brigands se réfugièrent presque en même temps, pillant les blés et les farines qu'ils répandaient sur les chemins ou jetaient dans les rivières. Ils commirent des ravages assez considérables à Vernon, à Pontoise, à Saint-Germain, à Versailles. La conduite de ces gens rassemblés à cette occasion, prouva clairement que leur objet n'était pas d'éviter la famine, mais de la provoquer, puisqu'au lieu de partager les grains et les farines, dont ils s'emparaient, ils les détruisaient, et démolissaient les magasins et les fours. Par faiblesse, le gouvernement voulut taire le nom des instigateurs de ce soulèvement. Le procès criminel fait à quelques petits agens, arrêta un incendie qui menaçait d'embraser toute la France. Le calme fut réta-



bli, mais les intrigues n'en furent pas moins multipliées pour perdre Turgot.

Il fut alors question du sacre du roi. L'état des finances paraissait favorable pour la suppression de cette cérémonie très-dispendieuse. Turgot voulait y faire consentir Louis XVI; Maurepas n'y mettait point d'obstacles; mais les autres ministres s'y opposaient. Il fut ensuite proposé, qu'attendu les dépenses considérables qu'entraînerait le voyage de Reims, la cérémonie se ferait à Paris. Ce projet agita pendant quelque temps le ministère; mais les intrigues du clergé, que cette innovation alarmait, la vanité des grands représentans, firent rejeter les vues économiques de Turgot, et le roi fut sacré à Reims avec une pompe extraordinaire.

Sacre du roi à Reims.

De tous les ministres du règne précédent, un seul avait été conservé en place, parce qu'il était beau-frère du comte de Maurepas: c'était le duc de la Vrillière, secrétaire-d'état au département de la maison du roi, département d'où émanaient,

Lamoignon de Malesherbes remplace dans le ministère le duc de la Vrillière.

comme dit un écrivain, ces ordres terribles, connus sous le nom de *lettres-de-cachet*, qui quelquefois ont prévenu, plus souvent ont supposé et toujours encouragé le crime. Ce ministre, couvert d'opprobres par le cinisme de ses mœurs et par la noirceur de son caractère, ayant donné sa démission, Louis XVI appela pour le remplacer un des magistrats les plus intègres, un des philosophes les plus libres, un des hommes les plus humains, un sage qui avait passé sa vie à opposer des barrières aux entreprises arbitraires de la cour et des financiers. La nation applaudissait à ce choix, auquel avait contribué Turgot. Le premier soin de Malesherbes, en entrant dans le ministère, fut de visiter les prisons et de descendre dans les cachots : il brise les fers de ceux qui ont été trop punis ou trop long-temps détenus ; allège la captivité de ceux qu'il est impossible de rendre à la société ; enfin il dresse, sous les yeux du monarque, un règlement tendant à détruire l'abus, et à opérer l'annéantissement des lettres-de-cachet.

Comme il ne cherchait et ne voulait que le bien de l'état, on s'attendit dès-lors qu'il ne resterait pas longtemps en place, tant étaient puissantes les personnes que ses vues contrariaient.

Il était déjà question de plusieurs réformes ; le roi voulait mettre de l'économie et arrêter les prodigalités de la cour, qui étaient sans exemple et sans mesure. Marie-Antoinette d'Autriche, qui, en 1770, avait uni sa destinée à celle de Louis, s'abandonna à tous les goûts et à toutes les jouissances d'une jeunesse sans expérience. Ses profusions se répandaient sur une foule de bas courtisans des deux sexes qui l'environnaient sans cesse de nouveaux plaisirs. La magnificence, ou plutôt le luxe de la cour, épuisait les finances. Sur un tapis vert se perdaient journellement à Versailles les contributions de plusieurs villes. La reine et les princes puisaient à leur gré dans le trésor de l'état, toutes les sommes qu'absorbaient leurs fantaisies. La cour s'agitait en tous sens pour faire échouer l'exé-

1776.

Intérieur de  
la cour de  
Versailles.



cution des réformes projetées, ou pour forcer à la retraite ceux des ministres qui suggéraient au roi des plans d'économie. Tel était malheureusement l'état des choses, que le roi et son conseil ne pouvaient opérer le bien qu'ils voulaient.

Abolition  
des corvées,  
et renvoi  
de Turgot.

Une des plus utiles opérations de Turgot fut la suppression des corvées qui vexaient et qui ruinaient les cultivateurs. Le parlement, au lieu d'enregistrer l'édit qui abolissait cette honteuse servitude, fit des remontrances au roi. Louis XVI, pour le faire enregistrer, tint un lit de justice à Versailles. Outre le parlement, la noblesse et le clergé s'élevèrent par intérêt contre cet acte d'une bienfaisance éclairée. Les courtisans désespérant de ruiner par leurs manèges ordinaires le crédit de Turgot, que le jeune monarque protégeait ouvertement, employèrent, pour perdre ce ministre, une trame perfide qui ne pouvait manquer de réussir. La cour de Versailles avait fait de l'administration des postes un département, dont le chef avait, sous le règne de Louis XV, la pré-

rogative de rendre compte directement au roi de tout ce qui pouvait l'intéresser dans les correspondances particulières. A cet effet, des commis possédaient au dernier degré l'art odieux d'ouvrir et de refermer les lettres. A son avènement au trône, Louis XVI voulut abolir cette institution infernale : les ministres parurent d'abord applaudir à ses intentions ; mais insensiblement ils lui exposèrent la raison d'état qui autorisait cette mesure, inutile envers des intrigans et des factieux, dont les secrets ne sont jamais confiés à la poste, mais très-propre à seconder, contre l'homme de bien, les haines cachées, et les perfidies ténébreuses ; aussi fut-elle employée contre Turgot.

Le roi, qui se défiait des oppositions des courtisans aux opérations de ce ministre, voulut savoir ce que la nation en pensait. Le baron Doigny, chargé de ce qu'on appelait le secret de la poste, fut consulté. Aussitôt, par la plus noire des perfidies, on fit écrire par des personnes affidées, des lettres où l'on se récriait contre les

plans de Turgot, et sur-tout où l'on empoisonnait les motifs qui le faisaient agir. Doigny présentait ces lettres au roi comme l'expression sincère de l'opinion des gens de tout état. Ce manége odieux fut fréquemment répété auprès de Louis XVI, qui, prenant pour le vœu du peuple ce qui n'était que l'ouvrage de l'imposture la plus perfide, crut devoir sacrifier son ministre à cette même voix publique, dont il avait suivi l'impulsion lorsqu'on lui donna sa confiance.

Démission  
de  
Malesherbes  
remplacé  
par  
Amelot.

Malesherbes, le seul homme de bien resté dans le ministère, voulut suivre son ami Turgot dans la retraite. Deux fois le roi refusa d'accepter sa démission, deux fois il le conjura de ne pas le quitter. Alors, le ministre philosophe, persistant dans sa résolution, s'écria avec vivacité : *Sire, il est impossible de faire le bien. Il faut donc*, lui répondit Louis XVI, *que je quitte aussi ma place!* Amelot, conseiller-d'état, remplaça Malesherbes, qui fut généralement regretté.

Successurs  
de Turgot.

La même cabale et le même expé-



dient qui avaient fait renvoyer Turgot, firent mettre à sa place Clugny, intendant de Bordeaux, qui ne fut pas long-temps contrôleur-général. La mort qui le surprit au bout de quelques mois, ne lui permit de faire ni aucun bien ni aucun mal. Taboureaux, conseiller-d'état, lui succéda, ayant Necker (1) pour adjoint, sous le titre de conseiller des finances et de directeur du trésor royal.

D'autres changemens eurent encore lieu dans le ministère. Le comte de Saint-Germain, qui depuis 1775, avait le département de la guerre, devenu vacant par la mort du comte de Mury, s'était fait de puissans en-

---



---

 1777.

 Change-  
mens dans le  
ministère.

---

(1) Necker, né à Genève, après avoir été commis à Paris chez un banquier, dont il devint ensuite l'associé, s'était fait une fortune qui surpassait celle des plus fortes maisons de banque, mais dont la rapidité incroyable fit naître des soupçons légitimes. Des traités frauduleux avec la compagnie des Indes, et des spéculations sur les fonds anglais, au moment de la paix de 1763, dont il fut instruit à l'avance, furent les principes de cette étonnante fortune. (Voyez *Du Gouvernement, des mœurs et des conditions en France avant la Révolution, etc.*, par M. Senac de Meilhan, ancien intendant de Valenciennes. Hambourg, 1795, in-8.)

nemis par les réformes militaires qu'il exécutait ; voyant qu'il ne pouvait conserver long-temps sa place, il fut contraint de se retirer. Le prince de Montbarrey, qui lui avait été adjoint, resta seul chargé de ce ministère. Taboureau ayant aussi donné au roi sa démission de contrôleur-général, Necker, son collègue, lui succéda, sous le nom de directeur-général des finances.

Opérations  
de Necker.

Aussitôt les effets publics remontrèrent considérablement, ce qui pouvait bien être l'effet de la manœuvre d'un banquier connaissant les astuces employées pour la hausse et la baisse des fonds publics. A peine en place, Necker renvoya les administrateurs qui lui faisaient ombrage. Les offices d'intendants du commerce furent supprimés ; opération onéreuse à l'état, par les remboursemens qu'elle exigeait. Ce nouveau ministre, entouré d'hommes qui lui étaient entièrement dévoués, ne fut plus gêné dans ses projets régénérateurs. On ne parlait que des suppressions, des réformes, des améliorations qu'il se proposait ; un enthousiasme

siasme général s'était déclaré en sa faveur. A sa place, un homme de génie eût rétabli la fortune publique. Les circonstances étaient, à la vérité, fort difficiles ; cependant, avec les ressources infinies qu'avait la France, le niveau entre la recette et la dépense pouvait être rétabli par le simple retranchement de trop fortes pensions et des autres charges parasites de l'état. Au lieu d'avoir recours à cet expédient, dans la crainte de se faire des ennemis, Necker employa la méthode facile des emprunts. N'éprouvant aucun obstacle dans ses opérations financières, il passait pour un grand administrateur, dans le temps même qu'il préparait la foudre qui devait bientôt anéantir et le monarque et la monarchie.

Un événement particulier excita l'attention de l'Europe ; ce fut le voyage que fit cette année en France l'empereur d'Allemagne, Joseph II, frère de la reine. Ennemi de la pompe, vêtu et vivant en simple particulier, il ne prit que le titre modeste de comte de Falkenstein. Pendant son séjour à Paris, il visita les divers monumens, les manufactures et ate-

Voyage de  
Joseph II en  
France.



liers célèbres de cette capitale. La simplicité avec laquelle il voyageait, contrastait singulièrement avec le faste que déployèrent les deux frères de Louis XVI (Monsieur et le comte d'Artois) en visitant cette même année les provinces méridionales du royaume.

La France  
envoie des  
secours aux  
colonies  
anglaises.

Un autre objet plus intéressant fixait alors les regards des puissances de l'Europe : c'étaient les efforts que faisait l'Angleterre pour réduire, par la force des armes, ses colonies septentrionales de l'Amérique, qui s'étaient déclarées, en 1776, *Etats libres et indépendans*. Profitant de cette guerre pour affaiblir la puissance de l'Empire Britannique, le cabinet de Versailles fournissait des munitions en tout genre aux Américains insurgés, et protégeait ouvertement leur république naissante. Des officiers français, du nombre desquels était le marquis de la Fayette, entrèrent même à leur service, et, sous les drapeaux de la liberté, combattirent pour assurer l'indépendance des colonies anglaises.

Enfin, par un traité d'amitié et

de commerce avec les Américains, signé à Paris au mois de février 1778, Louis XVI reconnut et s'engagea directement à maintenir leur indépendance et souveraineté. C'était déclarer la guerre à l'Angleterre. Cette conduite de la France envers la Grande-Bretagne, fut le signal des hostilités qui commencèrent bientôt entre les deux nations, quoiqu'il n'y eût de part ni d'autre aucune déclaration de guerre.

Le comte d'Estaing ne tarda pas à partir de Toulon avec douze vaisseaux de ligne et quatre frégates, dirigeant sa course vers les côtes de l'Amérique. Dans le même temps, une flotte plus considérable avait été équipée dans le port de Brest; le comte d'Orvilliers la commandait; l'avant-garde était sous les ordres du comte de Chaffaut, et l'arrière-garde sous ceux du duc de Chartres, depuis si connu sous le nom de duc d'Orléans. Cette flotte ayant mis à la voile, rencontra celle des Anglais, égale en forces, et commandée par l'amiral Keppel: un combat des plus vifs s'engagea vers

1778.

Louis XVI  
reconnait  
leur indé-  
pendance.

Départ du  
comte d'Es-  
taing pour  
l'Amérique.

Combat  
d'Ouessant

l'île d'Ouessant. L'action fut indécise; les deux flottes, également maltraitées, rentrèrent dans leurs ports respectifs, et les deux nations s'attribuèrent également l'avantage de l'action.

Prise de divers établissemens français et de Pondichéry par les Anglais.

Cette même année, les Anglais s'emparèrent des établissemens français à Chandernagor, à Yamen, à Karical, à Masulipatan, et de Pondichéry, qui fut contraint de capituler, après quarante jours de tranchée ouverte.

Prise de Sainte-Lucie par les mêmes, et de la Dominique par les Français.

Dans les Indes Occidentales, ils se rendirent aussi maîtres de l'île de Sainte-Lucie; d'un autre côté, les Français, sous la conduite du marquis de Bouillé, prirent celle de la Dominique.

Emprunts de Necker.

Cependant les dépenses extraordinaires qu'entraînait la guerre, fixaient tous les regards de la nation sur Necker, qui avait promis de remettre les finances au pair. Le moment était arrivé de remplir ses promesses. Il n'établissait pas de nouveaux impôts, mais il étendait sourdement les anciens d'une manière effrayante. Il faisait des suppressions



sans remboursemens, des réformes sans profit, des emprunts sans mesure. Dans les deux années 1777 et 1778, il avait emprunté plus de deux cents millions : c'est ainsi qu'il préparait la ruine inévitable de la France.

La guerre entre la France et l'Angleterre ne fut publiquement déclarée qu'en 1779, par les manifestes de ces deux puissances. De son côté, l'Espagne, qui avait à se plaindre du cabinet de Londres, se disposait à réunir ses forces à celles des Français pour abattre l'orgueil britannique. L'armée navale la plus formidable menaçait l'Angleterre d'une prochaine invasion.

La flotte de Brest, sous les ordres des amiraux d'Orvilliers, Guichen et la Touche-Tréville, s'étant jointe à celle d'Espagne, l'une et l'autre se rendirent dans la Manche. L'alarme fut générale en Angleterre. Quatre cents vaisseaux ou bateaux plats, construits sur les côtes de la Normandie et de la Bretagne, étaient prêts à partir des côtes de France, où se trouvaient campés quarante

---

1779.  
Déclaration  
de guerre  
entre  
la France et  
l'Angle-  
terre.

Jonction  
des flottes  
française et  
espagnole.

mille hommes, qui n'attendaient qu'un vent favorable pour s'embarquer. Les calmes et les vents contraires rendirent inutiles tous ces préparatifs. Enfin les deux flottes, après avoir tenu la mer pendant quelque temps, se retirèrent dans leurs ports respectifs, et l'invasion projetée n'eut point lieu.

Siège de  
Gibraltar.

Pour augmenter l'embarras des Anglais et diminuer leurs forces, les Espagnols, avec une armée considérable, formaient le siège de Gibraltar : don Alvarez commandait les troupes qui bloquaient par terre cette place, tandis que don Barcello en faisait le blocus par mer; en même temps don Louis de Cordova était stationné dans les environs avec douze vaisseaux de ligne, pour appuyer ces opérations.

Prise de  
Mahé par les  
Anglais.

Le sort des armes favorisa encore cette année, dans les Indes Orientales, les Anglais, qui prirent aux Français la ville de Mahé; alors on ne vit plus le pavillon de France arboré en aucun endroit de l'Inde.

Succès des  
Français  
en Afrique.

Mais cette perte fut compensée par le succès des armes françaises

en Afrique, où le marquis de Vaudreuil s'empara des établissemens du Sénégal, que le cabinet de Versailles avait cédés à l'Angleterre par le traité de paix de 1763, des forts James et Bense sur la rivière de Gambie, et de Sierra-Léona. En outre, il se rendit maître de vingt-huit navires négriers, estimés sept à huit millions.

En Amérique, les escadres françaises, commandées par MM. de Grasse, de Vaudreuil et de la Motte-Piquet, arrivèrent successivement à la Martinique, où était le comte d'Estaing. Celui-ci détacha le chevalier de Rumain pour attaquer l'île de Saint-Vincent, qui se rendit aux Français; ensuite il appareilla pour les côtes de la Grenade, et faisant en même temps le service de terre et de mer, il enleva, à la tête de quinze cents hommes, les forts de cette île. Le lord Macartney, gouverneur anglais, fut fait prisonnier avec la garnison.

De là, le comte d'Estaing fit voile pour la Géorgie, dans l'intention de secourir les Américains. Avec eux,

Prise de St.-  
Vincent et  
de la  
Grenade.

Affaire de  
Savanah.



il tenta de s'emparer de Savannah : résolu d'emporter la place par un assaut général, il conduisit lui-même l'attaque principale, qui fut très-vive; la résistance des Anglais ne fut pas moins vigoureuse; à la fin, les assiégeans furent obligés de se retirer, après avoir eu beaucoup de tués et de blessés. La campagne étant finie, le comte d'Estaing revint en France, où il fut reçu avec les transports de la plus vive allégresse.

Action entre les flottes française et anglaise.

Le comte de Guichen était parti de Brest pour se rendre dans les Indes Occidentales, où il joignit ses forces à celles de MM. de Grasse, de la Motte-Piquet et de Vaudreuil. Il y eut dans ces parages quelques actions entre la flotte française et celle de l'amiral Rodney, alors arrivé dans cette partie du monde, après avoir ravitaillé Gibraltar que l'Espagne s'obstinait à vouloir réduire par la famine. Dans ces différentes actions il n'y eut rien de décisif.

Prises maritimes.

En Europe, l'amiral anglais Geary s'empara de quelques navires mar-

chands français, qui venaient du Port-au-Prince; mais les flottes combinées de France et d'Espagne prirent à l'Angleterre cinq vaisseaux des Indes Orientales, et cinquante bâtimens marchands, destinés pour les Indes Occidentales.

Le gouvernement français fit passer cette année un secours de douze mille hommes chez les Américains insurgés. Ce corps, commandé par le comte de Rochambeau, débarqua à Rhode-Island.

La France envoie des secours aux Américains.

Les Anglais ayant déclaré la guerre aux Hollandais, leur prirent l'île de Saint-Eustache, qui se rendit à l'amiral Rodney et au général Vaughan. Les vainqueurs s'emparèrent de plus de deux cents bâtimens qui se trouvèrent dans la rade; l'île entière fut traitée avec la dernière barbarie. Mais les Anglais ne jouirent pas long-temps du fruit de leurs rapines: trente-deux vaisseaux chargés des dépouilles des malheureux habitans de Saint-Eustache ayant mis à la voile, vingt-six furent pris par l'escadre française de M. la Motte-Piquet, et conduits à Brest.

1781.  
Vingt-six vaisseaux anglais pris par les Français.

Reprise de  
St.-Eustache  
par les  
Français.

Cette île ne fut pas long-temps en la possession des Anglais. La même année, le marquis de Bouillé la reprit. Il trouva chez le gouverneur la somme d'un million qu'il avait séquestrée, jusqu'à ce que la cour de Londres eût décidé si cet argent était saisi légitimement. Le général français jugea la question, en faisant remettre cette somme aux Hollandais à qui elle appartenait. Il partagea entre les troupes de terre et de mer, conformément à l'ordonnance des prises, environ seize cent mille liv., argent des colonies, appartenant à l'amiral Rodney et au général Vaughan, et provenant de la vente des prises.

Prise  
de Tabago.

Les Français prirent encore aux Anglais l'île de Tabago, dont le gouverneur se rendit prisonnier de guerre.

Défaite du  
lord  
Cornwallis.

Cette même année, les armées combinées de France et d'Amérique forcèrent le lord Cornwallis de se rendre prisonnier avec toute son armée. Cet événement ôta tout espoir au cabinet britannique, de réduire par la force des armes les colonies insurgées.



Tandis que la guerre étendait ses ravages dans les deux mondes, Necker se démit de sa place de directeur-général des finances ; il avait emprunté, en quatre ans et demi, quatre cent soixante millions, et endetté l'état de quarante millions de rente. Il eut pour successeur Joly de Fleury, conseiller d'état, fort étranger à la place importante à laquelle l'intrigue le porta.

Retraite de  
Necker.

Cette année, la naissance du dauphin excita la plus vive allégresse dans toute la France, et sur-tout à Paris, où cet événement fut célébré par les fêtes les plus brillantes et les plus somptueuses. Déjà la reine avait une fille, née en 1778, qui fut nommée Marie-Thérèse-Charlotte, avec le titre de *Madame, fille du roi*.

Naissance  
du dauphin.

Les cabinets de Versailles et de Madrid avaient résolu de porter des coups terribles qui pussent amener une paix générale, ou anéantir le commerce britannique dans les deux Indes, si l'Angleterre voulait continuer la guerre. L'île de Saint-Christophe, une des Antilles, fut enlevée aux Anglais par le marquis de Bouillé.

1782.  
Opérations  
militaires.

La Jamaïque aurait subi le même sort, si l'amiral Rodney n'eût pas rencontré la flotte française, sous les ordres du comte de Grasse, qui allait joindre la flotte espagnole à Saint-Domingue. Une action s'engagea; les Anglais eurent l'avantage; ils prirent la *Ville-de-Paris*, vaisseau de cent-dix canons, avec deux autres vaisseaux de soixante-quatorze canons, et un de soixante-quatre; le comte de Grasse fut même fait prisonnier. D'un autre côté, les Français reprirent sur les Anglais Trinquemale, qui avait été enlevé aux Hollandais. Le comte d'Orves et le marquis de Bussy se couvrirent de gloire dans l'Inde. Suffren soutint constamment dans ces parages la supériorité des armes françaises contre celles des ennemis. Les mesures extraordinaires que les cours de France et d'Espagne prenaient de concert pour réduire Gibraltar, fixaient l'attention de l'Europe. La présence du comte d'Artois et du duc de Bourbon au siège de cette forteresse, donnait quelque probabilité au succès des attaques. Mais le gé-

général Elliot défendit vigoureusement la place bombardée par des batteries flottantes d'une nouvelle invention; il détruisit en grande partie ces machines formidables, au moyen de boulets rouges qui les incendièrent. Le rocher inaccessible de Gibraltar ne pouvait être réduit que par famine; mais cette ressource fut ôtée aux assiégeans, qui ne purent s'opposer au ravitaillement de cette forteresse, opéré avec succès par l'amiral Howe.

Les événemens militaires qui suivirent furent en petit nombre et de peu d'importance. A la fin on vit terminer cette guerre qui s'étendait dans les quatre parties du monde. Des négociations, entamées à Paris, produisirent une pacification générale; on y arrêta, le 20 janvier 1783, les articles préliminaires de la paix entre la France, l'Espagne et l'Angleterre; et le 3 septembre suivant, le traité fut signé définitivement. Le cabinet de Londres fit de même des traités de paix avec l'Espagne, la Hollande et les Etats-Unis de l'Amérique, qui, par leur indépendance,

---

---

1783.Pacification  
générale.



se trouvèrent placés au rang des grandes puissances (1).

Changemens  
dans le  
ministère.

Durant les grandes négociations qui occupaient le cabinet de Versailles, Joli de Fleuri se démit du ministère des finances. Marchant sur les traces de Necker, il avait, au moyen d'un emprunt de deux cents millions, obtenu des ressources momentanées ; d'Ormesson, conseiller d'état, fut nommé pour le remplacer, sous l'inspection de Vergennes, créé chef du conseil des finances, place vacante par la mort du comte de Maurepas, arrivée en novembre 1781. D'Ormesson, qui ne fut que quelques mois contrôleur-général des finances, emprunta, durant ce court intervalle, soixante treize millions. Il eut pour successeur, Calonne, intendant de Metz. Dans le même temps, AmeLOT, secrétaire d'état au département de Paris, ayant donné sa démission, le baron de Breteuil fut nommé pour le remplacer.

---

(1) Voyez dans les *Elémens de l'Histoire d'Angleterre*, pag. 589 et suiv., les articles principaux de ces différens traités.

Le génie français donna cette année un spectacle qui fera époque dans les annales de l'esprit humain : ce fut la singulière expérience de naviguer dans les airs, au moyen d'un globe de toile ou d'étoffe de soie, rempli de fumée ou d'air inflammable (1). D'Arlandes et Pilastre du Rosier furent les deux premiers aéronautes qu'on vit s'élever et voyager dans les plaines de l'atmosphère.

Premier voyage aérien.

Par le système des emprunts, la France se trouvait chargée, à la fin de la guerre d'Amérique, d'une dette de sept cent trente-trois millions (2). Calonne y ajouta encore, en empruntant, en 1784, cent vingt-cinq millions, et en 1785, quatre-vingts millions. (Total 938 millions.)

|           |       |
|-----------|-------|
| 1784      | ===== |
| et        |       |
| 1785.     |       |
| Emprunts. |       |
|           | ===== |
| 1786.     |       |

Depuis la conclusion de la paix, on s'occupait d'un traité entre la France et l'Angleterre. A la fin Ver-

Traité de commerce entre la France et l'Angleterre.

(1) L'invention du globe aérostatique est due aux deux frères Mongolfier.

(2) De cette somme, il avait été emprunté par Necker 460 millions; par Joli de Fleuri, 200; et par d'Ormesson, 73.

gennes signa, en 1786, cette convention, qui tourna entièrement au désavantage des Français. Aussi excita-t-elle les plus violens murmures, et fut elle vivement critiquée.

---

1787.  
Assemblée  
des  
Notables.

L'embarras des finances augmentait chaque jour, lorsque la *Révolution*, faite depuis long-temps dans l'esprit et les cœurs de la nation, commença à se manifester dans le gouvernement. La cour parvenue au dernier degré de corruption, le trésor épuisé, les fonds publics prodigués à une foule d'insectes dévorateurs qui assiégeaient Versailles, la fomentèrent. Le gouvernement avait abandonné les vrais principes de la morale et de la politique. Les créanciers de l'état étaient effrayés du précipice qu'on creusait sans cesse autour de leur fortune. Il fallait remédier au désordre des finances, accru par une suite non interrompue d'extravagances, et par la guerre d'Amérique; qui, seule, avait coûté douze cents millions. Dans cette situation critique, Calonne engagea le roi à convoquer une assemblée des *Notables*. « Il se flatta, dit Nec-



« ker (1), d'appaiser les mécon-  
« tens, ou de distraire du moins les  
« esprits, en proposant à cette as-  
« semblée un grand nombre d'opé-  
« rations générales, et dont plusieurs  
« eussent captivé l'intérêt public, si  
« le ministre n'eût pas attiré sur ses  
« idées la défiance qu'on avait con-  
« cue pour ses principes. » Les No-  
tables n'avaient pas été assemblés  
depuis 1626, sous Louis XIII. Le  
cardinal de Richelieu, alors premier  
ministre, les dirigea à sa volonté,  
et sut en faire un instrument utile  
à ses vues et à ses vastes projets.  
Les choses étaient bien changées.  
L'ouverture de cette assemblée eut  
lieu à Versailles le 22 février 1787.  
Elle était composée des membres les  
plus distingués du clergé, de la no-  
blesse, de la magistrature et des  
corps municipaux des plus grandes  
villes. Il était donc naturel de croire  
qu'ils s'opposeraient à l'abolition  
des privilèges dont ils jouissaient.  
Cependant les nobles, les dépu-

---

(1) Dans son ouvrage intitulé : *De la Révolution française.*

tés des villes et les magistrats qui étaient membres du conseil du roi, formaient la majorité et avaient des dispositions favorables aux réglemens projetés. Ils auraient infailliblement entraîné la décision de toute l'assemblée, sans les intrigues du clergé, conduites avec art par Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, un des notables qui aspirait à la place de premier ministre. Protégé par la reine, appuyé par les grands, et secondé par la magistrature, il parvint à changer les bonnes dispositions de l'assemblée, qui renversa Calonne: celui-ci, abandonné du roi et disgracié, fut forcé de quitter précipitamment la France, pour se soustraire à la vengeance de ceux dont ses plans tendaient à détruire les privilèges.

Change-  
mens dans le  
ministère.

Bouvard de Fourqueux, conseiller d'état, qui remplaça Calonne dans le ministère des finances, se retira au bout de trois semaines, et eut pour successeur Laurent de Villedeuil, intendant de Rouen. Miroménil ayant donné sa démission, Lamoignon, président à mortier du

parlement de Paris, fut nommé à sa place garde des sceaux. Vergennes étant mort, sa place de ministre des affaires étrangères avait été donnée au comte de Montmorin. L'archevêque de Toulouse fut d'abord nommé chef du conseil royal des finances, et ensuite premier ministre.

L'assemblée des Notables n'était pas encore séparée. Au lieu de concerter avec elle ses vues et ses projets, Brienne se hâta de la dissoudre. Bientôt, rassemblant quelques fragmens du plan de Calonne, parmi lesquels il y avait plusieurs choses excellentes, il les présenta comme moyens de pourvoir aux embarras qui entravaient l'administration ; mais il ne put mettre à exécution aucun de ses projets. Le parlement de Paris refusa l'enregistrement de deux édits bursaux, l'un portant établissement d'un droit de timbre, et l'autre destiné à une conversion des vingtièmes en une subvention territoriale de quatre-vingts millions.

Le roi tint un lit de justice, où de son exprès commandement, il

Clôture de  
l'assemblée  
des  
Notables.

Le  
parlement  
refuse d'en-  
registrer  
deux édits.

Lit de jus-  
tice. Exil du  
parlement.



fit enregistrer ces mêmes édits. Le parlement fit des protestations, qui furent cassées par un arrêt du conseil. Comme il persista dans son opposition, il fut exilé à Troyes. Après quelques semaines de séjour dans cette ville, son rappel fut ordonné; et les édits furent retirés. Ainsi il n'y eut ni droit de timbre, ni subvention.

Séance  
royale au  
parlement.

Il ne restait pour ressources fiscales, que d'élever les vingtièmes à leur juste valeur: Brienne tenta cette voie. Le parlement rassemble ne voulut rien entendre à ce sujet. Traversé dans ses projets, le premier ministre eut recours à la séance royale du 19 novembre 1787, où Louis XVI fit enregistrer en sa présence, au parlement, un édit portant création d'emprunts graduels et successifs, jusqu'à concurrence de quatre cents millions. Après le départ du roi, le parlement protesta contre cet enregistrement. Le duc d'Orléans (ci-devant duc de Chartres) et deux membres de cette même cour, Sabatier et Fréteau, furent exilés pour s'être élevés avec force,

devant le roi, contre l'abus que ses ministres lui laissaient faire de son autorité.

Dans le même temps, il arriva de nouveaux changemens dans le ministère : Lambert, conseiller d'état, fut nommé contrôleur-général au lieu de Villedeuil; le comte de Brienne, neveu du ministre, remplaça, dans le ministère de la guerre, le maréchal de Ségur; et le comte de la Luzerne, le maréchal de Castries, dans celui de la marine.

Nouveaux  
changemens  
dans le  
ministère.

L'année 1788 vit le commencement de troubles orageux et funestes. Dans plusieurs provinces, la fermentation était parvenue à un degré très-alarmant, sur-tout dans la Bretagne et le Dauphiné, où l'on fit marcher des troupes, dont une partie refusa d'agir contre le peuple; ce qui contribua beaucoup à faire mépriser de plus en plus l'autorité du gouvernement, en donnant une preuve de faiblesse.

1788.

Commence-  
ment des  
troubles.

A Paris, les esprits s'échauffaient également. Goislard de Monsabert et Despréménil dénoncèrent au parlement, dont ils étaient membres,

Enlèvement  
de deux  
membres du  
parlement.

l'un, les vérifications ministérielles qui se faisaient pour accroître la masse des vingtièmes; et l'autre le projet, formé par les ministres, de réunir en un seul corps le droit de vérifier et d'enregistrer les lois de police générale, de finances et d'impositions. Le gouvernement furieux lança des lettres de cachet contre ces deux magistrats, qui, pour éviter les satellites ministériels, se réfugièrent au palais, où le parlement était assemblé. Le sanctuaire de la justice fut investi par la force armée. Goislard de Monsabert et Despréménil furent enlevés et conduits, l'un aux îles Sainte-Marguerite, et l'autre à Pierre-en-Cise à Lyon.

Projet d'une  
cour  
plénière.

Poussé à bout par la résistance des parlemens, qui avaient formé une association, Loménie engagea le roi à rendre un édit portant établissement d'une *cour plénière*, composée de ducs et pairs, des grands officiers de la couronne, d'un certain nombre de maréchaux de France, de lieutenans-généraux, de chevaliers des ordres, et autres per-



sonnes qualifiées, tous nommés par le roi; des conseillers de grand-chambre du parlement de Paris, et deux députés de chacun des autres parlemens du royaume. Lorsque cet édit parut, le public crut voir les droits de la législation partagés entre les courtisans, et les parlemens dépouillés des prérogatives dont ils avaient joui depuis plusieurs siècles. Alors, un mécontentement général se manifesta contre une innovation qui ouvrait toutes les voies au despotisme ministériel.

Convaincu de l'inutilité des efforts suivis du gouvernement, Loménie vit qu'il était impossible de subjuguier la puissance énergique d'un peuple si bien prononcé; il fit donc rendre un arrêt du conseil qui abrogea solennellement la *cour plénière*, dont la nouveauté politique avait soulevé les esprits. Enfin, effrayé de la situation où il voyait la France, et plus encore du danger de sa position personnelle, il abandonna la place de premier ministre, qu'il avait remplie pendant dix-huit mois. Il conseilla à Louis XVI d'avoir

Retraite de Loménie de Brienne, et rentrée de Necker dans le ministère.

encore une fois recours à Necker, que la majorité de la nation regardait comme le sauveur de l'état, mais en qui ce prince faible et malheureux n'avait alors aucune confiance. Necker rentra donc dans le ministère avec le titre de surintendant des finances.

Change-  
mens dans le  
ministère.

Laurent de Villedeuil venait d'être nommé ministre de la maison du roi à la place du baron de Breteuil. Bientôt après Lamoignon quitta les sceaux, qui furent donnés à Barentin, premier président de la cour des aides; et le comte de Puységur remplaça le comte de Brienne dans le ministère de la guerre.

Convocation  
des états-  
généraux.

Cependant une fermentation générale agitait les esprits : le duc d'Orléans qui avait été rappelé de son exil, et les parlementaires, étaient les moteurs secrets de ces troubles. Ce fut dans cette circonstance délicate que, d'après le vœu de la nation, le roi convoqua les états-généraux, dont l'ouverture fut fixée au mois de mai 1789. Ils n'avaient pas été rassemblés depuis 1614, et depuis ce temps il s'était opéré

de si grands changemens dans les opinions, les mœurs, le caractère et le gouvernement, que leur convocation ne pouvait manquer de produire une commotion générale.

Dans les temps anciens de la monarchie, aucun membre du clergé, de la noblesse et du tiers-état, ne pouvait entrer aux états-généraux, s'il n'était ou grand bénéficiaire, ou propriétaire de fiefs; enfin, officier municipal ou notable d'une grande ville. Ils n'étaient convoqués que dans des occasions extraordinaires, comme lorsqu'il survenait des troubles intérieurs ou une guerre étrangère. Leur résultat n'avait jamais été avantageux à la nation. Le nombre des représentans n'avait jamais été fixé avec précision: rarement il excéda celui de cinq cents, et quelquefois il ne fut que de deux cents. Il importait peu qu'un ordre envoyât plus de députés qu'un autre, parce que les votes étaient recueillis par ordre, par bailliage, ou même par nation. Cette dernière dénomination était alors une des divisions nominales de la France, à-peu-près

Leur  
ancienne  
composition



comme les gouverneurs le furent depuis. Les membres des parlemens siégeaient individuellement parmi ceux du tiers-état, s'ils étaient élus. Dans les lettres de convocation, le roi annonçait le motif pour lequel il assemblait les états-généraux; ils étaient dissous selon sa volonté. Les différens ordres, et les provinces, qui avaient leurs assemblées particulières, pouvaient présenter au monarque leurs griefs, appelés *doléances*, auxquels il faisait droit, s'il le jugeait à propos. Mais dans ces temps éloignés, le clergé était en grande vénération; les nobles avaient toute la puissance; et le tiers-état, sans force par lui-même, suivait l'impulsion que lui donnaient les deux autres ordres supérieurs. Depuis la dernière assemblée, en 1614, les formes et les principes des états-généraux avaient été adoptés par les parlemens; mais, cela seul excepté, il ne restait plus aucuns vestiges de l'ancien gouvernement (1).

---

(1) Mémoires sur la Révolution française, par le marquis de Bouillé. Londres, 1797.

Les états-généraux n'étaient plus les mêmes. Dans l'ordre du clergé, les évêques et les abbés étaient élus autrefois par les membres de leur corps, et présentés ensuite à l'approbation du peuple. Après le concordat, sous François I<sup>er</sup>, ils furent toujours choisis parmi les hommes les plus distingués par leurs vertus et leurs talens; ils étaient investis du respect et de la vénération du peuple; mais la cour ayant insensiblement disposé des grandes dignités de l'église en faveur de la noblesse, souvent dénuée de mérite, le clergé avait beaucoup perdu de sa considération (1).

Clergé.

La noblesse n'avait ni son ancien éclat, ni son existence première. Il y avait en France quatre-vingt mille familles nobles, nombre qui ne doit pas étonner, si l'on observe qu'on avait créé quatre mille offices civils qui donnaient et transmettaient la noblesse. Des lettres du roi accordaient en outre cette prérogative.

Noblesse.

(1) Mémoires sur la Révolution française, par le marquis de Bouillé. Londres, 1797.

Indépendamment de ce grand nombre de nobles, il y avait environ mille familles, dont l'origine se perdait dans les premiers temps de la monarchie, et parmi lesquelles deux à trois cents avaient échappé à l'indigence. On rencontrait encore à la cour des noms qui réveillaient dans l'esprit la mémoire des grands hommes qui les avaient illustrés; mais rarement ceux qui les portaient rappelaient l'image des vertus de leurs ancêtres. Dans les provinces, quelques familles soutenaient leur dignité, parce qu'elles avaient conservé les possessions de leurs aïeux, ou du moins réparé la perte de leur fortune par des alliances avec des familles du tiers-état. Le reste de l'ancienne noblesse languissait dans la pauvreté. Comme elle n'était plus assujettie au service militaire, ni convoquée pour les états provinciaux, ni pour les états-généraux, l'ancienne constitution de cet ordre était entièrement détruite. Si les titres honorifiques étaient le partage de quelques familles anciennes et illustres, ils décoraient aussi beaucoup de nou-



veaux nobles, qui, par argent, avaient acquis ce droit. La plupart des grandes terres étaient devenues la propriété des financiers, des commercans, ou de leurs descendans; les fiefs étaient presque tous en la possession des bourgeois des villes; enfin les nobles n'étaient plus distingués des autres classes de la société que par les faveurs de la cour, et par l'exemption des impôts, non moins odieuse au peuple, qu'onéreuse pour l'état (1).

Ce que le clergé et la noblesse avaient perdu en richesses, en pouvoirs et en crédit, le tiers-état s'en était emparé. Depuis la dernière assemblée des états-généraux, la France avait formé des colonies en Amérique, avait créé un commerce maritime, avait établi des manufactures; l'Europe et les autres parties du monde étaient devenues, pour ainsi dire, tributaires de son industrie. Les richesses, que ces moyens firent affluer dans le royaume, devinrent l'unique partage du tiers-

---

(1) *Idem.*

état. Le préjugé interdisait à la noblesse le commerce et l'exercice des arts mécaniques ou libéraux. L'introduction de ces richesses, en augmentant la masse du numéraire, appauvriissait d'autant les nobles et les propriétaires des terres en général. Les villes s'étaient prodigieusement agrandies ; celles de commerce, telles que Lyon, Nantes, Bordeaux, Marseille, etc. étaient devenues aussi considérables que les capitales des états voisins. Paris s'était accru dans une proportion énorme. Tandis que les nobles abandonnaient les champs de leurs pères pour venir dissiper leur fortune dans la capitale, ou à la cour, le tiers-état s'ouvrait, par son industrie, de nouvelles sources de richesses ; toutes les petites villes étaient devenues commerçantes, ou se distinguaient par quelque manufacture. Les habitans de ces villes recevaient en général une éducation soignée ; elle leur était plus nécessaire qu'aux nobles, dont le petit nombre obtenait, par crédit ou faveur, sans avoir besoin de mérite, les premières dignités. Ainsi la partie

commerçante surpassait la noblesse en fortune et en talens.

Le tiers-état ne pouvait parvenir à un grand nombre d'emplois réservés aux nobles; il était exclus de tous les grades supérieurs de l'armée; il l'était aussi, du moins par le fait, de toutes les dignités éminentes de l'Eglise. Il n'était point admis aux grandes places de la magistrature; parce que la majeure partie des cours souveraines ne recevait que des nobles dans leur corps: dans les derniers temps, on exigeait même des preuves de noblesse pour les charges de maître des requêtes, qui donnaient entrée au conseil-d'état, qui conduisaient à l'intendance, et d'où l'on avait tiré pour le ministère, les Colbert, les Louvois et autres. Ainsi, après avoir dépouillé la noblesse de ses prérogatives, on lui avait accordé des privilèges dangereux pour la société. Tels étaient les changemens opérés dans les trois ordres de l'état, lorsque la nation, d'une voix unanime, demanda la convocation des états-généraux, à laquelle le gouvernement, le plus faible qui eût existé depuis

Tiers-état.



long-temps, fut obligé de consentir (1).

Convoca-  
tion d'une  
nouvelle  
assemblée de  
Notables.

Pendant sa première administration, Necker avait constamment rencontré, dans l'exécution de ses projets de finances, une opposition marquée de la part des parlemens et des corps privilégiés : aussi avait-il été sacrifié aux intrigues de la cour. Rentré dans le ministère, il crut le moment favorable pour se venger des premiers ordres de l'état, en les humiliant, ou même en les détruisant. Intimement persuadé qu'avec l'appui du tiers-état il effectuera ce que le gouvernement n'oserait pas tenter, il résolut de donner à ce même tiers-état une influence prépondérante dans les états-généraux, et se flatta de mettre à exécution, par ce moyen, son plan pour la restauration des finances. Le roi, bientôt prévenu en faveur de Necker, ne vit plus que par les yeux de ce ministre, dont il adopta les projets, et d'après les conseils du-

---

(1) *Idem*, Mémoires de Bouillé.

quel il convoqua une nouvelle assemblée des notables, composée des mêmes membres que la précédente : elle était divisée en plusieurs bureaux. Louis XVI soumit à leur examen plusieurs questions sur le mode de convocation, de formation et de composition des états-généraux. Tous ces bureaux (à l'exception de celui présidé par MONSIEUR, frère du roi) s'opposèrent à la double représentation du tiers-état aux états-généraux, laquelle était demandée impérieusement par toutes les communes. Il y avait encore deux autres points essentiels à déterminer, savoir dans quelles proportions territoriales, ou districts, on députerait, et comment voteraient les députés. Si l'on députait suivant l'ancien cadastre des élections, il s'ensuivrait que de petits cantons auraient une nombreuse députation, tandis que des provinces riches et peuplées n'obtiendraient qu'un petit nombre de représentans. Si l'on suivait l'ordre de la population et de la propriété, la grande question de voter par ordre semblait préjugée. Le clergé et la noblesse,

qui tenaient fortement à leurs privilèges, crièrent que la France était perdue si l'on touchait à leurs prérogatives; que les formes antiques devaient être respectées. Dans ce conflit, Necker fit décider la double représentation, en posant la base de la population pour règle de députation. En conséquence, un arrêt du conseil accorda au tiers-état un nombre de députés égal à celui du clergé et de la noblesse. Quant à la question au sujet de la forme de voter, la décision en fut renvoyée aux états-généraux eux-mêmes, qui ouvrirent leur séance à Versailles le 5 mai 1789.

---

1789. Les députés des Communes, rassemblés par provinces, convinrent que, sans affecter, comme le clergé et la noblesse, une salle particulière, ils tiendraient leurs séances dans la salle des états-généraux, et qu'ils y inviteraient les deux autres ordres pour délibérer en commun. C'était juger la question par ordre ou par tête. Le clergé et la noblesse se récrièrent contre cette prétention du tiers-état. Celui-ci leur objecta que les trois

Etats-généraux.



ordres ayant à délibérer sur des objets qui intéressaient la France entière, les pouvoirs devaient être vérifiés en commun, et qu'il convenait à chaque ordre de savoir si les députés des deux autres ordres étaient légalement nommés.

A la fin, aussi ennuyés que rebutés par les lenteurs et les obstacles du clergé et de la noblesse, avec lesquels la cour s'était coalisée, mais fortifiés par plusieurs curés qui s'étaient rendus dans leur salle, et secrètement assurés qu'ils auraient des partisans dans la noblesse, à la tête de laquelle était le duc d'Orléans, les députés du tiers-état, se regardant comme la majorité de la nation, prirent un arrêté par lequel il se constituèrent en *assemblée nationale*. Dès-lors la réunion des trois ordres paraissait inévitable, lorsqu'il fut résolu de la prévenir.

Le 20 juin, trois jours après que l'assemblée nationale se fut constituée, l'ordre du clergé devait se réunir à elle : les députés se rendaient à la salle ; aussitôt une proclamation faite par des hérauts-d'armes et affi-

Le tiers-état  
se constitue  
en assem-  
blée nation-  
nale.

Serment  
du jeu de  
paume  
à Versailles.

ché par-tout, annonça que les séances étaient suspendues, et que le roi en tiendrait une sous peu de jours : on donnait pour motif de la clôture de la salle, la nécessité des préparatifs pour la décoration du trône. Les portes du lieu ordinaire des séances étant fermées et gardées par des soldats, les députés s'assemblèrent au jeu de paume à Versailles, et y firent le serment de ne point se séparer que la constitution du royaume et la régénération ne fussent consolidées.

Séance  
royale.

Enfin le jour fixé pour la séance royale arriva : le roi se rendit aux états-généraux et y porta une déclaration qui cassait, comme illégaux et inconstitutionnels, plusieurs arrêtés pris par les députés du tiers-état. Louis XVI termina cette séance, en annonçant qu'aucune disposition ne pourrait avoir force de loi sans son approbation spéciale, et en ordonnant à tous les membres de l'assemblée de se séparer sur-le-champ. Malgré ces ordres, les députés des Communes restèrent dans la salle, après que le roi, ceux de la noblesse et une partie du clergé furent sortis.

Le grand maître des cérémonies étant venu les sommer de se retirer, Mirabeau lui adressa ces paroles : « Allez dire à ceux qui vous ont envoyé, que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes. » L'assemblée décréta qu'elle persistait dans ses arrêtés ; que la personne des députés était inviolable, et que quiconque oserait attenter à leur liberté, serait déclaré infâme, traître à la patrie, et coupable de crime capital.

Le lendemain, la majorité du clergé se réunit au tiers-état ; le 25, la minorité de la noblesse suivit son exemple. Enfin, d'après une lettre d'invitation de la part du roi, la réunion du reste de ces deux ordres eut lieu le 27, quatre jours après la séance royale, qui avait défendu cette même réunion.

Cependant une armée formidable se rassemblait autour de Paris et de Versailles ; on faisait venir à grands frais du canon des frontières. Le bruit circulait que l'assemblée nationale allait être dissoute et plu-

Réunion  
du clergé et  
de la  
noblesse  
au tiers-état.

Le renvoi de  
Necker  
et d'autres  
ministres  
agite Paris.



sieurs députés livrés à la rigueur des lois. Bientôt Necker, que la cour regardait comme la cause de l'embarras où elle se trouvait, fut renvoyé le 11 juillet, après avoir reçu les plus sanglans reproches de la famille royale. Cette nouvelle se répand à Paris; on apprend en même temps que presque tout le ministère était renouvelé, et que Breteuil, Foulon, la Galaisière, Laporte, et le maréchal de Broglie, composaient le conseil du roi. Aussitôt la capitale est agitée; une foule d'individus se rendit au Palais-Royal, demeure du duc d'Orléans, et rendez-vous accoutumé de ceux qui s'occupaient vivement de la chose publique, et qui étaient destinés à soulever la multitude. La troupe reçoit l'ordre de charger; le canon tire, et tout Paris est sur pied; on crie aux armes; le tocsin sonne; on enfonce les boutiques des armuriers, et l'on s'empare des armes qui s'y trouvent: aussitôt la troupe est attaquée et battue.

Prise de la  
Bastille et  
ses suites.

L'agitation redouble; on incendie les barrières de la capitale; on pille

quelques établissemens publics; on prend trente mille fusils et six pièces de canon à l'hôtel des Invalides; soixante mille hommes sont armés et se forment en milice. Dans le même temps, l'assemblée nationale décrétait que Necker et les autres ministres, qui venaient d'être renvoyés, emportaient son estime et ses regrets; qu'elle insistait sur l'éloignement des troupes et sur l'établissement des troupes bourgeoises; elle déclara aussi que nul pouvoir intermédiaire entre elle et le roi ne pouvait exister. Paris présentait l'aspect d'une ville assiégée, dont tous les habitans sont sous les armes. On prend des signes de ralliement, des cocardes vertes, et bientôt après des cocardes aux trois couleurs, blanche, rouge et bleue. La Bastille est attaquée et prise par les bourgeois, à qui se joignent des soldats du régiment des Gardes-Françaises; Lannay, gouverneur de ce fort, est traîné à l'hôtel de ville, et massacré sur les marches. Plusieurs autres subissent le même sort: Flesselles, prévôt de marchands, est tué d'un

coup de pistolet; on lui coupe la tête; sa tête sanglante et celle de Launay sont promenées dans la ville, à la pointe d'une pique. Tels furent les événemens du 14 juillet.

Bailli  
nommé  
mair de Pa-  
ris, et le  
marquis de  
la Fayette,  
comman-  
dant géné-  
ral de la  
milice  
parisienne.

Le lendemain, Bailly fut nommé maire de Paris, et le marquis de la Fayette, commandant-général de la force armée de cette capitale. Frappés de terreur, la plupart des princes et quelques grands prirent la fuite pour se soustraire à la fureur du peuple. Le roi lui-même se mit, pour ainsi dire, sous la protection de l'assemblée nationale, qu'il avait voulu dissoudre. Les nouveaux ministres s'étaient retirés d'eux-mêmes; ceux qu'ils avaient remplacés furent rendus aux vœux des citoyens. Enfin Louis XVI annonça qu'il se rendrait lui-même à Paris pour constater solennellement ces nouvelles dispositions.

Le roi vient  
à Paris.

Ce fut le 17 juillet que le roi vint dans la capitale. L'assemblée nationale l'accompagnait. Il se rendit à l'hôtel de ville, où il recut, des mains du maire, la cocarde nationale. Lorsqu'il parut à la fenêtre avec



ce signe de l'alliance qu'il contractait avec la nation, la multitude se livra aux transports de la joie la plus vive et la plus vraie; les cris de *vive le roi* retentissaient dans les airs. Les mêmes témoignages d'alégresse l'accompagnèrent à son retour à Versailles.

Tout le monde rendait justice à Louis XVI; mais les esprits étaient aigris contre la cour; il y avait dans le royaume deux partis bien prononcés, celui de la royauté et celui du peuple: de là vinrent les dénominations de *royalistes* et de *patriotes*, d'*aristocrates* et de *démocrates*. Tous les grands qui craignaient les vengeances populaires, se hâtèrent de fuir sous divers déguisemens, et portèrent chez l'étranger leur haine contre la France. Le peuple, dont on animait la fureur, se vengea sur les nobles et les riches qui restèrent. Foulon, et Berthier son gendre, intendant de Paris, furent arrêtés et conduits dans la capitale. Tous deux sont massacrés par le peuple, qui promène dans les rues leurs têtes sanglantes et livides.

Massacre de  
Foulon et  
de Berthier.

Change-  
mens dans  
le  
ministère.

Les habitans des provinces, à l'exemple des Parisiens, avaient pris les armes; par-tout la multitude, abusant de la liberté, se portait à des actes de férocité. Dans les campagnes, la colère se manifestait contre les seigneurs; on incendiait des châteaux, on détruisait des archives. En même temps la disette se faisait sentir en plusieurs endroits, et surtout à Paris. Au milieu de ces bouleversemens, il survint quelques changemens dans le ministère: La Tour-du-Pin, député à l'assemblée nationale, fut nommé ministre de la guerre à la place de Puységur, et le comte de Saint-Priest, ministre de la maison du roi, à la place de Villedeuil.

Abolition  
des droits  
féodaux et  
autres  
privilèges.

Les troubles qui agitaient la France engagèrent l'assemblée nationale à s'occuper des moyens de les faire cesser. Comme la cause de ces mouvemens tumultueux était dans des charges et des impôts que le peuple payait, elle abolit, dans sa séance de la nuit du 4 au 5 août, tous les droits féodaux, et divers privilèges dont jouissaient le clergé et la no-

blesse. Dans cette même séance, l'assemblée, sur la motion de L'ally-Tollendal, déféra à Louis XVI le titre de *restaurateur de la liberté française*.

Cependant l'état éprouvait une crise alarmante par le besoin d'argent et par le désordre où se trouvait le royaume. Dans cette circonstance, l'assemblée décréta, le 9 août, un emprunt de 30 millions à quatre et demi pour cent; mais cet emprunt échoua: le 30 du même mois, elle décréta un nouvel emprunt de quatre-vingts millions, moitié en argent, moitié en effets; mais il ne réussit pas davantage. L'assemblée avait trop présumé du crédit national et du patriotisme des gens riches.

Toutefois, par une noble émulation, des citoyens de toute classe faisaient des offrandes et des sacrifices à la patrie; mais ces ressources ne suffisaient pas aux besoins immenses de l'état. Dans la désorganisation générale, les recettes ne pouvaient subvenir aux dépenses. Alors Necker proposa de demander

Emprunts.

Contribution  
patriotique.



aux citoyens , à titre de contribution patriotique, le quart de leurs revenus. Cette mesure fut adoptée et décrétée par l'assemblée, qui l'avait fait précéder par une adresse où les Français étaient encouragés à des sacrifices nécessaires pour le salut de la patrie.

Fête des  
gardes-du-  
corps.

Dans le même temps, on fit venir quelques régimens à Versailles, sous prétexte de soulager les habitans de cette ville dans le service militaire. L'assemblée nationale, inquiète, était divisée en deux partis. Le roi refusait de donner sa sanction à la *déclaration des droits de l'homme*, et à 19 articles constitutionnels présentés par l'assemblée à son acceptation. Paris éprouvait la disette des subsistances, au milieu même de l'abondance. Le pain était renchéri; quoique de mauvaise qualité, on se battait à la porte des boulangers pour s'en procurer: on cherchait à soulever le peuple. On parlait de la fuite prochaine du roi et d'une contre-révolution. Ce fut alors que les gardes-du-corps donnèrent aux officiers des troupes de ligne qui étaient

à Versailles, une fête, dans laquelle se tinrent divers propos inconsidérés, et où, dans la chaleur de l'ivresse et de la table, des cocardes blanches furent distribuées aux convives.

Le repas des gardes-du-corps, le bruit de l'enlèvement du roi pour le conduire à Metz, bruit qui, d'après l'opinion générale, n'avait été répandu que pour faire nommer le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume, dans le cas où le parti de la cour se déterminerait à prendre cette mesure; la pénurie des subsistances qu'on éprouvait à Paris et aux environs, le refus du roi d'accepter les articles qui lui avaient été proposés; toutes ces circonstances servirent de prétextes pour échauffer et insurger la classe inférieure du peuple de la capitale, et la faire marcher à Versailles. On disait publiquement que la présence de Louis XVI à Paris ferait cesser la rareté du pain, dont le projet de sa fuite était la cause. Dans la matinée du 5 octobre, une multitude de femmes force l'entrée de l'hôtel de ville,

Journées  
des 5 et 6 octobre.

pour y chercher des armes; elles prennent tout ce qu'elles trouvent, s'emparent de quelques canons, et entraînent avec elles toutes les femmes qu'elles rencontrent. Des hommes, déguisés en femmes, s'étaient mêlés dans la foule. La multitude insurgée menace d'incendier l'hôtel-de-ville, si les magistrats n'engagent à la force armée parisienne de l'accompagner à Versailles. Ces bandes farouches se mettent en marche vers cette ville, suivies de la garde nationale, qui avait à sa tête le général la Fayette, autorisé par un ordre des officiers municipaux. Après le départ des femmes, il sortit de Paris des hommes armés de piques, de haches, de bâtons pointus: parmi eux se trouvaient des individus de figure étrange, qui paraissaient avoir été appelés dans la capitale. Ils avaient précédé la garde nationale, dont il faut bien les distinguer. Comme les femmes arrivaient à Versailles, l'assemblée nationale sollicitait de Louis XVI l'acceptation tant retardée des articles constitutionnels. Le roi avait



accordé son assentiment, avec des observations, et eu égard, disait-il, aux circonstances alarmantes, ainsi qu'aux besoins de l'état. Mais cette accession était regardée comme une protestation. Ce fut alors que les femmes de Paris, ayant à leur tête un orateur, nommé Maillard, se présentèrent à l'assemblée. Son discours eut deux objets, le manque de pain et le mépris de la cocarde nationale. Il demanda que les gardes-du-corps, qui en avaient encore une blanche, portassent celle de la nation. Dans le même instant, on leur en distribua, qu'ils mirent, ce qui fit crier aux femmes : *Vive le roi et les gardes du corps !* L'assemblée envoya une députation au roi pour lui faire part des inquiétudes des Parisiens sur la disette du pain ; sa réponse fut qu'il allait prendre les mesures nécessaires pour la subsistance de la capitale. Enfin, il donna son acceptation pure et simple de la déclaration des droits de l'homme et des articles constitutionnels. Cependant il y avait un grand tumulte autour du château. Plusieurs coups

de fusil furent tirés sur les gardes-du-corps. Tout annonçait du désordre, lorsque, vers minuit, la force armée parisienne arrive, traînant du canon, et ayant à sa tête le marquis de la Fayette. Soit frayeur réelle, soit que le moment fût arrivé d'exécuter le projet de faire fuir le roi, on prépara des voitures, et on le pressa de s'éloigner. Mais ces voitures furent arrêtées, et le roi refusa de partir, en déclarant qu'il aimait mieux périr, que de faire couler le sang des Français pour sa querelle. Ce sentiment pur du roi, qui l'a toujours guidé, dit un écrivain (1), sauva la France, et prouve qu'on lui avait laissé ignorer le projet. Il paraît, ajoute le même, qu'on avait intention de profiter de la terreur du moment pour engager le roi à fuir, et que toutes les dispositions étaient faites avant d'avoir des forces suffisantes pour l'escorte. La Fayette parvint à tranquilliser l'assemblée et le roi; il logea sa troupe dans Ver-

---

(1) Rabaut, Précis de l'Histoire de la révolution française.

ailles, où le calme paraissait rétabli. Mais le 6, vers les six heures du matin, les brigands, qui, dans la nuit, s'étaient tenus rassemblés en divers pelotons, s'avancent vers le château : on veut leur en défendre l'entrée ; un d'eux est tué. Cette multitude furieuse se jette sur les gardes-du-corps et pénètre dans les appartemens, proférant mille imprecations contre la reine, qui n'eut que le temps de se réfugier, demeurant, dans la chambre du roi. Des détachemens de la garde nationale parisienne chassent ces brigands au moment où ils allaient enfoncer l'appartement de Louis XVI ; enfin cette troupe de scélérats reprit la route de Paris, emportant comme un trophée deux têtes de gardes-du-corps qu'ils avaient coupées. Le calme ayant été rétabli, le roi déclara qu'il était résolu de fixer sa résidence à Paris, où il se rendit en effet le soir même, avec sa famille.

Le lendemain, il ne fut plus question de disette de subsistances dans la capitale ; chaque individu se procura sans peine la portion de pain



qui lui était nécessaire ; mais cette abondance ne dura que trois ou quatre jours, après lesquels la famine alarma de nouveau les Parisiens. Ce fléau était l'effet des machinations du cabinet de Londres ; les Anglais, maîtres d'une partie des grains de la Pologne, par les opérations de leur commerce, arrêtaient en outre, sous différens prétextes, les blés que les négocians de Hambourg et de Dantzick apportaient en France. La voix générale accusait alors le duc d'Orléans d'être d'intelligence avec l'Angleterre, qui, depuis la perte de ses colonies d'Amérique, à l'indépendance desquelles le cabinet de Versailles avait tant contribué, employait tous les moyens pour perdre la France et la ruiner par une révolution désastreuse. Ce prince, quelques jours après les mouvemens des 5 et 6 octobre, dont il passait pour être le principal auteur, partit pour l'Angleterre. Ce voyage donna lieu à des conjectures différentes, selon l'esprit qui animait les divers partis qui divisaient le royaume.

Départ du  
duc d'Orléans pour  
l'Angleterre.

L'assemblée nationale, qui n'avait

as voulu se séparer du roi, était venue se fixer à Paris, où la disette du pain causait des attroupemens et des troubles journaliers. La vie des boulangers, à la cupidité desquels on feignit d'attribuer la cherté des subsistances, n'était pas en sûreté: un d'entre eux, qui avait cuit toute la nuit, fut pendu par la populace, et sa tête portée au bout d'une pique. Ces événemens engagèrent l'assemblée nationale à décréter la *Loi martiale* contre les attroupemens. Le 3 novembre, *jour des Morts*, elle déclara que tous les biens ecclésiastiques étaient à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir, d'une manière convenable, aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres, et au soulagement des pauvres. Le clergé, irrité de se voir enlever ses biens, et d'être réduit à un salaire, mit en œuvre tous les expédiens pour entraver les opérations de l'assemblée, et la faire échouer dans ses projets. En même temps, les autres ennemis du nouvel ordre de choses accaparaient le numéraire, ou refusaient

Translation  
de l'assem-  
blée natio-  
nale à Paris.

Loi mar-  
tiale.

Biens  
ecclésiasti-  
ques mis à la  
disposition  
de la  
nation.

de faire travailler les ouvriers, dans l'espoir que le peuple serait dégoûté de la révolution, et réclamerait l'ancien régime. Au dehors, beaucoup de Français émigrés suscitaient des ennemis à leur patrie, et concertaient avec les mécontents de l'intérieur les moyens d'opérer une contre-révolution à main armée. On ne cessait de répéter que Louis XVI n'était point libre, qu'il ne sanctionnait les décrets que malgré lui; on en concluait que son acceptation forcée ne donnait aucune valeur aux nouvelles lois.

=====  
 1790. le marquis de Favras, accusé d'avoir voulu enlever le roi et de l'emmener à Péronne, fut condamné à être pendu: en vain protesta-t-il de son innocence; la sentence fut exécutée avec beaucoup d'appareil, le 18 janvier 1790.

Le roi  
s'engage à  
maintenir la  
constitution.

Cependant une fermentation sourde agitait la France; on répandait le bruit que Louis XVI avait une aversion secrète pour le nouvel ordre de choses. Ce fut alors qu'il fit une démarche qui parut rassurer les es-



rits relativement aux soupçons élevés contre lui. Il se rendit, le 4 février, à l'assemblée nationale; et après un discours analogue aux circonstances, il contracta l'engagement de maintenir la constitution. On lui vota une adresse de remerciement, et de suite il fut décrété que nul ne serait admis à une fonction publique sans avoir fait le *serment civique* ainsi conçu : *Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée nationale et acceptée par le roi.*

L'assemblée nationale, qui, chaque jour, détruisait les anciennes constitutions, décréta la division du royaume en départemens, subdivisés en districts et en cantons. Il n'y eut plus ni provinces ni gouvernemens; ces mots disparurent de la géographie de la France. Comme il s'agissait de tout réformer, un décret ne tarda pas à supprimer la noblesse, les qualités et honneurs qui en étaient l'apanage.

Pour remédier aux suites funestes

Division  
de la France  
en départemens,  
et  
suppression  
de la  
noblesse

Création  
des  
assignats.

de la disette du numéraire, la même assemblée décréta l'émission d'un papier-monnaie, nommé *assignats*, parce que le paiement en était assigné sur une hypothèque de plusieurs milliards de biens nationaux. C'eût été une ressource précieuse, si la prudence et la bonne-foi avaient toujours présidé à cette mesure.

Fédération  
du  
14 juillet.

Cette année, on vit à Paris une cérémonie d'autant plus imposante, que des citoyens de toutes les parties de la France s'y trouvèrent réunis : c'était la fédération générale qui se fit au *Champ-de-Mars*, par des députations de toutes les gardes nationales, ainsi que des troupes de ligne du royaume. Cette fête mémorable eut lieu le 14 juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille, et duquel la nation datait la nouvelle ère de la liberté. L'assemblée nationale et le roi s'y rendirent en grand cortège. On jura d'être *fidèle à la nation, à la loi et au roi, ainsi qu'à la nouvelle constitution*; serment qui fut bientôt violé par la plupart de ceux qui parais-

ient l'avoir prêté avec la plus royale franchise, et par ceux mêmes qui l'avaient fait.

Necker ne tarda pas de se démettre prudemment de sa place de surintendant des finances, pour se retirer en Suisse, loin des troubles révolutionnaires, dont il lui était facile de prévoir les funestes résultats.

Le cabinet britannique, non content de fomenter secrètement ces troubles intérieurs, soulevait en même temps l'Europe contre la révolution, et soufflait d'un autre côté le feu de la discorde dans les colonies françaises d'Amérique. Par ce moyen, il intercepta les relations commerciales qui existaient entre elles et leur métropole. L'Angleterre ne cherchait qu'à ruiner l'industrie, les manufactures et le commerce des Français. Eh! qui le croira? elle trouva, dans le sein de la France, des agens perfides qui la secondèrent au gré de ses desirs.

Cependant le royaume avait pris une face nouvelle; tout était changé. Le château de Versailles était abandonné.

Démission de Necker.

Colonies françaises d'Amérique soulevées par l'Angleterre.

---

1791.  
Change-  
mens opérés en France.



donné ; le faste de la cour avait disparu ; les grands n'entouraient plus le trône. Il n'y avait plus de pairs, de ducs, de marquis, de comtes et de barons. Les parlemens et les offices de judicature n'existaient plus. Dans tout le royaume, les gouverneurs, les commandans, les intendans, les subdélégués, les présidens, les tribunaux, les élections, étaient supprimés. Des municipaux électifs avaient pris la place des échevins, des jurats, des consuls ; le nom seul de maire était resté. Les cours des aides, les chambres des comptes, les trésoreries, les chancelleries, les bureaux de finances étaient remplacés par d'autres établissemens. La France n'était plus distinguée en provinces, mais en départemens. Le clergé et l'armée avaient pareillement subi des changemens. Dans les campagnes, les habitans étaient affranchis de la féodalité et de la dîme. La surface de la France était couverte d'hommes armés ; on ne voyait que des fusils, canons et uniformes. Des tribunes dressées dans toutes les villes retentissaient de plaidoyers en fa-

veur de la liberté. Enfin, comme  
 on le publiait alors, la France était  
 régénérée ! Cependant une lutte opi-  
 niâtre existait toujours entre l'an-  
 cien régime et le nouveau. Les dif-  
 férends entre les partis opposés se  
 terminaient souvent par l'effusion  
 du sang. Les soldats étaient divisés  
 entre eux, ou s'opposaient aux ci-  
 toyens, ou résistaient à l'autorité ci-  
 vile. Plus d'une fois les opinions reli-  
 gieuses ou politiques produisirent  
 par toute la France des massacres  
 horribles. Paris était le centre de  
 toutes ces agitations. Ceux de l'as-  
 semblée nationale qui se disaient  
 patriotes, avaient formé une *société*  
*ditte des jacobins*, ainsi nommée  
 du couvent où ils s'assemblaient ;  
 beaucoup de sociétés du royaume s'y  
 étaient affiliées. Ceux d'une opinion  
 contraire avaient aussi établi des so-  
 ciétés ou clubs, sous diverses dénomi-  
 nations. De part et d'autre, c'étaient  
 autant d'arènes publiques où l'on  
 combattait avec acharnement pour  
 et contre le nouvel ordre de choses.  
 Au milieu de ce choc d'opinions,  
 on parlait d'un départ prochain de

Départ des  
tantes  
du roi pour  
Rome.

Louis XVI pour Metz, où l'on disait qu'il s'entourerait d'une partie de l'armée, et serait secondé par les troupes de l'empereur, qui étaient vers les frontières. Ce bruit et autres motifs secrets le faisaient surveiller rigoureusement, sur-tout depuis qu'il était venu résider au château des Tuileries à Paris. On publiait aussi que la famille royale devait s'éloigner. Mesdames Adélaïde et Victoire, tantes du roi, furent les premières à faire l'expérience d'une fuite; elles partirent pour Rome. Le peuple voulut s'opposer à leur voyage, mais inutilement.

Comme on assurait que MONSIEUR et son épouse se disposaient aussi à partir, le palais du Luxembourg, où ils logeaient, fut investi par une multitude d'hommes et de femmes, qui exigèrent qu'ils ne partiraient point. MONSIEUR déclara solennellement qu'il ne séparerait jamais son sort de celui du roi, son frère. Le rassemblement se dissipa; mais l'on n'en demeura pas moins persuadé que la famille royale avait le projet de fuir.

En effet, malgré toutes les précautions



tions prises pour prévenir cet événement, le roi, la reine, le dauphin et madame royale (leurs enfans) ainsi que madame Elisabeth, sœur de Louis XVI, s'enfuirent ensemble le 21 juin à deux heures du matin, prenant la route de Montmédi. MONSIEUR et son épouse partirent au même moment, prenant celle de Mons. Dès que l'évasion de la famille royale fut connue, l'assemblée nationale s'occupa de l'administration que le roi avait abandonnée; les ministres, mandés à sa barre, eurent ordre d'exécuter les lois; elle enjoignit à celui de la justice d'apposer le sceau de l'état aux décrets, sans qu'il fût besoin de la sanction et de l'acceptation du roi.

Tandis que MONSIEUR était parvenu à sortir de France, le roi et sa famille furent arrêtés à Varennes, et ramenés à Paris, où ils arrivèrent le 25. On les conduisit au château des Tuileries, où ils furent surveillés par une garde, sous les ordres de la Fayette.

La fuite de Louis XVI mit au grand jour les vues des factions dominantes.

On demandait hautement la mise en jugement de ce prince, en disant qu'il n'était plus possible de se fier à sa parole. Les uns semaient dans le public des idées républicaines, et pour gagner les suffrages de la multitude, ils promettaient, par leur système, le nivellement des fortunes. D'autres, exaltant le patriotisme du duc d'Orléans, et les sacrifices qu'il avait faits en faveur de la révolution, parlaient des avantages qui résulteraient de son élévation sur le trône de Louis XVI.

Cependant l'assemblée décréta que le roi resterait suspendu de ses fonctions jusqu'à l'achèvement de l'acte constitutionnel, qui serait présenté à son acceptation. Cette mesure contrariant les projets de ceux qui voulaient que Louis XVI fût jugé, un mouvement populaire, concerté secrètement, fut exécuté. Le duc d'Orléans tenait en réserve l'argent nécessaire à cette occasion (1). Il fut donc résolu qu'on ferait signer aux Parisiens une pétition dans laquelle

---

(1) Voyez l'ouvrage intitulé *Louis XVI*, par Faulin-Desodoards.

on demanderait que le procès fût  
 fait au roi. « Le samedi 16 juillet (1),  
 des individus, décorés de rubans  
 tricolores, demandaient des signa-  
 tures dans toutes les rues, dans  
 toutes les maisons. Le lendemain,  
 des hommes, qui paraissaient les  
 mêmes, dont les mains s'étaient  
 trempées dans le sang le 6 octobre  
 1789, se pressaient en foule au  
 Champ-de-Mars, pour signer la  
 pétition. Deux particuliers furent  
 assassinés avant midi. Le tumulte  
 augmentait d'une manière effrayan-  
 te. On craignait une insurrection  
 générale, dont l'effet fût de mas-  
 sacrer la famille royale et de dis-  
 soudre la constitution. La *loi mar-*  
*tiale* est publiée : le drapeau rouge  
 déployé. La garde nationale mar-  
 che au Champ-de-Mars. . . . . Le  
 rassemblement fut dissipé par la  
 force. . . Des victimes furent im-  
 molées à cette occasion. . . . . La  
 Fayette, qui fit triompher le parti  
 de la cour, assurait que peu de

(1) Voyez l'ouvrage intitulé *Louis XVI*, par  
 Fautin-Desodoards.



« personnes avaient perdu la vie dans  
 « la mêlée. Les *jacobins* publièrent  
 « au contraire que les gardes natio-  
 « nales avaient fait une horrible bou-  
 « cherie des citoyens, qui n'avaient  
 « ni l'intention, ni les moyens de se  
 « défendre. »

L'assemblée ayant achevé son ouvrage, présenta l'acte constitutionnel au roi, qui l'accepta, le 14 septembre, malgré toutes les intrigues qui vinrent à la traverse. Dès-lors il reprit les rênes du gouvernement, mais il ne les tint plus que d'une main timide et chancelante. L'acceptation de la constitution par Louis XVI ne termina point le mouvement révolutionnaire. L'émigration redoubla; l'argent continua de disparaître; un foyer de guerre civile s'allumait dans le sein de la France. Le parti républicain et les *jacobins* s'agitaient en tous sens pour renverser la monarchie. Au dehors, les frères du roi, MONSIEUR et le comte d'Artois, entourés d'émigrés, soulevaient les puissances de l'Europe contre leur patrie. Elles avaient formé une coalition générale contre

la France, qui, de toutes parts, était cernée par des troupes étrangères.

Telle était la situation des choses, lorsque l'assemblée nationale constituante ayant terminé ses séances, le 30 septembre, l'*Assemblée législative*, qui lui succéda, s'installa le premier octobre. Deux partis opposés divisèrent celle-ci, comme la précédente.

Une des premières opérations des nouveaux législateurs, fut de rendre un décret qui séquestrait les biens des princes français, et qui condamnait à mort les émigrés rassemblés au-delà des frontières, s'ils ne rentreraient dans le royaume avant le premier janvier 1792. Un autre décret ordonna ensuite la déportation de tous les ecclésiastiques qui n'avaient pas juré de maintenir la constitution. Le roi, selon le droit que lui donnait l'acte constitutionnel, refusa de sanctionner immédiatement ces deux décrets, par des motifs qu'il alléguait.

Ce refus servit de prétexte pour indisposer les esprits contre la cour. On disait que Louis XVI n'accordait

Décrets  
contre les  
émigrés et  
les prêtres  
non sermentés.

---

---

1792.

Journée du  
20 juin.

sa confiance qu'à des anti-constitutionnels. Des gens armés de piques et de haches, se portaient autour du château des Tuileries pour effrayer la famille royale. De son côté, le roi changeait les ministres dès qu'on manifestait contre eux des soupçons: en vain il cherchait à calmer la multitude; elle commettait chaque jour des excès atroces. On pilla le sucre dans les magasins de Paris. Une fermentation générale et désastreuse bouleversait la France. Les brigandages et les massacres étaient impunis. Tout était désorganisé. Ce fut alors que les habitans des faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine, amentés par divers agens, et sous le prétexte du refus que le roi avait fait de sanctionner le décret contre les prêtres, se rendent en armes au château des Tuileries. Louis XVI entend leurs clameurs, leurs imprécations et les menaces qu'ils font d'enfoncer les portes des appartemens; il ordonne de les ouvrir, défend la résistance, et se présente avec calme pour recevoir les pétitions qu'on disait avoir à lui pré-



enter. Sa réponse à leur demande de sanctionner les décrets auxquels il avait apposé son VETO, fut que sa sanction était libre, et que ce n'était ni le moment ni la manière de l'obtenir. La fermeté qu'il montra en cette occasion, déconcerta les assaillans, sans qu'il y eût d'autre dégât, que quelques porcelaines cassées dans le tumulte.

Depuis cet événement, tout annonçait un orage prochain dans Paris. Beaucoup de pétitions à l'assemblée législative demandaient la déchéance du roi. Une conspiration formidable s'était formée contre la cour. Il fut question de se porter au château des Tuileries. Ce projet ayant été connu dans le public, on fit dans ce château quelques préparatifs de défense; une foule de partisans du roi remplissaient les appartemens. Au milieu de la nuit du 9 au 10 août, le tocsin sonna, et le bruit des tambours se fit entendre. Aussitôt les sections de la capitale assemblées, destituent le conseil de la commune, et le remplacent par une municipalité révolutionnaire.

Journée du  
10 août.

Ce nouveau conseil, installé de suite, conserva dans leurs places Pétion, alors maire de Paris, et Manuel, procureur de la commune. Il nomma en même temps un *comité d'exécution*, pour centraliser le mouvement insurrectionnel; et le nommé Santerre, brasseur, eut le commandement général de la garde nationale. Dès le point du jour, le château des Tuileries avait été investi par beaucoup de gens armés, auxquels s'était joint un bataillon des Marseillais, nouvellement venu à Paris. Les rues et les places adjacentes étaient remplies d'un attirail de guerre. La résistance à une pareille insurrection paraissant inutile, on conseilla au roi, pour éviter d'être égorgé avec sa famille, de se retirer dans le sein de l'assemblée législative, qui avait ouvert sa séance à deux heures et demie du matin. Il prit donc ce parti. Bientôt des coups de feu se font entendre. Les gardes suisses, qu'on avait fait venir dans le château afin de le défendre, et à qui l'on n'avait pas donné l'ordre de se retirer lors de l'absence du roi, fidèles à

leur première consigne, firent résistance au peuple ameuté : le combat s'engagea ; mais bientôt, forcés par le nombre, ils furent victimes de leur aveugle courage, et beaucoup furent massacrés par ce même peuple. Ce ne fut qu'une boucherie ; le feu, qui avait commencé vers les neuf heures, cessa à midi ; mais le massacre dura jusqu'à deux heures. Selon un historien (1), il périt dans cette journée environ cinq mille personnes. La plus grande agitation régnait dans l'assemblée législative ; aucune discussion n'y était suivie. La plupart des constitutionnels, craignant d'être égorgés par la multitude, étaient restés chez eux ; leur absence procura aux anti-constitutionnels une majorité prononcée. Plusieurs députations vinrent demander la déchéance du roi à l'assemblée, qui décréta le même jour, 10 août, qu'une Convention nationale serait formée pour prendre un parti convenable à cet égard, et que

---

(1) Fantin-Desodoards, dans son ouvrage intitulé *Louis XVI.*



le chef du pouvoïr exécutif (le roi) serait provisoirement suspendu de ses fonctions, jusqu'à ce que cette même Convention eût adopté des mesures pour assurer *la souveraineté du peuple et le règne de la liberté et de l'égalité.*

Emprisonnement  
du roi et de  
sa famille.

Le 13, le roi et sa famille furent enfermés au Temple, en vertu d'un décret qui *recommanda ce dépôt précieux à la loyauté du peuple, et à la vigilance de ses magistrats* (1). Plusieurs ministres et autres personnes furent pareillement emprisonnés.

Triomphe  
des jacobins.

Les statues des rois furent abattues par une aveugle et féroce populace. Au milieu de ce désordre et de ces troubles, les ambassadeurs des puissances étrangères quittèrent la France. Des décrets d'accusation furent lancés contre les personnes les plus notables, et notamment contre La Fayette, qui fut remplacé par le général Dumourier dans le commandement de l'armée du Nord, et qui, pour se soustraire à la mort

(1) Ce sont les expressions du décret.

que lui réservaient ses ennemis, passa avec son état-major chez l'étranger. Le sang ruissela sur l'échafaud, à l'aide du fatal instrument appelé *guillotine*, que l'assemblée législative avait adopté, dès le 20 mars de cette année, pour l'exécution de la peine de mort. Ainsi triomphaient les jacobins ou anti-constitutionnels. Il ne s'agissait plus pour eux que de se trouver en majorité dans la Convention qui devait se former. Leur influence dans la capitale et dans toutes les autres villes du royaume leur assurait tout succès à cet égard.

Cependant les troupes de l'empereur et du roi de Prusse attaquaient la France. Déjà maîtres de Longwy, les ennemis menaçaient Verdun. Ces circonstances firent prendre des mesures extraordinaires. On ordonna des visites domiciliaires pour désarmer les gens suspects aux jacobins; les prêtres, qu'on trouva en contravention des décrets rendus contre eux, ou qui se présentèrent pour obtenir des passe-ports, furent emprisonnés, ainsi que beaucoup de

Massacres  
du 2  
septembre

nobles et autres individus. Au sujet des prêtres, Tallien s'exprima ainsi, le 31 août, comme orateur d'une députation de la ville de Paris à l'assemblée : « Nous avons fait arrê-  
 « ter les prêtres perturbateurs ; ils  
 « sont enfermés dans une maison  
 « particulière, et sous peu de jours  
 « le sol de la liberté sera purgé de  
 « leur présence » (1). En effet, peu de jours après, ils n'existaient plus. Les jacobins répandirent le bruit que les royalistes, dont Paris était plein, devaient forcer les prisons pour en délivrer leurs partisans. Le cri exécrationnel : *Egorgeons tous les prisonniers*, vola de bouche en bouche. On se porta aux prisons. Les malheureux détenus furent massacrés inhumainement par des hommes transformés en bourreaux, armés de sabres, de piques et de massues. Ceux qui présidaient à ces boucheries se nommaient les *juges du peuple* ; ils étaient assis à l'entrée de la prison, autour d'une table couverte de papiers, d'armes, de ver-

(1) Voyez le Moniteur de 1792, N° 246.



res, de bouteilles et de comestibles; chaque prisonnier était traîné devant eux pour subir l'arrêt de mort qu'ils prononçaient au milieu des hurlemens d'une joie féroce. Ces massacres commencèrent le 2 septembre, vers trois heures après midi, et se prolongèrent jusqu'au 6 inclusivement, sans aucun obstacle de la part du gouvernement, quoique les massacreurs fussent en petit nombre. La postérité refusera peut-être d'ajouter foi à cet excès de barbarie; et, qui le croira! les assassins reçurent le salaire qui leur avait été promis! Bien plus, ce carnage fut célébré par les jacobins comme une victoire éclatante. Les mêmes massacres furent provoqués dans plusieurs autres villes, sur-tout à Versailles, où des prisonniers amenés d'Orléans furent inhumainement mis à mort, le 8 septembre, avec des circonstances qui font frémir.

Le sang des victimes égorgées par les *septembriseurs* fumait encore, lorsque la Convention nationale s'installa, le 21 septembre. Les jacobins, qui avaient dirigé le choix

Convention  
nationale.

d'une grande partie des membres de cette assemblée, ne cachait pas leur dessein de faire périr Louis XVI sur l'échafaud.

Ses premières opérations.

La première opération des conventionnels fut d'abolir la royauté, et de proclamer la république. Ils prononcèrent ensuite la peine de mort contre les émigrés qui seraient pris les armes à la main, ou qui rentreraient en France. Les termes de monsieur, de madame, usités dans la conversation, en s'adressant à quelqu'un de l'un et l'autre sexe, furent supprimés, et remplacés par ceux de *citoyen* et *citoyenne*. Cette innovation mit de niveau toutes les classes de la société. Le duc d'Orléans s'appela *Egalité*, d'après un arrêté du conseil-général de la Commune, portant que lui et sa postérité auraient désormais ce nom. La fortune publique fut abandonnée aux *sans-culottes* : ainsi se nommait la populace effrénée. On parlait sans cesse du respect pour les propriétés, et sans cesse elles étaient violées, soit par des décrets, soit par la force. Les commerçans et le commerce,

es riches, le fermier, et toutes les branches de l'industrie furent attaqués par la classe nombreuse de ces hommes, qui, n'ayant rien à perdre, gagnent toujours au milieu des désordres et des changemens. Leur montrer le butin, c'était les mener à une victoire certaine. Tels étaient les satellites dont le parti dominant se servait pour tout bouleverser. La terreur qu'ils répandaient absorbait tellement les esprits et le courage, qu'à peine s'occupait-on des événemens militaires.

Les Prussiens s'étaient retirés du territoire français. Par-tout les armes de la république étaient triomphantes. Tandis que le général Custines poussait ses conquêtes en Allemagne sur la rive droite du Rhin, le général Anselme s'emparait de la ville et du comté de Nice, et le général Montesquiou se rendait maître de la Savoie ; le drapeau flottait aux portes de Genève. Les Pays-Bas autrichiens et l'évêché de Liège étaient au pouvoir des Français, commandés par Dumourier, Beurnonville et Valence. Au lieu du bonheur et

Evénemens  
militaires.



de la liberté qu'ils avaient promis, les Français portèrent, dans les pays conquis, le ravage et l'horreur de la tyrannie. Dans la Belgique sur-tout, on mit en séquestre les propriétés publiques et celles du clergé. L'argenterie des églises fut enlevée. Les évêques, les prêtres, les nobles, les gens riches, menacés de perdre la vie, avaient pris la fuite. Les habitans ne tardèrent pas à regretter leur ancien gouvernement. Mais ces événemens faisaient peu d'impression en France, tant on y était occupé du procès du roi et du sort qui lui était réservé ainsi qu'à sa famille.

Procès du  
roi.

Il comparait  
à la barre  
de la  
Convention.

Le 3 décembre, la Convention nationale déclara que Louis XVI serait jugé par elle. Le lendemain, elle décréta la peine de mort contre quiconque proposerait de rétablir la royauté en France. Le 11, jour fixé pour la comparution du roi à la barre de la Convention, Chambon, maire de Paris, Chaumette (1), procureur

(1) C'est le même qui disait publiquement : *Je m'appelle Pierre Gaspard, parce que mon parrain*

le la Commune, et un secrétaire-greffier, se rendirent à une heure après-midi à la Tour du Temple, auprès de Louis XVI. *Je suis chargé,* lui dit le maire, *de vous annoncer que la Convention vous attend à la barre, et qu'elle m'ordonne de vous y conduire.* Le greffier lut ensuite ces mots : « DÉCRET DE LA CONVENTION, du 6 décembre, article V : Louis Capet sera conduit à la barre de la Convention pour répondre aux questions qui lui seront faites par l'organe du président. » *Je suis prêt à vous suivre,* dit le roi ; et sur-le-champ il monta en voiture. A deux heures il fut introduit dans l'assemblée. Il répondit aux diverses interrogations que lui fit le président. On lui présenta ensuite les pièces à l'appui de son acte d'accusation ; il méconnut les unes, reconnut les autres ; après quoi, il fut reconduit au Temple.

Conseil de  
Louis XVI.

La Convention lui ayant accordé

---

*croyait aux saints ; mais depuis la révolution j'ai pris le nom d'un saint qui a été pendu pour ses principes républicains ; je m'appelle Anaxagoras.*  
Moniteur, N. 350.

la permission de choisir un conseil pour rédiger sa défense, il fit choix, pour ses défenseurs, de Tronchet et de Target ; ce dernier ayant refusé d'être le conseil du roi, Lamoignon de Malesherbes le remplaça ; l'avocat Desèze leur fut ensuite adjoint. Dans le même temps, l'usage de l'encre, des plumes et du papier, dont Louis XVI avait été privé, lui fut rendu ; on lui remit aussi ses rasoirs, qu'on lui avait enlevés.

Seconde  
comparu-  
tion du roi  
à la barre de  
la  
Convention.

Le 26 décembre, il comparut de nouveau à la barre de la Convention, accompagné de ses trois défenseurs. L'un d'eux, Desèze, prononça un long discours, qu'il termina ainsi :  
« Entendez d'avance l'histoire qui  
« redira à la renommée : Louis était  
« monté sur le trône à vingt ans,  
« et à vingt ans il donna sur le  
« trône l'exemple des mœurs ; il n'y  
« porta aucune faiblesse coupable,  
« ni aucune passion corruptible ; il  
« y fut économe, juste, sévère ; il  
« s'y montra toujours l'ami constant  
« du peuple. Le peuple désirait la  
« destruction d'un impôt désastreux  
« qui pesait sur lui, il le détruisit ;



« le peuple demandait l'abolition de  
« la servitude, il commença par l'a-  
« bolir lui-même. Le peuple solli-  
« citait des réformes dans la législa-  
« tion criminelle, pour l'adoucis-  
« sement du sort des accusés; il fit ces  
« réformes. Le peuple voulait que  
« des millions de Français, que la  
« rigueur de nos usages avait privés  
« jusqu'alors des droits qui appar-  
« tiennent aux citoyens, acquissent  
« ces droits ou les recouvrasent; il  
« les en fit jouir par ses lois. *Le peu-  
« ple voulut la liberté, il la lui  
« donna* : il vint même au-devant  
« de lui par des sacrifices; et cepen-  
« dant, c'est au nom de ce même  
« peuple qu'on demande aujour-  
« d'hui. . . . . Citoyens, je n'achève  
« pas. . . . . je m'arrête devant l'his-  
« toire; songez qu'elle jugera votre  
« jugement, et que le sien sera celui  
« des siècles. » Desèze ayant fini son  
discours, Louis XVI demanda la pa-  
role et dit : « On vient de vous exposer  
« mes moyens de défense; je ne les  
« renouvellerai point. En vous par-  
« lant peut-être pour la dernière  
« fois, je vous déclare que ma cons-

« cience ne me reproche rien , et  
« que mes défenseurs ne vous ont  
« dit que la vérité. Je n'ai jamais  
« craint que ma conduite fût exami-  
« née publiquement ; mais mon cœur  
« est déchiré de trouver dans l'acte  
« d'accusation l'imputation d'avoir  
« voulu faire répandre le sang du  
« peuple , et sur-tout que les mal-  
« heurs du 10 août me soient attri-  
« bués. J'avoue que les preuves mul-  
« tipliées que j'avais données dans  
« tous les temps de mon amour pour  
« le peuple , et la manière dont je  
« m'étais toujours conduit , me pa-  
« raissaient devoir prouver que je  
« craignais peu de m'exposer pour  
« épargner son sang , et éloigner à  
« jamais de moi une pareille accu-  
« sation. » Aussitôt , le roi étant sorti  
pour être conduit au Temple , la dis-  
cussion sur son procès commença  
d'une manière orageuse , et se pro-  
longea de même pendant plusieurs  
jours. Deux partis distincts parta-  
geaient l'assemblée ; les uns vou-  
laient un jugement définitif , les au-  
tres demandaient l'appel au peuple.  
Le 15 janvier 1793 , Louis XVI

et fut déclaré par la Convention cou-  
 ntable de conspiration contre la li-  
 ais berté de la nation, et d'attentat  
 ni contre la sûreté générale de l'état.

Il fut ensuite décrété que le juge-  
 ment de la Convention ne serait  
 point soumis à la ratification du peu-  
 ple. Le 17, au milieu d'une fermenta-  
 tion orageuse, la peine de mort  
 fut prononcée à une majorité de  
 cinq voix contre le roi, qui en inter-  
 éta en vain appel à la nation. Enfin,  
 le 19, il fut décrété que le juge-  
 ment prononcé serait exécuté dans  
 es vingt-quatre heures, à compter  
 de la notification qui en serait faite  
 à Louis XVI.

Le lendemain, ce prince ayant  
 en connaissance de ce jugement, fit  
 parvenir à la Convention le billet  
 suivant : « Je demande un délai de  
 « trois jours pour me préparer à pa-  
 « raître en présence de Dieu. Je de-  
 « mande pour cela de pouvoir entre-  
 « tenir librement la personne que  
 « j'indiquerai aux commissaires de  
 « la Commune, et que cette per-  
 « sonne soit à l'abri de toute inquié-  
 « tude pour cet acte de charité qu'elle

1793.

Louis XVI.  
 est  
 condamné  
 à mort par la  
 Convention.

Il écrit à la  
 Convention.



« remplira auprès de moi. Je de-  
« mande d'être délivré de la surveil-  
« lance perpétuelle que le conseil  
« général de la Commune a établie  
« depuis quelques jours, et de con-  
« verser sans témoins avec ma fa-  
« mille, quand je le souhaiterai. Je  
« desirerais que la Convention s'oc-  
« cupât tout de suite du sort de ma  
« famille, et qu'elle lui permît de se  
« retirer librement et convenable-  
« ment où elle jugerait à propos. Je  
« recommande à la bienfaisance de  
« la nation toutes les personnes qui  
« m'étaient attachées; il y en a beau-  
« coup qui avaient mis toute leur for-  
« tune dans leurs charges, et qui,  
« n'ayant plus d'appointemens, doi-  
« vent être dans le besoin, sur-tout de  
« celles qui ne vivaient que de leurs  
« appointemens: dans le nombre des  
« pensionnaires, il y a beaucoup de  
« vieillards, de femmes et d'enfans  
« qui n'avaient que cela pour vivre.»  
Sur-le-champ, la Convention dé-  
créta qu'il était libre à Louis XVI  
de voir sa famille sans témoins, d'ap-  
peler auprès de lui tel ministre ecclé-  
siastique qu'il jugerait à propos, et

de- que le conseil exécutif était autorisé  
eil- à lui répondre que la nation s'occu-  
seil- perait du sort de sa famille. Elle passa  
olie à l'ordre du jour sur les autres de-  
on- mandes du roi.

fa- Louis XVI se prépara dès ce mo-  
Je- ment à la mort. Sa famille, que de-  
oc- puis son emprisonnement il n'avait  
ma pu voir sans témoins, resta seule  
e se auprès de lui environ deux heures.  
le- Ensuite il demanda un confesseur,  
Je avec lequel il passa la nuit. S'étant  
de mis au lit, il dormit paisiblement, et  
qui se leva le 21 à six heures du matin.  
au- Il entendit la messe à sept heures, et  
or- communia. A huit heures, appelant  
i, Cléri, son valet-de-chambre, il lui  
oi- remit un anneau d'alliance, sur le-  
de quel étaient gravées l'époque de son  
ars mariage, et les lettres initiales du  
des nom de la reine. En même temps,  
de il lui confia un petit cachet en argent  
ans aux armes de France. « Vous remet-  
e. » trez, lui dit-il, l'anneau à ma  
lé- « femme, et vous lui direz que si je  
VI « ne l'ai pas fait descendre comme  
ap- « je le lui avais promis hier, c'est  
lé- « pour éviter le cruel moment de la  
et « séparation. Je lègue ce cachet à

Derniers  
instans de  
Louis XVI.

« mon fils. » Vers les neuf heures, on vint l'avertir qu'une voiture l'attendait. Il descendit avec fermeté, et pria le prêtre Jacques Roux, qui l'accompagnait en qualité de commissaire de la Commune, de recevoir son testament qu'il avait fait dès le 25 décembre précédent. Sur son refus de le recevoir, il le remit à un autre commissaire. Après avoir traversé à pied la première cour du Temple, il monta dans la voiture du maire de Paris, où se placèrent avec lui son confesseur et trois officiers de gendarmerie. Il fut près de deux heures en chemin, s'entretenant avec son confesseur, et répétant les prières des agonisants. Deux rangs de soldats sur quatre de front, bordaient sans intervalle toute la route depuis le Temple jusqu'à la *place de Louis XV*, nommée alors *place de la Révolution*, où était dressé l'échafaud.

Son exécution.

Arrivé à cet endroit fatal, il descendit de voiture avec calme. Monté sur l'échafaud, il dit d'une voix haute et ferme : « Français, je meurs innocent ; je pardonne à mes ennemis ; j'espère même que l'effusion de



« mon sang contribuera au bonheur  
« de la France. . . . » Le roulement  
des tambours environnans empêcha  
d'en entendre davantage. Il ôta lui-  
même son habit, défit sa cravate, et  
se présenta à la mort. Aussitôt les  
exécuteurs l'attachèrent sur le fatal  
instrument, et sa tête tomba. Elle fut  
montrée aux soldats qui faisaient un  
cercle autour de l'échafaud. Quel-  
ques-uns crièrent : *vive la Nation !*  
*vive la République !* Son corps fut  
ensuite mis, couvert de chaux vive,  
sans cercueil, dans une grande fosse  
du cimetièrre de l'église de la *Ma-*  
*deleine de la Ville-l'Evêque*. Ainsi  
périt Louis XVI, âgé de trente-huit  
ans quatre mois et vingt-huit jours.

FIN DU TOME TROISIÈME.



---

---

# TABLE

## DES MATIÈRES

contenues dans ce troisième volume.

---

---

### HENRI IV.

Caractère de Henri IV : sa religion em-  
pêche de le reconnaître : avantages des li-  
gueurs : Mayenne battu par le roi : Paris  
presque forcé : entreprise contre Henri IV :  
bataille d'Ivry : bonté du roi : réparation  
qu'il fit à Schomberg : blocus de Paris :  
décret de la Sorbonne : fanatisme des Pa-  
risiens : régiment de prêtres et de moines :  
famine dans la ville : bonté excessive de  
Henri : le duc de Parme délivre Paris : em-  
barras et pauvreté du roi : invasion du duc  
de Savoie : Lesdiguières sauve le Dauphiné :  
l'ennemi reçu en Provence : entreprises de  
Rome : politique de Philippe II : l'insolence  
des Seize : Mayenne les réprime : le jeune  
cardinal de Bourbon : Henri assiège Rouen :  
Farnèse délivre la place : belle retraite de  
ce général : ambition de Biron : suite de la  
guerre : différentes factions à Paris : assem-  
blée pour élire un roi : le roi pense à se faire  
catholique : conférences de Surène : les  
Espagnols demandent la couronne pour l'in-

---

---

1589.



faite : arrêt en faveur de la loi salique : ab-  
 juration du roi : attentat contre sa personne :  
 conduite de Mayenne et de Clément VIII :  
 la ligue tombe : le roi entre à Paris : le par-  
 lement rétabli : conduite de Henri IV : les  
 Ligueurs lui font acheter leur soumission :  
 Jean Châtel attente sur sa vie : son interro-  
 gatoire : haine pour les jésuites : ce qui les  
 faisait paraître plus dangereux : on les ban-  
 nit du royaume : négociations à Rome : ab-  
 solution du roi par le pape : le roi poursuit  
 Mayenne : combat de Fontaine-Française :  
 Mayenne soumis : insolence et révolte du  
 duc d'Epéron : les Espagnols prennent Ca-  
 lais : conduite d'Elisabeth envers Henri IV :  
 assemblée de Rouen : discours du roi : mau-  
 vais état des finances : elles sont confiées à  
 Sulli : fruits de son ministère : les Espagnols  
 prennent Amiens : mouvemens des calvi-  
 nistes : Amiens repris par le roi : louange  
 qu'il donne à Biron : la Bretagne soumise :  
 édit de Nantes : raisons pour le faire enre-  
 gistrer : conséquences à tirer de ces raisons :  
 traité de Vervins : mort de Philippe II :  
 amours de Henri IV : Gabrielle d'Estrées :  
 promesse de mariage à M.<sup>lle</sup> d'Entragues :  
 Sulli la déchire : Catherine de Rohan : guerre  
 avec le duc de Savoie : la Bresse et le Bugei  
 pour Saluces : dispute entre du Perron et  
 Mornai : du Perron vainqueur et cardinal :  
 jugement sur ses antagonistes : sédition  
 calmée : crime du maréchal de Biron : son  
 obstination le perd : il meurt avec faiblesse :  
 mort d'Elisabeth, reine d'Angleterre : traité

avec l'Angleterre et les Suisses : rétablissement des jésuites ; à quelles conditions : le royaume florissant : administration de Sulli : conspiration de d'Entragues : le duc de Bouillon réprimé : querelle des Vénitiens avec le pape : Henri médiateur : il ménage un traité entre l'Espagne et la Hollande : les Hollandais reconnus indépendans : leurs mœurs frugales : évasion du prince de Condé : projet contre la maison d'Autriche : idée pour la paix perpétuelle : mesure pour la guerre : Henri IV assassiné : effet du fanatisme.

Particularités sur Henri IV : sa bonté : il voulait que la France fût heureuse : il protégeait les paysans : il se faisait aimer des officiers : trait de justice : noblesse militaire supprimée : son règne glorieux, malgré des abus : zèle pour l'agriculture : édit contre le luxe : l'Amérique moins avantageuse que l'agriculture : attachement à l'Eglise : avis au clergé : conduite sage envers les calvinistes : faiblesses de Henri : protection accordée aux gens de lettres : libertés de l'Eglise Gallicane : jurisconsultes utiles.

LOUIS XIII, pag. 81.

Marie de Médicis régente : mauvais gouvernement : retraite de Sulli : le président de Thou : les factions éclatent : états-généraux : prévention du clergé : aveuglement de la cour : démarches du parlement : ses

1610.

remontrances sont mal reçues : discours de  
 Molé à la reine : continuation des troubles :  
 on arrête le prince de Condé : Richelieu :  
 mort de Concini : maréchal d'Ancre : Luynes,  
 favori, auteur de sa disgrâce : grande ré-  
 compense pour une petite action : maréchaux  
 de France : la reine-mère reléguée : procès de  
 la maréchale d'Ancre : Luynes profite des  
 dépouilles : assemblée de Rouen : révolte de  
 la reine-mère : Luynes connétable : nouvelle  
 révolte : Richelieu reprend du crédit : ré-  
 solution de faire la guerre aux calvinistes :  
 Duplessis-Mornai trompé par la cour : le  
 duc de Rohan, chef des huguenots : le roi  
 lève le siège de Montauban : bravoure de  
 Lesdiguières : mort de Luynes : caractère du  
 roi : Lesdiguières connétable : paix avanta-  
 geuse aux calvinistes : cette guerre était im-  
 prudente : guerre de religion en Allemagne :  
 élévation du cardinal de Richelieu : il dé-  
 guise son ambition : le gouvernement devient  
 meilleur : querelles théologiques en Hollande :  
 expédition de la Valteline : guerre et paix  
 avec les huguenots : projets du cardinal de  
 Richelieu : il devient terrible aux grands :  
 rigueurs du gouvernement : garde donnée au  
 cardinal : son pouvoir augmente : assemblée  
 de notables : demande politique du ministre :  
 fureur des duels : rupture avec l'Angleterre :  
 Buckingham en est cause par vanité : siège  
 de la Rochelle : Richelieu s'y distingue : le  
 maire Guiton : famine à la Rochelle : la ville  
 se rend : importance de cette conquête :  
 guerre d'Italie : les calvinistes soumis par



les armes : cabale contre Richelieu : il se venge sur les Marillac : procès du maréchal : il est condamné à mort : parole du ministre sur ce jugement : la mère et le frère du roi sacrifiés à Richelieu : succès de sa politique au dehors : révolte du duc d'Orléans : Montmorenci se joint à Gaston : la révolte est dissipée : combat de Castelnaudari : procès de Montmorenci : son exécution : dureté du roi : suite de cette affaire : Richelieu ferme dans ses projets : mariage du duc d'Orléans déclaré nul : on tâche de ramener ce prince : guerre avec l'Espagne : les commencemens en sont malheureux : édits bursaux : prélats guerriers : capucin homme de cour : le P. Joseph : Sourdis, archevêque de Bordeaux : siège de Dole par le prince de Condé : les ennemis dans le royaume : zèle de la nation : danger du ministre : complot des deux princesses : les ennemis chassés : épuisement des finances : reproche du roi au parlement : faste de Richelieu : perte de la Valteline : le P. Caussin anime le roi contre le ministre : Richelieu a le dessus : autre jésuite dont il se venge : suites de la guerre : bataille de Rheinfeld : procès du duc de la Vallette : particularités sur ce procès : révolte en Normandie : prise de Turin et d'Arras : traité remarquable : l'Espagne perd la Catalogne et le Portugal : Richelieu brave la cour de Rome : assemblée du clergé à Mantès : discours singulier fait au cardinal au nom du clergé : lit de justice sur les fonctions du parlement : guerre civile du comte de Sois-

sons : trait de Gassion : Cinqmars favori : sa conspiration : Richelieu la découvre : procès des conspirateurs : fin du cardinal de Richelieu : son caractère : mort de Louis XIII : jugement sur ce roi.

Le pouvoir de la couronne augmenté par Richelieu : il employa trop la terreur et les supplices : état pitoyable des finances et du commerce : requête de la noblesse en 1623 : code Marillac rejeté par le parlement : réflexions sur l'obéissance des magistrats : loi contre les jeux de hasard : affaire de Santarelli et des jésuites : affaire du docteur Richer : comment on le force de se rétracter : la Concorde du sacerdoce et de l'empire : livres anonymes défendus : licence satirique du P. Garasse : état des lettres et des sciences : tyrannie des préjugés : Urbain Grandier : salutaires effets de la science : établissement de l'Académie française : le parlement s'y oppose.

LOUIS XIV, pag. 177.

1643.

Minorité orageuse : Mazarin , premier ministre : bataille de Rocroie gagnée par le duc d'Enguien : bataille de Fribourg : querelle des généraux à Gravelines : bataille de Nordlingue : l'Espagne fait la paix avec la Hollande : bataille de Lens : on s'oppose à l'éloge d'un grand général calviniste : traité de Westphalie : avantages des Suédois : soule-

vement contre Mazarin : arrêt d'union : magistrats arrêtés : le coadjuteur : barricades : ridicule de cette guerre civile : trois princes arrêtés : Mazarin quitte la France : révolte du prince de Condé : retour de Mazarin : Condé et Turenne opposés dans la guerre civile : combat de Saint-Antoine : nouveaux troubles : Mazarin se retire encore : Charles I décapité en Angleterre : principes de révolte : différends en France et en Angleterre : la fronde dissipée : sort du coadjuteur : Mazarin triomphe : succès des Espagnols : traité avec Cromwel : expéditions en Flandre : Dunkerque livré aux Anglais : traité des Pyrénées : l'infante accordée au roi : rétablissement de Condé : Charles II, roi d'Angleterre : le duc de Lorraine : cette paix glorieuse à Mazarin : mariage du roi : son goût pour une Mancini : mort du cardinal Mazarin : le roi, jaloux de l'autorité : il gouverne par lui-même : Christine, reine de Suède : Louis parle en maître : le conseil devient respectable : disgrâce de Fouquet : Colbert, contrôleur-général : Louis humilie le roi d'Espagne : affaire de Rome : le pape s'humilie devant le roi : acquisition de Dunkerque : savans récompensés : canal de Languedoc : marine créée : guerre contre l'Espagne : Louvois, ministre de la guerre : conquêtes du roi en Flandre : conquête de la Franche-Comté : triple alliance contre Louis : traité d'Aix-la-Chapelle : Vauban : police dans Paris : invalides, Versailles, etc. : secours à Candie : le roi irrité contre les Hollandais : état de cette république : ligue contre



elle avec Charles II : invasion de la Hollande :  
 passage du Rhin : campagne étonnante : le  
 prince d'Orange, stathouder : évacuation de  
 la Hollande : conquête de la Franche-Comté :  
 Turenne dans le Palatinat : Condé contre le  
 prince d'Orange : bataille de Senef : mort  
 de Turenne : dernière campagne de Condé :  
 succès de la France : Ruyter : mot flatteur  
 de Racine au roi : paix de Nimègue : le prince  
 d'Orange attaque après le traité : chambre de  
 Metz et de Brisac : reddition de Strasbourg :  
 bombardement d'Alger : bombardement de  
 Gênes : le doge à Versailles : démêlés avec  
 Innocent XI : les quatre articles du clergé :  
 roideur du pape : affaires des franchises :  
 excommunication de l'ambassadeur : projet  
 de détruire le calvinisme : violences contre  
 les calvinistes : dragonade et ses effets : ré-  
 vocation de l'édit de Nantes : désertion des  
 protestans : réflexions sur cette affaire : pa-  
 roles de Christine : ligne d'Ausbourg : siège  
 de Philisbourg par le dauphin : comment  
 Montausier le félicite : Jacques II haï, et sur  
 le point d'être détrôné : le prince d'Orange  
 fait la révolution : Louis XIV protège le roi  
 détrôné : bataille de la Boyne, décisive contre  
 Jacques : guerre de tous côtés : embrasement  
 du Palatinat : belle défense de Mayenne mal  
 jugée à Paris : batailles du maréchal de  
 Luxembourg : Fleurus : Steinkerque : Ner-  
 winde : autres victoires des Français presque  
 sans fruit : revers : journée de la Hogue :  
 prise de Namur par Guillaume : Pointis,  
 Duguay-Trouin : traité avec le duc de Sa-

roie : paix de Riswick : murmures en France :  
nécessité de la paix : triste état des finances :  
le prince de Conti élu roi de Pologne : paix  
générale de peu de durée : succession de  
Charles II, roi d'Espagne : premier traité de  
partage : second traité de Vienne : son tes-  
tament en faveur du duc d'Anjou : Louis XIV  
accepte le testament : il irrite l'Angleterre ,  
en reconnaissant le prince de Galles : mort  
de Guillaume III : la reine Anne : commen-  
cement de la guerre : le prince Eugène : Ca-  
tinat et Villeroi : surprise de Crémone : Ven-  
dôme en Italie : bataille de Luzara : défection  
de Victor-Amédée : Marlborough déjà vain-  
queur : succès de Villars en Allemagne : il  
est rappelé : révolte des Cévennes : bataille  
de Höchstet, fatale pour la France : suites de  
cette bataille : le gouvernement dégénérât :  
les Anglais en Espagne : succès en Italie :  
bataille de Ramillies : siège de Turin : le  
duc d'Orléans joint la Feuillade : désastres  
de l'armée française devant Turin : affaires  
d'Espagne : fidélité des Castellans : bataille  
d'Almanza : siège de Toulon : efforts du  
roi dans ses revers : le duc de Bourgogne et  
Vendôme dans les Pays-Bas : on perd Lille :  
reproche fait à Vendôme : le roi demande la  
paix : odieuses propositions des ennemis : ba-  
taille de Malplaquet : le roi s'humilie encore  
devant les vainqueurs : Vendôme sauve l'Es-  
pagne : bataille de Villaviciosa : révolution  
dans le ministère d'Angleterre : suspension  
d'armes avec les Anglais : malheurs domes-  
tiques de Louis XIV : sa fermeté : Villars

saue la France : son caractère l'expose à l'envie : traité d'Utrecht : l'empereur continue la guerre : traité de Rastadt : résultat de cette guerre : la Catalogne réduite à la soumission : édit en faveur des princes légitimés : testament du roi : mort du roi.

Particularités sur Louis XIV : sa vie privée : éducation de ses enfans : madame de Maintenon : établissemens utiles : commerce : agriculture : finances dérangées : commerce du luxe nuisible à l'agriculture : intérêt de l'argent : multiplication des offices : dépenses de ce règne : principe de gouvernement : triste expérience du roi : réformes utiles : marine : progrès des lettres et des sciences : obstacles à la philosophie : quiétisme : Fénelon et Bossuet : jansénisme : les jésuites aux prises avec Port-Royal : formulaire sur le fait de Jansénius : les réflexions de Quesnel, sujet des troubles : bulle UNIGENITUS : funestes effets de ces querelles : grand changement dans les mœurs, les opinions, etc. : la France perfectionnée.

LOUIS XV, pag. 308.

1715.

Régence du duc d'Orléans : guerre avec l'Espagne, quadruple alliance : système de Law, source de malheurs : fureur de l'agiotage : bouleversement des fortunes : mort du régent : le cardinal de Fleury : double élection d'un roi de Pologne : le roi Stanislas



sans royaume : guerre de 1733 contre l'empereur : campagnes décisives en Italie : traité de Vienne : acquisition de la Lorraine : mort de l'Empereur Charles VI : prétendans à la succession : le roi de Prusse attaque la reine d'Hongrie : conquête de la Silésie : la France liguée contre l'Autriche : guerre de 1741 : Charles VII heureux et malheureux : ressources de Marie-Thérèse : bataille de Dettingen : ennemis de la France : campagnes du roi : succès en Flandre : campagnes d'Italie : Marie-Thérèse fonde une nouvelle maison impériale : pertes sur mer : les Anglais trop supérieurs : traité d'Aix-la-Chapelle : sort du prince Edouard : le traité est une source de guerres : entreprises des Anglais en Amérique : nouvelle guerre : alliances singulières : premières campagnes en Allemagne : bataille de Rosbac : diverses révolutions : conquêtes prodigieuses des Anglais : pacte de famille : nouveaux désastres : traité de Paris et de Hubersbourg : réflexions sur cette guerre : causes de nos malheurs : discordes intestines : exil du parlement et de l'archevêque : Damiens : fin des jésuites : acquisition de la Corse : affaire de Bretagne : fin du règne de Louis XV.

Particularités sur le règne de Louis XV : détails sur Louis XV, sur ses maîtresses et ses ministres : progrès de l'esprit humain : établissemens.

---

 LOUIS XVI, pag. 371.

Le comte de Maurepas principal ministre :  
 édit portant remise du droit de joyeux avènement : organisation du ministère : édit concernant la liberté du commerce des grains et des farines dans l'intérieur : rétablissement des parlemens : abolition des contraintes solidaires contre les habitans des campagnes pour le paiement des impôts : émeute à l'occasion des grains : sacre du roi à Reims : Lamoignon de Malesherbes remplacé dans le ministère le duc de la Vrillière : intérieur de la cour de Versailles : abolition des corvées, et renvoi de Turgot : démission de Malesherbes, remplacé par Amélot : successeurs de Turgot : changemens dans le ministère : opérations de Necker : voyage de Joseph II en France : la France envoie des secours aux colonies anglaises : Louis XVI reconnaît leur indépendance : départ du comte d'Estaing pour l'Amérique : combat d'Ouessant : prise de divers établissemens français et de Pondichéri par les Anglais : prise de Sainte-Lucie par les mêmes, et de la Dominique par les Français : emprunts de Necker : déclaration de guerre entre la France et l'Angleterre : jonction des flottes françaises et espagnole : siège de Gibraltar : prise de Mahé par les Anglais : succès des Français en Afrique : prise de Saint-Vincent et de la Grenade : affaire de Savanah : action entre les flottes

française et anglaise : prises maritimes : la France envoie des secours aux Américains : vingt-six vaisseaux anglais pris par les Français : reprise de Saint-Eustache par les Français : prise de Tabago : défaite du lord Cornwallis : retraite de Necker : naissance du Dauphin : opérations militaires : pacification générale : changement dans le ministère : premier voyage aérien : emprunts : traité de commerce entre la France et l'Angleterre : assemblée des notables : changemens dans le ministère : clôture de l'assemblée des notables : le parlement refuse d'enregistrer deux édits : lit de justice : exil du parlement : séance royale au parlement : nouveaux changemens dans le ministère : commencement des troubles : enlèvement de deux membres du parlement : projet d'une cour plénière : retraite de Loménie de Brienne, et rentrée de Necker dans le ministère : changemens dans le ministère : convocation des états-généraux : leur ancienne composition : clergé : noblesse : tiers-état : convocation d'une nouvelle assemblée de notables : états-généraux : le tiers-état se constitue en assemblée nationale : serment du jeu de paume à Versailles : séance royale : réunion du clergé et de la noblesse au tiers-état : le renvoi de Necker et d'autres ministres agite Paris : prise de la Bastille et ses suites : Bailly nommé maire de Paris : le marquis de la Fayette, commandant de la milice parisienne : le roi vient à Paris : massacre de Foulon et de Berthier : changement dans le ministère : abolition des



## 484 TABLE DES MATIÈRES.

droits féodaux et autres privilèges : emprunts :  
 contribution patriotique : fête des gardes-  
 du-corps : journées des 5 et 6 octobre : départ  
 du duc d'Orléans pour l'Angleterre : trans-  
 lation de l'assemblée nationale à Paris : loi  
 martiale : biens ecclésiastiques mis à la dis-  
 position de la nation : jugement de Favras :  
 le roi s'engage à maintenir la constitution :  
 division de la France en départemens , et sup-  
 pression de la noblesse : création des assignats :  
 fédération du 14 juillet : démission de Necker :  
 colonies françaises d'Amérique soulevées par  
 l'Angleterre : changemens opérés en France :  
 départ des tantes du roi pour Rome : décrets  
 contre les émigrés et les prêtres non-sermen-  
 tés : journée du 20 juin : journée du 10 août :  
 emprisonnement du roi et de sa famille :  
 triomphe des jacobins : massacre du 2 sep-  
 tembre : Convention nationale : ses premières  
 opérations : événemens militaires : procès du  
 roi : il comparait à la barre de la Convention :  
 conseil de Louis XVI : seconde comparution  
 du roi à la barre de la Convention : Louis XVI  
 est condamné à mort par la Convention : il  
 écrit à la Convention : derniers instans de  
 Louis XVI : son exécution.

*Fin de la Table.*



nts:  
les-  
part  
ns-  
loi  
dis-  
as :  
on :  
up-  
nts:  
ker:  
par  
ce :  
rets  
en-  
ât :  
le :  
ep-  
res  
du  
on :  
on  
VI  
il  
de







É

I

D

É

I

D

É L É M E N S  
DE L'HISTOIRE  
DE FRAN E.

*Tome II.*

É L É M E N S  
DE L'HISTOIRE  
DE FRANCE.

*Tome I.*

É L É M E N S  
DE L'HISTOIRE  
DE FRANCE.

*Tome IV.*

É L É M E N S  
DE L'HISTOIRE  
DE FRANCE.

*Tome III.*



ÉLÉMENTS  
DE LA  
DE FRANCE  
Tome I

ÉLÉMENTS  
DE LA  
DE FRANCE  
Tome II

ÉLÉMENTS  
DE LA  
DE FRANCE  
Tome III

ÉLÉMENTS  
DE LA  
DE FRANCE  
Tome IV

